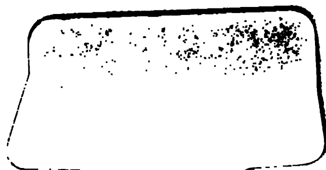




CARTE

Routes vicinales projetées. ....

Chemins de terre. ....

Limite d'Arrond.t ....

Limites de Cantons.

Canaux et Rivières. ....

Ruisseaux. . . . .

Dessiné et Ecrit sur Pierre par L. DUHEM, Architecte à Lille.

ANNUAIRE

STATISTIQUE

Du département du Nord,

RÉDIGÉ

PAR MM. DEMEUNYNCK ET DEVAUX,

Employés de la Préfecture.



A LILLE,

Chez L. DANEL, Imprimeur du Roi et de la Préfecture.

7.e ANNÉE. — 1835.


BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

CALENDRIER.

ANNÉE	de la période Julienne	6538.
	de la fondation de Rome, selon Varron	2588.
	de l'époque de Nabonassar	2582.
	de l'ère des Chrétiens	1835.

L'année 1250 des Turcs commence le 10 mai 1834, et finit le 28 avril 1835, selon l'usage de Constantinople, d'après l'art de vérifier les dates.

L'année 2611 des Olympiades, ou la 3.e de la 653.e Olympiade, commence en juillet 1835.

Comput Ecclésiastique.

Nombre d'or	12.
Épacte	I.
Cycle solaire	24.
Indiction romaine	8.
Lettre dominicale	D.

Quatre-Temps.

Les 11, 13 et 14 mars.
Les 10, 12 et 13 juin.
Les 16, 18 et 19 septembre.
Les 16, 18 et 19 décembre.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 15 février.
Les Cendres, 4 mars.
PAQUES, 19 avril.
Les Rogat., 25, 26 et 27 mai.
ASCENSION, 28 mai.
La PENTECÔTE, 7 juin.
La Trinité, 14 juin.
La Fête-Dieu, 18 juin.
Premier dimanche de l'Avent, 29 novembre.

ÉCLIPSES.

Le 27 mai, Éclipse de Soleil, invisible à Paris.

Le 10 juin, Éclipse de Lune, visible à Paris. Commencement à 10 h. 26′ du soir; milieu à 10 h. 44′ 2/3 du soir; fin à 11 h. 3′ 1/4 du soir.

Le 20 novembre, Éclipse de Soleil, invisible à Paris.

Passage de Mercure sur le Soleil, invisible à Paris, le 7 novembre.

JANVIER.

P. Q. le 6, à 9 heures 50 m. du soir.
P. L. le 14, à 9 heures 24 m. du soir.
D. Q le 21, à 9 heures 5 m. du soir.
N. L. le 28, à 9 heures 22 m. du soir.

1	jeudi.	CIRCONCISION.
2	vend.	s. Macaire.
3	sam.	ste. Geneviève.
4	*Dim.*	s. Rigobert.
5	lundi.	s. Siméon Stylite.
6	mardi.	L'ÉPIPHANIE.
7	merc.	s. Lucien, évêque.
8	jeudi.	ste. Adèle.
9	vend.	s. Julien, m.
10	sam.	s. Guillaume.
11	*Dim.*	s. Théodose.
12	lundi.	ste. Césaire.
13	mardi.	Baptême de N. S.
14	merc.	s. Hilaire, évêque.
15	jeudi.	s. Nom de Jésus.
16	vend.	s. Marcel, p.
17	sam.	s. Antoine, abbé.
18	*Dim.*	Ch. s. Pierre à R.
19	lundi.	s. Omer, évêque.
20	mardi.	s. Sébastien.
21	merc.	ste. Agnès, vierge.
22	jeudi.	s. Vincent, d.
23	vend.	ste. Emérence.
24	sam.	s. Babylas, évêque.
25	*Dim.*	Conv. de s. Paul.
26	lundi.	s. Polycarpe.
27	mardi.	s. Jean-Chrysostôme.
28	merc.	s. Charlemagne.
29	jeudi.	s. François de Sales.
30	vend.	ste. Martine.
31	sam.	s. Pierre Nolasque.

FÉVRIER.

P. Q. le 5, à 7 heures 45 m. du soir.
P. L. le 13, à 11 heures 9 m. du matin.
D. Q. le 20, à 5 heures 1 m. du matin.
N. L. le 27, à 0 heure 37 m. du soir.

1	*Dim.*	s. Ignace, martyr.
2	lundi.	PURIFICATION.
3	mardi.	s. Blaise, martyr.
4	merc.	s. André C.
5	jeudi.	ste. Agathe, v.
6	vend.	ste. Dorothée.
7	sam.	s. Romuald.
8	*Dim.*	s. Jean de M.
9	lundi.	ste. Apolline.
10	mardi.	ste. Scholastique.
11	merc.	s. Sévérin, abbé.
12	jeudi.	ste. Eulalie, v.
13	vend.	s. Martinien.
14	sam.	s. Valentin.
15	*Dim.*	*Septuagésime.*
16	lundi.	ste. Reinelde.
17	mardi.	s. Donat, martyr.
18	merc.	s. Siméon, mart.
19	jeudi.	s. Gabin.
20	vend.	s. Eleuthère.
21	sam.	s. Pépin, roi.
22	*Dim.*	*Sexagésime.*
23	lundi.	ste. Isabelle.
24	mardi.	s. Mathias, apôtre.
25	merc.	s. Césaire, martyr.
26	jeudi.	s. Alexandre.
27	vend.	s. Léandre.
28	sam.	s. Romain, abbé.

MARS.

P. Q. le 7, à 4 heures 21 m. du soir.
P. L. le 14, à 10 heures 16 m. du soir.
D. Q. le 21, à 1 heure 35 m. du soir.
N. L. le 29, à 4 heures 51 m. du matin.

1	*Dim.*	*Quinquagésime.*
2	lundi.	s. Simplice.
3	mardi.	ste. Cunégonde.
4	merc.	*Les Cendres.*
5	jeudi.	s. Théophile.
6	vend.	ste. Colette.
7	sam.	s. Thomas d'Aq.
8	*Dim.*	*Quadragésime.*
9	lundi.	ste. Françoise.
10	mardi.	Les 40 Martyrs.
11	merc.	s. Euloge. 4 *T.*
12	jeudi.	s. Grégoire, mart.
13	vend.	ste. Euphrosine. 4 *T.*
14	sam.	ste. Mathilde. 4 *T.*
15	*Dim.*	*Reminiscere.*
16	lundi.	s. Alexandre.
17	mardi.	s. Patrice, évêque.
18	merc.	s. Cyrille, d.
19	jeudi.	s. Joseph.
20	vend.	s. Joachim.
21	sam.	s. Benoît, abbé.
22	*Dim.*	*Oculi.*
23	lundi.	s. Othon, évêque.
24	mardi.	s. Siméon, martyr.
25	merc.	ANNONCIATION.
26	jeudi.	s. Ludger, apôtre.
27	vend.	s. Rupert, évêque.
28	sam.	s. Sixte, pape.
29	*Dim.*	*Lœtare.*
30	lundi.	s. Jean Climaq.
31	mardi.	ste. Balbine, v.

AVRIL.

P. Q. le 6, à 9 heures 40 m. du matin.
P. L. le 13, à 7 heures 25 m. du matin.
D. Q. le 19, à 11 heures 22 m. du soir.
N. L. le 27, à 9 heures 30 m. du soir.

1	merc.	s. Hugues, évêque.
2	jeudi.	s. François de P.
3	vend.	s. Richard.
4	sam.	s. Isidore.
5	*Dim.*	*La Passion.*
6	lundi.	s. Célestin.
7	mardi.	ste. Waltrude.
8	merc.	s. Albert, évêque.
9	jeudi.	ste. Marie Eg.
10	vend.	s. Macaire.
11	sam.	s. Léon le Grand.
12	*Dim.*	*Les Rameaux.*
13	lundi.	s. Herménégilde.
14	mardi.	s. Tiburce, martyr.
15	merc.	ste. Anastasie.
16	jeudi.	*La Sainte Cène.*
17	vend.	Mort de N.-S.
18	sam.	s. Parfait, martyr.
19	*Dim.*	PAQUES.
20	lundi.	*Pâques.*
21	mardi.	s. Anselme.
22	merc.	s. Théodore.
23	jeudi.	s. George, martyr.
24	vend.	s. Fidel.
25	sam.	s. Marc. *Abst.*
26	*Dim.*	*Quasimodo.*
27	lundi.	s. Anthime.
28	mardi.	s. Vital, martyr.
29	merc.	s. Pierre, martyr.
30	jeudi.	ste. Catherine de S.

MAI.

P. Q. le 5, à 10 heures 53 m. du soir.
P. L. le 12, à 3 heures 23 m. du soir.
D. Q. le 19, à 10 heures 48 m. du matin.
N. L. le 27, à 1 heure 41 m. du soir.

1	vend.	s. PHILIPPE.
2	sam.	s. Athanase.
3	*Dim.*	Inv. de la ste. Croix.
4	lundi.	ste. Monique.
5	mardi.	s. Pie V, pape.
6	merc.	s. Jean à la P. L.
7	jeudi.	s. Stanislas.
8	vend.	s. Juste, évêque.
9	sam.	Transl. de s. Nic.
10	*Dim.*	s. Antonin.
11	lundi.	s. Mammert.
12	mardi.	s. Epiphane.
13	merc.	s. Servais de T.
14	jeudi.	s. Boniface.
15	vend.	s. Pacome.
16	sam.	s. Honoré, d'A.
17	*Dim.*	ste. Restitude.
18	lundi.	ste. Claudia, m.
19	mardi.	s. Pierre Cel.
20	merc.	s. Bernardin.
21	jeudi.	s. Hospice.
22	vend.	ste. Julie.
23	sam.	s. Guilbert.
24	*Dim.*	ste. Jeanne.
25	lundi.	Rogations. *Abst.*
26	mardi.	s. Philippe. *Abst.*
27	merc.	s. Jules. *Abst.*
28	jeudi.	ASCENSION.
29	vend.	s. Maximin.
30	sam.	s. Félix, pape.
31	*Dim.*	ste. Pétronille.

JUIN.

P. Q. le 4, à 8 heures 15 m. du matin.
P. L. le 10, à 10 heures 55 m. du soir.
D. Q. le 18, à 0 heure 15 m. du matin.
N. L. le 26, à 1 heure 30 m. du matin.

1	lundi.	s. Pamphile.
2	mardi.	s. Erasme, év.
3	merc.	ste. Clotilde.
4	jeudi.	s. Quirin, év.
5	vend.	s. Boniface, év.
6	sam.	s. Norbert. *V.-J.*
7	*Dim.*	PENTECOTE.
8	lundi.	*Pentecôte.*
9	mardi.	ss. Prime et F.
10	merc.	ste. Marguerite. 4 *T.*
11	jeudi.	s. Barnabé, apôtre.
12	vend.	s. Basilide. 4 *T.*
13	sam.	s. Antoine de P. 4 *T.*
14	*Dim.*	*La Trinité.*
15	lundi.	s. Modeste, mart.
16	mardi.	ste. Lutgarde.
17	merc.	s. Avit, abbé.
18	jeudi.	*Féte-Dieu.*
19	vend.	s. Gervais.
20	sam.	ste. Florence.
21	*Dim.*	s. Leufroi, abbé.
22	lundi.	s. Paulin.
23	mardi.	s. Liébert.
24	merc.	*Nativité de s. J.-B.*
25	jeudi.	*Octave de la F.-D.*
26	vend.	ss. Jean et Paul.
27	sam.	s. Ladislas.
28	*Dim.*	s. Léon II, pape.
29	lundi.	*ss. Pierre et Paul.*
30	mardi.	s. Martial.

JUILLET.

P. Q. le 3, à 2 heures 51 m. du soir.
P. L. le 10, à 6 heures 47 m. du matin.
D. Q. le 17, à 3 heures 53 m. du soir.
N. L. le 25, à 5 heures 23 m. du soir.

1	merc.	s. Rombaut.
2	jeudi.	Visitation de N.-D.
3	vend.	s. Hyacinthe.
4	sam.	Transl. de s. Martin.
5	*Dim.*	s. Agathon.
6	lundi.	ste. Godelive.
7	mardi.	s. Willebaud.
8	merc.	s. Procope.
9	jeudi.	Les 19 Martyrs de G.
10	vend.	ste. Félicité.
11	sam.	Transl. de s. Benoît.
12	*Dim.*	s. Jean Gualbert.
13	lundi.	s. Anaclet.
14	mardi.	s. Bonaventure.
15	merc.	s. Henri, emp.
16	jeudi.	N.-D. du M.-C.
17	vend.	s. Alexis, c.
18	sam.	s. Arnould.
19	*Dim.*	s. Vincent de Paule.
20	lundi.	ste. Marguerite.
21	mardi.	ste. Praxède.
22	merc.	ste. Marie-Magdel.
23	jeudi.	s. Apollinaire.
24	vend.	ste. Christine.
25	sam.	ss. Jacques et Ch.
26	*Dim.*	ste. Anne.
27	lundi.	ste. Natalie.
28	mardi.	s. Nazaire.
29	merc.	ste. Marthe.
30	jeudi.	s. Abdon.
31	vend.	s. Ignace de Loyola.

AOUT.

P. Q. le 1, à 7 heures 59 m. du soir.
P. L. le 8, à 3 heures 48 m. du soir.
D. Q. le 16, à 9 heures 24 m. du matin.
N. L. le 24, à 4 h. 31 m. du m.
P. Q. le 31, à 1 h. 2 m. du m.

1	sam.	s. Pierre ès-liens.
2	*Dim.*	N.-D. des Anges.
3	lundi.	ste. Lydie.
4	mardi.	s. Dominique.
5	merc.	ste. Marie aux N.
6	jeudi.	Transf. de N.-S.
7	vend.	s. Gaëtan.
8	sam.	s. Cyriaque.
9	*Dim.*	s. Romain.
10	lundi.	s. Laurent, martyr.
11	mardi.	ste. Suzanne.
12	merc.	ste. Claire.
13	jeudi.	s. Hippolyte.
14	vend.	s. Eusèbe. *V.-J.*
15	sam.	ASSOMPTION.
16	*Dim.*	s. Roch.
17	lundi.	s. Carloman.
18	mardi.	ste. Hélène.
19	merc.	ste. Thècle.
20	jeudi.	s. Bernard.
21	vend.	ste. Jeanne.
22	sam.	s. Gustave.
23	*Dim.*	s. Philippe.
24	lundi.	s. Barthélémi.
25	mardi.	s. Louis, roi.
26	merc.	s. Zéphirin.
27	jeudi.	s. Césaire.
28	vend.	s. Augustin.
29	sam.	Décol. de s. J.-B.
30	*Dim.*	ste. Rose.
31	lundi.	s. Raymond.

SEPTEMBRE.

P. L. le 7, à 3 heures o m. du matin.
D. Q. le 15, à 3 heures 53 m. du matin.
N. L. le 22, à 2 heures 34 m. du soir.
P. Q. le 29, à 7 heures 17 m. du matin.

1	mardi.	s. Gilles, abbé.
2	merc.	s. Lazare, roi.
3	jeudi.	ste. Euphémie.
4	vend.	ste. Rosalie.
5	sam.	s. Bertin, abbé.
6	*Dim.*	s. Eugène.
7	lundi.	ste. Reine.
8	mardi.	*Nativité de N.-D.*
9	merc.	s. Omer, évêque.
10	jeudi.	s. Nicolas de Tol.
11	vend.	ste. Vindicie.
12	sam.	s. Silvain.
13	*Dim.*	s. Aimé.
14	lundi.	Exalt. ste. Croix.
15	mardi.	s. Nicomède.
16	merc.	s. Cornil. 4 *T*.
17	jeudi.	s. Lambert.
18	vend.	ste. Sophie. 4 *T*.
19	sam.	s. Janvier. 4 *T*.
20	*Dim.*	s. Eustache.
21	lundi.	s. Mathieu.
22	mardi.	s. Maurice.
23	merc.	s. Lin, pape.
24	jeudi.	N.-D. de la M.
25	vend.	s. Firmin, évêque.
26	sam.	ste. Justine.
27	*Dim.*	ss. Côme et Damien.
28	lundi.	s. Privat.
29	mardi.	s. Michel, arch.
30	merc.	s. Jérôme.

OCTOBRE.

P. L. le 6, à 5 heures 10 m. du soir.
D. Q. le 14, à 10 heures 2 m. du soir.
N. L. le 22, à o heure 26 m. du matin.
P. Q. le 28, à 3 heures 55 m. du soir.

1	jeudi.	ss. Remi et Piat.
2	vend.	ss. Anges gardiens.
3	sam.	s. Gérard.
4	*Dim.*	s. François d'Ass.
5	lundi.	s. Placide.
6	mardi.	s. Bruno, confess.
7	merc.	s. Marc, pape.
8	jeudi.	ste. Brigitte.
9	vend.	s. Ghislain.
10	sam.	s. François de B.
11	*Dim.*	s. Germain.
12	lundi.	s. Évagore.
13	mardi.	s. Edouard.
14	merc.	s. Calixte, P.
15	jeudi.	ste. Thérèse.
16	vend.	s. Donatien.
17	sam.	ste. Hedwige.
18	*Dim.*	s. Luc, évangéliste.
19	lundi.	s. Pierre d'Alcant.
20	mardi.	s. Caprais.
21	merc.	ste. Ursule.
22	jeudi.	s. Sévère.
23	vend.	s. Sévérin.
24	sam.	s. Magloire.
25	*Dim.*	ss. Crépin et Crép.
26	lundi.	s. Evariste.
27	mardi.	s. Florent.
28	merc.	ss. Simon et Jude.
29	jeudi.	s. Narcisse.
30	vend.	s. Lucain.
31	sam.	s. Quentin.

NOVEMBRE.

P. L. le 5, à 10 heures 25 m. du matin.
D. Q. le 13, à 2 heures 37 m. du soir.
N. L. le 20, à 10 heures 39 m. du matin.
P. Q. le 27, à 3 heures 55 m. du matin.

1	*Dim.*	TOUSSAINT.
2	lundi.	*Les Trépassés.*
3	mardi.	s. Hubert.
4	merc.	s. Charles.
5	jeudi.	ste. Berthilde.
6	vend.	s. Léonard.
7	sam.	s. Ernest.
8	*Dim.*	Les 4 Couronnés.
9	lundi.	s. Denis.
10	mardi.	s. Juste.
11	merc.	s. Martin, évêque.
12	jeudi.	s. Liévin.
13	vend.	s. Homobond.
14	sam.	s. Clémentin.
15	*Dim.*	s. Eugène.
16	lundi.	s. Edmond.
17	mardi.	s. Agnan.
18	merc.	s. Odon.
19	jeudi.	ste. Elisabeth.
20	vend.	s. Félix de Valois.
21	sam.	Présentation N.-D.
22	*Dim.*	ste. Cécile.
23	lundi.	s. Clément.
24	mardi.	s. Florimond.
25	merc.	ste. Catherine.
26	jeudi.	s. Pierre d'Al.
27	vend.	s. Maxime.
28	sam.	s. Mansuet, évêque.
29	*Dim.*	*Avent.* s. Saturnin.
30	lundi.	s. André.

DÉCEMBRE.

P. L. le 5, à 5 heures 45 m. du matin.
D. Q. le 13, à 4 heures 55 m. du matin.
N. L. le 19, à 9 heures 23 m. du soir.
P. Q. le 26, à 7 heures 43 m. du soir.

1	mardi.	s. Éloi, évêque.
2	merc.	ste. Bibiane.
3	jeudi.	s. François-Xavier.
4	vend.	ste. Barbe.
5	sam.	s. Sabas.
6	*Dim.*	s. Nicolas.
7	lundi.	s. Ambroise.
8	mardi.	*Concept. de N.-D.*
9	merc.	ste. Léocadie.
10	jeudi.	s. Melchiade.
11	vend.	s. Damase, pape.
12	sam.	ste. Constance.
13	*Dim.*	ste. Luce.
14	lundi.	s. Nicaise, évêque.
15	mardi.	s. Eusèbe.
16	merc.	ste. Adélaïde. 4 *T.*
17	jeudi.	ste. Olimpie.
18	vend.	s. Lazare. 4 *T.*
19	sam.	s. Gatien. 4 *T.*
20	*Dim.*	s. Philogone.
21	lundi.	s. Thomas.
22	mardi.	s. Flavien.
23	merc.	ste. Victoire.
24	jeudi.	ste. Natalie. *V.-J.*
25	vend.	NOEL.
26	sam.	*s. Etienne.*
27	*Dim.*	s. Jean, évangéliste.
28	lundi.	Les ss. Innocens.
29	mardi.	s. Thomas.
30	merc.	s. Sabin.
31	jeudi.	s. Sylvestre.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

ORDRE ROYAL DU SAINT-ESPRIT.

✠, *les Chevaliers-Commandeurs.*

ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

(G. ✠), *les Grand'Croix.*
(C. ✠), *les Commandeurs.*
✠, *les Chevaliers.*

ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

(G. C. ✱), *les Grand'Croix.*
(G. O. ✱), *les Grands-Officiers.*
(C. ✱), *les Commandeurs.*
(O. ✱), *les Officiers.*
✱, *les Chevaliers.*

PRÉCIS

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

L'arrondissement de Dunkerque est formé de la partie de la Flandre maritime qui touche à la mer. Il est situé à l'extrémité septentrionale du département. Ses limites sont au nord la Manche et la Mer du Nord, à l'est la province belge de la Flandre occidentale, au sud-est et au sud l'arrondissement d'Hazebrouck, et à l'ouest la rivière de l'Aa qui le sépare du département du Pas-de-Calais. Sa forme est presque carrée. Sa plus grande longueur, prise de Wormhoudt à Dunkerque, est de 25 kilomètres (cinq lieues et demie) et sa plus grande largeur, de Gravelines à Hondschoote, est de 35 kilomètres (huit lieues). Le sol de cet arrondissement est très-bas, très-humide et dans quelques parties il est au-dessous du niveau de la mer. Il n'y existe qu'un seul côteau un peu élevé, c'est celui de Watten, composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; les autres éminences sont les dunes qui s'étendent le long de la mer sur un espace de 8 à 9 lieues. Cette partie du département est arrosée par trois rivières, savoir : l'Aa, qui prend sa source dans le Pas-de-Calais et forme la limite occidentale de l'arrondissement; la Colme, qui le traverse dans la direction du sud-ouest au nord-est, et l'Yser, venant de l'arrondissement d'Hazebrouck. On y compte, en outre, sept canaux de navigation, qui sont le canal de Bourbourg, celui de Bergues à Furnes ou Basse-Colme, celui de Bergues à Dunkerque, celui de Dunkerque à Furnes, le canal des Moëres, celui de la Cunette et le canal de Mardick; plus, deux cent quarante-trois canaux de desséchement, dits *Watteringues*; deux ruisseaux; trois courans et deux becques qui se jettent dans l'Yser.

Le climat dans cet arrondissement est plus rude que dans l'intérieur du département, à cause du voisinage de la mer et des vents boréaux qui y règnent une grande partie de l'année. L'air n'y est pas parfaitement sain; aussi le nombre des décès y est-il presque constamment égal ou supérieur à celui des naissances.

L'arrondissement de Dunkerque est traversé par trois grandes routes pavées : celle de Bergues à Ypres, par Rousbrugge et Pope-

ringue; celle de Dunkerque à Lille, par Bergues et Cassel, et celle de Dunkerque à Calais, par Gravelines. Il renferme cinq villes, savoir : Dunkerque, chef-lieu, port et place de guerre; Bergues, place forte; Gravelines, port et place de guerre; Hondschoote et Bourbourg, petites villes ouvertes; 54 communes rurales, 14,355 maisons; 20,302 feux; sa superficie est de 70,407 hectares, et sa population de 95,571 ames, ce qui fait un habitant par 73 ares 67 centiares.

Deux grands systèmes de desséchement sont établis dans cet arrondissement et sont régis par des administrations particulières; l'un a pour objet les terres dites à *Watteringues*, qui se composent de toute la lisière maritime sur une surface de 38,881 hectares, équivalant à plus de la moitié du territoire; l'autre s'applique aux *Moëres*, grande et petite, vaste et profond marais de la contenance de 2,118 hectares, autrefois toujours en eau et aujourd'hui entièrement mis en état de culture, grâce aux soins infatigables des ingénieurs qui se sont succédé dans cette tâche, et aux efforts continus des nombreuses machines hydrauliques que l'on y entretient sur le modèle de celles adoptées en Hollande. Les bords de la Colme, aux environs de Watten, et des canaux de Bergues à Dunkerque et à Furnes, offrent aussi des terres marécageuses. Ce pays est pauvre en produits minéralogiques; on y trouve cependant une grande quantité de sable d'un gris blanchâtre dans les dunes; beaucoup de terres à poteries propres à faire de la brique, et de la tourbe que l'on exploite sous la couche de terre végétale à 10 ou 12 mètres de profondeur; il n'est pas rare de rencontrer dans ces tourbières des débris de végétaux et des arbres entiers. Des actes anciens du 11.e siècle font mention de marais salans qui existaient alors le long de la côte entre Mardick et Gravelines; c'est à-peu-près le seul souvenir qu'il en reste.

Les bois de Watten et de Ham, ensemble de 775 hectares, et aujourd'hui propriétés particulières, sont les seules masses forestières un peu importantes qui se trouvent dans l'arrondissement. Une nuance très-sensible divise sous le rapport des plantations cette contrée en deux parts, dont la Colme forme la ligne de démarcation. La première, au nord, est d'une nudité désolante, tandis que l'autre plaît à l'œil par la beauté remarquable des arbres de haute futaie qui y prospèrent sur toutes les routes, les chemins et les propriétés. Le sol de l'arrondissement est assez fertile, si l'on en excepte la portion qui touche aux dunes. Les terres situées au sud de la Colme sont argileuses-jaunâtres ou argileuses-glaiseuses; celles qui se trouvent au nord sont argileuses-noirâtres ou argileuses-blanchâtres. Toutes les céréales s'y cultivent avec succès, ainsi que les légumes, les graines oléagineuses et le tabac. Les

prairies naturelles dans cet arrondissement forment à-peu-près le tiers du territoire: on en compte environ 21,000 hectares; elles se divisent en prairies proprement dites et en pâtures grasses, les premières, destinées à être fauchées pour la récolte des foins; celles-ci, réservées pour le pâturage des bœufs, des vaches laitières et des chevaux. La superficie des prairies artificielles est évaluée à 2,600 hectares. On ne se sert généralement que de chevaux pour la culture des terres, et le nombre des sujets de cette espèce qui existent dans l'arrondissement est d'environ 8,000, presque tous de race flamande. On en importe chaque année 150 ou 200 de la Belgique. Le nombre de ceux qui naissent annuellement dans le pays est de 1,800 à 2,000; on ne les y élève que jusqu'à 15 ou 18 mois, et à cet âge ils sont achetés par des marchands de la Normandie, qui les emmènent et les nourrissent dans leurs pâturages, où ils deviennent d'excellens chevaux de trait propres au roulage et au service de la navigation sur les fleuves.

A part la ville de Dunkerque, où règne un commerce maritime très-étendu, et où s'exercent diverses industries, au nombre desquelles nous citerons la pêche en grand de la baleine, de la morue, du hareng et du poisson frais, la construction des navires et la fabrication des cordages, voiles, etc., il y a peu de ressources de ce genre dans l'arrondissement. Pour faire juger nos lecteurs de l'importance du pays sous ce rapport, nous avons formé et nous transcrivons ci-après le relevé du nombre d'établissemens de commerce et d'industrie y existant, dans chaque nature de produit.

Amidonnier, 1; apothicaires, 25; architectes, 5; armateurs, 11; armuriers, 5; arpenteurs, 10; aubergistes, restaurateurs, 24; bateliers, 20; bélandriers, 8; bimbelotiers, 2; blanchisseurs de fils et de toiles, 5; boisseliers, 6; bonnetiers, 30; bouchers, 70; boulangers, 177; bourreliers, 13; brasseurs, 98; briquetiers, 13; buandiers, 5; caboteurs, 18; cafetiers, 3; cercliers, 3; chapeliers, 23; charcutiers, 41; charpentiers, 138; charrons, 86; châtreurs, 2; chaudronniers, 10; chaufourniers, 5; chirurgiens, 6; ciriers, 9; cloutiers, 3; colporteurs, 8; commissaires-priseurs, 3; commissionnaires de roulage, 4; constructeur de bateaux, 1; constructeurs de navires, 4; cordiers, 18; cordonniers et bottiers, 181; corroyeurs, 10; courtiers de marchandises, 14; coutelier, 1; couturières, 9; couvreurs, 9; débitans de bière, cabaretiers, 579; débitans et marchands de liquides, 49; débitant de poudre, 1; déchireur de navires, 1; dentiste, 1; écorcheur, 1; entrepreneur de barques, 1; entrepreneur de boues, 1; entrepreneurs de travaux, 3; entrepreneurs de voitures publiques, 2; épiciers, 286; épingliers, 18; étainier, 1; FABRICANS de bleu, 1; de brosses, 1; de chandelles, 9; de colle, 1; d'étoffes, 1; de fil, 1; de genièvre,

8; d'huile, 22; de noir animal, 1; de pain d'épices, 1; de poteries, 4; de poulies, 5; de vinaigre, 1; ferblantiers, 14; fondeur, 1; forgerons, 2; fripiers, 20; gantiers, 2; gargotiers, 18; grainetiers, 3; graissiers, 4; graveur, 1; herboriste, 1; horlogers, 19; imprimeurs, 11; lamiers, 2; laveurs de cendres, 2; libraires, 12; limonadiers, 8; loueurs de sacs, 8; loueurs de voitures, 6; luthier, 1; maçons, 68; mandrier, 1; marbrier, 1; MARCHANDS de bas, 3; de bestiaux, 4; de beurre, 14; de bois, 26; de briques, 2; de bouchons, 2; de brosses, 1; de cendres, 1; de cercles, 1; de chandelles, 3; de charbon, 18; de chaux, 3; de comestibles, 1; de cordes et cordages, 4; de coton, 3; de couleurs, 4; de couvertures, 2; de cuirs, 2; de dentelles, 1; de draps, 15; d'étoffes, 43; de faïence, 15; de fer, ferrailles, 31; de fourrages, 2; de fromages, 12; de fruits, 3; de grains, 37; de gravures, 1; d'huîtres, 1; de laine, 5; de levûre, 7; de lin, 12; de linge fait, 8; de modes, 14; de musique, 1; d'œufs, 19; de pain d'épices, 3; de papiers, 4; de papiers peints, 1; de parapluies, 2; de poisson, 14; de porcelaine, 1; de poteries, 11; de présure, 1; de soieries, 3; de toiles, 16; de tuiles, 4; de verrerie, 2; de vins, 42; maîtres de bains, 1; maréchaux, 126; matelassier, 1; médecins, 24; menuisiers, ébénistes, 31; merciers, 3; meuniers, 135; négocians, 59; officiers de santé, 22; orfèvres, bijoutiers, 24; perruquiers, 23; passementiers, 2; pâtissiers, confiseurs, 12; paveur, 1; peigneur de laine, 1; peintres en bâtimens, 21; peaussiers et pelletiers, 2; plafonneurs, 12; plombiers, 9; poulaillers, 4; quincailliers, 9; raffineurs de sucre, 2; revendeurs, 219; roselier, 1; rubaniers, 82; sabotiers, 3; sages-femmes, 30; salineurs et savonniers, 15; scieur de long, 1; selliers, 5; serruriers et poëliers, 24; tailleurs de pierres, 3; tailleurs d'habits, 93; tamisier, 1; tanneurs, 10; tapissiers, 6; teinturiers, 10; tisserands, 75; tonneliers, 38; tourneurs, 22; vanniers, 13; vétérinaires, 5; vitriers, 10; voiliers, 8; voituriers, 10.

Cet arrondissement est divisé en sept cantons, dont voici la désignation, avec des notes sur l'importance et les ressources de chacun d'eux.

CANTON DE BERGUES, composé de treize communes. — Superficie : 11,960 hectares. — Population : 15,903 habitans. — Nombre de maisons : 2,710. — Nombre de feux : 3,431. — Le sol de ce canton est assez bon, surtout dans la partie du sud, où il est composé d'une terre argileuse qui s'ameublit facilement et qui convient à toutes les productions, et notamment aux grains et farineux. — Sauf la fabrication des fromages et la préparation du lin dans quelques communes et l'éducation des chevaux et bêtes

à cornes dans quelques autres, cette partie de l'arrondissement ne se fait remarquer par aucune industrie susceptible d'être mentionnée.

CANTON DE BOURBOURG, composé de treize communes. — Superficie : 12,902 hectares. — Population : 11,771 habitans. — Nombre de maisons : 2,153. — Nombre de feux : 2,469. — Les terres de la plupart des communes de ce canton sont d'une nature glaiseuse, peu favorable à la végétation; en revanche elles sont excellentes pour la fabrication des poteries et des briques, surtout du côté de Watten. Il y existe généralement beaucoup de pâturages, dans lesquels les habitans élèvent des chevaux et des bestiaux qu'ils vendent ensuite, soit à domicile, soit sur les marchés. Quelques brasseries, tanneries et fabriques d'huile complètent les ressources de cette localité.

CANTONS DE DUNKERQUE (au nombre de deux), composés de onze communes. — Superficie : 11,427 hectares. — Population : 32,809 habitans. — Nombre de maisons : 3,633. — Nombre de feux : 7,503. — Ces deux cantons sont situés, partie dans les dunes et partie dans le pays dit à *Watteringues*, où les terres ne sont entretenues en état de culture que grâce aux travaux continuels de desséchement qui s'y opèrent. Le sol y est cependant généralement bon, et convient surtout aux orges d'hiver et de mars, aux seigles, avoines et sainfoins. Il y existe des parties tout-à-fait sablonneuses et incultes dans les territoires les plus voisins de la côte; on en estime la superficie à 16 ou 17 cents hectares. Il n'y a d'autre industrie dans ces cantons, le chef-lieu excepté (voyez l'article Dunkerque), que la pêche en mer et quelques fabriques de genièvre.

CANTON DE GRAVELINES, composé de quatre communes. — Superficie : 6,369 hectares. — Population : 6,344 habitans. — Nombre de maisons : 1,048. — Nombre de feux : 1,144. — Ce que nous avons dit de la nature et de la qualité des terres des deux cantons de Dunkerque s'applique à celles du canton de Gravelines. Quelques parties situées dans les dunes, et que l'on évalue à 4 ou 5 cents hectares, sont également incultes. Du reste cette partie de l'arrondissement ne possède aucun commerce ou industrie digne d'être cité.

CANTON D'HONDSCHOOTE, composé de huit communes. — Superficie : 13,638 hectares. — Population : 13,402 habitans. — Nombre de maisons : 2,277. — Nombre de feux : 2,627. — Le

territoire de ce canton est de bonne qualité, surtout vers le sud, et produit les céréales et généralement tous les farineux, les graines oléagineuses, un peu de tabac et de houblon. Il est également favorable à la culture du lin, dont la préparation, le filage et le tissage pour la confection des toiles, constituent la principale et pour ainsi dire, la seule industrie des habitans.

CANTON DE WORMHOUDT, composé de dix communes. — Superficie : 14,111 hectares. — Population : 15,342 habitans. — Nombre de maisons : 2,534. — Nombre de feux : 3,128. — Ce canton possède un sol fertile dont la nature participe de celui de la partie méridionale du canton d'Hondschoote. On y récolte les mêmes produits et l'on s'y livre au même commerce de lin et de fabrication des toiles. Une autre branche d'industrie de la localité est celle de l'éducation et de l'engrais des bestiaux dans les pâturages. On y trouve de plus quelques briqueteries dans les parties voisines du canton de Bourbourg, quelques brasseries, tanneries et fabriques d'huile dans les autres communes.

NOTES HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

ARMBOUTS-CAPPEL est situé à gauche et à 3 kilomètres de la route de Lille à Dunkerque.

Par lettres du 17 juillet 1295, le comte Guy confirma la donation faite par feue Béatrix Leroy, pour la fondation d'une chapelle dans l'église de Saint-Martin de Bergues, de 19 mesures et demie de terre dans la paroisse d'Armbouts-Cappel.

Quelques escarmouches d'avant-gardes eurent lieu, en 1793, sur le territoire de cette commune.

La population d'Armbouts-Cappel est de 613 habitans, dont 86 indigens secourus à domicile et 8 mendians.

Son territoire contient 938 hectares, dont 629 en terres labourables, 270 en prés, 6 en bois, 7 en superficie des propriétés bâties, 19 en routes, chemins, et 7 en rivières et ruisseaux.

On cultive dans cette commune toutes les céréales; la culture principale est le blé froment. L'agriculture est la seule industrie qui s'y exerce.

On trouve à Armbouts-Cappel 2 moulins à blé, 2 brasseries, une poterie, 1 four à chaux.

ARMBOUTS-CAPPEL-CAPPEL fait partie du canton de Dunkerque-Ouest et est situé à 5 kilomètres de cette ville.

Cette commune dépend, pour le spirituel, de celle d'Armbouts-Cappel.

Le seul titre que nous ayons découvert dans lequel il soit fait mention de ce village, est une convention en date du 24 novembre 1775, entre le magistrat de Dunkerque et celui de Bourbourg, relativement à la police des communes. Dans cet acte, les communes sont divisées en cantons et Armbouts-Cappel-Cappel en forme le troisième.

Le peu d'archives que possédait la mairie d'Armbouts-Cappel-Cappel a été détruit lors de l'incendie de ce bâtiment, en 1817.

La population de cette commune est de 279 habitans, dont 55 indigens et 2 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 538 hectares ainsi divisés : 327 en terres labourables, 187 en prés, 3 en bois, 3 en canaux, 4 en fonds de maisons, 10 en routes, chemins, et 4 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en blé, orge, soucrion, avoine, fèves et pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Le seul établissement qui existe dans cette commune est une distillerie de genièvre.

BAMBECQUE est situé près de la rivière de Peene et à droite de la route de Dunkerque à Ypres.

Une sentence fut rendue le 21 janvier 1296, par Jean Plateans, venant de Teteghem, et autres chevaliers, tous hommes du comte de Flandre, à Bergues, contre Willaume, seigneur de Fiennes, qui réclamait de Watier de Bourbourg le château de Bambecque et la partie de cette terre qui dépendait dudit château. Cette sentence, prononcée par défaut, condamna Willaume à l'amende, parce que Jean Wichou, qu'il avait nommé son procureur, ne comparut pas aux journées qui se tinrent pour cette affaire.

Par lettres du samedi après l'Octave de Saint-Martin 1330, Jean Palster et Jean Lilone, hommes liges de Robert de Flandre, seigneur de Cassel, ont déclaré qu'en leur présence Robin de Capple a reconnu tenir en fief et hommage dudit Robert, 17 mesures de terre à Bambecque.

Cette commune a une population de 1,139 habitans, dont 316 indigens et 7 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1,176 hectares, dont 834 en terres labourables, 282 en prés, 12 en terrains plantés, 10 en bois, 5 en mares, étangs, 7 en contenances de propriétés bâties, 20 en routes, chemins, et 6 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, le seigle, le lin, le houblon, les pois, les fèves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Ses établissemens de commerce et d'industrie sont 3 moulins à blé et 2 brasseries.

BERGUES est situé sur la route de Dunkerque à Lille, à 10 kilomètres de la première et 69 de la seconde de ces villes. Il est traversé par le canal de la Colme.

Saint-Winoc, duquel cette ville a reçu le nom, était breton et compagnon de Saint-Bertin, abbé de Sithieu. Il devint le premier abbé de Wormhoudt et mourut dans cette maison vers l'an 717. Le monastère de Wormhoudt ayant été ruiné, le corps de Saint-Winoc fut transporté, en 902, au château de Berg ou Groen-Berg, où ce saint avait autrefois demeuré. Le culte de Saint-Winoc devint bientôt si célèbre qu'une ville ne tarda point à se former dans l'enceinte de Groen-Berg; elle fut appelée Bergues-Saint-Winoc par son fondateur, Bauduin-le-Chauve, deuxième comte de Flandre.

Bauduin III fit agrandir cette ville vers l'an 958 et la fit entourer de murailles. Bauduin de Lille, quatrième comte de Flandre, y fit bâtir, en 1029, un château où plusieurs de ses successeurs établirent leur résidence ordinaire. Il fonda aussi près de ce château une abbaye de Bénédictins qui resta séparée de la ville jusqu'en 1420, qu'elle y fut enfermée par la nouvelle enceinte de murailles.

En 1083, un incendie, occasioné par l'imprudence de quelques tisserands, dura cinq jours; la ville de Bergues et l'abbaye de Saint-Winoc furent dévorées par les flammes.

Les Bleumontins, partisans révoltés de la Flandre, vinrent, en 1206, mettre le siège devant Bergues; mais un chevalier nommé Chrétien Damman les attaqua, les battit complètement et les contraignit à se retirer. Les Bleumontins y perdirent 3,000 hommes, et cette affaire décisive eut pour résultat la dissolution du parti vaincu.

Thomas, comte de Flandre, et la comtesse Jeanne, sa femme, donnèrent, en juillet 1240, à la châtellenie de Bergues, des lois et coutumes appelées *kœure*. Leur étendue ne nous permettant point de les insérer en entier dans cette notice, nous nous bornerons à citer quelques-unes des affaires dont la connaissance devait appartenir à la *kœure*.

« Si un étranger attaque quelqu'un qui appartient à la kœure, celui qui l'aura secouru ne sera pas puni.

» Ceux qui auront joué aux osselets payeront une amende de 20 sous au comte; il sera cependant permis de jouer aux échecs.

» Ceux qui auront joué aux dés paieront 3 livres d'amende.

» Celui dans la maison duquel on aura joué paiera 3 livres.

» On tiendra, tous les ans, trois *vérités* générales pour tous les forfaits de 3 livres.

» Chaque année il y aura une vérité libre si le comte veut avoir connaissance de tous les forfaits.

» Celui qui tiendra taverne hors de la ville de Bergues paiera 3 livres d'amende au comte et sa maison sera brûlée. L'officier de justice ne peut donner à personne la permission de tenir taverne hors de la ville; les kœurhers seuls peuvent le faire.

» Celui qui aura un enfant mineur à sa garde et qui l'aura marié sans le consentement de ses proches parens sera, s'il en est convaincu par la kœure, privé de ses biens, qui demeureront au pouvoir du comte.

» Celui qui sera convaincu d'avoir reçu quelque présent pour avoir fait un mariage paiera 20 livres d'amende au comte.

» Celui qui sera convaincu d'avoir porté une cuirasse ou un bonnet de fer, le perdra et paiera 3 livres au comte.

» Celui qui sera arrêté pour forfait commis dans la kœure amendera où le forfait aura été commis : S'il n'est point arrêté et qu'il soit convaincu de l'avoir fait, on pourra le prendre partout où on le trouvera dans le comté de Flandre.

» Si quelqu'un ayant été ajourné ne comparait pas, il sera regardé comme atteint. S'il comparait et qu'il fasse voir un empêchement légitime, en offrant de faire serment, il restera en son action : S'il n'agit pas ainsi, il sera tenu pour atteint.

» Celui qui sera pris pêchant dans les eaux d'autrui paiera 3 livres d'amende au comte; il sera conduit à la justice et ses filets et autres instrumens appartiendront à celui qui l'aura pris. Dans la commune vérité, il en sera tenu une pour tous ceux qui n'auront pas été pris.

» Celui qui sera convaincu par la vérité d'avoir foui et creusé le chemin qui conduit à l'église paiera au comte 4 livres d'amende.

» Les chemins seront réparés une fois l'année. On rendra une ordonnance en conséquence le dimanche précédent, et ensuite on en fera la visite la semaine suivante. Celui qui sera convaincu d'y avoir fait quelque tort paiera 3 livres au comte.

» Entre l'Avent et la Toussaint, ou dans un autre temps plus commode, on fera la visite des eaux courantes. Celui qui sera convaincu d'avoir endommagé un aqueduc paiera 3 livres d'amende au comte; celui qui aura fait tort après l'inspection paiera 6 livres.

» Dans la moëre du comte, partout où il y aura de l'eau, les poissons et les oiseaux appartiendront au comte.

» Si quelqu'un commet un vol sur des marchands ou autres dans la rue ou chemin royal, il sera pendu. S'il est soupçonné de ce crime à l'égard des Flamands et qu'il en soit convaincu, il paiera

au comte 60 livres et rendra le double de la chose volée. S'il est accusé hors de la Flandre au sujet de quelqu'autre chose, le comte pourra le faire juger par sa cour.

» Si quelqu'un est accusé d'avoir enlevé une femme, la justice doit les faire arrêter, les retenir et les ajourner au troisième jour. S'ils comparaissent, l'homme doit être d'un côté et la femme de l'autre côté, avec ses parens. On dira à la femme d'aller avec cet homme, si elle le juge à propos; si elle y va, il sera libre et il devra l'épouser; mais si elle refuse d'aller avec lui et qu'elle se plaigne du rapt, on en fera justice s'il en est convaincu. S'il ne paraît pas à la première citation, il sera déclaré atteint.

» Si quelqu'un fait violence à une femme et que le bruit ait été entendu des voisins, étant convaincu par la vérité que le comte prendra, il sera condamné par le jugement des kœurhers. »

Thomas et Jeanne remirent en même-temps, en 1240, à la châtellenie de Bergues, le tonlieu qu'ils y percevaient, sous la condition que s'ils veulent ajouter de nouvelles forteresses à cette ville ou réparer les anciennes, ceux qui payaient le tonlieu seraient tenus d'y travailler.

Pour prévenir les difficultés qui pourraient s'élever entre les échevins du territoire de Bergues et ceux de la ville de Dunkerque au sujet des canaux qui allaient de l'une à l'autre de ces deux villes jusqu'à la mer, la comtesse Marguerite ordonna, en mars 1253, que les forfaits commis sur les canaux du territoire de Dunkerque seront jugés par les échevins de cette ville, excepté cependant lorsque les digues ou écluses essuieront quelques dommages; dans ce cas la connaissance en appartiendra aux échevins de Bergues, mais que les forfaits commis dans la banlieue de Dunkerque seront de la compétence exclusive du bailli de cette ville.

En mai 1273, Guy, comte de Flandre, renonça, pour lui et ses successeurs, aux biens des bâtards qui demeureront dans les ville et châtellenie de Bergues. Cette renonciation fut consentie moyennant une somme d'argent que les échevins et communauté de Bergues payèrent pour se rédimer à toujours.

Par des lettres du 22 octobre 1276, la comtesse Marguerite maintint les prieure, sœurs et frères de l'hôpital Saint-Jean à Bergues, dans le droit de la mesure de tous grains, le poids et la droiture du poids à Bergues, à Wormhoudt, tous les ans, le lundi après la Pentecôte, et à Herzeele le jour de l'Assomption de la Vierge, ainsi que cet hôpital en jouit par donation de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois. La comtesse déclare, dans les lettres susdites, que, d'après enquête tenue, les droits à percevoir par cet hôpital consistent en ce qui suit :

De la mesure de tous grains, une maille par rasière.

Du chariot de blé, 4 deniers, et de la charrette, 2 deniers.

De 100 rasières de sel mesurées ensemble, 18 deniers, et une maille par chaque rasière en détail.

Du chariot de sel, 4 deniers, et de la charrette, 2 deniers.

De 100 rasières de charbon, 18 deniers, et une maille par rasière en détail.

De chaque sac de laine, 4 deniers, du millier de fer, 6 deniers, et de toutes choses que l'on pesera jusques à 12 livres, une maille, et au-dessus un denier.

Personne ne pourra mesurer ou peser chose que l'on achète dans la ville de Bergues, si ce n'est par leur mesure et par leur poids.

Si un bourgeois de Bergues a un trasnel dans son hôtel, il ne pourra rien recevoir, délivrer, vendre ni acheter qui puisse tourner à la perte du droit du poids.

Les échevins et communauté de la ville de Bergues, après avoir entendu la lecture faite en présence de maître Jacques de Boulogne, archi-diacre de Thérouanne, et Nicolas de Molaines, chevalier, commissaires envoyés par Philippe-le-Bel, roi de France, pour leur faire jurer les articles de la paix conclue entre ce roi et le comte de Flandre, jurèrent et promirent, en mars 1286, de les observer et maintenir inviolablement, et de tenir le parti du roi si le comte contrevenait à ses promesses, et ce, jusqu'à ce que les choses aient été réparées dans la cour du roi par le jugement des pairs de France.

Les conventions du mariage d'Isabelle, fille d'Edouard, roi d'Angleterre, avec Louis, comte de Flandre, furent arrêtées à Bergues, le 13 mars 1345. L'acte qui fut dressé à cet effet est signé par Edouard, fils du roi; Williams, comte de Northampton; Thomas, comte de Warvick; Robert, comte de Suffolck; Richard Talbot et plusieurs autres seigneurs.

Les Bourguignons et les Normands vinrent, en 1383, poser le siège devant Bergues, qui fut vigoureusement défendue par les Anglais, qui s'y étaient réfugiés; néanmoins ils réussirent à s'emparer de cette ville, qu'ils saccagèrent et qu'ils brûlèrent ensuite par ordre du roi. Tout périt consumé, à l'exception des églises de Saint-Winoc et de Saint-Pierre.

Un incendie considérable affligea encore cette cité en 1494.

En 1558, les Français, répandus dans la Flandre occidentale sous la conduite du maréchal de Termes, ravagèrent de fond en comble l'abbaye de Saint-Winoc qui avait acquis de grandes richesses, et livrèrent ses bâtimens aux flammes; la ville de Bergues fut de même réduite en cendres; les maisons les plus distantes de l'abbaye se trouvèrent seules épargnées.

Entièrement rétablie par Philippe II, roi d'Espagne, cette ville devait encore éprouver bien des vicissitudes. Assiégée d'abord par

les Français, elle fut conquise par les Espagnols en 1651; reprise par les Français en 1658 et rendue au roi d'Espagne en 1660 par le traité des Pyrénées; elle fut de nouveau reprise en 1667 par Louis XIV, et demeura depuis à la France, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle.

Outre l'abbaye de Saint-Winoc, fondée en 1029 par Bauduin de Lille, et dont nous avons parlé au commencement de cette notice, il existait à Bergues, avant la révolution, six autres couvens; savoir: un de Dominicains, fondé en 1240 par Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre; un de Capucins, établi le 13 janvier 1611, et dont Pierre Decuyper, ancien greffier et pensionnaire des ville et châtellenie de Bourbourg, est considéré comme le fondateur; un de Capucines-Pénitentes, que François Durant, bourgeois de Bergues, fonda en 1620; un des Annonciades (auparavant des Sœurs-Grises), établi le 2 avril 1644 par Jeanne de Valois, épouse de Louis XII, roi de France; un de Sœurs-Noires, institué en 1480 par Philippe Vanhaverskercke, doyen de la chrétienté et curé de Saint-Martin à Bergues, et enfin l'abbaye de Saint-Victor, dite du Nouveau-Cloître, édifiée près de la ville de Bergues par Marguerite, comtesse de Flandre. Ce dernier couvent ayant été incendié en 1383, les religieuses se retirèrent dans la ville et y firent construire un monastère où elles vécurent sous la règle de Saint-Augustin.

La magistrature de Bergues était composée d'un bourgmestre, de quatorze échevins, de deux pensionnaires, de quatre greffiers et d'un receveur, indépendamment du bailli et du vicomte. L'intendant de la province était chargé du renouvellement annuel du corps de cette magistrature.

Lors de la division de la France en départemens et arrondissemens, Bergues devint le chef-lieu du premier arrondissement du département du Nord et le siége de la sous-préfecture, qui fut transféré à Dunkerque en 1804. Bergues n'est plus aujourd'hui que le chef-lieu du canton de ce nom.

La population de cette ville n'a guère varié depuis trente ans. Elle était, en 1800, de 5,739 habitans; de 5,667 en 1817, et de 5,962 en 1834.

La superficie totale du territoire de Bergues est de 151 hectares, dont 120 en terres labourables, 14 en fonds d'habitations, 16 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Cette commune n'est point agricole; ses marchés hebdomadaires sont considérables; ses établissemens de commerce ou d'industrie consistent en 3 corroyeries, 3 fabriques de chandelles, 3 moulins à blé, une filterie, une fabrique d'étoffes, une fabrique de bas, 6 teintureries, 9 brasseries, 1 moulin à huile, une savonnerie, 2 tanneries, 2 raffineries de sel, une fabrique de colle, une fabrique de bleu.

Bergues possède en outre une justice de paix, un collège communal, un hospice civil pour les vieillards, les malades et les orphelins; un mont-de-piété dont l'intérêt est de dix pour cent et dont le prêt s'élève annuellement à environ 100,000 francs; une poste aux lettres; une poste aux chevaux; un bureau de l'enregistrement et des domaines; une brigade de gendarmerie; une compagnie de pompiers.

Les édifices les plus remarquables de cette cité sont : la tour du beffroi, bâtie par les Espagnols; l'hôtel-de-ville, dont la construction date de 1664; les deux tours de l'abbaye de Saint-Winoc, qui ont été conservées pour servir de point de vue aux navigateurs et faciliter l'entrée du port de Dunkerque; les bâtimens du mont-de-piété construits en 1620.

Bergues est la patrie de plusieurs jurisconsultes distingués et de littérateurs recommandables. Plaschaert, l'un des meilleurs peintres flamands, a reçu le jour en cette ville.

BIERNE est situé au sud-ouest de Bergues, son chef-lieu de canton, et à 2 kilomètres de cette ville, sur la route vicinale de Saint-Omer.

Cette commune possédait, avant la révolution, une fort belle église dont la construction datait de 1414, ainsi que l'attestait une grosse pierre placée en saillie au pied de la tour et qui portait ce millésime. Cette église, vendue comme bien national en 1799, fut livrée à la hache des démolisseurs; mais les habitans, indignés, se souleverent en partie contre ces derniers, les contraignirent de suspendre momentanément leur opération et de se réfugier à Bergues. Les acquéreurs de l'église ne tardèrent point à se présenter de nouveau, et protégés par un détachement de la garde nationale muni de deux pièces de canon, ils continrent les habitans de Bierne dans le devoir et achevèrent la démolition de cet édifice.

La population de cette commune est de 501 habitans, dont 95 indigens recevant des secours du bureau de bienfaisance et 2 mendians.

Son territoire contient 1,090 hectares, ainsi divisés : 384 en terres labourables, 650 en prairies, 1 en bois, 9 en superficie de propriétés bâties, 28 en routes, chemins, et 18 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en froment, seigle, orge d'hiver et d'été, pamèle, avoine, féveroles, lin, pommes de terre, pois et haricots.

Sa culture principale a pour objet le blé, l'avoine et les prairies artificielles. Un quart au moins du territoire de la commune est

composé de pâtures d'une excellente qualité, où l'on engraisse des bœufs et des vaches pour la consommation.

Il se fait à Bierne un commerce assez considérable de beurre et de fromages.

Il existe dans cette commune 3 moulins à blé, 5 moulins à huile et 1 moulin à écorces.

BISSEZEELE est situé à 7 kilomètres de Bergues, à gauche de la route royale de Lille à Dunkerque.

Ce village est très-ancien; des titres que nous avons découverts en compulsant les archives départementales nous ont donné la conviction qu'il existait déjà dans les premières années du douzième siècle.

La population de cette commune est de 476 habitans, dont 60 indigens et 4 mendians.

Son territoire contient 347 hectares, dont 261 en terres labourables, 71 en prés, 2 en terrains plantés, 1 en bois, 3 en fonds de maisons, 9 en routes, chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, les fèves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

On trouve dans cette commune 1 moulin à blé et 1 brasserie.

BOLLEZEELE est situé à 12 kilomètres de Wormhoudt, son chef-lieu de canton, à gauche de la route vicinale de Saint-Omer à Bergues.

Le pape Pascal II confirma, par une bulle du 5 avril 1113, la donation faite à l'abbaye de Bourbourg, par Robert, comte de Flandre, de la terre de Bauduin Eescard, à Bollezeele.

Une charte d'août 1232 de Fernand et Jeanne, sa femme, comte et comtesse de Flandre, exempta les habitans de Bollezeele de toutes tailles, exactions, redevances et forfaits.

Par lettres datées d'Ypres, le 16 décembre 1224, le lundi après Sainte-Lucie, Michel de Boulers, connétable de Flandre, déclara avoir vendu à Jeanne, comtesse de Flandre, ce qui lui appartenait à Bollezeele, et qui pouvait valoir 44 livres par an.

Des historiens rapportent que des fouilles exécutées dans la commune de Bollezeele ont fait découvrir des vases antiques, des médailles et des monnaies frappées sous Posthume, vers l'an 267.

La Sainte Vierge de Bollezeele jouissait d'une grande réputation. Une chronique de 1621 énumère tous les miracles qui lui sont attribués. On célébrait chaque année dans l'église de cette paroisse la fête de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie : tous les

villages des environs s'y rendaient processionnellement et le concours des fidèles était si considérable que l'on compta dans une de ces fêtes jusqu'à dix mille communiants.

La population de Bollezeele est de 1,662 habitans, dont 240 indigens et 18 mendians.

Son territoire contient 1,756 hectares, ainsi divisés : 1,091 en terres labourables, 548 en prés, 19 en terrains plantés, 42 en bois, 6 en landes, étangs, 13 en superficie de propriétés bâties, 34 en routes, chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, les fèves, le lin, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est l'agriculture. On y fait un commerce assez considérable des bestiaux qu'on y élève.

On trouve dans cette commune 6 moulins à blé, 4 brasseries et 1 fabrique de poteries de terre.

BOURBOURG, chef-lieu du canton de ce nom, est à 20 kilomètres de Dunkerque, sur le canal de Bourbourg, à droite et à 3 kilomètres de la rivière d'Aa.

L'origine de Bourbourg n'est point connue : plusieurs historiens la font remonter aux temps les plus reculés. Bauduin-le-Chauve fit entourer cette ville de fossés, vers l'an 900.

En 1102, Clémence de Bourgogne, épouse de Robert de Jérusalem, comte de Flandre, fonda à Bourbourg un monastère de nobles Bénédictines et lui fit des donations considérables. Le pape Pascal II, par une bulle du 5 avril 1113, confirma ces donations et déclara que si l'on mettait un interdit sur ces biens, les religieuses pourraient toujours célébrer le service divin dans leur église, les portes fermées; il les exempta de tout pouvoir d'évêque, de séculier et de tout service paroissial. Les clercs et les laïcs qui étaient attachés à cette église et qui demeuraient dans la maison devaient répondre de leur conduite à l'abbesse seulement.

Henri, châtelain de Bourbourg, partit en 1172 pour la terre sainte, avec Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, affranchit en 1183 les habitans de la ville de Bourbourg de tous droits dans le nouveau port de Gravelines pour toutes les marchandises qu'ils y amèneront et celles qu'ils en rapporteront sans avoir été vendues. Il déclara en même temps que les bourgeois de Bourbourg ne paieraient aucun tonlieu à Saint-Omer, excepté un denier par bateau lorsqu'ils entreraient dans cette ville, et qu'en cas de difficultés, elles seraient jugées par les échevins de Saint-Omer.

Thomas, comte de Flandre, et la comtesse Jeanne, sa femme,

donnèrent, en 1240, à la châtellenie de Bourbourg, des lois et coutumes appelées kœure, dont voici les principales dispositions :

« Les échevins seront en même temps kœurhers, comme le comte les a établis et leur a fait jurer de garder l'échevinage et la kœure jusqu'à sa volonté.

» Le comte retient à lui la connaissance du meurtre, ainsi que l'incendie commis en plein jour, le délit arrivé en sa présence, les forfaits des dîmes et des forteresses, la dépouille du mort, la violence faite dans les églises.

» Il garde aussi la connaissance de l'homicide. Il est décidé que personne ne pourra s'en purger, si ce n'est en présence de cinq kœurhers ; s'il succombe, il perdra la tête et ses biens appartiendront au comte.

» Celui qui blessera quelqu'un au sang paiera au comte trois livres et vingt sous au blessé.

» Celui qui aura blessé quelqu'un sans lui causer la mort paiera trois livres au comte et vingt sols au maltraité.

» Celui qui sera convaincu d'avoir fait une blessure dans les chairs paiera trois livres au comte et vingt sols à celui qui l'aura soufferte.

» Celui qui battra une femme, paiera au comte trois livres et vingt sols à la femme.

» Celui qui aura usé de quelque violence non spécifiée paiera au comte trois livres et à celui qui l'aura reçue ce que la kœure ordonnera.

» Si un voleur est pris avec son vol, il sera amené devant la *vierschare* (tribunal de justice) ; on entendra ses allégations et il pourra être convaincu sur-le-champ par le serment de celui qui l'aura arrêté et par quatre prud'hommes.

» Les kœurhers paieront le dommage des incendies qui se commettront dans la ville. Si le malfaiteur est connu, il sera banni à perpétuité et ses biens paieront le dommage, le reste appartiendra au comte.

» Celui qui sera accusé d'avoir mis le feu pendant la nuit devra se justifier devant cinq kœurhers, autrement il sera pendu et tous ses biens appartiendront au comte, après avoir indemnisé celui qui aura souffert le dommage, si cependant il en a porté plainte auparavant.

» Celui qui sera convaincu d'être entré avec violence dans une maison paiera vingt sols et le double du dommage à celui qui l'aura souffert ; le surplus de ses biens appartiendra au comte.

» Toute personne qui portera des armes défendues en-dedans la kœure, paiera au comte trois livres. Il est cependant permis aux échevins, kœurhers, chevaliers, fils de chevaliers et voyageurs,

de porter des épées. Le comte permet aussi à tout chevalier qui ira à pied de porter une épée jusqu'à sa volonté.

» Celui qui portera une épée à l'église paiera trois livres ; s'il s'en sert pour faire mal, il en paiera six.

» Si quelqu'un refuse la correction des kœurhers, on y procèdera par loi.

» Les juges ou officiers du seigneur ne pourront saisir la maison ni les biens de quelqu'un, si ce n'est par le jugement des kœurhers. S'ils le font, il avertira les kœurhers, et la kœure cessera jusqu'à ce que la chose ait été réparée par les kœurhers et le dommage restitué.

» Celui qui occasionera du tumulte dans la vierschare paiera trois sols d'amende; s'il le fait dans une maison hors de la vierschare, il donnera deux sols.

» Celui qui contredira un kœurher dans la vierschare paiera à chaque kœurher présent 18 sols et trois livres au comte.

» Personne ne pourra mettre assise ou autre imposition, soit générale, soit particulière, à moins que le comte. Celui qui l'aura fait rendra ce qu'il aura reçu et paiera au comte une amende de dix livres.

» Ce que quelqu'un fera en se défendant sera exempt de forfait, et l'agresseur paiera pour les deux, à moins que ce ne soit avec un poignard.

» Si un banni revient avant l'expiration de son bannissement et avant d'être réconcilié avec le comte, il doit d'abord se réconcilier avec son adversaire et lui offrir un dédommagement proportionné au mal qu'il lui aura fait. Si le banni veut bien s'arranger, et que l'autre n'en veuille rien faire, la kœure doit les mettre d'accord, si le comte le permet. Un notaire doit avoir pour un banni dix sols et le maire autant.

» Celui qui recevra dans sa maison un banni et qui en sera convaincu par les kœurhers ou par la franche vérité, aura sa maison brûlée et il amendera au comte 60 livres. Si la maison du banni a été brûlée, on brûlera de même celle de sa femme et de ses enfans.

» Celui qui donnera des cautions pour poursuivre sa plainte et ne l'aura pas suivie paiera trois livres au comte et perdra sa demande.

» Soit que quelqu'un ne veuille pas former de plainte ou qu'il l'abandonne, l'officier de justice n'en aura pas moins son droit.

» Celui qui aura fait un accord secret, amendera au comte trois livres.

» Un officier de justice ne peut ajourner quelqu'un de la kœure à d'autre plaid qu'à la kœure. »

Ces lois et coutumes sont sous le *vidimus* des échevins de la ville de Bourbourg, du 8 avril 1328.

Par lettres du 7 septembre 1244, dont l'original en parchemin existe aux archivès départementales, l'abbesse et les religieuses de Bourbourg déclarent qu'elles ont le droit de faire des digues entre la mer et le lieu appelé *Fresdick* sur leur tenement, toutes les fois que leurs hommes le trouveront nécessaire. Si quelques hommes de leur tenement s'y refusent, l'abbaye pourra leur faire payer l'amende.

La comtesse Marguerite donna le 7 mai 1262, aux habitans du métier de Bourbourg, la maison ou se tenaient les plaids dans cette ville, pour y loger les otages du territoire, sous promesse de sa part de ne pas l'employer à d'autre usage et à condition qu'ils entretiendraient cette maison en bon état.

Yolende de Flandre, comtesse de Bar, dame de Cassel, et Robert, sire de Thiennes, châtelain de Bourbourg, nommèrent chacun deux commissaires, le 9 mai 1357, pour tenir enquête sur le droit que prétendait ledit Robert de percevoir le tiers dans les confiscations, bâtardises et adhérences échues dans la châtellenie de Bourbourg.

Robert, évêque de Thérouanne, voulant punir les injures, offenses et rébellions que la comtesse de Bar, ses gens et les religieuses de Bourbourg s'étaient permises envers la juridiction ecclésiastique, ordonna, le 12 juin 1366, la cessation de tous offices divins dans l'abbaye de Bourbourg, ainsi que dans toutes les terres appartenant à la comtesse de Bar, et enjoignit aux ecclésiastiques de son diocèse de faire publier cette cessation et de la faire observer jusqu'à ce qu'ils reçussent d'autre mandement de sa part. Le 2 décembre de la même année, les abbesse, prieure et religieuses du couvent de Bourbourg firent citer en cour de Rome l'évêque de Thérouanne.

La ville de Bourbourg fut souvent l'objet des attaques des Français et des Anglais : ces derniers, commandés par l'évêque de Norwich, s'en rendirent maîtres en 1383. Elle fut presque immédiatement reprise par les Français, qui la saccagèrent et la livrèrent aux flammes. Incendiée de nouveau en 1479, cette ville, conquise par les Français en 1487, en 1645 et en 1657, resta définitivement à la France après le traité des Pyrénées. On démolit alors ses fortifications.

Bourbourg était, dans les siécles précédens, le lieu ordinaire des entrevues des rois d'Angleterre et des comtes de Flandre. Sa châtellenie comprenait 10 beaux villages et plus de 700 fiefs relevaient de la cour féodale de ladite châtellenie.

Le monastére de nobles Bénédictines fondé à Bourbourg, en

1102, fut érigé en chapitre de dames chanoinesses comtesses, vers l'an 1780. La reine de France prenait le titre de première chanoinesse et avait décoré les dames de ce chapitre d'une croix émaillée portant d'un côté son portrait et de l'autre l'image de la Sainte Vierge; cette croix était attachée à un ruban de couleur jaune liseré de noir.

Il existait aussi à Bourbourg trois autres couvens, l'un de Capucins de l'ordre de Saint-François, érigé en 1621, au moyen d'aumônes, sur un terrain donné par M. Briarde, seigneur de Bavinckhove; un autre de Capucines, dites pénitentes, fondé en 1614, par dame Françoise Taffin, veuve d'Alexandre Maes; le troisième, d'Hospitalières de Saint-Jean, dites Sœurs-Noires, dont l'époque de la fondation n'est pas connue. Cette maison, à ce que l'on rapporte, aurait été, dès le principe, gouvernée par des séculiers que l'évêque de Thérouanne aurait remplacés, en 1456, par des religieuses du tiers-ordre de Saint-François.

La population de Bourbourg était de 1,903 habitans en 1800, et de 2,004 en 1817; on y en compte aujourd'hui 2,378. Sur ce nombre 600 sont secourus à domicile et 23 se livrent à la mendicité.

Le territoire de cette commune a une superficie de 22 hectares, dont 14 en jardin et 8 en contenances de propriétés bâties.

Les établissemens de commerce et d'industrie qu'on trouve à Bourbourg, sont : une corroyerie, 2 moulins à blé, une teinturerie, 6 brasseries, 6 fabriques d'huile, une raffinerie de sel et une tannerie.

Cette ville possède en outre une justice de paix, un hospice pour les vieillards et les orphelins, une poste aux lettres et un bureau de l'enregistrement et des domaines.

BOURBOURG-CAMPAGNE est situé à 1 kilomètre de Bourbourg-Ville, son chef-lieu de canton, et à 20 kilomètres de Dunkerque.

Ce village, qui n'a ni clocher ni église, faisait autrefois partie de Bourbourg-Ville, et n'est érigé en commune que depuis 1791.

La population de cette commune est de 2,040 habitans; sur ce nombre 250 sont indigens et reçoivent des secours du bureau de bienfaisance.

La superficie totale de son territoire est de 3,603 hectares, dont 2,448 en terres labourables, 109 en prés, 45 en jardins, 65 en bois, 897 en pâtures, 27 en landes, 12 en fonds d'habitations.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, le soucrion, les fèves, l'avoine, les pois, les vesces, le colza, le lin et les betteraves.

Sa culture principale est le blé et le soucrion.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe à Bourbourg-Campagne 5 moulins à blé, 3 brique-

teries, 2 blanchisseries de toiles, 2 distilleries de genièvre, 2 brasseries, 1 four à chaux.

BROUCKERQUE, au sud-est et à 7 kilomètres de Bourbourg, son chef-lieu de canton, est situé entre les canaux de Bourbourg et de la Colme.

Les inventaires des registres des chartes, tome 1.er, folio 257, v.o, et folio 335, mentionnent, sous les dates des 4 octobre 1365 et 20 septembre 1367, des fiefs existant à Brouckerque.

Les registres de l'état-civil de cette commune remontent à l'année 1694; ceux antérieurs sont illisibles.

Le 30 août 1657, l'armée ennemie qui faisait le siége d'Ardres, ayant renoncé à son entreprise et voulant se retrancher entre les rivières de l'Aa et de la Colme, vint loger à Brouckerque après un orage épouvantable.

On compte dans cette commune 893 habitans, dont 96 indigens et 2 mendians.

Son territoire contient 1,135 hectares, dont 650 en terres labourables, 125 en prés, 15 en terrains plantés, 16 en bois, 321 en pâtures et 8 en superficie de propriétés bâties.

On y cultive le blé, le seigle, le soucrion, l'avoine, les fèves, les pois, le lin, les betteraves, les pommes de terre, le trèfle et les légumes de toute espèce.

Sa culture principale est le blé.

Son industrie consiste dans le filage et le tissage du lin; on y fait quelque commerce de grains et de bestiaux.

On trouve à Brouckerque 2 moulins à blé et 2 brasseries.

BROXEELE est situé à 17 kilomètres de Wormhoudt, son chef-lieu de canton.

Michel de Boulers, connétable de Flandre, ayant reçu en échange de la châtellenie de Cassel ce qui appartenait à Jeanne, comtesse de Flandre, au territoire de Broxeele, abandonna en novembre 1219 à l'abbaye de St.-Bertin le droit de chasse et de garenne qu'il avait dans le bois que Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, et Marguerite, sa sœur, lui avaient donné, et permit à ladite abbaye de lever, dans le mois d'août, les dîmes et de les conduire par son domaine, sans aucun forfait.

Broxeele était, avant la révolution, de la juridiction de la noble cour de Cassel et l'un des villages de la ci-devant West-Vierschaere; son église était érigée en succursale et desservie par un curé. Depuis cette époque, l'église a été vendue et en partie démolie; l'autre partie restée debout a été rachetée par les habitans

de la commune et entièrement reconstruite par leurs soins et à leurs frais. Erigée en annexe par décret du 20 mai 1812, en chapelle par ordonnance royale du 11 février 1820, l'église de Broxeele a enfin été déclarée de nouveau succursale le 17 décembre 1831.

Le presbytère de Broxeele, qui avait aussi été vendu pendant la tourmente révolutionnaire, a été racheté par la commune, autorisée à cet effet par ordonnance royale en date du 30 septembre 1829.

Les registres de l'état-civil déposés dans les archives de la mairie de cette commune remontent à l'an 1590.

Broxeele a 411 habitans, dont 30 indigens secourus à domicile.

Son territoire contient 376 hectares, dont 236 en terres labourables, 121 en prés, 4 en terrains plantés, 1 en bois, 2 en étangs, 3 en fonds d'habitations, 8 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, les fèves, l'avoine, le lin, le trèfle, le colza, les choux et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Après l'agriculture, son industrie a pour objet le filage et la fabrication du lin.

On trouve dans cette commune 1 moulin à blé, une tannerie et une brasserie.

CAPPELLEBROUCK est situé à 6 kilomètres de Bourbourg, son chef-lieu de canton.

Le comte Guy amortit, en avril 1290, au profit des doyen et chapitre de l'église de Thérouanne, une dîme à Vieux-Berquin, de la valeur de huit livres d'Artois, qu'ils avaient acquise de la D.e de Beaumanoir; une autre dîme dans la paroisse de Kieuville, vendue par Frémaut de Staple, de la valeur annuelle de vingt livres d'Artois, et une troisième dîme vendue par Pierre de Billike, dans la paroisse de Cappellebrouck.

On compte dans cette commune 959 habitans, dont 162 indigens et 5 mendians.

Son territoire contient 1,682 hectares, dont 1,124 en terres labourables, 50 en prés, 19 en terrains plantés, 14 en bois, 469 en pâtures et 6 en superficie des propriétés bâties.

Sa culture ordinaire est le blé, le soucrion, le seigle, l'avoine, le lin, les fèves, les féveroles, les pois, les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Son industrie consiste à élever des chevaux qui se vendent en Picardie et en Normandie.

Il existe dans cette commune 2 moulins à blé et une briqueterie.

COUDEKERQUE, situé entre Bergues et Dunkerque, à 6 kilomètres de cette dernière ville, s'étend le long du canal de grande navigation de ces deux villes, depuis les fortifications de Bergues jusqu'à la limite de la commune de Coudekerque-Branche.

En 1247, Clais de Coudekerque, au nom de Guillaume de Thérouanne, reçut d'Arnould, avoué de Thérouanne, et lui donna gages de bataille, à raison des différends qui s'étaient élevés entre ces deux derniers. Ces différends furent soumis à l'arbitrage de Robert, avoué d'Arras.

Par un traité passé le 7 juillet 1248, entre la comtesse Marguerite et Guillaume, son fils, comte de Flandre, d'une part, et Florent, frère du comte de Hollande Guillaume, élu roi des Romains, d'autre part; ce dernier promit de quitter de tous forfaits Gilles de Coudekerque et autres qui s'étaient retirés de la Zélande, de les laisser jouir de leurs biens et de les dédommager de toutes les pertes qu'ils auraient essuyées, selon le dire de la comtesse.

Le même Florent reconnut, le 11 août de ladite année 1248, devoir à Marguerite, comtesse de Flandre, 7,200 livres, monnaie de Flandre, dont 1,200 livres pour les pertes de Gilles de Coudekerque et autres, et promit de les payer aux époques assignées.

Le canal ou ruisseau de Coudekerque, autrefois navigable, large de 6 à 7 mètres, qui traverse cette commune, servait de communication entre les deux villes de Bergues et de Dunkerque, avant la construction du beau canal de Dunkerque, qui n'était anciennement qu'un fossé, dit fossé du port. Le ruisseau de Coudekerque fut comblé en partie, depuis le château jusqu'aux limites de la commune, vers le canal des Moëres, soit par l'éboulement des crêtes, soit par les empiétemens de riverains.

Mais M. Demeunynck, qui fut trente ans maire de Coudekerque, et membre pendant dix-neuf ans de l'administration de la 4.e section des Watteringues, ne cessa de réclamer avec les plus vives instances auprès de cette administration, à l'effet d'obtenir le recreusement de la partie comblée du ruisseau de Coudekerque pour faciliter l'écoulement des eaux de la commune. Ses efforts furent enfin couronnés de succès et la réouverture de ce cours d'eau eut lieu en 1829. Par suite de cette mesure, plus de 500 hectares de terres qui n'étaient que des marais presque constamment inondés furent rendus à l'agriculture et ont aujourd'hui doublé de valeur.

L'église de Coudekerque fut dévastée par les iconoclastes. D'après les ruines de piliers et d'arcades qu'on voyait encore debout en 1786, et qui furent enlevées pour régulariser le cimetière, cette église devait se composer de trois nefs; elle n'en a maintenant plus qu'une.

Des épizooties très-meurtrières se manifestèrent dans cette commune en 1772, 1773 et 1800; elles firent périr la presque totalité du bétail.

Les registres de l'état-civil déposés aux archives de la mairie remontent à l'an 1648.

Cette commune possède 448 habitans, dont 25 sont indigens et secourus par le bureau de bienfaisance.

Son territoire contient 1,174 hectares, dont 524 en terres labourables, 598 en prés, 3 en bois, 6 en canaux, 8 en superficie des propriétés bâties, 19 en routes, chemins, 8 en rivières et ruisseaux, et 8 en forêt royale.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, les fèves, les pois, l'avoine, le lin et les betteraves.

Sa culture principale est le blé et l'orge.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe à Coudekerque 2 moulins à blé et 1 moulin à huile.

COUDEKERQUE-BRANCHE est situé sur le canal des Moëres, à un kilomètre de Dunkerque.

Coudekerque-Branche formait auparavant partie de l'ancienne banlieue de Dunkerque, et ses pauvres recevaient les secours de l'hospice de cette ville; l'époque de son érection en commune date de 1791.

Son territoire, contigu au sud et à l'est des fortifications de la ville de Dunkerque, est entrecoupé par quatre canaux navigables servant en même temps au dessèchement des eaux du pays débouchant à la mer; trois de ces canaux appartiennent à la grande navigation, ce sont ceux de Furnes, de Bergues et de Bourbourg; le quatrième est celui des Moëres.

La commune de Coudekerque-Branche dépend, pour le spirituel, de la paroisse de St.-Eloi, à Dunkerque.

La partie connue sous le nom de Rosendal (littéralement Vallée-des-Roses), est le lieu consacré à la promenade des habitans de Dunkerque, qui s'y répandent, surtout les dimanches et les lundis, dans les guinguettes et les jardins publics nommés Jardin-Royal, Jardin-des-Tuileries, Grand-Salon, et autres lieux de réunion et de danse.

C'est dans les dunes de cette commune, entre les jardins et la plage de la mer, qu'a eu lieu, en 1793, la sortie par la garnison et la garde nationale de Dunkerque, si fatale aux Anglais, qui étaient venus y mettre le siège, sous le commandement du duc d'Yorck.

Le Rosendal est renommé par la bonté de ses légumes, qui approvisionnent les villes de Dunkerque et de Bergues.

La portion la plus agglomérée de la commune de Couderkerque-

Branche est le Jeu-de-Mail, où stationnent les barques de Saint-Omer et de Bergues et où se trouve le bassin ou écluse de sas pour la navigation.

La population de Coudekerque-Branche est de 1,402 habitans. Sur ce nombre, 110 sont indigens et secourus à domicile, et 6 se livrent à la mendicité.

Son territoire contient 1,188 hectares ainsi divisés : 684 en terres labourables, 278 en prés, 4 en bois, 86 en landes, 12 en superficie des propriétés bâties, 91 en routes, chemins, et 33 en rivières et ruisseaux.

Les terres sont d'excellente qualité; il s'y trouve de bons et beaux pâturages. Les jardins légumiers, quoique sur un sol sablonneux, ne sont pas moins productifs, grace aux engrais qu'on leur donne à profusion.

On compte dans cette commune 12 moulins à blé, 2 distilleries de genièvre, 1 moulin à eau, une tannerie et 3 briqueteries.

CRAYWICK est à 9 kilomètres de Gravelines, son chef-lieu de canton, et à 2 kilomètres de la route royale N.o 40.

Par contrat en date d'avril 1296, dont l'original en parchemin est déposé aux archives du département du Nord, Ghiselin Hauwe reconnaît avoir vendu à Jakemes de la Haute Maison une rente perpétuelle de 20 sols parisis sur sa vicomté de Craywick, dont il s'est deshérité en présence des échevins et kœurers du terroir de Bourbourg, qui en ont adhérité ledit Jakemes.

La population de cette commune est de 245 habitans, dont 24 indigens et 2 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 750 hectares, dont 565 en terres labourables, 27 en prés, 4 en terrains plantés, 4 en bois, 148 en pâtures et 2 en fonds de maisons.

Sa culture ordinaire consiste en froment, seigle, orge d'hiver, orge d'été, avoine, lin, colza, pois, fèves, pommes de terre, vesces et betteraves.

Sa culture principale est le blé.

Il n'existe aucun établissement de commerce ou d'industrie dans cette commune.

CROCHTE est situé à 5 kilomètres de Bergues, son chef-lieu de canton.

L'église de cette commune paraît avoir été construite en 1661 ou 1665; cette date, dont le dernier chiffre n'est presque plus lisible, est marquée sur une grosse pierre qui se trouve placée dans le pignon de cet édifice, côté du sud-ouest.

En août 1793, lorsque Bergues fut bloqué par une division de

l'armée du duc d'Yorck qui assiégea Dunkerque, un camp d'environ 6,000 hommes, infanterie et cavalerie, fut établi à Crochte sous le commandement du général Walmodin. Ce camp retranché fut précipitamment levé et une partie du bagage abandonné, dans la nuit du 6 au 7 septembre suivant, veille de la bataille d'Hondschoote. M. Dezitter, curé de Crochte, qui s'était vu forcé de quitter la commune, parce qu'il avait refusé de prêter serment, y était rentré avec les troupes anglaises et n'eut connaissance de leur départ inattendu que le 7 septembre au matin. Il partit en toute hâte pour les rejoindre, mais il fut arrêté entre Quaëdypre et Socx, et traduit à Bergues, où il fut fusillé avec un autre émigré le lendemain dans l'après-midi.

Le 28 juin 1830 un ouragan a traversé une partie de la commune, du sud au nord, sur une largeur de 20 minutes. Une pluie abondante, mêlée de grêlons d'une grosseur énorme, a causé, indépendamment d'autres dommages, une perte des cinq sixièmes des récoltes sur pied. De mémoire d'homme un semblable désastre n'a désolé cette contrée.

La population de Crochte est de 735 habitans, dont 100 indigens secourus à domicile.

Son territoire contient 762 hectares, dont 548 en terres labourables, 185 en prés, 4 en bois, 6 en superficie des propriétés bâties, 17 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, les fèves et le lin; ses pâturages ne sont que d'une médiocre qualité.

Sa culture principale est le blé et le lin.

Sa seule industrie est l'agriculture.

On trouve dans cette commune 3 moulins à blé et 2 brasseries.

DRINGHAM est situé sur la droite du canal de la Colme, dont il est distant de 3 kilomètres.

Cette commune dépendait autrefois de la cour féodale de Bergues; elle fait aujourd'hui partie du canton de Bourbourg.

Jean, sire de Dringham, fonda, en 1369, une chapelle au château de Dringham, pour la dotation et entretien de laquelle il assigna 24 livres de rentes en fonds de terre amortis par Yolende de Flandre, comtesse de Bar, dame de Cassel, se réservant la nomination du chapelain, qui serait faite à son défaut par le prévôt de Watten, et au défaut de celui-ci, par l'évêque, l'archevêque, le primat ou le pape.

Par lettres datées d'Arras, le 22 novembre 1383, Louis de Male, comte de Flandre, donna à Jean de Flandre, l'un de ses bâtards, les chastel et maison de Dringham, avec ses fief et avoir principal, rentes, revenus, seigneuries, terres, prés, bois, eaux, pâtures,

pêcheries ; *et ce*, est-il énoncé aux dites lettres, *pour le pourvoir, afin qu'il pût tant mieux et plus honorablement avoir sa soutenance et servir ses seigneurs, princes et amis.*

La population de cette commune est de 253 habitans; sur ce nombre 5 seulement sont portés sur la liste des indigens.

Son territoire contient 326 hectares, dont 133 en terres labourables, 48 en prés, 5 en jardins, 138 en pâtures et 2 en superficie de propriétés bâties.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, fèves, pois, haricots, avoine, pommes de terre et trèfle.

Sa culture principale est le blé.

Un moulin à blé et une brasserie sont les seuls établissemens de commerce ou d'industrie qui existent en cette commune.

DUNKERQUE, chef-lieu du premier arrondissement du département du Nord, port de mer et place forte, est situé à 78 kilomètres de Lille, 10 de Bergues, 20 de Bourbourg, de Gravelines et de Wormhoudt et 23 d'Hondschoote.

L'origine de Dunkerque n'est pas ancienne. A l'arrivée de César dans ce pays, il est probable qu'il n'en existait encore aucun germe. Au 7.e siècle, dans le voisinage d'un bras de mer qui fut depuis le port, un hameau s'était formé : ses habitans étaient de pauvres pêcheurs qui vivaient du produit de leur pêche. On attribue à saint Eloi d'y avoir fondé, en 646, une chapelle qu'il appela dans la langue du pays Dune-Kercke, c'est-à-dire, église des dunes, d'où est venu Dunkerque.

Dépendant des comtes de Flandre, ce hameau devint assez important pour être entouré d'une première muraille en 964 par Bauduin III. Dunkerque passa ensuite, à titre d'apanage, dans les maisons de Bourbon Dampierre, de Bar et de Luxembourg. Ce fut à Philippe d'Alsace qu'elle dut, en 1186, ses premières franchises, entr'autres l'exemption de tous droits de péage. En 1233, Laurent d'Espagne, chevalier, vendit Dunkerque à l'évêque de Cambrai, à condition qu'après la mort dudit évêque, elle appartiendrait à la comtesse Jeanne et à ses héritiers; cette ville retourna aux comtes de Flandre, en 1284, par la cession que Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, en fit à Guy, comte de Flandre, son frère. En 1299, Philippe-le-Bel s'empara de Dunkerque, mais quatre ans après les habitans secouèrent le joug des Français. Ce fut le premier siège que cette ville eut à soutenir. Les Français l'assiégèrent une seconde fois, mais inutilement, en 1488, et de nouveau en 1558. Cette fois le maréchal de Termes, qui commandait les assiégeans, se rendit maître de la place, où ses soldats se livrèrent au pillage et aux cruautés les plus révoltantes. Les Français, assié-

gés à leur tour et chassés par les Flamands, subirent de déplorables représailles. En 1583, les Français s'emparèrent encore de Dunkerque, mais s'en virent repoussés la même année par les Espagnols qui, en 1640, agrandirent la ville et lui donnèrent un nouveau circuit. Toujours jaloux de sa possession, les Français, aux ordres du prince de Condé, s'en rendirent de nouveau les maîtres, en 1646, et durent l'abandonner en 1652.

La célèbre bataille des Dunes fut donnée dans le voisinage de Dunkerque, en 1658. Turenne et Louis XIV en personne commandaient l'armée française. A la tête des Espagnols était le prince de Condé, qui avait déserté la cause de sa patrie. Le gain de la bataille par le grand roi entraîna la prise de la ville, que Louis XIV remit immédiatement aux Anglais, conformément aux conventions antérieures. Ainsi Dunkerque, en un même jour, appartint successivement à trois des principales puissances de l'époque.

Peu de villes subirent autant de vicissitudes et changèrent autant de fois de maîtres. Mais enfin son sort va se fixer. Les Anglais, qui avaient fortifié la place, qui y avaient construit une citadelle, consentirent à la vendre à Louis XIV pour la somme de 5 millions. Ce fut l'acte le plus impolitique que signa l'Angleterre. Louis XIV vint lui-même prendre possession de la ville en 1662, et bientôt, sous les yeux de l'illustre Vauban, Dunkerque, dont la franchise venait d'être confirmée, vit entourer son enceinte de murailles formidables; son port fut creusé et rendu accessible aux vaisseaux; de superbes bassins furent construits, des canaux furent percés, et, parvenue au plus haut degré de sa puissance, cette place fut alors, sans contredit, l'une des plus considérables de l'Europe.

Mais des revers devaient suivre tant de prospérité. Les Anglais regrettèrent bientôt leur honteux marché; leur vengeance fut excitée par le préjudice immense qu'éprouva leur commerce de la position de Dunkerque et de la hardiesse de ses corsaires. Devenue l'ennemie acharnée de cette ville, l'Angleterre la fit bombarder par mer, en 1694, mais ses bombes et ses brûlots causèrent peu de dommages. Implacable dans sa haine, elle profita de l'affaiblissement de la France pour imposer à la vieillesse de Louis XIV le traité de paix d'Utrecht, dont la condition essentielle était la ruine de Dunkerque. La destruction immédiate du bassin, des écluses, des remparts, des jetées et des forts, la fermeture du chenal par un batardeau de sable, suivirent de près ce traité. Un canal dirigé sur Mardyck pour l'écoulement des eaux du pays laissa un instant aux Dunkerquois l'espoir de créer là un nouveau port; mais, en 1717, l'exigence de l'Angleterre leur ravit encore cette ressource.

Cette ville, riche de tant de glorieux souvenirs, marchait désor-

mais vers une décadence complète ; une espèce de miracle pouvait seul la sauver. Ce miracle arriva le 31 décembre 1720, qu'une tempête furieuse rompit le batardeau et rouvrit le chenal. La guerre qui, en 1740, se ralluma avec l'Angleterre, donna lieu à la restauration du port et des fortifications. Les capres ou corsaires, armés en grand nombre à Dunkerque, se vengèrent sur le commerce anglais de l'humiliation que lui avait fait subir son éternel ennemi. Mais l'Angleterre prit sa revanche aux traités de paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, et de Paris, en 1763, qui tous deux stipulèrent la destruction d'un port dont cette puissance redoutait le voisinage. Ainsi trois fois la ruine de Dunkerque fut le salut de la France.

Le succès des armes de la France pendant la guerre d'Amérique sauva Dunkerque d'une nouvelle destruction. La paix qui suivit, en 1782, ne prescrivit rien à l'égard de ce port, qui prit, dès-lors, une importance commerciale progressive jusqu'à l'époque de la révolution. En 1793, Dunkerque subit encore un siége mémorable. Une armée nombreuse, commandée par le duc d'Yorck, vint investir la place le 17 août, et jusqu'au 8 septembre ses attaques réitérées ne purent rien contre de faibles remparts défendus par l'héroïque courage de ses habitans. La bataille d'Hondschoote détermina la fuite précipitée des assiegeans, qui abandonnèrent leurs bagages et leurs munitions.

La franchise de Dunkerque faisait abonder dans cette ville les produits de toutes les nations. C'était comme un vaste entrepôt, un marché perpétuel où, de toutes parts, on venait s'approvisionner. La guerre ralentit cette prospérité, mais la perte de sa franchise, en 1794, de cette franchise que les dunkerquois s'étaient habitués à regarder comme un héritage inviolable, porta un coup mortel au commerce de cette ville. Après la restauration, le gouvernement tenta, en 1816, de lui rendre son antique patrimoine, conséquence de sa position topographique, mais la chambre des députés y vit un privilège et la loi projetée fut repoussée. Depuis cette époque, les efforts de cette ville ne lui ont rendu qu'une faible partie de son commerce, et le sceptre des mers semble à jamais perdu pour elle, à moins qu'un vaste génie, un autre Colbert ne vienne la rendre à ses hautes destinées.

Dunkerque renfermait, avant la révolution, 9 monastères de différens ordres : les religieux Capucins, admis en 1626 ; les Récollets, établis en 1438 ; les Minimes, fondés en 1646 ; les Carmes, dont l'établissement remonte à 1653, les religieuses Conceptionistes, fondées en 1426 ; les religieuses Pénitentes du tiers ordre de Saint-François, dont l'admission date de la même année ; les religieuses Clairisses anglaises, établies en 1625 ; les dames Bénédictines

anglaises, instituées en 1662, et les Sœurs-Noirs de l'ordre de St.-Augustin, admises en 1682. Ces dernières religieuses, dont l'une des vocations était de garder les malades, étaient attirées dans toutes les maisons de la ville, tellement on était satisfait de leurs soins et de leur empressement à prodiguer des secours aux malades de toutes les classes. Les maisons et les édifices de ces différens établissemens religieux ont été en tout ou en partie démolis dans un espace de huit à dix années, à partir de 1793. L'église du couvent des Récollets, que l'on est parvenu à soustraire à l'aliénation, a été rendue au service du culte, aussitôt que la religion catholique eut repris ses droits; on y a établi la paroisse de St.-Jean-Baptiste. Dunkerque ne possède qu'un petit nombre de monumens. Le plus remarquable est sans contredit l'église St.-Eloi, bâtie en 1440, mais dont le péristyle ne date que de 1783. Ce péristyle, élevé d'après les plans du sieur Louis, architecte du duc d'Orléans, est entièrement dans le goût des monumens grecs et contraste avec la construction gothique du reste de l'édifice. Cette façade est une imitation du frontispice de Néron, à Rome. L'aspect en est imposant et l'on doit regretter que l'effet en soit en partie détruit par le voisinage presque immédiat de la tour, à laquelle auparavant l'église elle-même était jointe. Cette tour, dont l'origine est inconnue, mais qui est antérieure au 15.e siècle, est élevée de 192 pieds. Quoique ses fondations n'excèdent guères 5 pieds, elle n'en est pas moins très-solide. On prétend que, dans les très-grands vents, elle vacille d'environ six pouces de son milieu à son comble et que cette vacillation prouve sa solidité. L'ouragan du 18 brumaire an IX ne lui a causé aucun dommage.

Après ces deux édifices, il reste à citer l'hôtel-de-ville qui, ayant été incendié en 1642, avec toutes les archives locales, fut reconstruit en 1644; la tour du port, dite *Leughenaer*, sur laquelle s'allume le phare qui sert de guide aux marins; le collège, élevé en 1826, à la place de l'antique église des jésuites, et l'abattoir, construit à la basse-ville, en 1832.

Les étrangers visitent encore la place Jean-Bart, où le buste du héros, ouvrage de Lemot, fut inauguré le 15 août 1806; le bassin de la marine, restauré en 1794, et où le gouvernement fit construire des frégates jusqu'en 1810; enfin, le bassin et l'écluse de chasse, achevés en 1826, à l'ouest du port, et au moyen desquels on espérait d'enlever le banc qui ferme l'entrée du chenal, mais qui ne réalisèrent pas les espérances.

La population de Dunkerque excédait 28,000 ames en 1789; en 1800 elle n'était plus que de 22,270 ames; mais depuis lors elle n'a point cessé de s'accroître; en 1817 elle était de 24,178 habitans; elle est aujourd'hui de 24,937. Sur ce nombre 6,000 sont

indigens et secourus par le bureau de bienfaisance, et 120 environ se livrent à la mendicité.

La superficie totale du territoire de cette ville est de 248 hectares, dont 106 en terres labourables, 1 en prés, 5 en canaux, 1 en landes, 45 en contenance de propriétés bâties, 46 en routes, chemins, 23 en rivières et ruisseaux, et 21 en autres objets non imposables.

L'industrie de Dunkerque a pour objets principaux la pêche à la morue et à la baleine, la navigation au grand et au petit cabotage, la spéculation sur les vins et les esprits, le commerce des colonies et le commerce de commission.

On trouve dans cette ville 2 raffineries de sucre, 3 distilleries de grains, 13 brasseries, 3 corroyeries, 5 fabriques de chandelles, 2 amidonneries, 3 savonneries, 5 raffineries de sel, 10 corderies, 10 fabriques de tulle, 1 fabrique de poterie de terre, 10 ateliers de construction de navires, 1 sécherie de morue, 40 ateliers de salaison de morue.

Dunkerque possède un tribunal de 1.re instance, deux justices de paix, une chambre et un tribunal de commerce, un hôpital militaire, deux églises, un collège communal, des écoles d'hydrographie, de dessin et d'architecture, une bibliothèque publique qui contient près de 5,000 volumes, un hospice jouissant d'un revenu de 75,000 francs, et dans lequel sont entretenus environ 350 malades, vieillards et orphelins; un commissariat de marine, une direction de douanes, une direction des contributions indirectes, un conseil de salubrité, une commission sanitaire, un comité de vaccine, une société d'agriculture et une caisse d'épargne.

Essentiellement adonné au commerce pendant la paix et à la course pendant la guerre, Dunkerque ne compte pas de notabilités du premier ordre dans les arts, ni dans les sciences. Cette ville n'est pas cependant aussi dépourvue de célébrités qu'on le croit généralement. Les hommes les plus remarquables qu'elle ait produits, dans les lettres, sont : Guillaume Martins, savant jurisconsulte, auteur d'un ouvrage en vers latins ; Nicolas Vandenhelle, quatre fois recteur de la célèbre université de Louvain, et auteur de plusieurs ouvrages estimés encore au 18.e siècle; Paul Vandenkerckhove, traducteur latin du traité d'histoire de Guichardin; Lambert de Briarde, président du conseil souverain de Malines, auteur de plusieurs ouvrages de droit et d'administration; Cornil Schepper, ami de Charles-Quint, ambassadeur pour ce souverain dans presque toutes les cours de l'Europe, et auteur d'un voyage à Constantinople, d'un traité contre l'astrologie, etc.; Pierre Faulconnier, auteur de la seule histoire de Dunkerque qui existe aujourd'hui; Michel Deswaen, poète flamand; Guillaume Beauvais, dont

on a plusieurs ouvrages de numismatique ; Louis Gamba, consul de France, à Tiflis, auteur d'un voyage dans la Russie méridionale ; de Boileau, connu par plusieurs tragédies et autres ouvrages en prose et en vers, et Florent Degravier, qui publie en ce moment un voyage en Suisse.

Dans les sciences Dunkerque ne compte guères que Perse, inventeur des moulins à eau mus par le flux et le reflux. Denys Montfort, naturaliste, qui a écrit un ouvrage sur les molusques, imprimé avec les suites aux œuvres de Buffon. Dans les arts, cette ville peut citer les peintres Jean de Reyn, Corbéaon, Ellias, Descamps et Delorge ; le graveur Léonard ; les compositeurs de musique Woets et Dourlen ; l'actrice M.me Scio Messié ; le lithographe Paulmier et le sculpteur Elshoecht. Les généraux Bisson, de St.-Laurent, Thévenet et le comte Guilleminot, forment les célébrités militaires de Dunkerque ; mais c'est surtout dans la marine que cette ville réunit un faisceau d'illustrations, en tête duquel se place naturellement Jean Bart, le nom le plus populaire du monde maritime. Autour de lui se groupent les vice-amiraux Mathieu Rombert, Josse Pieters, Mathieu Maes, Michel Dorne, Michel Colaert, Antoine Colaert, Jacques Colaert, Michel Jacobsen, François Bart, fils de Jean Bart, et Philippe Bart, fils de François, qui fut chef d'escadre et gouverneur de St.-Domingue. Les derniers temps y ont ajouté les contre-amiraux Vanstabel et Lhermite, et le vice-amiral Roussin, aujourd'hui ambassadeur à Constantinople.

ÉRINGHEM, à 13 kilomètres de Bergues, son chef-lieu de canton, est situé entre les communes de Pitgam, Dringham, Bollezeele et Zeggers-Cappel.

Il est fait mention d'un fief à Éringhem, dans l'inventaire des registres des chartes, tome 1.er, folio 335, sous la date du 20 septembre 1367.

Avant la révolution, Éringhem était un des villages de la noble cour de la ci-devant West-Vierschaere.

Il existe dans ce village un tilleul qui autrefois séparait trois châtellenies, celles de Bourbourg, Bergues et Cassel, et deux évêchés, ceux de Saint-Omer et Ypres ; il sépare encore aujourd'hui les trois communes d'Eringhem, Pitgam et Zeggers-Cappel.

Les registres de l'état civil déposés dans les archives de la mairie d'Éringhem remontent à l'an 1659.

La population de cette commune est de 655 habitans, dont 166 indigens et 5 mendians.

Son territoire contient 1140 hectares, dont 656 en terres labourables, 428 en prés, 23 en bois, 7 en superficie de propriétés bâties, 23 en routes, chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

On cultive à Eringhem le froment, le seigle, l'avoine, les fèves, les vesces, les pommes de terre et les légumes.

Sa culture principale est le froment et l'avoine.

Son industrie, après l'agriculture, a pour objet le filage et la fabrication du lin.

Il existe dans cette commune 2 moulins à blé et une brasserie.

ESQUELBECQ, sur l'Yser, est à 3 kilomètres de Wormhoudt, son chef-lieu de canton.

Saint-Folquin, évêque de Thérouanne, est mort à Esquelbecq en 855.

Cette commune renferme un château flanqué de neuf tours et portant le millésime de 1610; cet édifice offre, dans la partie la plus ancienne, des vestiges d'architecture espagnole. Ses tourelles, où l'on remarque encore des traces de créneaux, ses fossés profonds et remplis d'eau qui l'entourent, le pont-levis, la herse et la bascule que l'on trouve dans la partie souterraine, à son entrée, tout annonce qu'il fut autrefois un château fort.

Ce château est surmonté d'un donjon qui s'élève de 135 pieds au-dessus de la superficie du sol et qui présente à sa sommité une plate-forme en plomb avec galerie, du haut de laquelle la vue plonge sur une riante vallée. Il est aujourd'hui possédé et habité par M. Colombier-Batteur, ancien commerçant, maire d'Esquelbecq et l'un des plus grands contribuables du département.

Au mois d'août 1793, un corps de troupes ennemies, composé d'Anglais, Hanovriens et Prussiens, s'empara du village d'Esquelbecq et le livra pendant plusieurs jours à la dévastation et au pillage. Les Français vinrent attaquer l'ennemi dans le château où il s'était retranché; mais ils ne purent parvenir à l'en déloger, et après un engagement assez vif, où ils avaient plus consulté leur courage que leur nombre, ils se retirèrent emportant leurs morts et leurs blessés.

Les habitans d'Esquelbecq donnèrent à cette époque une grande preuve de dévouement et d'ardent patriotisme. Informés de la marche de l'ennemi vers leur commune, ils coupèrent la chaussée pavée qui y conduit de la route royale, pratiquèrent quelques barricades et, placés derrière elles avec deux petites pièces d'artillerie qu'ils avaient trouvées au château, ils firent plusieurs décharges sur l'avant-garde ennemie, sans avoir aucune troupe pour les soutenir ou les défendre. Le pillage de la commune fut la déplorable conséquence de cet acte de courage.

Esquelbecq a une population de 1804 habitans, dont 650 indigens et 100 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1,213 hectares, ainsi

divisés : 700 en terres labourables, 323 en prés, 21 en terrains plantés, 118 en bois, 4 en mares, étangs, 9 en contenance de propriétes bâties, 36 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Le sol de cette commune est cultivé en seigle, orge, blé, fèves, lin, avoine, pommes de terre, trèfle, haricots, pois, sarrazin, camomille et vesces.

La culture principale est le blé, le lin, l'avoine et les pommes de terre.

Depuis quelques années on a tenté avec succès, à Esquelbecq, la culture du colza, du houblon et du tabac.

La principale industrie de cette commune consiste à élever des bestiaux dans les pâturages ; le pays étant très-boisé, il s'y fait un commerce de bois en grume et scié, ainsi que de bois à brûler.

On trouve à Esquelbecq 2 tanneries, 2 brasseries, 1 moulin à l'huile, 3 moulins à blé et une briqueterie.

GHYVELDE est situé près du canal de Dunkerque à Furnes, à 11 kilomètres d'Hondschoote, son chef-lieu de canton.

Des difficultés s'étant élevées entre Marguerite, comtesse de Flandre, et le chapitre de l'église d'Aire, au sujet de la haute et basse justice du village de Ghyvelde, que chacun prétendait lui appartenir, des arbitres furent nommés, le 11 octobre 1254, pour terminer le différend.

Le 21 mars 1283, les doyen et chapitre de Saint-Piat, de Seclin, présentèrent à leur très-noble prince Guy, comte de Flandre, une requête par laquelle ils le priaient d'ordonner à ses baillis et sergens de faire jouir maître Jean de Houplines, leur avoué, pendant sa vie, de tout ce qui leur appartenait à Ghyvelde et aux environs, et qu'ils lui avaient donné pour le récompenser des services qu'il leur avait rendus.

Raoul de Clermont, connétable de France et lieutenant du Roi en Flandre, donna le 20 mars 1298, à Wautier de Bourbourg, chevalier, *la mairie de Ghyvelde*, deux mesures de prairie à Lembekc, châtellenie de Bergues, et d'autres biens, à charge de tenir le tout en fief et hommage du Roi.

La population de cette commune est de 1362 habitans, dont environ 200 indigens et 25 mendians.

Son territoire contient 2,449 hectares, dont 887 en terres labourables, 605 en prés, 16 en terrains plantés, 506 en bois, 360 en terrains incultes, 12 en superficie de propriétés bâties, 37 en routes, chemins, et 25 en rivières et ruisseaux.

On cultive à Ghyvelde le froment, l'orge, le lin, les fèves, les pois, l'avoine, le seigle, les pommes de terre et les betteraves.

Sa culture principale est l'orge et le froment.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe dans cette commune 2 moulins à blé et une brasserie.

GRANDE-SYNTHE est situé entre Gravelines et Bourbourg, à 8 kilomètres de Dunkerque, son chef-lieu de canton.

A en juger par son église et son clocher, le village de Grande-Synthe doit être ancien; nous ne l'avons cependant trouvé mentionné dans aucun titre d'une date un peu reculée. Il en est parlé dans une convention du 24 novembre 1775, entre le magistrat de Dunkerque et celui de Bourbourg, relativement à la police des communes.

Le 13 messidor an 11, le premier consul Bonaparte, se rendant de Gravelines à Dunkerque, fut reçu à Grande-Synthe par le général Vandamme et le préfet du département du Nord, qui etaient allés à sa rencontre à la tête du 2.e de dragons, de la garde consulaire et de la cavalerie d'honneur de la ville de Dunkerque.

La population de Grande-Synthe est de 1,000 habitans, dont 21 indigens et 6 mendians.

Son territoire contient 1,647 hectares, dont 972 en terres labourables, 250 en prés, 23 en bois, 2 en canaux, 351 en landes, marais, 9 en fonds d'habitations, 28 en routes, chemins, et 12 en rivières et ruisseaux.

La culture ordinaire de cette commune consiste en blé, orge, avoine, seigle, fèves, pois, lin, pommes de terre, betteraves et colza.

Sa culture principale est le blé.

Les seuls établissemens de commerce ou d'industrie qu'on trouve à Grande-Synthe sont 2 moulins à blé.

GRAVELINES est situé aux confins de la Flandre maritime, sur la rivière de l'Aa, environ à une demi-lieue de la mer, vers le 19.e degré de longitude et le 50.e de latitude, à peu près à égale distance de Calais, de Dunkerque, d'Ardres et de Bergues. Quelques notes trouvées font connaître que ce n'était guère qu'un petit hameau en 690, connu quelque temps après sous le nom de paroisse de St.-Willebrod, que Thiery, fils du landgrave d'Alsace et de Gertrude de Flandre, fille de Robert-le-Frison, érigea en ville, où il bâtit une forteresse en 1160, pour arrêter les Anglais, qui avaient pris le parti du fils de Robert, duc de Normandie, que les Flamands avaient chassé à cause de ses cruautés.

Thiery mourut en 1168. Son fils Philippe, comte de Flandre, fit achever la forteresse et la ville, et fit percer un canal entre la mer et la ville, par où la rivière de l'Aa prit aussitôt son cours.

Ce nouveau canal fut appelé *Grave-linghe*, ou canal du comte; il donna son nom à la ville, qui fut changé ensuite en celui de Gravelines, et forma le port que l'on nomma Neuf-Port, *Novus Portus*, où il s'établit, en peu de temps, une navigation qui y attira un commerce considérable. On fut obligé d'y bâtir une église succursale qui fut appelée Neuve-Capelle et d'y établir un prêtre.

Cette portion de la paroisse de Saint-Willebrod, qui était hors des murs et qui s'étendait vers le rivage de la mer, fut érigée en cure. L'église eut une sacristie et un cimetière du consentement du pasteur de Gravelines, ainsi qu'il résulte d'un diplôme de Didier, évêque de Thérouanne, conçu en ces termes :

« Moi Didier, évêque de Thérouanne, certifie à tous qu'il ap-
» partiendra que les paroissiens de Neuf-Port, mieux conseillés
» et mieux avisés par Jean, abbé de Saint-Bertin, successeur de
» Simon, au sujet d'un cimetière et droits paroissiaux en l'église
» de Neuve-Capelle, construite par lesdits paroissiens au Neuf-
» Port de Graveninghe, nous ont demandé lesdits droits parois-
» siaux, que nous avons octroyés à Jean, abbé. Fait l'an 1190,
» témoins Pierre, Doyen, Richer, prêtre de Neuf-Port; Bauduin,
» prêtre de Graveninghe. »

Sur la demande des échevins, jurés et communauté de Gravelines, la comtesse Jeanne consentit, en septembre 1235, à ce que l'hôpital de cette ville eût des barques sur la rivière pour passer gratis ceux qui le demanderaient, à moins qu'ils ne voulussent faire l'aumône à cet hôpital et déposer leur offrande dans un tronc placé sur la barque à cet effet. Elle déclara en outre que tant que cet hôpital aurait des barques sur ce gué, aucun particulier n'en pourrait établir, à moins qu'il ne consentît à passer gratis et par charité.

La même comtesse Jeanne, qui avait donné à cet hôpital pour le repos de l'ame de son mari Fernand, cinquante livres destinées à la fondation de quelques lits et autres choses nécessaires, lui donna encore pareille somme, en 1235, pour le soulagement des pauvres dudit hospice, sous la condition d'obtenir place dans leurs prières pour son mari et pour elle.

La châtellenie de Gravelines était passée par alliance, en 1213, dans la maison de Guisnes, mais elle retourna à la Flandre dans le siècle suivant.

Robert, comte de Flandre, voulant assurer la paix à son pays et ôter à ses fils Louis, comte de Nevers, et Robert, comte de Flandre, tout sujet de querelles et de débats pour le partage de sa succession, assigna, par lettres du 2 juin 1230, confirmées par Philippe, roi de France, en août suivant, à Robert, son fils puiné, diverses rentes héritières et plusieurs terres, au nombre desquelles se trouvait la ville de Gravelines.

Il paraît que Gravelines prospéra beaucoup jusqu'en 1382, époque où cette ville fut prise, saccagée et presque détruite, son gouverneur tué et ses habitans dispersés par une armée anglaise commandée par Spencer, évêque de Nordwich, qui était envoyé au secours des Gaulois révoltés. C'est alors que la paroisse du dehors fut réunie à celle de la ville, le peuple de la campagne ayant été entièrement détruit par les Anglais.

En 1528, Charles-Quint fit fortifier le château de Gravelines qui était resté en mauvais état et sans défense depuis les précédentes guerres, et y mit garnison. Ce prince, comme comte de Flandre, obligea les États de la province, appelés les quatre membres de Flandre, à faire rebâtir les quatre principaux bastions de cette place à leurs frais, cette ville étant pour eux un poste important qui arrêtait les courses des Anglais, qui possédaient alors Calais.

Après la mort de Charles-Quint, Philippe II s'occupa plus particulièrement du sort de cette ville; il reprit le projet d'Yolande et du duc de Bar, vers 1370, de former un canal droit de la ville à la mer. Son dessein était d'en faire un port considérable en ramenant l'ancien lit de l'Aa dans ce canal, en construisant un bassin spacieux vers la ville, et une grande écluse de chasse fort proche de la mer; mais il ne put qu'en tracer le plan.

Philippe III, son fils, prince insouciant sur les intérêts des États et l'avantage de ses peuples, ne s'occupa point de la continuation des ouvrages commencés.

Philippe IV, qui connaissait toute l'importance de Gravelines, profita de la guerre survenue en 1638, avec la France, pour mener à fin l'exécution des grands projets de Philippe II. Comme on l'a vu, ces projets avaient pour but de faire à Gravelines un port considérable, en état de recevoir des vaisseaux de ligne au moyen d'une superbe écluse qu'il fit construire au fort Philippe, dont le grand passage avait 45 pieds de largeur, et qui formait entre le fort et la ville un bassin de 900 toises de longueur sur 45 toises de largeur, où les bâtimens auraient toujours été à flot et à l'abri du canon de l'ennemi.

Ces travaux, achevés en 1639, furent détruits en 1644, par les Français, sous les ordres de Gaston, duc d'Orléans. Ce prince, après s'être emparé du fort Philippe, ouvrit la tranchée devant Gravelines le 16 juin et y entra par capitulation le 28 juillet suivant. L'amiral Tromp assiégea, en même temps, cette place par mer, avec les vaisseaux des États-Généraux et empêcha qu'elle ne fût secourue.

L'archiduc Léopold la reprit en peu de jours, en 1652, faute de garnison suffisante. Le marquis Sfondrati, général de l'artillerie Espagnole, fut tué à ce siège; mais en 1658, le maréchal de

La Ferté la prit après un siège de 23 jours. Depuis ce temps elle est restée à la France, à laquelle elle a été cédée par le traité des Pyrénées. Le chevalier de Ville et le maréchal de Vauban y ont fait ajouter de nouveaux ouvrages de la dernière perfection.

Le château ou l'arsenal de Gravelines est situé près de la place. Le feu y prit, le 28 mai 1654, entre dix et onze heures du matin. Il y avait beaucoup de provisions et munitions de guerre; canons, bombes, grenades, poudre, tout sauta avec les trois quarts de la ville, qui fut presqu'entièrement ruinée et détruite.

L'air était autrefois si malsain à Gravelines, et les maladies si fréquentes et si rebelles, que les troupes ne redoutaient rien tant que cette garnison, Il en était de même de la ville de Bergues; c'était au point qu'il était passé en proverbe de dire :

Dieu nous préserve de la peste, de la famine,
De la garnison de Bergues et de Gravelines.

En effet ces deux places pouvaient être mises en parallèle à cet égard; leur situation basse et l'humidité qui en est la suite les rendaient susceptibles des mêmes inconvéniens pour la santé et également funestes à ceux qui y étaient exposés.

Mais depuis que le lac des Moëres entre Bergues, Furnes, Hondschoote et Dunkerque est desséché, et qu'on a voûté les canaux qui serpentaient dans la ville de Bergues; depuis qu'on a donné un écoulement facile aux eaux de l'Aa, qui entretenaient un terrain marécageux autour de Gravelines, et mis ce terrain en culture, ces deux places ne sont pas plus malsaines que les autres endroits de la Flandre maritime.

Les causes d'insalubrité qui ont long-temps désolé Gravelines et ses environs, ont subsisté jusqu'en 1740, époque à laquelle, par les ordres de Louis XV, le canal qui existe encore aujourd'hui, a été confectionné avec l'écluse dite 56. Ces grands travaux firent disparaître de suite les ravages continuels que le mauvais air faisait sur les troupes et les habitans, et depuis lors, on n'a plus à redouter ces fièvres intermittentes qui duraient des années, en prenant toutes sortes de formes, selon la constitution et la disposition des sujets qu'elles attaquaient.

Depuis nombre d'années, la ville de Gravelines ayant perdu, par le défaut d'entretien, tous les avantages qu'elle retirait de son port, et surtout de l'écluse 56, entièrement démolie et abandonnée, et craignant le moment où elle se verra bientôt soumise par cet abandon, aux mêmes influences qui l'affligeaient avant l'exécution des travaux dont il vient d'être parlé, sollicite du gouvernement la reconstruction de ladite écluse 56. Dans l'enquête qui a eu lieu en 1833, pour cet objet, on avait introduit le projet de former à

Gravelines un bassin à flot en réédifiant l'écluse dite des Espagnols. Le conseil général du département du Nord, reconnaissant l'avantage de ce double projet, l'avait recommandé à l'attention du gouvernement. Cette recommandation a de nouveau été faite dans sa session du mois de juillet 1834. Puissent les hommes d'Etat appelés à la direction des affaires publiques comprendre les avantages que le gouvernement pourrait retirer de ces projets s'ils étaient mis à exécution !

La population de Gravelines s'est considérablement augmentée depuis quelques années : de 2,691 ames en 1800, elle n'était encore en 1818 que de 2,781; elle s'élève aujourd'hui à 4193 habitans. Sur ce nombre 200 individus reçoivent des secours du bureau de bienfaisance ; 40 autres se livrent à la mendicité.

Son territoire a une superficie de 1,609 hectares, dont 1,001 en terres labourables, 71 en prés, 288 en pâtures, 48 en jardins, 21 en bois, 166 en landes, marais, et 14 en contenance de propriétés bâties.

Sa culture ordinaire consiste en blé, orge, fèves, avoine, colza, lin et betteraves.

Sa culture principale est le blé et l'orge.

Sa principale industrie est la pêche du hareng et de la morue.

Ses principaux établissemens de commerce, sont : 2 ateliers de salaison de poissons, une corroyerie, 4 moulins à blé, 2 brasseries.

Gravelines possède une justice de paix, une compagnie de pompiers, une poste aux lettres et une brigade de gendarmerie.

Il n'existe en cette ville d'autre monument que le mausolée de M. De Metz, l'un des anciens gouverneurs de la place, ouvrage de Girardon. Ce chef-d'œuvre a été heureusement conservé pendant la révolution de 1789, et replacé, il y a quelques années, dans l'église paroissiale.

HERZEELE est situé à l'est de Wormhoudt, son chef-lieu de canton, et à 6 kilomètres de cette ville.

Frère Nicolas, abbé des Dunes, M....., Prévôt de Watten, E...., Prévôt de Saint-Pierre, à Douai, et Bauduin de Bailleul, chevalier, arbitres nommés pour terminer la contestation existant entre la comtesse de Flandre, Marguerite, d'une part, et Pierre de Doy, évêque de Thérouanne, d'autre part, au sujet de leurs droits et jurisdictions dans la ville d'Herzeele, rendirent, le 23 août 1247, un jugement portant, 1.o que l'évêque, dans la partie qui lui appartient, peut établir des échevins, tenir plaids, percevoir des amendes jusqu'à trois sous seulement ; 2.o que, quant aux douze habitans environ qui sont sur les terres de la comtesse et qui lui paient des cens appelés *voudinol* et *banvede*, l'évêque n'y aura

aucune jurisdiction, ainsi que sur les autres hôtes acquis du temps de l'évêque Adam ou depuis; 3.° que l'évêque n'aura aucune connaissance de tous les forfaits qui se commettront à Herzeele sur ses hôtes; que la comtesse seule en connaîtra; 4.° que l'évêque pourra choisir dans sa terre treize hôtes qui seront libres de la taille appelée *balphard* et exempts de toute expédition, excepté lorsque les hôtes des autres églises iront à l'armée, et, lorsqu'ils y seront obligés, ils n'iront qu'en vertu d'un mandement de l'évêque, qui donnera leurs noms à la comtesse ou à son bailli de Bergues.

Siger de Herzeele fut un des témoins et signataires de l'acte passé le 13 juin 1325, par lequel Robert de Flandre, seigneur de Cassel, consentit, à la prière de Louis, comte de Flandre, son neveu, à gouverner tout le pays du comté de Flandre pendant aussi long-temps qu'il plaira audit comte.

Le général Jourdan s'empara du village d'Herzeele deux jours avant la bataille d'Hondschoote.

Les plus anciens actes de l'état-civil déposés aux archives de la mairie d'Herzeele datent de 1491.

La population de cette commune est de 1,905 habitans, dont 450 indigens secourus à domicile.

Sa surface territoriale est de 1,706 hectares, dont 1,140 en terres labourables, 420 en prés, 22 en terrains plantés, 58 en bois, 7 en marais, étangs, 12 en superficie des propriétés bâties, 39 en routes, chemins, 7 en rivières, ruisseaux, et 1 en autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire consiste en blé, lin, avoine, houblon, trèfle, fèves et pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Ses établissemens de commerce et d'industrie sont: 5 moulins à blé, 1 moulin à l'huile, une corroyerie, 3 brasseries, une briqueterie et une blanchisserie.

HOLQUE est situé près de la rivière de l'Aa, à 12 kilomètres de Bourbourg, son chef-lieu de canton.

Par lettres d'octobre 1241, Robert, comte d'Artois, déclare que, pour terminer toutes les difficultés qu'il y avait entre lui et l'abbaye de Saint-Bertin au sujet de la haute justice dans la ville de Holque, il reconnaît qu'elle appartient à l'abbaye. Ces lettres ont été confirmées par Robert, comte d'Artois, son fils, au mois de février 1269.

Marguerite, comtesse de Flandre, déclare, en février 1244, que lorsqu'elle ou ses successeurs accorderont aux hommes de métier de Bourbourg la permission de lever des tailles et des impôts dans

leur terre, ils ne pourront rien prendre dans celle de Holque, à moins qu'elle ne retourne à la Flandre.

En 1248, Robert, comte d'Artois, donna à ses hommes du pays d'Holque une loi et une kœure. Ces privilèges furent confirmés en 1329 par Mahaut, comtesse de Bourgogne et d'Artois.

Le 16 septembre 1339, Eudes, duc de Bourgogne et comte d'Artois, accorda de nouveaux privilèges à Holque.

Cette commune a une population de 357 habitans, dont 40 indigens et 5 mendians.

Son territoire contient 349 hectares, dont 128 en terres labourables, 78 en prés, 2 en jardins, 3 en bois, 136 en pâtures, et 2 en superficie de propriétés bâties.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'avoine, les fèves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il n'existe qu'un moulin à blé dans cette commune.

HONDSCHOOTE, ville ouverte de l'ancienne Flandre maritime et aujourd'hui chef-lieu du canton de ce nom, est située à 23 kilomètres de Dunkerque et 82 de Lille.

D'après ce que rapportent plusieurs historiens, Hondschoote aurait été construit vers le 10.e siècle et cette ville aurait, pendant de longues années, brillé d'une vive splendeur. Ses manufactures de draps, de serges et de toiles, dont les produits s'exportaient jusqu'aux pays les plus éloignés, jouissaient d'une grande réputation. Les calamités qui frappèrent cette ville à diverses époques en ont considérablement diminué l'importance.

Gaultier d'Hondschoote fonda, en 1220, du consentement d'Adélaïde, son épouse, le couvent des Trinitaires de la Rédemption des Captifs, et donna à ces nouveaux religieux sa terre du Clair-Vivier qui se trouvait aux environs.

Les plus anciens titres que nous ayons découverts aux archives départementales et où il soit fait mention d'Hondschoote, sont les originaux en parchemin : 1.° d'une lettre de 1251, par laquelle F., ministre de la maison de Paris, vicaire du grand-ministre, et les autres ministres et frères de l'ordre de la Sainte-Trinité, assemblés au chapitre général, mandent à Marguerite, comtesse de Flandre, que J., ministre de la maison d'Hondschoote, leur a fait part de la lettre qu'elle lui avait écrite pour lui annoncer la mort de Guillaume, comte de Flandre, son fils, et qu'ils ont ordonné les prières d'usage.

2.° Un acte, sous la date du 16 octobre 1292, par lequel Wautier d'Hondschoote reconnaît avoir reçu 2,200 livres parisis des Crespinois et autres habitans d'Arras, pour lesquels le comte Guy s'était

rendu caution, à la demande des échevins et bourgmestre de la ville de Furnes.

Suivant une ancienne chronique, Moran d'Hondschoote se rangea sous la bannière de Godefroi de Bouillon. La seigneurie d'Hondschoote, ancienne bannière de Flandre, passa par alliance, vers l'an 1400, à la maison de Hornes, qui la conserva jusqu'en 1749. A cette époque, Jacques Coppens, seigneur de Coupigny et d'Hersin, écuyer du roi de France, en fit l'acquisition.

Philippe-le-Bon, voulant récompenser les services que le seigneur d'Hondschoote lui avait rendus, lui accorda, en 1430, le droit absolu de domination avec l'exercice de la haute, moyenne et basse justice, indépendans du tribunal de Bergues Saint-Winoc. Avant de dépendre de la châtellenie de cette dernière ville, la seigneurie d'Hondschoote avait ses coutumes particulières que lui avait octroyées, en 1540, Isabelle-Claire, infante d'Espagne, et qui furent modifiées en 1586 par le roi d'Espagne.

Incendiée en 1383, lors de la fuite des Anglais repoussés du territoire par Charles VI, la ville d'Hondschoote fut ravagée et pillée par les Français, en 1558, à l'époque du siége de Dunkerque. Elle était à peine rétablie de ces désastres que deux nouveaux incendies survenus, l'un en 1576, qui consuma six cents ateliers, l'autre en 1582, qui anéantit plus de neuf cents fabriques et dix-sept rues, consommèrent presque totalement sa ruine. Une maladie contagieuse, la peste, vint, vers le même temps, ajouter aux malheurs de cette cité, et décima sa population d'une si cruelle manière que le cimetière devint insuffisant pour recevoir les morts.

Hondschoote parvint cependant à se relever de sa chute; ses fabriques de serge reprirent leur ancienne activité, et le nombre de ses habitans s'accrut tellement que l'évêque d'Ypres crut devoir, en 1617, diviser la ville en deux paroisses. Cet état de prospérité ne devait pas durer long-temps; saccagée en 1657, cette ville fut de nouveau presqu'entièrement incendiée en 1708 par les Hollandais, qui y commirent de tels actes de cruauté et de barbarie que la plume se refuse à les retracer. Sa population se dissémina pour la seconde fois et ne redevint jamais plus, par la suite, aussi considérable qu'elle l'avait été. Hondschoote est resté à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Outre le couvent des Trinitaires, dont nous avons parlé plus haut, il existait à Hondschoote, avant la révolution, un couvent de Sœurs-Grises, fondé en 1400; un de Sœurs du tiers ordre de St.-François, dont la date précise de la fondation n'est pas connue, qui fut augmenté, en 1418, par les soins de Nicolas Bardeloos et de Christine, son épouse, et enfin un de Récollets, établi en 1626.

La bataille d'Hondschoote, célèbre par la défaite des Anglais et

par les avantages qu'elle procura à la France, se donna le 8 septembre 1793; les détails de cette fameuse journée sont trop connus pour que nous pensions devoir les consigner ici.

On trouve dans les archives de cette ville une grande quantité de vieux écrits, la plupart illisibles, concernant la justice, la magistrature, les fabriques de serges, qui se comptaient par milliers dans le 16.e siècle (il en existait 3,024 en 1584); les corps de métiers depuis 1685; un nombre assez considérable de registres d'adhéritance et d'actes notariés de 1560 et années postérieures; les registres de l'état-civil, à partir de 1597; les titres constitutifs des privilèges accordés à cette cité par les comtes de Flandre et les rois de France et d'Espagne; on y voit aussi des registres très-volumineux contenant les noms des fabricans de serges et de draps, et, à côté de chaque nom, la marque particulière que chacun adoptait pour marquer et plomber ses étoffes, suivant le droit qui leur en avait été conféré par Louis, comte de Flandre, dans le but de protéger et encourager leur industrie.

La population d'Hondschoote, qui paraît avoir été considérable au 16.e siècle, et s'être élevée jusqu'à 22,000 ames, n'était plus, en 1790, que de 3,232 habitans; elle n'a guère varié depuis cette époque; de 3,294 en 1810, de 3,823 en 1820, elle est aujourd'hui de 3,833 habitans, y compris environ 1,100 indigens secourus à domicile et 22 mendians.

La superficie territoriale de cette commune est de 2,474 hectares, ainsi divisés : 1,659 en terres labourables, 643 en prés, 36 en terrains plantés, 10 en bois, 17 en mares, étangs, 26 en contenances de propriétés bâties, 64 en routes, chemins, 17 en rivières, ruisseaux, et 2 en autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, le seigle, le lin, le colza, la cameline, les haricots, les vesces, les fèves, les pois, les pommes de terre, le sarrazin et un peu de houblon.

Sa culture principale est le blé, l'avoine, le lin, les fèves et les pommes de terre.

Ses principaux établissemens de commerce et d'industrie sont : 7 moulins à blé, 4 brasseries, 3 tanneries, 3 moulins à l'huile, 2 blanchisseries de toiles, 1 briqueterie, 1 fabrique de tissus, 1 amidonnerie.

Hondschoote possède en outre une justice de paix, un bureau de l'enregistrement et des domaines, et une compagnie de pompiers.

HOYMILLE est à 1 kilomètre de Bergues, son chef-lieu de canton.

Cette commune, soumise autrefois à l'autorité civile et spirituelle de la ville de Bergues, a été érigée en municipalité en 1790;

elle continue à ressortir de l'autorité spirituelle de cette ville et ne possède ni église, ni aucun autre édifice public.

Le chef-lieu du village se compose d'un groupe de maisons appelé en flamand *Zickelien* (hameau des malades). Ce hameau fut incendié en 1793 pour empêcher l'ennemi de s'y retrancher, à l'époque du siège de Bergues par le duc d'Yorck. Il est aujourd'hui presque totalement reconstruit.

Hoymille est renommée par son commerce considérable d'engrais : un grand nombre des communes de l'arrondissement viennent s'y approvisionner. Ce village est traversé par le canal d'Hondschoote, et l'on attribue à cette circonstance l'intensité avec laquelle le choléra y a sévi, comparativement aux autres points de la contrée.

La population de cette commune est de 500 habitans, dont 108 indigens et 8 mendians.

Son territoire contient 552 hectares, dont 236 en terres labourables, 288 en prés, 2 en bois, 4 en superficie des propriétés bâties, 15 en routes, chemins, 5 en rivières, ruisseaux, et 2 en autres objets non imposables.

Les deux tiers du territoire de Hoymille sont cultivés en froment, seigle, orge d'hiver et d'été, pamèle, avoine, féveroles, haricots, pois, pommes de terre, trèfle, lin et sarrazin; le dernier tiers est en nature de jardins; les légumes et les fruits qu'on y récolte sont tous les jours conduits et vendus à Bergues.

La culture principale est le blé, l'avoine et les légumes.

Il existe dans cette commune 3 moulins à blé, une brasserie, 1 moulin à l'huile et 2 fours à chaux.

KILLEM est situé au sud-sud-ouest d'Hondschoote, son chef-lieu de canton, et à 3 kilomètres de cette ville.

Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, confirma, en 1183, à la prière d'Alexis, abbé, et des religieux de St.-Winoc, la fondation de leur église, faite par Bauduin, dit de Lille, et Charles, ses prédécesseurs, ainsi que les possessions qui leur avaient été données, parmi lesquelles se trouvaient deux parties des dîmes de Killem.

Un compromis fut fait, en 1332, entre Henri Riclin, de la chatellenie de Cassel, demandant la réparation du meurtre commis sur la personne de Simon Riclin, d'une part, et Jean Maran, Pierre Lecroc, Gilles Terninc, Michel Le Hazevanghere, Jean Kiel, tous cinq habitans de Killem, et autres accusés d'autre part; assemblés en l'église de Notre-Dame de Cassel, en présence de Jeanne de Bretagne, dame de Cassel; par lequel compromis les parties consentirent à ce que le jugement de l'affaire fût remis à ladite dame ou aux commissaires qu'elle nommerait.

Killem a une population de 1,383 habitans, y compris 280 indigens et 7 mendians.

Son territoire contient 1,197 hectares, dont 932 en terres labourables, 203 en prés, 12 en terrains plantés, 6 en bois, 8 en marès, étangs, 10 en superficie des propriétes bâties, 23 en routes, chemins, 2 en rivières, ruisseaux, et 1 en autres objets non imposables.

On y cultive le blé, le lin, les fèves, les pois, les haricots, le colza et la cameline.

Sa culture principale est le blé.

Son industrie a pour objet la préparation et le tissage du lin.

On trouve à Killem 3 moulins à blé et 2 brasseries.

LEDERZEELE est situé à 19 kilomètres de Wormhoudt, son chez-lieu de canton.

Fernand et Jeanne, sa femme, comte et comtesse de Flandre et du Hainaut, exemptent, par lettres d'août 1232, les habitans de Lederzeele et ceux qui tiennent des terres d'eux à Bollezeele, ou qui viendront y demeurer, de toute taille, exaction, redevances et forfait, excepté de l'incendie, du viol des femmes et du vol, et promettent de les traiter suivant les lois, coutumes et privilèges établis par Philippe, comte de Flandre.

Tous les baillis et échevins de Lederzeele étaient tenus de prêter serment de fidélité au comte, avant de prendre possession de leurs offices.

Le 1.er décembre 1298, Raoul de Clermont, connétable de France, lieutenant du roi en Flandre, donna à Gilles de Haverskerque, pour le récompenser des services qu'il avait rendus au roi et des pertes qu'il avait éprouvées pendant la guerre, l'échevinage de toutes les terres et paroisse de Lederzeele qui appartenaient à Guy de Dampierre, jadis comte de Flandre.

La population de cette commune est de 1,344 habitans, dont 485 indigens et 75 mendians.

Sa surface territoriale est de 1,878 hectares, ainsi divisés : 1,017 en terres labourables, 656 en prés, 16 en terrains plantés, 72 en bois, 60 en terrains incultes, mares, étangs, 11 en fonds d'habitations, 37 en routes, chemins, 8 en rivières, ruisseaux et 1 en autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, le chanvre, le lin, le colza, les fèves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé, les fèves et l'avoine.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe dans cette commune 3 moulins à blé, 3 brasseries et 1 moulin à l'huile.

LEDRINGHEM est situé à 4 kilomètres de Wormhoudt, son chef-lieu de canton.

La comtesse Marguerite permit, en février 1260, à son cher et féal Bauduin de Bailleul, maréchal de Flandre, chevalier, et à ses hoirs, de tenir en accroissement de fief et à telle justice qu'il a sur son fief, dix livrées de terre et quatre hommages, à Ledringhem, qu'il avait acquis de Guillaume de Zouteney.

Il existe aux archives du département l'original en parchemin d'une quittance passée le dernier août 1384, devant Grard de Ghistelles, sire d'Esquelbecq et de Ledringhem, chevalier, chatelain du chatel de Lille, de quatre livres parisis payées par Robert Du Bus, receveur de Lille, *à Gille le Vosele*, *masson du chatel de Lille, pour une cotte qu'il prend par an.*

M. Philippe-Albert de Guernoval était, en 1652, seigneur de Ledringhem.

La population de cette commune est de 739 habitans, y compris 194 indigens et 2 mendians.

Son territoire contient 705 hectares, dont 429 en terres labourables, 198 en prés, 7 en terrains plantés, 45 en bois, 3 en étangs, 3 en superficie des propriétés bâties, 18 en routes, chemins, 1 en rivières, ruisseaux, et 1 en autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'avoine, le lin, les fèves, les pommes de terre et les légumes.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

On trouve à Ledringhem 1 moulin à blé et 2 brasseries.

LEFFRINCKOUCKE est situé à droite du canal de Dunkerque à Furnes, à cinq quarts de lieue (6 kilomètres) de la première de ces deux villes et à trois lieues (14 kilomètres) de la seconde.

Les arbitres nommés pour terminer les difficultés qui s'étaient élevées entre Marguerite, comtesse de Flandre, et le chapitre de l'église d'Aire, au sujet de la haute et basse justice de *Leffrinchoek*, *Tetinghem*, etc., déclarèrent, par sentence du 28 septembre 1255, que la justice haute et basse appartiendrait à la comtesse et que le chapitre jouirait d'autres droits, tels que droits d'entrée et de sortie, abandons, apposition de bancs, plaids des terres, etc.

La population de Leffrinckoucke est de 285 habitans, dont 20 indigens.

Son territoire comprend 708 hectares; savoir : 315 en terres à labour, 86 en prés, 9 en bois, 285 en dunes et landes, 3 en fonds d'habitations, 8 en routes et chemins, et 2 en canal.

On y cultive le froment, l'orge d'hiver, l'orge d'été, les fèves,

l'avoine, le colza d'hiver et de mars, le lin de mars, les pommes de terre, les haricots et le seigle.

Ses productions principales sont le froment et l'orge d'hiver.

On trouve en ce village 1 moulin à blé.

LES MOËRES sont situées à gauche du canal de Bergues à Furnes, à 14 kilomètres de Dunkerque, 9 de Bergues et 6 d'Hondschoote.

Ce village est de création toute moderne. Les terres qui le composent étaient encore, au 17.e siècle, un vaste marais dont l'inondation était incessamment entretenue par l'écoulement des eaux des terres environnantes, et qui y demeuraient en état de stagnation, exhalant des miasmes infects qui décimaient la population des contrées voisines.

Un ingénieur belge nommé Cœbergher entreprit, en 1619, le desséchement des Moëres; il y fit exécuter de grands travaux, fit construire une digue et un canal d'enceinte, fit établir un grand nombre de moulins qui épuisèrent les eaux et les élevèrent dans le canal, d'où elles furent portées à la mer par le canal de Bergues.

Cette entreprise fut couronnée des plus heureux succès ; le desséchement fut général et complet, et, dès l'an 1632, on comptait 140 fermes formant le village des Moëres et une belle église dont les fondemens existent encore. Quelques heures suffirent pour détruire les travaux de vingt-sept années; les Espagnols, assiégés dans Dunkerque en 1646, tendirent les inondations et les Moëres rentrèrent sous les eaux. Cœbergher ne put survivre à ce désastre; il en mourut de chagrin.

Les Moëres devaient rester entièrement submergées pendant un siècle. En vain Louis XIV en fit la concession, en 1669, à ses ministres Louvois et Colbert, à la charge d'en opérer le desséchement; ils ne s'en occupèrent point, non plus que le marquis de Cavillac et la marquise de Maisons, à qui le régent fit une semblable concession en 1716. Le comte d'Héronville, qui obtint la même faveur en 1746, se fit un devoir de remplir les conditions auxquelles elle était attachée. Dès 1742 il avait réussi à opérer le desséchement de la petite Moëre, mais les suites du traité de Versailles, en 1763, détruisirent en partie ces heureux résultats; il fallut combler le port de Dunkerque et démolir l'écluse de la Cunette où débouchaient les eaux des Moëres. Toutefois, grace à quelques précautions prises par le comte d'Héronville, une faible partie des terres resta en culture; mais il devint impossible de dessécher le reste.

En 1779, la compagnie hollandaise Vandermey et compagnie entreprit à son tour le desséchement des Moëres; elle n'y avait

obtenu que peu de succès, lorsque les mesures militaires prises en 1793 détruisirent entièrement les résultats de ses travaux.

En 1795, MM. Herwyn frères, qui avaient antérieurement exploité les Moëres belgiques, reprirent les travaux dans cette partie. Les Moëres françaises restèrent abandonnées jusqu'en 1802, époque à laquelle les propriétaires nommèrent M. de Buyser directeur du desséchement de ces Moëres; en peu d'années, cet administrateur fut assez heureux pour réparer autant que possible le désastre que le pays avait éprouvé.

Mais cette intéressante contrée devait encore être menacée de nouveaux malheurs. Lors des évènemens militaires de 1814 et 1815, le gouvernement fit tendre les inondations des places fortes de Dunkerque, Bergues et de leurs forts; ces inondations dominèrent le fonds des Moëres de dix pieds et les auraient infailliblement englouties si le directeur des Moëres françaises, M. de Buyser, n'avait eu la précaution de faire pratiquer des barrages sur les canaux des Moëres et sur ceux d'Hondschoote, et si des mesures analogues n'avaient été prises dans les Moëres belgiques pour arrêter les inondations de la place de Nieuport par la rivière le Dyser. Ces précautions préservèrent les Moëres d'une perte totale; elles souffrirent beaucoup néanmoins par la filtration et le défaut d'écoulement.

Malgré ce nouvel obstacle, le dévouement et l'activité de M. de Buyser ne se démentirent point; il continua ses travaux et en obtint un tel succès qu'en 1826 le desséchement des terrains de la commune des Moëres était complètement achevé. Cet état de choses s'est maintenu depuis lors, et tout fait espérer que l'avenir de cette contrée est aujourd'hui assuré pour de longues années. Ces lieux, qui offraient naguère l'aspect d'un cloaque infect, sont transformés en un très-beau village; les champs s'y couvrent des plus belles récoltes; les pâturages y sont garnis d'un nombreux bétail; la population y vit heureuse dans des habitations neuves et saines; une jolie église remplace celle qui fut détruite en 1646; un presbytère y a été construit il y a quelques années; enfin on y a établi une école primaire, où les enfans sont appelés à recevoir l'instruction. Toute cette création est l'œuvre de M. de Buyser. M. le baron Siméon, préfet du Nord, reconnaissant l'importance de ses soins, voulut l'en récompenser; il sollicita et obtint pour lui la décoration de la Légion-d'Honneur.

Les Moëres ont une population de 670 habitans, dont 12 indigens.

Leur territoire a une surface de 1,933 hectares ainsi divisés : 1,488 en terres à labour, 396 en prés, 6 en vergers, 3 en bois, 8 en fonds d'habitations, 17 en routes et chemins, et 15 en rivières et canaux.

On y cultive le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves, le lin, les pommes de terre, etc.

On y récolte principalement le blé, l'orge, le lin et les pommes de terre.

Ce village tout agricole ne possède aucun établissement industriel.

LOOBERGHE est situé sur la Colme, à 6 kilomètres de Bourbourg, 12 kilomètres de Bergues et 19 kilomètres de Dunkerque.

Il existe des lettres de l'an 1093, par lesquelles Robert, comte de Flandre, prenant sous sa garde et protection Bernol, prévôt de l'église de Saint-Nicolas, à Watten, lui donne une terre appelée Menclaud et Gosselant, près de Looberghe.

En 1332, un sieur Jean de *Loberghe* de *Erenbouds-Capple* fut traduit avec plusieurs autres devant les commissaires de la dame de Cassel, comme accusé du meurtre commis sur la personne de Simon Riclin, pendant les troubles politiques qui avaient agité le pays.

Les archives de ce village renferment des registres de l'état-civil remontant à 1612.

En 1817, des habitans de ce lieu et des communes voisines voulurent piller des bateaux chargés de grains qui traversaient Looberghe. Les soldats qui escortaient ce convoi firent feu sur les assaillans et en tuèrent plusieurs.

La population de ce village est de 1,328 habitans, dont 200 indigens et 30 mendians.

Son territoire comprend 1,860 hectares ainsi divisés : 853 en terres labourables, 328 en prés, 51 en bois, 19 en jardins, 599 en pâtures, 1 en étangs et 9 en fonds de propriétés bâties.

On y cultive le blé, le seigle, l'avoine, les fèves, le lin, les betteraves et les pommes de terre.

Ses produits principaux sont le froment et les betteraves.

Ce village est renommé pour ses excellens pâturages et par la belle production des bêtes à cornes que l'on y élève. Beaucoup d'habitans se livrent à cette industrie, ainsi qu'à la vente des chevaux et à la fabrication des fromages dits de Bergues.

Looberghe possède une carrière de tourbes, 3 moulins à farine, une fabrique d'huile et une blanchisserie.

LOON est situé sur la route de Gravelines à Dunkerque, à 8 kilomètres de la première et 14 kilomètres de la seconde de ces deux villes. Son territoire est borné à l'ouest par la mer.

Par lettres datées de Bruges, en 1176, Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, prend sous sa protection l'abbaye de Clairmarais qu'avaient fondée son père, le comte Thierry, de

Flandre, et la comtesse Sibille, sa mère; Philippe s'en déclare en outre l'*avoué* et lui donne des terres dans la paroisse de Loon.

Trois habitans de ce village, nommés Jean Tierekin, Arnould Duval et Jean de Nout, furent au nombre des accusés traduits en 1332 devant les hommes de la dame de Cassel pour le meurtre de Simon Riclin, dont nons avons parlé à l'article de Looberghe.

Ce village a une population de 1,634 habitans, dont 200 indigens et 10 mendians.

Son territoire a en superficie 3,250 hectares; savoir : 2,021 en terres labourables, 306 en prés, 792 en pâtures, 31 en jardins, 5 en bois, 283 en dunes et landes, et 12 en superficie des propriétés bâties.

On y cultive le blé, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine, les fèves, le trèfle, le sainfoin, les pommes de terre, le lin, le colza et les betteràves.

On y récolte principalement le blé, l'orge d'hiver et le lin.

La préparation du lin est, sauf l'agriculture, la principale industrie des habitans.

Loon possède une brasserie et 3 moulins à farine.

MARDICK est situé sur le canal du même nom, à 10 kilomètres de Dunkerque et 12 de Gravelines.

Ce lieu, qui n'est aujourd'hui qu'un simple village, était anciennement une ville célèbre, un lieu de garnison romaine important, dont il est fait mention dans la notice de l'empire sous le nom de *Marcis in littore Saxonico.* Cette ville avait un très-beau port, lequel était un des trois que Jules-César posssédait dans ces contrées, et cet empereur l'avait distingué comme le plus commode à cause de sa profondeur et de son étendue; une voie romaine y aboutissait et passait à quelque distance du lieu où, depuis, fut élevée la ville de Bergues. Au dire du P. Wastelain, dans sa description de la Gaule-Belgique, la côte qui s'étend depuis Calais jusqu'à l'embouchure de l'Escaut s'appelait *Littus Saxonicum*, parce que les Saxons en occupaient une partie et qu'ils infestaient l'autre par leurs déprédations; toutefois leurs conquêtes n'allaient point au-delà de Mardyck, au temps de la notice de l'empire, puisque, suivant ce monument, les Romains y tenaient encore garnison.

En 943, les Normands, qui s'étaient répandus dans le pays, s'emparèrent de la ville de Mardyck, qu'ils pillèrent et à laquelle ils mirent le feu. Cette ville fut encore prise et saccagée en 1383, par Henri Spencer, évêque de Norwick, commandant des troupes anglaises envoyées en Flandre par Urhain VI, roi d'Angleterre.

Les habitans de Mardick, à l'exemple des villes environnantes,

avaient pris parti contre le comte de Flandre dans les guerres et les troubles qui à cette époque désolaient le pays ; il existe des lettres datées du 3 mai 1384, par lesquelles les bourgeois de cette ville déclarent faire leur soumission pour leurs rébellions et conspirations envers le comte Louis de Mâle, et promettent d'obéir à Philippe, duc de Bourgogne, devenu leur souverain depuis la mort de ce comte.

Mardick fut de nouveau dévasté en 1558, par le maréchal de Termes, qui y pénétra avec un détachement de cavalerie quelques jours avant la bataille de Gravelines.

Les Espagnols, devenus maîtres des villes maritimes de la Flandre par suite de l'avantage qu'ils avaient obtenu dans cette bataille contre les Français, firent bâtir, en 1622, un fort à Mardick, pour assurer la navigation et le commerce. Ce fort devint, par sa position, d'une si grande importance, que la France ne put se se décider à en laisser jouir en paix les Espagnols. En 1645, elle fit assiéger Mardick, qui fut pris par capitulation après cinq jours de tranchée ouverte; toutefois cette place ne demeura pas longtemps au pouvoir des Français, car avant la fin de l'année, elle retomba aux mains de l'Espagne par la trahison d'un sieur *de Cité*, gentilhomme franc-comtois, qui en livra les portes à l'ennemi. Le duc d'Orléans revint au mois d'août suivant devant Mardick et rentra dans la place après un siège de 17 jours, qui coûta à la France beaucoup d'hommes et d'argent; le prince de Condé y fut blessé. Les assiégés, au nombre de 3,000, furent conduits à St.-Omer.

Les Français restèrent en possession de Mardick jusqu'en 1652. Les Espagnols, profitant alors des troubles de la Fronde, s'emparèrent de nouveau de cette ville, dont les fortifications avaient été en partie démolies par le maréchal d'Aumont. Turenne, à son tour, s'en rendit maître en 1657, après huit jours de combat, et força la garnison à se rendre à discrétion.

Cette victoire inspira les plus vives alarmes à l'ennemi, qui, craignant pour Gravelines, inonda le pays à une grande distance autour de cette place. Rassuré sur ce danger il revint peu de temps après pour assiéger Mardick, mais il en fut vigoureusement repoussé.

Les Français, après s'être emparés de Mardick en 1659, le remirent aux Anglais, suivant le traité fait avec Cromwel; ceux-ci, reconnaissant tout l'avantage qui résultait pour eux de cette possession, avaient commencé à en réparer les anciennes fortifications, lorsque don Juan, général espagnol, voulant s'opposer à leurs desseins, et profitant de l'obscurité de la nuit, se rendit avec quelques troupes aux environs de la place et en détruisit tous les ouvrages extérieurs.

Louis XIV vint visiter, en 1658, le pays où ses armes avaient

triomphé avec tant de gloire. Il se rendit à Mardick, accompagné du cardinal Mazarin et y coucha le 26 mai et le 23 juin. Ce monarque y éprouva une maladie grave, occasionée, dit-on, par la chaleur excessive et l'insalubrité de l'air.

Mardick fut définitivement cédé à la France, en 1659, par le traité des Pyrénées, mais à mesure que les fortifications de Dunkerque et de Gravelines augmentèrent, ce poste militaire devint sans utilité et fut démoli vers 1664.

Louis XIV, ayant été obligé, en 1713, de livrer la ville de Dunkerque aux Anglais pour être démolie avec tous ses ouvrages, fit construire un nouveau port à Mardick, afin de prévenir les inondations qui seraient résultées du comblement du port de Dunkerque. Plus de 30,000 hommes furent employés à ces travaux, dont l'exécution commença le 2 mai 1714.

Le grand canal ou canal royal avait une lieue de longueur, 50 toises de largeur et une profondeur de 20 pieds de France. Il avait trois écluses pour recevoir et retenir les eaux. La plus grande, près de la mer, était destinée à recevoir les vaisseaux qui entraient dans le nouveau canal; la seconde servait à recevoir les eaux des terres voisines pour nettoyer le port et le rendre plus profond; la troisième était située du côté de Dunkerque, à la tête du petit canal creusé pour entretenir la communication avec les vieux canaux de Bergues, des Moëres et de Bourbourg; elle servait au transport des marchandises qu'on y avait déchargées des gros vaisseaux qui ne pouvaient venir jusques là.

Ces ouvrages ayant été achevés, l'eau y coula pour la première fois le 9 décembre 1714; mais les Anglais en prirent tant d'ombrage, qu'ils adressèrent à Louis XIV les plus vives réclamations, prétendant que les dispositions faites à Mardick équivalaient au rétablissement du port de Dunkerque, qui devait rester démoli. La France résista d'abord à cette demande de l'Angleterre; mais, enfin, elle dut consentir à la destruction de ses travaux, ce qui fut exécuté en vertu du traité de la triple alliance, conclu à La Haye, le 4 janvier 1717, quoique cette entreprise lui eût coûté des sommes immenses.

Mardick, illustré par le séjour des Romains et théâtre de tant de combats, Mardick qui, dans le dernier siècle, était destiné à devenir une cité importante, n'avait plus en 1766 que 26 feux et 120 habitans.

Sa population actuelle est de 348 individus, dont 60 indigens et 15 mendians.

Sa surface est de 682 hectares ainsi divisés : 436 en terres à labour, 106 en prés, 1 en bois, 108 en dunes et landes, 4 en superficie des propriétés bâties, 18 en routes et chemins, et 9 en rivière.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, orge, avoine, fèves, betteraves et pommes de terre.

Ses produits principaux sont le blé et les pommes de terre.

Il n'y a point d'autre établissement industriel à Mardick qu'un moulin à blé.

MERCKEGHEM est situé à gauche de la route vicinale de St.-Omer à Bergues, à 14 kilomètres de Wormhoudt, 18 de St.-Omer, 20 de Bergues et 28 de Dunkerque.

Ce village possédait avant la révolution un couvent nommé *Ravensberghe*, habité par 28 religieuses de l'ordre de St.-Bernard. Cet établissement, comme tous les autres monastères, fut supprimé en 1792.

Merckeghem a 742 habitans, y compris 46 indigens et 21 mendians.

Son territoire a une superficie de 1,066 hectares, dont 453 en terres à labour, 437 en prés, 12 en terrains plantés, 101 en bois, 16 en terrains incultes, 5 en fonds d'habitations, 33 en routes et chemins, 8 en rivières et ruisseaux, et 1 en propriétés non imposables.

On y récolte le blé, les fèves, l'avoine, les betteraves.

Ses productions principales sont le blé et les betteraves.

On trouve en ce village 2 brasseries et 2 moulins à farine.

MILLAM est situé sur la Colme, à 8 kilomètres du bourg de Watten et 34 kilomètres de Dunkerque.

Il existe en ce village, près de la forêt de Merckeghem, une grande et ancienne chapelle dédiée à sainte Milderède, à la puissance de laquelle la foi des habitans attribue plusieurs miracles et qui y attire un grand concours de personnes pour la guérison de diverses sortes de maladies.

La collection des registres de l'état-civil de Millam est complète depuis 1647 jusqu'à ce jour.

Ce village a une population de 801 habitans, au nombre desquels sont comptés 267 indigens et 23 mendians.

Il a 1,192 hectares de superficie, savoir : 679 en terres labourables, 114 en prés, 9 en jardins, 1 en bois, 385 en pâtures et 4 en fonds de maisons.

On y récolte le blé, les fèves, l'avoine, l'orge d'hiver, le lin, le trèfle, les pois, le colza, les pommes de terre, etc.

Ses productions principales sont le blé, les fèves, l'avoine et les pommes de terre.

Il existe à Millam 2 moulins à farine et 3 brasseries.

OOST-CAPPEL est situé sur la route de Dunkerque à Ypres, à 7 kilomètres d'Hondschoote, 23 de Dunkerque et 3 de Rousbrugge.

Les archives de cette commune renferment les registres de l'état-civil (en latin) depuis 1646 jusqu'à 1731.

Ce lieu essuya des dévastations en 1793 pendant les évènemens de la guerre; plusieurs maisons furent brûlées, l'église pillée et dépouillée de ses plus précieux ornemens, et les papiers de la mairie bouleversés et dispersés.

Le 8 juillet de cette même année, au milieu de la nuit, les Autrichiens attaquèrent le village d'Oost-Cappel, où se trouvait campé le 5.e bataillon de Saône-et-Loire. Quoique surpris à l'improviste, au premier coup de feu, le capitaine Habert, qui se trouvait aux avant-postes, réunit sa compagnie au milieu d'une grêle de balles; il s'écrie : « *Mes amis, c'est ici notre tombeau, il faut périr dans ce retranchement plutôt que de l'abandonner !* » Accablés par le nombre, ces braves volontaires ne songent point à se rendre; à toutes les propositions, ils ne répondent que par des coups de baïonnette. Ils allaient enfin tous périr, lorsque le reste du bataillon, étant accouru, dégage Habert et ses valeureux compagnons, fait un grand carnage des Autrichiens et les force à la retraite.

La population d'Oost-Cappel est de 533 habitans, parmi lesquels on compte 215 indigens, mais point de mendians.

La surface de son territoire est de 289 hectares, dont 215 en terres labourables, 55 en prés, 4 en vergers, 4 en bois, 1 en étangs, 2 en fonds de maisons, 7 en routes et chemins, et 1 en propriétés non imposables.

Sa culture ordinaire se compose de froment, lin, fèves, haricots, pois, avoine, seigle, colza, pommes de terre, et d'un peu de houblon et de sarrazin.

On y récolte principalement le blé et le lin.

On trouve en ce village une brasserie et un moulin à farine.

PETITE-SYNTHE est situé sur la route de Dunkerque à Gravelines, à 5 kilomètres de cette première ville, 15 de la seconde, 14 de Bergues et 5 de la mer.

La dîme du village de Synthe appartenait à l'abbaye de Saint-Winoc, par suite de la donation que Bauduin de Lille lui en fit en 1067.

Le grand canal du port de Mardyck construit en 1714 se prolongeait jusqu'à Petite-Synthe.

La population de ce village est de 1,402 habitans, y compris 30 indigens et 10 mendians.

Sa surface territoriale est de 1,847 hectares ainsi divisés : 987 en

terres à labour, 286 en prés, 129 en bois, 6 en canal, 367 en landes et dunes, 12 en fonds d'habitations, 27 en routes et chemins, et 33 en rivières et ruisseaux.

Sa culture principale a pour objet le froment et les pommes de terre.

On y récolte aussi le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves, les betteraves et les pois.

Petite-Synthe possède 2 distilleries de genièvre, une fabrique de noir animal, une briqueterie et 3 moulins à farine.

PITGAM est situé à droite de la Colme, à 11 kilomètres de Bergues et 20 de Dunkerque.

Il existe des lettres des bailli et francs hommes de Bergues, de l'an 1324, contenant adhéritement du fief de Pitgam, en faveur de demoiselle Eléonore de Pitgam, à laquelle la dame Eléonore, sa mère, avait vendu ce fief pour en jouir sa vie durant.

A l'extrémité méridionale de ce village se trouve une chapelle fondée sous l'invocation de Saint-Folquin. Auprès de cet édifice est un puits très-ancien que l'on prétend avoir servi plusieurs fois de point de repos à Saint-Folquin, évêque de Thérouanne, lorsqu'il voyageait dans cette contrée pour prêcher aux habitans la foi catholique. Les gens du pays ont une grande confiance dans l'efficacité des eaux de ce puits pour la guérison de la fièvre.

L'église de Pitgam, aussi dédiée à Saint-Folquin, a été reconstruite en 1538.

Avant la révolution, il y avait en ce village un magistrat composé d'un bailli, de sept échevins et d'un greffier, qui y exerçait la haute, moyenne et basse justice. Les dernières exécutions criminelles qui eurent lieu à Pitgam datent de 1777 et 1788.

Bien des désastres affligèrent cette commune depuis un siècle. En 1745, une épizootie y fit périr 900 bêtes à cornes; en 1770, le même fléau en fit encore périr 400; en 1800, nouvelle épizootie qui causa la perte d'une grande quantité de bétail.

L'ouragan du 20 brumaire an 9 fit de très-grands ravages dans cette localité; la perte qu'en éprouvèrent les habitans s'éleva de 40 à 50 mille francs.

En 1793, un corps appartenant aux troupes ennemies qui faisaient le siège de Bergues s'établit à Pitgam et y commit de graves dévastations; les archives communales furent pillées et en partie détruites. Un engagement y eut lieu entre ces troupes et un détachement de l'armée française établi sur la rive gauche de la Colme; quelques soldats furent tués ou blessés de part et d'autre.

Les inondations tendues en 1814 pour la défense des places de Bergues et Dunkerque, firent éprouver encore de grands dommages

aux habitans de Pitgam. La même année, ils eurent de plus à supporter la charge du séjour des troupes prussiennes.

Il existe en ce village des terres marécageuses qui servent à l'extraction de la tourbe pour le chauffage des familles pauvres. On trouve quelquefois à 10 ou 12 pieds de profondeur dans ces tourbières, des arbres entiers, des feuillages, des noix, des poteries, etc.

Les archives de ce lieu renferment des registres de l'état-civil qui remontent à l'an 1592.

Pitgam a 1716 habitans, y compris 389 indigens ; point de mendians.

Sa superficie est de 2,293 hectares, dont 1,338 en terres labourables, 845 en prés et pâtures, 3 en vergers, 23 en bois, 16 en fonds de propriétés bâties, 14 en rivières et 54 en routes, chemins, etc.

On y cultive le blé, l'orge, les fèves, l'avoine, le lin, les pommes de terre et les betteraves.

Son produit principal consiste en blé, fèves, avoine et lin.

Les excellens pâturages de cette commune servent à l'engrais des bestiaux, dont le lait produit du beurre et des fromages d'une très-bonne qualité.

Beaucoup d'habitans sont occupés à la préparation du lin pour la fabrication des toiles.

Ce village possède 2 brasseries et 3 moulins à farine.

QUAEDYPRE est situé à droite de la route de Cassel à Dunkerque, à 15 kilomètres de cette dernière ville, 5 de Bergues et 5 de Wormhoudt.

Par lettres du 28 juillet 1298, Raoul de Clermont, connétable de France, lieutenant du roi Philippe-le-Bel en la terre de Flandre, donna à plusieurs chevaliers pour les récompenser de leurs services pendant la guerre contre les Flamands différentes terres situées à Quaëdypre, qui avaient été confisquées sur divers personnages pour avoir tenu le parti contraire au roi pendant la même guerre, savoir :

A Bauduin de Sohier-Cappelle (Zeghers-Cappel), 57 mesures de terre, le manoir et le moulin qui avaient appartenu à Chrétien le Brabant ;

A Willers de Zontenay, 8 mesures de terre saisies sur Catherine Durot ;

A Jean Plateil, une maison, trois moulins et toutes les terres, rentes, deniers d'octroi, etc. qu'avait possédés Bauduin le Jouene.

En 1332, Lauwerin Tac et Jacquemin Barisiel, de Quaëdypre, furent traduits devant les hommes de justice de la dame de Cassel,

comme accusés de complicité dans le meurtre de Jean Riclin, commis pendant les troubles politiques dont ce pays avait été le théâtre.

Il existait en ce village avant 1790 une vaste et belle propriété nommée *S'absnof* (jardin de l'abbé), composée d'un château, de jardins d'agrément, potagers, pièces d'eau, bosquets, avenues magnifiques. C'est dans ce modeste séjour que se retiraient pendant la belle saison les moines de l'abbaye de Saint-Winoc de Bergues. Le château ne présente plus aujourd'hui que des ruines; les terrains qui en dépendaient sont livrés à la culture.

La population de Quaëdypre est de 1,964 habitans, dont 420 indigens et 34 mendians.

Son territoire comprend 1,822 hectares, savoir : 1,198 en terres labourables, 546 en prés et pâtures, 1 en vergers, 9 en bois, 16 en fonds d'habitations, 50 en routes et chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Ses productions principales sont le blé, l'avoine, les fêveroles, le lin et les pommes de terre.

On y cultive aussi la pamèle, les pois, les haricots, le sarrazin et le houblon.

L'industrie des habitans de cette localité s'applique surtout à l'agriculture, à la fabrication du beurre et du fromage, et à l'éducation des chevaux et des bêtes à cornes.

On trouve à Quaëdypre 7 moulins à farine et 2 moulins à huile.

REXPOEDE est situé sur la route de Dunkerque à Ypres, à 19 kilomètres de Dunkerque, 9 de Bergues et 6 d'Hondschoote.

Au mois de juin 1251, les arbitres nommés pour terminer les difficultés qui s'étaient élevées entre Marguerite, comtesse de Flandre, et le chapitre de Saint-Omer, au sujet de la juridiction et du domaine des hôtes de cette église demeurant à *Rexpont*, dans la terre appelée *Vrilant*, conclurent un arrangement contenant entre autres dispositions celles suivantes :

Le chapitre tiendra les plaids concernant les héritages, aura toutes les amendes, tous les *forfaits* de 3 sols, de 60 sols et au-dessous.

La comtesse pourra faire juger les hôtes par ses échevins pour ce qui excèdera 60 sols, et s'ils commettent quelque délit qui mérite la perte de leurs biens, ils y seront condamnés par les juges de la comtesse.

Le chapitre jouira des *entrées*, *sorties*, *reliefs*, pourra apposer les bans, se saisir des hôtes pour ce qu'ils lui doivent, etc.

Les habitans seront exempts de toute chevauchée, tailles,

exactions ; mais si on lève une armée en Flandre ils seront obligés de s'y rendre sur le mandement du bailli de la comtesse.

Rexpoëde est un des plus beaux villages de la contrée, par sa position, son aspect et l'air d'aisance qui y règne. Il a été occupé par l'ennemi en 1793.

Sa population est de 1,958 habitans, parmi lesquels on compte 6 à 700 indigens et 200 mendians.

Il a en superficie 1,321 hectares, dont 1,028 en terres à labour, 213 en prés, 22 en vergers, 6 en bois, 9 en étangs, 8 en fonds d'habitations, 27 en routes et chemins, et 8 en rivières, ruisseaux et autres propriétés non imposables.

Ses productions consistent en céréales, pommes de terre, lin et en tabac de très-bonne qualité.

Son produit principal est le froment.

Il existe à Rexpoëde 2 brasseries, 4 moulins à farine, une briqueterie, une fabrique de poteries, pannes et carreaux, et un commerce de lin et de fil.

SAINT-GEORGES est situé à droite de l'Aa, à 3 kilomètres de Gravelines, autant de Bourbourg et 18 de Dunkerque.

Raoul de Clermont, connétable de France, donna en 1298 à *Hues*, dit le *Flamens*, des terres situées à Saint-Georges, en récompense des services qu'il avait rendus au roi.

St.-Georges a 272 habitans; dont 30 indigens; point de mendians.

Sa superficie est de 760 hectares, ainsi divisés : 587 en terres à labour, 7 en prés, 4 en jardins, 4 en bois, 154 en pâtures et 4 en fonds de propriétés bâties.

Sa culture principale consiste en blé et en orge d'hiver.

On y récolte aussi le seigle, l'orge d'été, l'avoine, les pois, les fèves, les féveroles, les vesces, le lin et le colza.

Ce village ne possède aucun établissement industriel.

SAINT-MOMELIN est situé sur la rivière de l'Aa, à 39 kilomètres de Dunkerque, 20 de Bourbourg, 5 de Watten et 8 de Saint-Omer.

Ce village a pris son nom de celui d'un pieux personnage qui y vivait au commencement du 7.e siècle dans un monastère placé sur une petite éminence entourée de marais. Cet ermitage fut dans le même temps le lieu de la première retraite de Saint-Bertin qui, depuis, fonda sur le territoire de Sithieu, aujourd'hui St.-Omer, le célèbre monastère qui porta son nom.

Un détachement de l'armée française commandée par le maréchal de Châtillon fut défait le 7 juin 1638, aux environs de Saint-Momelin, par les comtes de Nassau et d'Isaubourg.

On a découvert récemment auprès du pont qui vient d'être construit sur l'Aa des médailles, des armes et autres instrumens de guerre qui fixeront probablement l'attention des amateurs d'antiquités.

La population de Saint-Momelin est de 227 habitans, y compris 5 indigens et 1 mendiant.

Son territoire n'a que 182 hectares, dont 57 en terres à labour, 30 en près, 1 en jardins, 3 en bois, 64 en pâtures, 26 en chenevières, et 1 en superficie de propriétés bâties.

L'agriculture est la seule industrie de ce village.

SAINT-PIERREBROUCK (pendant la révolution *Brouck-Libre*) est situé sur l'Aa, à 6 kilomètres de Bourbourg et 25 de Dunkerque.

Ce village appartenait en 1288 à l'abbaye d'Hasnon; c'est ce qui résulte d'un acte passé le 15 août de la même année, par lequel l'abbé et les religieux de ce monastère assignent tous leurs biens situés en Flandre, notamment leur cour et leur maison *don Bruce Saint-Pierre*, près Bourbourg, à la garantie d'une somme de 3,178 livres parisis qui leur avait été prêtée par Robert Crespin et Baude Crespin d'Arras.

Saint-Pierrebrouck a une population de 466 habitans, au nombre desquels on compte 80 indigens et 8 mendians.

Son territoire a une surface de 838 hectares, dont 606 en terres labourables, 15 en prés, 7 en jardins, 3 en bois, 203 en pâtures, et 4 en superficie des habitations.

On y récolte le blé, le scourgeon, le seigle, l'avoine, les fèves, les féveroles, les pois, le lin et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

On trouve en ce village un moulin à blé.

SOCX est situé à droite de la route qui communique de Bergues à Cassel, à 5 kilomètres de Bergues et 14 de Dunkerque.

Par lettres du 17 juillet 1295, Guy, comte de Flandre, confirma la donation faite par Béatrix Leroi de divers biens, entr'autres de 5 mesures de terre à *Chox*, pour la fondation d'une chapelle dans l'église de Saint-Martin, à Bergues.

Le 30 octobre 1735, le tonnerre tomba sur l'église de ce village et la réduisit presqu'entièrement en cendres; les archives que renfermait cet édifice furent consumées.

Socx fut occupé, du 17 août au 8 septembre 1793, par l'armée autrichienne qui faisait le siège de Bergues; tous les registres, titres et papiers communaux furent pillés et détruits par l'ennemi.

L'église de Socx est remarquable par la beauté de son clocher,

surmonté d'une flèche très-élevée qui, quoique éloignée de deux lieues et demie de la côte, s'aperçoit en mer à quelque distance.

Ce village a 771 habitans, dont 79 indigens et 20 mendians.

Sa superficie comprend 794 hectares, dont 471 en terres labourables, 282 en prés, 11 en bois, 6 en fonds de maisons, 21 en routes et chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

On y récolte le froment, l'avoine, les fèves, les pommes de terre et le lin.

Ses produits principaux sont le froment et le lin.

Il existe à Socx une brasserie, 2 fabriques d'huile et 3 moulins à farine.

SPYCKER est situé à droite de la route de Bergues à Saint-Omer, à 6 kilomètres de Bergues et 12 de Dunkerque.

Par lettres de l'an 1183, Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, confirme la donation de la dîme de Spycker faite à l'église de Saint-Winoc de Bergues, par Bauduin, dit de Lille, et Charles, ses prédécesseurs.

Le seigneur de Spycker fonda à Bergues, en 1248, la congrégation des Filles-de-Saint-Victor.

En septembre 1657, une partie de l'armée espagnole, qui, avec les Anglais, couvrait la place de Bergues, menacée par le maréchal de Turenne, s'établit à Spycker.

Ce village a une population de 558 habitans, dont 100 indigens; point de mendians.

Sa superficie est de 908 hectares; savoir : 658 en terres labourables, 14 en prés, 19 en terrains plantés, 3 en bois, 207 en pâtures, 1 en étangs et 6 en fonds d'habitations.

On y cultive le blé, le scourgeon, le seigle, le colza, les fèves, l'avoine, les pommes de terre, le lin, les haricots, les pois et les betteraves.

Son produit principal est le froment.

On trouve à Spycker 2 moulins à farine.

STEENE est situé à droite de la Colme et à gauche de la route vicinale de Saint-Omer à Bergues, à 5 kilomètres de Bergues et 14 de Dunkerque.

Bauduin de Lille et Charles le Bon, comte de Flandre, avaient donné au monastère de Saint-Winoc différens biens, entr'autres deux parties des dîmes de Steene et 100 mesures de terre au même lieu. Ces libéralités furent confirmées par lettres de Philippe d'Alsace, de l'an 1183.

Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, donna, en 1317, à

Arnoul, seigneur de Steene, et à Marguerite, sa femme, 300 livres de rente, monnaie de Hollande, à charge de les tenir de lui en fief.

Ce village a une population de 739 habitans, parmi lesquels on compte 200 indigens et 100 mendians.

Son territoire comprend 1,076 hectares, dont 555 en terres labourables, 453 en prés, 31 en bois, 10 en superficie des propriétés bâties, 20 en routes et chemins, et 7 en rivière.

On y récolte le blé, les fèves, l'avoine, les betteraves et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

Il existe à Steene une fabrique de sucre indigène, une brasserie et 2 moulins à farine.

TETEGHEM est situé sur le canal de Dunkerque à Furnes, à 5 kilomètres de cette première ville.

Robert-le-Frison, comte de Flandre, donna la terre de Teteghem à l'église Sainte-Marie de Bourbourg, et cette donation fut confirmée par lettres du comte Charles le Bon, du 18 mars 1121.

Raoul de Clermont, connétable de France, lieutenant du roi en la terre de Flandre, donna en 1298, à Willars de Zontenay, à titre de récompense de ses services pendant la guerre, 13 mesures de terre situées à *Tetinghem*, qui avaient été confisquées sur Moenin Luechtin pour avoir suivi le parti contraire au roi.

Pendant le siège de Dunkerque en 1793 l'autorité militaire fit couper les digues, afin d'inonder le pays autour de cette place. Le village de Teteghem fut couvert par les eaux de la mer, qui y détruisirent toute végétation et causèrent aux habitans des dommages très-considérables. Grace à la laborieuse activité de cette population, le mal est aujourd'hui réparé; les terres sont redevenues productives et sont couvertes de belles et vives plantations.

A peu de distance du centre de la commune se trouve un ancien fort dit du Pont-de-Leffrinckoucke, dont le fonds est en culture, mais qui, en 1793, lança encore quelques boulets sur les ennemis.

L'église de Teteghem est un monument fort ancien qui ne présente plus que des ruines. Elle était autrefois plus spacieuse qu'aujourd'hui, ce qu'attestent ses fondations; il n'en reste plus que moitié de la nef du milieu avec le clocher, moitié de la nef de droite et une partie des murs de celle de gauche.

Le hameau du Rozendal, qui fait partie de ce village, est à la fois le lieu le plus agréable des environs de Dunkerque et l'une des promenades les plus fréquentées.

Les archives communales de Teteghem contiennent une collection incomplète des registres de l'état-civil, remontant jusqu'à l'an 1690.

Ce village a une population de 575 habitans, dont 60 indigens et 8 mendians.

Sa superficie est de 2,401 hectares ; savoir : 1,269 en terres labourables, 739 en prés, 3 en bois, 9 en canal, 297 en landes et dunes, 18 en superficie des propriétés bâties, 45 en routes et chemins, et 21 en rivière.

On y récolte le blé, l'orge, l'avoine, les fèves, les pommes de terre et les betteraves.

Sa culture principale est le blé.

Cette commune est toute agricole ; les habitans du hameau de Rozendal s'occupent de la culture en grand des légumes, qu'ils vendent aux habitans de Dunkerque.

On trouve à Teteghem une fabrique de sucre indigène, une briqueterie et 2 moulins à farine.

UXEM est situé sur le chemin de Bergues à Furnes, à 9 kilomètres de Bergues et 10 de Dunkerque.

Des difficultés s'étant élevées entre Marguerite, comtesse de Flandre, et le chapitre de l'église d'Aire, au sujet de la haute et basse justice des villages de Téteghem, Uxem, Leffrinkhouke et Ghivelde, des arbitres furent nommés le 11 octobre 1254 pour terminer ce différend. Par leur sentence du 28 septembre suivant, ces arbitres déclarèrent que la haute et basse justice de tous les *forfaits* qui arriveront dans les villages ci-dessus nommés appartiendront à la comtesse de Flandre, et que les droits d'entrée et de sortie, *guerpitiones* (les abandons), *pandationis redditum* (le droit d'apposer ban sur les revenus), *placita terrarum* (les plaids des terres) qui seront tenus dans ce chapitre, et les lois qui en proviendront appartiendront au chapitre.

Uxem a une population de 436 habitans, dont 40 indigens ; point de mendians.

Son territoire comprend 730 hectares, ainsi divisés : 303 en terres à labour, 402 en prés, 1 en bois, 3 en fonds d'habitations, 11 en routes et chemins, et 10 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en froment, orge d'hiver, orge d'été, avoine, fèves, seigle, colza, pommes de terre, haricots et pois.

Ses produits principaux sont le froment, l'orge d'hiver et d'été, les fèves, l'avoine et les pommes de terre.

La seule industrie des habitans est l'agriculture.

On trouve en ce village un moulin à blé.

VOLKERINCKHOVE est situé sur la route vicinale de Bergues à St.-Omer, à 19 kilomètres de Bergues, 29 de Dunkerque et 15 de Wormhoudt.

Les registres aux actes de l'état-civil qui reposent dans les archives de ce village remontent à l'année 1633. Il y est fait mention d'une maladie épidémique qui, en 1636, désola la localité et fit périr plus d'un tiers des habitans.

Ce village a 940 ames de population, y compris 100 indigens et 12 mendians.

Son territoire comprend 983 hectares, dont 606 en terres à labour, 304 en prés, 11 en vergers, 34 en bois, 4 en mares et étangs, 19 en superficie des propriétés bâties, 85 en routes et chemins, 14 en rivières et ruisseaux, et 1 en propriétés non imposables.

Sa culture ordinaire consiste en blé, lin, colza, avoine, trèfle, fèves et pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

Il y existe 3 brasseries, une fabrique d'huile et 2 moulins à farine.

WARHEM est situé à droite de la route vicinale de Bergues à Hondschoote, à 5 kilomètres de la première et 7 de la seconde de ces deux villes.

Par lettres de l'an 1183, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, confirma la donation de la dîme de Warhem, faite par Bauduin de Lille à l'abbaye de St.-Winoc.

Dideric Willay et Guillaume Meus, de Warhem, furent, en 1332, accusés de complicité dans le meurtre de Jean Riclin, commis pendant les troubles qui avaient désolé cette contrée.

Il existe dans les archives de ce village des registres de l'état-civil qui datent de 1621.

La population de Warhem est de 2,524 habitans, dont 500 sont secourus par le bureau de bienfaisance et 4 se livrent à la mendicité.

Son territoire a une surface de 2,799 hectares, dont 1,465 en terres labourables, 1,012 en prés, 59 en vergers, 7 en bois, 132 en terrains incultes, 19 en fonds de maisons, 66 en routes et chemins, 38 en rivières et ruisseaux, et 1 en objets non imposables.

Sa culture ordinaire comprend le blé, l'orge, l'avoine, les fèves, les pois, le lin, le trèfle et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

On trouve à Warhem 3 brasseries et 7 moulins à farine.

WATTEN est un bourg situé sur l'Aa, au pied d'une petite montagne, à 34 kilomètres de Dunkerque, 24 de Bergues et 10 de St.-Omer.

Les auteurs s'accordent à désigner ce lieu comme très-ancien. Les médailles et les monnaies qu'on y a trouvées, les routes qui y aboutissaient, les ruines qui y existent encore attestent, en effet, que les Romains y ont séjourné. Ces vainqueurs, reconnaissant

l'avantage de la position du mont de Watten, qui était alors baigné par la mer, s'y établirent et y construisirent une forteresse, afin d'assurer la conservation de leurs conquêtes dans cette contrée.

Plus tard, et après que le pays eut cessé d'être au pouvoir des Romains, quelques anachorètes se fixèrent sur le mont de Watten. Robert-le-Frison, comte de Flandre, les prit sous sa protection par lettres datées du monastère de St.-Bertin, à St.-Omer, le 8 juin 1072; il leur donna, en même temps, des biens considérables et convertit leur modeste héritage en une prévôté de chanoines réguliers de l'ordre de St.-Augustin, que Thierry d'Alsace dota richement à son tour, vers l'an 1130. En 1560, les revenus de cet établissement furent annexés au nouvel évêché de St.-Omer, à la charge de nourrir les religieux, dont les ressources se trouvaient notablement diminuées par suite des déprédations commises pendant les troubles des Pays-Bas. Ce monastère fut de nouveau dévasté au commencement du siècle suivant, par La Noue, commandant des troupes protestantes, qui le réduisit en cendres. Il fut donné, alors, aux jésuites anglais, qui le réédifièrent, en firent leur noviciat et le conservèrent jusqu'en 1762, époque à laquelle le parlement prononça l'expulsion définitive de tous les religieux de cet ordre. L'établissement de Watten se trouva ainsi supprimé; les biens de l'abbaye furent mis sous la main de l'autorité civile, mais elle les rendit quelques années après, avec le monastère, à l'évêque de St.-Omer, qui en fit démolir les bâtimens.

Le comte Thierry d'Alsace, à son retour de la croisade, laissa, en 1167, le gouvernement de la Flandre à son fils Philippe, et se retira, pour le reste de ses jours, au monastère de St.-Gilles, de Watten. En 1168, se sentant près de mourir, il y appela ses fils Philippe, Mahaut et Pierre, auxquels il adressa certaines remontrances, après quoi il expira, âgé de 69 ans.

La seigneurie de Watten appartenait au commencement du 14.e siècle à Jean de Haverskerque. Ce seigneur fut un des commissaires qui conclurent le traité de mariage, signé à St.-Germain-des-Prez, près Paris, le 1.er octobre 1323, entre Robert de Flandre, sire de Cassel, et demoiselle Jeanne de Bretagne, fille d'Yolente, duchesse de Bretagne et comtesse de Montfort.

Par lettres du 2 juin 1320, confirmées en août suivant par Philippe, roi de France, Robert, comte de Flandre, voulant assurer la paix à son pays et en même temps la concorde et la bonne amitié entre Louis, comte de Nevers, et Robert de Flandre, ses fils, donna à celui-ci, pour sa part et pour tout droit d'héritage, plusieurs sommes et divers biens, au nombre desquels se trouvait la terre de *Wattenes*. Après la mort du comte Robert, Robert, son second fils, éprouva de graves difficultés dans la mise en pos-

session des terres qui lui étaient attribuées. Il s'ensuivit un procès très-long qui fut porté plusieurs fois devant le parlement de Paris ; enfin, en 1391, la comtesse de Bar, dame de Cassel, qui avait succédé aux droits de Robert, obtint du duc de Bourgogne, 1,400 livrées de terre, en extinction de ses prétentions sur les villes de Watten, Bergues, etc.

Watten, déjà ruiné plusieurs fois, comme nous l'avons dit plus haut, pendant les guerres qui eurent lieu au 16.e siècle et au commencement du 17.e, fut encore le théâtre d'autres évènemens militaires. Lors du siège de St.-Omer par les Français, en 1638, cette hauteur fut emportée par les comtes de Nassau et d'Isembourg. Le maréchal de Gassion la reprit, en 1643, et y fit faire quelques ouvrages de défense. Les Français y établirent un camp l'année suivante, et en 1645, une armée y fut réunie sous le commandement de Gaston, duc d'Orléans, qui, de là, se dirigea sur Bergues, qu'il assiégea et qu'il prit au mois d'août 1646. Watten demeura au pouvoir de la France jusqu'en 1647 ; à cette époque, les Espagnols, profitant de l'absence de nos troupes, s'en emparèrent; mais, en 1657, la guerre s'étant rallumée nonobstant le traité de Munster, une nouvelle armée fut envoyée en Flandre sous les ordres du vicomte de Turenne, qui, avant de marcher sur Dunkerque et Bergues qu'il soumit à ses armes, reprit la position de Watten, où il se logea et prit quelque repos. Ce lieu, depuis lors, est demeuré à la France, qui en obtint la possession définitive en 1659 par le traité des Pyrénées.

En 1710, pendant la guerre de la succession d'Espagne, un corps de troupes françaises, chargé d'opérer contre les Anglais, campa de nouveau à Watten.

Le fort de Watten avait été détruit par suite des évènemens du 16.e siècle ; on se proposa, en 1735, de le réédifier ; des travaux considérables furent commencés à cet effet la même année, mais nous ignorons s'ils furent achevés ou s'ils furent détruits plus tard.

Louis XV passa à Watten en 1744 se rendant à Calais.

Watten dépendait, pour la juridiction civile, du présidial de Bailleul, et pour la juridiction féodale, de la cour de Thielt.

Lors de la démolition de l'abbaye de Watten, la tour en fut conservée ; elle existe encore aujourd'hui et sert de guide aux navigateurs.

Ce bourg a une population de 1,106 habitans, au nombre desquels sont 85 indigens; point de mendians.

Sa superficie est de 530 hectares, dont 164 en terres labourables, 110 en prés, 12 en vergers, 14 en bois, 170 en pâturages, 58 en chenevières et 2 en fonds d'habitations.

On y récolte le blé, l'avoine, les fèves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le chanvre.

L'industrie des habitans consiste dans la fabrication des poteries; ils se livrent aussi au commerce du chanvre.

Il existe à Watten une poterie et pannerie, 2 brasseries, une tannerie, 1 four à chaux et 3 moulins à farine.

WEST-CAPPEL est situé entre la Peene et la route de Bergues à Ypres, à 19 kilomètres de Dunkerque, 9 de Bergues et 9 de Wormhoudt.

Par lettres du mois de février 1291, Jean-Baptiste de Flandre approuve la fondation d'une chapelle dans l'église de *Waes-Cappelle*, faite par Henri de Poulle, avec 16 livres de rente.

Cette église possédait autrefois sur ses vitraux des peintures très-remarquables.

Il existe à West-Cappel un ancien château dont les quatre tourelles furent démolies pendant la révolution.

Billiow (Jean-Winoc), fusilier à la 60.e demi-brigade d'infanterie de ligne, né à West-Cappel, fut tué en Hollande le 1.er vendémiaire an 8, en se livrant avec trop d'ardeur à la poursuite de l'ennemi. Billiow fut, pour cette action qui lui coûta la vie, inscrit sur les tables de marbre de l'hôtel des Invalides.

Ce village possède dans ses archives la collection complète des actes de l'état-civil depuis l'an 1598.

Sa population est de 947 habitans, dont 242 indigens et 2 mendians.

Son territoire comprend 746 hectares, savoir : 553 en terres à labour, 161 en prés, 2 en vergers, 6 en fonds de maisons, 22 en routes et chemins, et 2 en rivières.

On y récolte le froment, le lin, l'avoine, les fèves, le seigle, le sarrazin, les haricots, les pois, les pommes de terre et le tabac.

Ses produits principaux sont le lin, les fèves, les pommes de terre et le froment.

La seule industrie des habitans est l'agriculture. Ce lieu toutefois possède une brasserie et 1 moulin à farine.

WORMHOUDT est situé sur la Peene et sur la route de Bergues à Cassel, à 20 kilomètres de Dunkerque, 11 de Bergues et 9 de Cassel et de Saint-Omer.

Vers la fin du 7.e siècle, Héramare, comte et seigneur de Wormhoudt, s'étant converti à la foi catholique, à l'exemple d'Adroald, fit don au monastère de Saint-Bertin d'un domaine considérable qu'il possédait sur ce territoire et voulut qu'il y fût établi une maison religieuse avec un hospice pour les pélerins, les

pauvres et les malades. Il demanda et obtint de Saint-Bertin que la direction de ce nouvel établissement fût confiée à un disciple de cet abbé, nommé Winoc, dont la piété était en grande vénération. Ce religieux, aidé de quelques moines, construisit en peu de temps les édifices de son abbaye sur le modèle de ceux de Sithieu ; il y vécut ensuite pendant environ vingt ans, donnant l'exemple de toutes les vertus, et y mourut en 717. Ses restes ayant été déposés dans l'église, on leur attribua plusieurs miracles qui excitèrent vivement la dévotion des peuples du voisinage. Le monastère de Wormhoudt fut alors visité par un grand nombre de fidèles, et ce concours d'étrangers contribua puissamment à l'accroissement du village.

Les Normands, pendant leurs irruptions dans cette contrée, avaient déjà dévasté le couvent de Wormhoudt, lorsque dans une nouvelle invasion de ces barbares, en 881, il fut complètement ruiné et détruit. Bauduin le Chauve, comte de Flandre, le rétablit quelques années après, à 2 lieues de là, sur le mont de *Groenberg*, le dota considérablement et le dédia à St.-Winoc et à St.-Martin. Il y fit transférer en 902 la châsse contenant les reliques de St.-Winoc. Ce fut là l'origine de l'abbaye de Saint-Winoc et de la ville de Bergues.

L'église de Wormhoudt fut réédifiée dans le même temps par le comte Bauduin; elle fut restaurée en outre, en 1629, par les soins de l'abbé.

Bauduin de Lille et Charles le Bon avaient donné au monastère de Saint-Winoc divers biens, entr'autres la dîme de Wormhoudt, 500 mesures de terre au même lieu avec le comté, la rivière de Peene avec la pêche et un tonlieu qui se percevait tous les ans à Wormhoudt, depuis la Pentecôte jusqu'à la deuxième férie (dimanche). Le comte Philippe-d'Alsace confirma ces donations par lettres de l'an 1183 et ordonna que personne ne pourrait avoir de moulin à Wormhoudt sans la permission de l'abbé; que si quelqu'un commettait un forfait (délit) sur les terres de l'abbaye, l'abbé seul pourrait le juger, et que s'il s'échappait, le comte le ferait reprendre et conduire au plaid de l'abbé, etc., etc.

Wormhoudt, voisin de la ville de Bergues, éprouva les mêmes vicissitudes que celle-ci; comme elle, il demeura à la France par suite du traité conclu à Aix-la-Chapelle en 1668.

Ce village est aujourd'hui le chef-lieu d'une justice de paix, d'un décanat et d'un bataillon de garde nationale.

Il a une population de 4,020 habitans, dont 700 indigens et 25 mendians.

Sa superficie est de 2,714 hectares, savoir : 1,783 en terres à labour, 725 en prés, 43 en terrains plantés, 31 en bois, 1 en étangs,

19 en fonds d'habitations, 85 en routes et chemins, 14 en rivières et 1 en objets non imposables.

On y cultive le froment, le lin, les fèves, l'avoine et le trèfle.

Sa culture principale est le froment.

Les habitans de ce lieu s'adonnent généralement à l'agriculture. Quelques-uns cependant s'occupent du filage du lin et de la fabrication des toiles.

On trouve à Wormhoudt une blanchisserie de toiles, 2 tanneries, une fabrique de poteries, 2 briqueteries, 8 brasseries, une fabrique d'huile et 6 moulins à farine.

WULVERDINGHE est situé près du bourg de Watten, à 34 kilomètres de Dunkerque, 24 de Bergues et 18 de Bourbourg.

Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, donna en 1190 à l'abbaye de St.-Bertin, son bois de Wulverdinghe, dont partie par échange avec d'autres biens et partie en aumône, *pour le repos de son ame et de celles de la reine Mahaut, sa femme, et de Thierry d'Alsace, son père.*

Ce village a 405 habitans, y compris 45 indigens et 20 mendians.

Il a en superficie 275 hectares, dont 136 en terres à labour, 1 en prés, 2 en vergers, 15 en bois, 119 en pâtures et 2 en fonds de maisons.

Sa culture ordinaire consiste en blé, fèves, avoine, lin et tabac.

Sa culture principale est le blé.

Il n'y existe aucun établissement industriel.

WYLDER est situé à gauche de la rivière de Peene, à 10 kilomètres de Bergues et 19 de Dunkerque.

La population de ce village est de 324 habitans, au nombre desquels on compte 18 indigens, point de mendians.

Son territoire contient 249 hectares, dont 170 en terres labourables, 68 en prés, 2 en superficie de propriétés bâties, 7 en routes et chemins, et 2 en rivières.

On y récolte principalement le blé, les fèves, l'avoine, le lin et les pommes de terre.

On y cultive aussi les haricots, les pois, le trèfle et le tabac.

Beaucoup d'habitans font le commerce de chevaux, poulains, vaches à lait, veaux et porcs gras, qu'ils nourrissent et élèvent dans leurs pâturages.

Le seul établissement industriel existant à Wylder est 1 moulin à farine.

ZEGGERS-CAPPEL est situé à droite de la route vicinale de Saint-Omer à Bergues, à 20 kilomètres de cette dernière ville et 7 de Wormhoudt.

Par lettres de l'an 1280, Guy, comte de Flandre, déclare que Bauduin, sieur de *Sohier-Cappel* (Zeggers-Cappel), a remis dans ses mains comme héritage sa maison et 40 mesures de terres situées près le cimetière dudit lieu, et qu'il les lui a rendues comme fief à tenir à toujours des comtes de Flandre.

Ce même Bauduin de Sohier - Cappel qui avait servi dans l'armée de Philippe-le-Bel pendant la guerre contre les Flamands, reçut à titre de récompense, en 1298, des mains du connétable Raoul de Clermont, lieutenant du roi en Flandre, divers biens situés à Quaëdypre.

L'armée du duc d'Yorck traversa Zeggers-Cappel le 3 septembre 1793 et y enleva deux chevaux.

Dans cette même année, l'administration du district de Bergues fit enlever à l'église de ce village une cloche du poids de 2,250 kil. Cette église en possède encore une pesant 2,600 kil.

Il existe à un kilomètre du centre de cette commune une chapelle très-ancienne et très-fréquentée, dédiée à St.-Bonaventure, dans la puissance duquel les habitans du pays ont une grande foi pour la guérison des paralytiques, des boiteux, etc. Cette chapelle a été agrandie et restaurée en 1784.

La population de Zeggers-Cappel est de 1,775 habitans, dont 310 indigens et 6 mendians.

Son territoire a une surface de 1,714 hectares, ainsi divisés : 1,079 en terres à labour, 514 en prés, 20 en vergers, 38 en bois, 9 en étangs, 12 en fonds d'habitations, 39 en routes et chemins, 2 en rivières et ruisseaux, et 1 en objets non imposables.

On y récolte le blé, les fèves, l'avoine, le lin, les pommes de terre et les légumes.

Ses produits principaux sont le blé, les fèves et l'avoine.

L'industrie des habitans de ce village consiste dans l'agriculture et dans la préparation et le filage du lin.

Il y existe 3 brasseries et 5 moulins à farine.

ZUYDTCOOTE est situé près des dunes, sur la route et en même temps sur le canal de Dunkerque à Furnes, à 10 kilomètres de l'une et de l'autre de ces deux villes.

Les habitans de ce village adressèrent au roi, en 1329, un mémoire par lequel ils se plaignaient 1.° de ce que le comte de Flandre voulait lever des tailles sur eux pour la rançon du pays de Flandre; 2.° de ce qu'ils étaient troublés par le même comte dans la jouissance de leurs pâturages; 3.° de ce que Robert de Flandre voulait les assujettir au tonlieu de Dunkerque, et 4.° de ce que les officiers de Robert venaient exploiter à Zuydtcoote. Par suite de cette plainte le roi donna mandement au bailli d'Amiens pour mettre

les habitans de *Zucote* et leurs biens en la sauve-garde et protection royale. Le bailli de Bergues fut ensuite ajourné pour les tailles qu'il avait levées sur lesdits habitans au préjudice de la juridiction du roi.

La haute justice de Zuydtcoote appartenait en 1332 à la dame de Cassel.

Une violente tempête éclata à la côte le 31 janvier 1777. Le vent fut d'une telle impétuosité qu'il souleva le sable des dunes et en couvrit une partie du village de Zuydtcoote. L'église ainsi que les maisons voisines furent englouties et écrasées sous cette masse énorme. Heureusement personne ne périt, grâce aux secours qui furent portés à temps. Une nouvelle église fut bâtie deux ans après à 600 mètres au sud de l'ancienne; il ne reste plus de celle-ci que la tour que l'on conserve comme servant de point de vue aux navigateurs.

Les troupes ennemies qui assiégeaient Dunkerque en 1793 vinrent à Zuydtcoote et s'y livrèrent au pillage.

Cette commune, à cause de sa position à l'extrême frontière, possède un bureau de douanes et un bureau de recette des contributions indirectes. Les exportations opérées par ce bureau se sont élevées en 1833 à 6,318 hectolitres de vin et 394 hectolitres d'alcool.

Zuydtcoote a une population de 339 habitans, dont 12 indigens et 1 mendiant.

La superficie de son territoire est de 264 hectares, savoir : 88 en terres labourables, 25 en prés, 4 en bois, 3 en canal, 143 en landes et dunes, 1 en fonds d'habitations, 4 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, orge d'hiver et d'été, avoine et pommes de terre.

Sa culture principale est le blé blanc de première qualité.

L'industrie des habitans, après l'agriculture, est la pêche en mer.

Le seul établissement qui existe à Zuydtcoote est 1 moulin à farine.

POPULATION.

Naissances. — 1833.

ARRONDISSEM.	Enfans légitimes. Mâles.	Femelles.	Enfans naturels reconnus. Mâles.	Femelles.	Enfans naturels non reconnus Mâles.	Femelles.	TOTAL.
Dunkerque...	1717	1618	56	58	67	69	3585
Hazebrouck..	1669	1667	15	7	70	76	3504
Lille........	4769	4627	163	140	397	411	10507
Cambrai.....	2360	2209	58	53	190	170	5040
Avesnes......	1662	1611	38	29	103	98	3541
Douai........	1347	1413	52	40	98	97	3047
Valenciennes.	2031	1806	88	74	135	141	4275
TOTAL.....	15555	14951	470	401	1060	1062	33499

Mariages. — 1833.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	TOTAL.
Dunkerque.........	574	69	114	34	791
Hazebrouck........	594	40	105	31	770
Lille...............	1992	99	296	93	2480
Cambrai...........	991	59	202	68	1320
Avesnes............	819	49	93	24	985
Douai..............	586	56	113	43	798
Valenciennes........	873	44	169	43	1129
TOTAL......	6429	416	1092	336	8273

Décès. — 1833.

ARROND.^{s}	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque..	975	612	592	713	69	5	»	2966
Hazebrouck.	849	809	624	914	151	13	»	3360
Lille.......	2207	3021	2016	2202	330	20	»	9796
Cambrai....	851	1174	775	937	180	16	»	3933
Avesnes....	555	586	646	838	210	28	»	2863
Douai......	375	529	468	564	117	14	»	2067
Valenciennes...	762	1048	600	720	145	13	»	3288
TOTAL...	6574	7779	5721	6888	1202	109	»	28273

La balance des naissances et des décès pendant l'année 1833 présente, pour les premières, un excédant de 5,226, qui, ajouté aux 986,147 individus formant la population générale au 31 décembre de l'année précédente, élève le total de cette population au 1.er janvier 1834, à 991,373 ames. C'est ce qui résulte du tableau ci-après :

ARRONDISSEMENS.	Population au 1.er janvier 1833.	Accroissement en 1833.	Perte en 1833.	TOTAL au 1.er janvier 1834.
Dunkerque..........	96172	619	»	96791
Hazebrouck.........	103894	144	»	104038
Lille................	292659	711	»	293370
Cambrai............	151889	1107	»	152996
Avesnes............	127476	678	»	128154
Douai...............	91671	980	»	92651
Valenciennes........	122386	987	»	123373
TOTAL......	986147	5226	»	991373

Ces résultats sont très-remarquables en ce sens qu'ils diffèrent

éminemment de ceux que nous avons présentés dans l'Annuaire précédent. En effet, le mouvement de la population a donné en 1833 3,000 naissances de plus et 10,600 décès de moins qu'en 1832, et cette différence n'étonne pas quand on se rappelle que l'épidémie et les autres maladies qui ont régné en cette dernière année ont, alors, frappé le département d'une mortalité extraordinaire et par contre coup d'un ralentissement sensible dans la reproduction de l'espèce. Ce concours de circonstances a heureusement cessé et la population a repris, en 1833, son mouvement ordinaire et progressif. L'excédant des naissances sur les décès est dans le rapport moyen d'un individu sur 189; mais un fait à observer, c'est que les arrondissemens de Cambrai, Douai et Valenciennes, qui ont le plus souffert en 1832, sont ceux qui ont obtenu proportionnellement l'accroissement le plus considérable. L'arrondissement de Dunkerque, presque toujours le moins favorisé sous ce rapport, vient après ceux ci-dessus dénommés pour la plus forte part d'augmentation; mais l'arrondissement d'Hazebrouck n'offre pas la même singularité; la faiblesse accoutumée de sa tendance à la progression s'est encore révélée cette année; c'est celui qui présente le moins fort excédant.

Les naissances de 1833 se divisent ainsi qu'il suit entre les deux sexes : mâles, 17,085, femelles, 16,413, ce qui correspond parfaitement à la proportion observée dans les années antérieures. La production des enfans naturels est toujours égale au dixième des enfans légitimes.

Durée moyenne de la vie dans le département du Nord.

Le nombre moyen des naissances dans le département est annuellement de.................................. 32,500
et celui des décès, de.................................. 29,600

La population s'augmente donc chaque année dans la proportion de $\frac{5}{56}$ de ce premier chiffre.

Ainsi les naissances annuelles peuvent être divisées comme ci-après :

$\frac{5}{56}$, soit 2,900, pour l'augmentation,

$\frac{51}{56}$, soit 29,600, pour le renouvellement de l'espèce.

D'après ces données, la population du département, qui est de 986,147 individus, se renouvelle en 32 années 259 jours; d'où l'on peut conclure que cette même période représente la durée moyenne de la vie dans nos contrées.

LONGÉVITÉ.

Une femme âgée de 103 ans, nommée Marie-Thérèse Weignard,

née le 28 septembre 1731, est décédée le 12 octobre dernier, en la commune de Templeuve.

Cette femme, dont la santé a toujours été bonne, avait conservé toutes ses facultés. Quoique sans la moindre fortune, sa vie a été constamment heureuse. Elle épousa il y a 50 ans un homme veuf qui avait 3 enfans, avec lesquels elle vécut dans la plus parfaite intelligence. Ces enfans étant décédés, elle continua à vivre avec les descendans de ceux-ci, qui la comblèrent de soins et d'égards.

Marie-Thérèse Weignard se plaisait à se féliciter du sort dont la Providence l'avait favorisée. Elle racontait que lors de son mariage elle avait une vache qui l'aidait à vivre, qu'à force d'économie, elle parvint à en acheter une seconde, et qu'enfin, contre son attente, sa fortune lui permit d'en avoir une troisième.

Cette femme emporte l'estime et les regrets des personnes qui l'ont connue.

Villes et communes dont la population s'élève à plus de 3,000 habitans (1).

Lille	69073	Cassel	4234
Dunkerque	24937	Quesnoy-sur-Deûle	4209
Valenciennes	18953	Gravelines	4193
Douai	18783	Steenvoorde	4022
Roubaix	18187	Wormhoudt	4020
Tourcoing	17973	Morbecque	3979
Cambrai	17646	Fresnes	3868
Bailleul	9823	Hondschoote	3833
Saint-Amand	8734	Halluin	3750
Hazebrouck	7522	Landrecies	3726
Wattrelos	6791	Linselles	3547
Estaires	6504	Iwuy	3458
Armentières	6338	Orchies	3425
Maubeuge	6240	Caudry	3343
Bergues	5962	Wambrechies	3322
Le Catteau	5946	Flines-lez-Raches	3241
Wazemmes	5942	La Gorgue	3225
Merville	5854	Nieppe	3221
Condé	5350	Le Quesnoy	3191
Comines	5316	Avesnes	3166
Solesmes	4995	Catillon	3151
Steenwerck	4747	Marcq-en-Barœul	3132
Anzin	4255	Annœullin	3053

(1) D'après les dispositions de la loi du 21 mars 1831, sur l'organisation municipale, les maires des communes qui ont 3,000 habitans et au-dessus sont à la nomination du Roi.

ORDRE POLITIQUE.

PAIRS DE FRANCE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. le maréchal duc de Trévise (G. ✠ G. ✱).
M. le lieutenant-général comte Guilleminot.
M. le comte d'Haubersart.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Conformément à la loi du 19 avril 1831, le département du Nord est divisé en douze arrondissemens électoraux qui nomment chacun un député.

Voici la désignation de ces arrondissemens et celle des députés élus dans chacun d'eux, en 1834 :

1.er Lille (ville), cantons Centre et Ouest. — M. Delespaul, substitut du procureur du Roi, à Lille.

2.e Lille (ville), cantons Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest. — M. le baron de Brigode, ✱, maire, à Annappes.

3.e Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. Hennequin, avocat, à Paris.

4.e Douai (ville), trois cantons. — M. le comte de Montozon, maire, à Lallaing.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. — M. Martin fils, ✱, procureur-général à la cour royale de Paris.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons. — M. le comte Roger (Édouard), à Paris.

7.e Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. de Lamartine.

8.e Cambrai (ville), deux cantons. — M. Lallier-Frémicourt, maire de Cambrai.

9.e Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. le comte d'Estourmel, ministre de France en Colombie.

10.e Valenciennes (arrondissement). — M. Dumont, ✱, manufacturier, à Raismes.

11.e Avesnes (arrondissement). — M. le lieutenant-général Eugène Merlin.

12.e Hazebrouck (arrondissement). — M. Warein, propriétaire, à Hazebrouck.

LISTE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord pour l'année 1835 a été définitivement close et arrêtée au nombre de 6,452 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 6,005 électeurs et se divise comme suit :

1.er arrond.t électoral....	552	7.e arrond.t électoral....	578
2.e idem.........	688	8.e idem........	314
3.e idem.........	1021	9.e idem........	447
4.e idem.........	401	10.e idem........	580
5.e idem.........	179	11.e idem........	561
6.e idem.........	366	12.e idem........	765
		Total....	6452

La seconde partie de la liste comprend 333 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 107 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit dans chaque canton pour l'élection des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement :

ARRONDISSEM.S	CANTONS.	Liste générale du jury. 1re partie. — Électeurs	2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires (1).	Total des électeurs départementaux.
Dunkerque..	Bergues.......	211	6	»	217
	Bourbourg......	101	5	»	106
	Dunkerque-Est..	195	14	»	209
	Dunkerque-O...	171	7	2	180
	Gravelines.....	31	2	17	50
	Hondschoote...	91	2	»	93
	Wormhoudt....	144	1	»	145
Hazebrouck.	Bailleul-N.-E....	99	2	»	101
	Bailleul-S.-O....	112	2	»	114
	Cassel.........	134	3	»	137
	Hazebrouck-N..	136	3	2	141
	Hazebrouck-S...	82	5	»	87
	Merville.......	137	3	»	140
	Steenvoorde....	65	4	»	69

(1) Ces électeurs concourent, avec ceux des deux colonnes précédentes, à la nomination des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEM.[s]	CANTONS.	LISTE GÉNÉRALE du jury. 1re partie. — Électeurs	2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	TOTAL des électeurs départementaux.
Lille........	Armentières....	115	3	»	118
	Cysoing........	69	»	»	69
	Haubourdin	112	5	»	417
	Lannoy........	62	1	»	63
	La Bassée......	101	4	»	105
	Lille-Centre....	308	16	»	324
	Lille-Nord-Est..	242	10	»	252
	Lille-Ouest.....	244	9	»	253
	Lille-Sud-Est...	194	4	»	198
	Lille-Sud-Ouest.	252	28	»	280
	Pont-à-Marcq...	65	1	»	66
	Quesnoy-sur-D..	91	4	»	95
	Roubaix.......	146	4	»	150
	Seclin.........	76	1	»	77
	Tourcoing-Nord.	79	3	»	82
	Tourcoing-Sud..	105	»	»	105
Cambrai....	Cambrai-Est....	147	11	»	158
	Cambrai-Ouest..	167	7	»	174
	Carnières.......	53	2	»	55
	Clary..........	69	4	»	73
	Le Catteau.....	133	6	»	139
	Marcoing	117	3	»	120
	Solesmes.......	75	4	»	79
Avesnes....	Avesnes-Nord..	60	10	»	70
	Avesnes-Sud ...	67	10	4	81
	Bavay.........	70	2	»	72
	Berlaimont.....	41	2	7	50
	Landrecies.....	50	7	»	57
	Le Quesnoy-E..	45	6	»	51
	Le Quesnoy-O..	42	3	5	50
	Maubeuge......	121	8	»	129
	Solre-le-Château.	39	1	10	50
	Trélon.........	26	2	22	50

ARRONDISSEM.[s]	CANTONS.	LISTE GÉNÉRALE du jury. 1re partie. — Électeurs	2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	TOTAL des électeurs départementaux.
Douai	Arleux	63	2	»	65
	Douai-Nord	123	17	6	146
	Douai-Ouest	146	8	5	159
	Douai-Sud	132	10	1	143
	Marchiennes	32	5	13	50
	Orchies	84	3	»	87
Valenciennes.	Bouchain	72	1	»	73
	Condé	47	20	»	67
	St.-Amand riv. d.	36	1	13	50
	St.-Amand riv. g.	50	6	»	56
	Valenciennes-E.	171	7	»	178
	Valenciennes-N.	110	8	»	118
	Valenciennes-S.	94	5	»	99
	TOTAL	6452	333	107	6892

Le nombre de ces inscriptions est à la population générale du département dans les proportions suivantes :

Électeurs........................ 1 sur 153 habitans.
Jurés (1.re et 2.e partie)........... 1 sur 143
Électeurs départementaux......... 1 sur 141

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est à Lille, est divisé en sept arrondissemens de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Préfet.

M. le baron Méchin, conseiller-d'État, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold.

Secrétaire général.

M. Boisset, ✻.

Conseil de préfecture.

MM. le Préfet, président.
Duburque, ✻, doyen.
Lorain père, ✻.
MM. Vanhœnacker-Luiset, ✻.
Grodée.
Bernos, ✻.

Conseil général du département.

D'après la loi du 22 juin 1833, le conseil général du département du Nord est composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissemens : Dunkerque, 3; — Hazebrouck, 4; — Lille, 8; — Cambrai, 4; — Avesnes, 4; — Douai, 3; — Valenciennes, 4.

Ces trente membres, élus en novembre 1833, sont :

MM. Dupouy aîné, ✻, négociant, à Dunkerque.
De Staplande, Louis, propriétaire, à Bergues.
Ferrier, ✻, directeur des douanes, à Dunkerque.
Van Pradelles de Palmaert, propr.^re et maire, à Ebblinghem.
Behaghel, Louis, maire de Bailleul.
De Lencquesaing, ✠ ✻, propriétaire, à Oxelaere.
Degruson, Benjamin, propriétaire, à Merville.
Delesalle-Desmedt, négociant, à Lille.
Smet, Jean-Baptiste, ✻, propriétaire, à Lille.
Lorain fils, ✻, vice-président du tribunal civil de Lille.
Defontaine, Louis, ✻, ancien notaire, à Lille.
Coget, Alexandre, propriétaire et maire, à Thumeries.
Chombart, propriétaire et maire, à Herlies.
Bossut fils, négociant, à Roubaix.
Destombes-Rousselle, négociant, à Tourcoing.
François Deloffre, adjoint au maire de Cambrai.
Béry, ✻, propriétaire, à Cambrai.
Desmoutier père, propriétaire, à Viesly.
Deudon de l'Avantage, propriétaire, au Catteau.
Culhat, ancien sous-préfet, propriétaire, à Avesnes.
Marchant, notaire, à Maubeuge.
Baillon, propriétaire et maire, au Quesnoy.
George, adjoint au maire et propriétaire, à Avesnes.

MM. le comte de Montozon, ✻, maire de Lallaing et membre de la chambre des députés.
Leroy de Béthune, avocat, à Douai.
Houdart, fabricant de sucre indigène et maire, à Villers-au-Tertre.
Bara, avocat et juge suppléant, à Valenciennes.
Dumont, ✻, propriétaire d'usines, à Raismes, et membre de la chambre des députés.
Dubois, ✻, ancien sous-préfet et propriétaire, à Mortagne.
Renard, propriétaire et maire, à Fresnes.

Ces membres, nommés pour neuf ans, doivent être renouvelés par tiers tous les trois ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le conseil général, dans sa session de 1834, la première qui a suivi son élection, a divisé les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries pour le renouvellement de ses membres.

Le 23 juillet 1834, M. le préfet, en conseil de préfecture et en séance publique, a procédé au tirage au sort desdites séries, pour régler l'ordre de renouvellement. Cette opération a donné les résultats suivans :

PREMIÈRE SÉRIE.

Cantons de Gravelines et Bourbourg, M. Ferrier.
———— Bailleul Nord-Est et Sud-Ouest, M. Behaghel.
———— Hazebrouck Nord et Sud, M. de Palmaert.
———— Lille Nord-Est et Sud-Est, M. Smet.
———— La Bassée et Seclin, M. Chombart.
———— Carnières et Solesmes, M. Desmoutier.
———— Clary et Marcoing, M. Béry.
———— Bavay et Maubeuge, M. Marchant.
———— Douai-Ouest et Orchies, M. Leroy de Béthune.
———— Valenciennes-Sud et Bouchain, M. Dumont.

DEUXIÈME SÉRIE.

Cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt, M. de Staplande.
———— Cassel et Steenvoorde, M. de Lencquesaing.
———— Lille-Sud-Ouest et Haubourdin, M. Lorain.
———— Lannoy et Roubaix, M. Bossut.
———— Tourcoing Nord et Sud, M. Destombes-Rousselle.
———— Le Catteau, M. Deudon.
———— Landrecies, Le Quesnoy Est et Ouest, M. Baillon.
———— Solre-le-Chateau et Trélon, M. George.
———— Douai-Sud et Arleux, M. Houdart.
———— Condé, M. Renard.

TROISIÈME SÉRIE.

CANTONS DE DUNKERQUE EST et OUEST, M. Dupouy.
——— MERVILLE, M. Degruson.
——— LILLE CENTRE et OUEST, M. Delesalle-Desmedt.
——— ARMENTIÈRES et QUESNOY-SUR-DEULE, M. Defontaine.
——— CYSOING et PONT-A-MARCQ, M. Coget.
——— CAMBRAI EST et OUEST, M. François.
——— AVESNES NORD, SUD et BERLAIMONT, M. Culhat.
——— DOUAI-NORD et MARCHIENNES, M. de Montozon.
——— VALENCIENNES EST et NORD, M. Bara.
——— SAINT-AMAND, rive droite et rive gauche, M. Dubois.

La session de 1834 du conseil général s'est ouverte le 12 juillet et s'est terminée le 27 du même mois. Le conseil a nommé pour président M. Ferrier, directeur des douanes, à Dunkerque, et pour secrétaire M. Lorain, vice-président du tribunal civil de Lille.

Nous donnons ci-après l'analyse des délibérations prises par ce conseil pendant ladite session.

LÉGISLATION.

Projet de loi sur les chemins vicinaux. — Le conseil adopte un projet de loi en trente-cinq articles sur les chemins vicinaux ou communaux, comme l'expression de son opinion sur cette matière.

Ce projet lui paraît renfermer les dispositions qui lui semblent les meilleures pour assurer le bon état des chemins vicinaux. Elles s'écartent sur plusieurs points du système de la commission de la chambre des députés, qui lui a paru d'une exécution fort difficile et même impossible dans beaucoup de localités.

Il a cru devoir traiter aussi un objet important qui n'était pas compris dans le projet de la commission, celui concernant les plantations sur les chemins, qui se rattache nécessairement à la législation vicinale.

Défrichement des bois et forêts. — Le conseil s'associe par ses vœux à la proposition adoptée par la chambre des députés sur le libre défrichement des bois, sous les restrictions portées dans cette proposition.

Il demande : 1.° que la pénalité prononcée par les articles 194 et 195 du code forestier soit entendue en ce sens que le maximum de l'emprisonnement soit d'une durée plus grande, sauf aux magistrats à peser la gravité de chaque cas particulier;

2.° Que la poursuite soit rendue obligatoire et non facultative pour le ministère public, et que les articles 189 et 191 dudit code soient modifiés sous ce rapport;

3.° Enfin que la juridiction pénale des juges de paix soit augmentée pour ces délits et autres analogues, afin de rendre la répression plus rapide et moins frayeuse pour le trésor.

Lois rurales de feu Fournel. — Refuse avec regret l'acquisition de l'ouvrage de feu Fournel sur les *Lois rurales.*

Ventes à l'encan. — Appelle l'attention du gouvernement sur ces ventes et demande que l'on prenne les mesures nécessaires pour faire cesser les abus qui en résultent.

Mendicité. — Demande qu'il soit adopté des moyens de répression pour empêcher les pauvres de mendier hors du canton de leur résidence.

Forçats libérés. — Réclame la modification de notre législation criminelle en ce qui concerne les forçats condamnés en récidive dont la déportation à la Guiane française est demandée.

Délits de chasse commis par les employés des douanes. — Le conseil provoque des mesures répressives contre les employés des douanes qui se livreraient à la chasse.

Coalition connue sous le nom du mauvais gré. — Le conseil rejette l'émission du vœu suivant qui lui avait été proposé par le 3.e bureau, relativement à la coalition dite du *mauvais gré :*

« Il sera accordé, sur la demande du procureur du roi, une prime de 500 fr. à la personne qui donnera à la justice les renseignemens nécessaires pour qu'elle puisse atteindre un ou plusieurs coupables de faits ayant pour but d'empêcher les propriétaires de disposer de leurs terres comme ils l'entendent. »

Il émet le vœu que le gouvernement s'occupe des moyens de faire cesser l'abus des coalitions dites de *mauvais gré*, qui devient intolérable. Il s'agit de la coalition des fermiers contre leurs propriétaires.

Emploi des troupes en temps de paix. — Le conseil émet le vœu que l'armée française, en temps de paix, soit employée à la construction des routes, canaux et monumens publics, en respectant les exigences de la discipline militaire et en assurant le bien-être du soldat par une rémunération modérée.

CULTE.

Indemnité à l'évêque de Cambrai, aux vicaires-généraux et aux chanoines. — Vote 6,000 fr. pour indemnité à M. l'évêque de Cambrai, 1,200 fr. aux vicaires-généraux et 1,000 fr. aux chanoines.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS.

Instruction primaire. — Le conseil vote une imposition extraordinaire d'un centime trois dixièmes, au principal des contributions

foncière, personnelle et mobilière, montant à la somme de 66,024 fr. 68 c., pour les dépenses ci-après détaillées, mises à la charge du département.

Complément des dépenses des écoles primaires communales, ci	25837	24
Contingent du département dans les dépenses ordinaires de l'école normale	4307	»
Entretien de 21 demi-bourses à cette école	5250	»
Frais de bureau des comités supérieurs	2775	»
Frais de la commission d'examen	200	»
Fourniture de registres et imprimés à la caisse d'épargnes et de prévoyance des instituteurs	300	»
Subventions aux communes pour l'établissement des maisons d'école	13121	39
Achat de livres à la bibliothèque de l'école normale.	183	»
—— d'instrumens	122	»
—— du mobilier de ladite école	3054	»
Indemnité aux instituteurs qui fréquentent ladite école.	2000	»
Don à la caisse d'épargnes et de prévoyance	1500	»
Subvention pour les classes d'adultes	500	»
———— pour les salles d'asile de l'enfance	1000	»
Encouragemens, prix et récompenses	1500	»
Frais d'impressions extraordinaires	1000	»
Indemnité pour travaux extraordinaires	600	»
Rappel des frais de bureau dus, pour 1834, aux comités supérieurs	2775	»

Le conseil arrête les comptes de recettes et dépenses faites pour l'instruction primaire, pendant les années 1833 et 1834.

Écoles communales. — Alloue une somme de 13,121 francs pour constructions, réparations ou achat de mobilier des écoles communales.

Instruction primaire des filles. — Demande qu'il soit présenté une loi aux Chambres sur l'instruction primaire des filles.

Droit universitaire. — Émet le vœu que la rétribution universitaire soit supprimée comme étant très-onéreuse aux familles pauvres et nuisible aux progrès de l'instruction, et qu'elle soit remplacée par une augmentation proportionnelle des centimes généraux appliqués au budget du ministère de l'instruction publique.

Récompenses à décerner aux instituteurs. — Demande que M. le ministre de l'instruction publique soit invité à accorder aux instituteurs qui lui ont été proposés par le recteur, en 1833, les récompenses et encouragemens qu'ils ont mérités.

Écoles gratuites. — Sur la proposition qui lui a été faite de réclamer la modification de l'ordonnance d'exécution de la loi du

28 juin 1833 pour que, dans les communes où il y aura possibilité d'établir plusieurs écoles gratuites, il y en eût de deux espèces, uand les pères de familles pauvres en exprimeront le vœu;

Le conseil, tout en désirant ardemment que les conseils municipaux apportent dans l'allocation des fonds en faveur des écoles un esprit de libéralisme élevé, protecteur de toutes les méthodes utiles et étranger à tous sentimens exclusifs, déclare qu'il n'y a lieu d'intervenir par un vœu direct dans la question agitée.

Caisse d'épargnes pour les instituteurs primaires. — Nomme MM. Delesalle-Desmedt, Smet et Defontaine pour faire partie de la commission de la caisse d'épargnes qui doit être établie pour les instituteurs primaires.

Achat d'ouvrages. — Invite les comités d'instruction primaire à lui faire remettre la liste des ouvrages qu'ils croiraient les plus propres à répandre.

École normale primaire. — Confère aux élèves Foucart (Charles) et Foucart (Simon-Charles-Louis) les deux demi-bourses créées sur les fonds départementaux et qui sont encore vacantes.

Abonnement au Journal des Instituteurs primaires. — Le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à consentir la souscription pour un nombre d'exemplaires suffisant du *Journal des instituteurs primaires*, pour que chaque instituteur communal en ait un.

Collège de Valenciennes. — Rejette l'allocation demandée pour l'établissement d'un nouveau dortoir à ce collège.

École de Châlons. — Le conseil vote une somme de 2,000 fr. pour les huit bourses que le département entretient à l'école royale de Châlons; alloue également les fonds nécessaires pour placer en apprentissage, pendant un an, dans des fabriques ou manufactures, trois des titulaires à leur sortie des écoles.

Jeunes aveugles. — Le conseil alloue une somme de 2,700 fr. pour l'entretien de quatre élèves à l'institution des jeunes aveugles de Paris.

Institution des sourds-muets. — Ajourne la demande de M. Victor Derode, d'une allocation moyennant laquelle il aurait entretenu dans son pensionnat des enfans sourds-muets; et vote une somme de 4,000 fr. pour la pension de ces enfans pendant l'année 1835 aux écoles de Paris et d'Arras.

Classiques latins. — Vote une somme de 1,685 fr. pour solder définitivement le prix de dix exemplaires des *Classiques latins* fournis au département, sous la condition que cette somme ne sera payée que lorsque les exemplaires seront complétés.

Secours à M. Boulanger. — Attendu l'assiduité et les progrès constans de M. Boulanger, élève à l'école des beaux-arts, le conseil vote en sa faveur une somme de 1,500 fr. à titre d'encouragement.

Dans le cas où il serait admis pour aller à Rome, la pension ne lui serait payée que jusqu'au jour de son admission.

Pension du jeune Hollin. — Porte à 800 fr. la pension de 600 fr. accordée au jeune Hollin, élève à l'école de peinture et de sculpture à Paris.

Grisailles de la cathédrale de Cambrai. — Alloue 2,000 fr. à titre de secours et une fois payés, pour la restauration des grisailles de la cathédrale de Cambrai.

ART DE GUÉRIR.

Jury médical. — Demande, d'après le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Douai, que les visites des membres du jury médical chargé de l'examen des drogues et substances dont le débit intéresse la santé publique, aient lieu chez tous les pharmaciens et droguistes de toutes les communes; qu'elles ne s'étendent pas abusivement aux débitans non détenteurs de ces substances, et que l'impôt destiné à couvrir les frais de tournée soit réparti entre tous les débitans susceptibles d'être visités, au marc le franc des droits respectifs de patente payés par chacun d'eux.

Arrête qu'une somme de 1,500 fr. due à MM. les membres du Jury de médecine, pour leurs frais de visite en 1832, sera portée au budget de 1835.

Propagation de la vaccine. — Le conseil, considérant que les dépenses prévues du service de la vaccine pendant l'exercice 1835 présentent un chiffre qui ne pourra excéder 10,200 fr. et qui sera plus que couvert par la somme existant aujourd'hui dans la caisse du receveur général, et par celle qui reste à recouvrer des communes, arrête qu'il n'y a lieu de porter au budget des dépenses variables le crédit de 1,500 fr. demandé.

Vaccine; demande d'augmentation. — La demande formée par le conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que la rétribution des vaccinateurs zélés soit de 60 c. au lieu de 30 c. par vaccination gratuite, est rejetée.

Élèves sages-femmes. — Le conseil vote une somme de 3,983 fr. 35 cent. pour l'entretien de cinq élèves sages-femmes, au lieu de trois, à l'école de la Maternité de Paris.

Artistes vétérinaires. Demi-bourses à l'école d'Alfort. — Le conseil vote

Pour le traitement des artistes vétérinaires.........	4,600 fr.
Pour les 2 demi-bourses des élèves à l'école d'Alfort..	360
Total..........	4,960

Frais de bureau des conseils de salubrité. — Alloue 1,200 francs pour frais de bureau des conseils de salubrité.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE.

Répartement des contributions directes. — Le conseil vote le répartement des contributions du département tel qu'il est déterminé dans le tableau ci-après :

Ces contributions s'élèvent en totalité à 6,037,165 francs.

Arrondissement de Dunkerque.

Contributions	foncière	547,481	»
	personnelle et mobilière	107,355	»
	des portes et fenêtres	85,700	»
	Total	740,536	»

Arrondissement d'Hazebrouck.

Contributions	foncière	578,188	»
	personnelle et mobilière	86,776	»
	des portes et fenêtres	84,573	»
	Total	749,537	»

Arrondissement de Lille.

Contributions	foncière	1,072,995	»
	personnelle et mobilière	346,090	»
	des portes et fenêtres	392,842	»
	Total	1,811,927	»

Arrondissement de Cambrai.

Contributions	foncière	550,712	»
	personnelle et mobilière	122,419	»
	des portes et fenêtres	115,438	»
	Total	788,569	»

Arrondissement d'Avesnes.

Contributions	foncière	552,425	»
	personnelle et mobilière	100,795	»
	des portes et fenêtres	89,273	»
	Total	742,493	»

Arrondissement de Douai.

Contributions	foncière	360,349	»
	personnelle et mobilière	92,507	»
	des portes et fenêtres	81,408	»
	Total	534,364	»

Arrondissement de Valenciennes.

Contributions	foncière	434,615	»
	personnelle et mobilière	127,358	»
	des portes et fenêtres	105,856	»
	Total	667,829	»

Contribution mobilière. — Émet le vœu que M. le préfet sollicite de M. le ministre des finances le retrait des instructions, s'il en existe, qui permettent aux employés des contributions directes de s'écarter de la base légale des valeurs locatives d'habitation dans la répartition de l'impôt mobilier.

Prie également M. le préfet de tenir la main à ce que les abus de cet arbitraire et de cette violation de la loi ne se renouvellent plus dans le département.

Patentes. — Emet le vœu que la législation sur les patentes soit réformée.

Demande une nouvelle classification des différens commerces et industries, et désire que cette classification soit fixée de telle sorte que le maximum du droit fixe ne dépasse pas 300 francs.

Fonds de non-valeurs. — Déclare persister dans les délibérations prises les 19 mai 1831, 13 juin 1832, 4 février et 6 avril 1833, relativement au fonds de non-valeurs, et invite M. le préfet à réclamer de MM. les ministres des finances et du commerce des tableaux présentant, pour tous les départemens, les remises, modérations et pertes, et l'emploi de chacun des deux centimes en leur faveur, pour qu'au moins le conseil puisse être à même d'apprécier l'état des choses tel qu'il est présenté, et de fournir ses observations.

Prie également M. le préfet de rappeler à M. le ministre des finances qu'il serait juste d'avoir égard aux observations que lui a transmises le conseil-général, relativement au fonds de non-valeurs, et d'allouer, autant que l'état des choses le permettra, des secours plus efficaces aux habitans du département du Nord.

Dégrèvement de la contribution foncière de la commune de Briastre. — Le conseil arrête que la commune de Briastre, arrondissement de Cambrai, sera dégrevée en contribution foncière de la

somme de 21 francs, et que celle de Viesly sera augmentée de pareille somme.

Demande de la commune de Boussois en réduction de contingent. — Le conseil, après avoir entendu le rapport du directeur des contributions, estime que cette commune devra présenter sa réclamation dans les formes régulières.

Dégrèvement de la contribution foncière des arrondissemens d'Hazebrouck et de Dunkerque. — Arrête qu'il sera accordé à l'arrondissement d'Hazebrouck un dégrèvement, à titre de provision, de 30,000 francs, et à celui de Dunkerque un de 15,000 francs, qui seront répartis provisoirement sur les quatre arrondissemens de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes; décide qu'une commission sera nommée conformément à la loi du 3 octobre 1821, pour le travail sur la répartition des contributions. Cette commission établira son travail le plus promptement possible, et une somme de 5,000 francs est accordée pour qu'il soit mis en cours d'exécution.

Percepteurs de Lille. — Appelle l'attention du ministre des finances sur les remises des percepteurs de la ville de Lille, qu'il trouve trop élevées relativement au travail que demande la perception et l'importance hiérarchique des fonctions de percepteur.

Cadastre. — Le conseil voit avec plaisir, d'après le rapport du directeur des contributions, que les travaux du cadastre marchent à leur fin, et vote une imposition d'un demi-centime pour faire face aux derniers arpentages.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Loi des douanes. — Le conseil, considérant que le travail est la richesse des nations, qu'ainsi c'est à le favoriser, à l'encourager, que doit tendre tout bon système commercial,

Emet le vœu que la nouvelle loi à intervenir en matière de douanes soit basée sur le principe d'une sage protection en faveur de la production nationale, et que les modifications qu'il sera jugé convenable d'apporter à la législation actuelle soient appliquées avec une prudente circonspection et de justes ménagemens pour les droits acquis et les intérêts créés.

Employés des douanes. — Demande que les employés des douanes, respectant les propriétés, ne fassent usage de leurs armes que dans le cas de légitime défense, et empêchent leurs chiens de divaguer et d'attaquer les personnes inoffensives.

Monopole des tabacs. — Le conseil émet le vœu le plus formel de la suppression du monopole des tabacs, sauf au gouvernement à aviser aux moyens de remplacer par tel système d'impôt dont il

jugera convenable de frapper cette production, soit à son origine, soit à son débit, la somme annuelle la plus rapprochée que faire se pourra de celle que rapporte à l'État le monopole actuellement en vigueur.

Tant que le monopole sera maintenu, le conseil émet aussi, sur l'exécution des lois qui s'y rattachent, les vœux suivans : 1.º que quinze jours au moins avant les nominations des experts pour la vérification et le classement des tabacs, M. le préfet et MM. les sous-préfets rendent publique la liste des dix principaux planteurs de l'arrondissement; 2.º que, pour la désignation des deux experts chargés de représenter les planteurs, M. le préfet et MM. les sous-préfets aient égard au vœu exprimé par les dix principaux de ces planteurs, sauf les cas légitimes de récusation; 3.º que les planteurs aient la faculté d'exporter les tabacs reconnus *non marchands, mais propres néanmoins à la fabrication*, quand le prix qui leur sera offert ne leur conviendra pas; 4.º que la culture soit étendue autant que possible aux arrondissemens qui la réclament, et qu'il soit pris des dispositions pour que le jugement de leurs demandes ne soit pas laissé au pur arbitraire de la régie, et pour que les tabacs saisis soient réexportés.

Droits sur les charbons belges, le sel et les fers. — Le conseil appuie le vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à obtenir la réduction :

1.º Du droit sur la houille;
2.º De l'impôt sur le sel;
3.º Du droit d'entrée sur les fers.

Il fonde son opinion, en ce qui concerne les houilles, sur le motif que ce combustible est l'agent nécessaire de toutes les productions industrielles; que son bas prix assure plus d'activité à nos manufactures, plus de développement au commerce intérieur, plus de facilité à nos fabricans pour lutter avec avantage à l'extérieur contre les produits de l'industrie étrangère. Il a pensé que le droit de 11 centimes à l'entrée par la frontière de terre des charbons belges rétablissait entre les départemens du Nord et ceux de l'Est une égalité qui est dans l'esprit de nos institutions.

Quant aux fers, il lui a paru qu'en abaissant immédiatement le droit d'entrée à 5 fr. les 100 kilog., et en accordant une réduction graduelle de 5 sur 500 à partir de 1835, le gouvernement concilierait, quant à présent, l'intérêt et la protection qu'il doit à nos fourneaux avec la nécessité généralement sentie de stimuler l'activité et d'appeler les progrès des producteurs par la crainte d'une concurrence future.

Le vœu d'un abaissement des droits sur le sel est fondé sur

l'intérêt de la classe pauvre et celui de l'agriculture. Le gouvernement et les Chambres combineront dans leur sagesse ces vues bienfaisantes avec les nécessités du trésor.

Octroi. — Demande la suppression des 10 pour 0/0 prélevés sur les recettes nettes des octrois au profit du trésor public, et des 5 pour 0/0 perçus sur les octrois par la régie des contributions indirectes, pour frais d'exercice, quand ces octrois sont en régie simple.

ÉLECTIONS.

Loi électorale. — Exprime le vœu que la loi électorale soit améliorée.

Circonscriptions électorales. — Arrête le tableau des circonscriptions électorales pour le renouvellement par tiers des membres du conseil-général et pour celui par moitié des membres des conseils d'arrondissement.

Cartes d'électeurs. — Emet le vœu que les cartes d'électeurs pour les élections des membres de la Chambre des députés, des membres des conseils-généraux et des conseils d'arrondissement soient remises au domicile de chaque électeur dix jours au moins avant l'élection.

Frais d'impression des listes électorales. — Le conseil accorde le crédit de 10,000 fr. demandé pour l'impression de la liste générale du jury, et exprime le vœu que ces impressions soient adjugées avec concurrence et publicité.

Elections municipales. — Demande que les élections municipales aient lieu par communes, en réunissant les suffrages obtenus dans chaque section.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

Proposition d'élever le département du Nord à la première classe. — Le conseil renouvelle le vœu précédemment émis par le conseil-général dans la session de 1832, pour que la préfecture du Nord soit portée de la seconde à la première classe.

Il fait observer que les raisons qui ont déterminé à faire fléchir, pour le département de la Seine-Inférieure, la règle adoptée pour la classification des préfectures, milite bien plus victorieusement encore pour le département du Nord. Il compare le département des Bouches-du-Rhône, qui ne compte que 360,000 habitans, et ne paie que 2,084,075 fr. d'impôt foncier, à celui du Nord, dont la population s'élève à un million d'hommes, et l'impôt foncier à 5,110,859 fr., qui a tant d'importance par le nombre de ses villes, ses places fortes, sa richesse territoriale, industrielle, et la grande frontière, qui le couvre dans une étendue de plus de 60 lieues.

Caisse des retraites des employés de la préfecture. — En 1824, le conseil-général a affecté un fonds de 100,000 fr. à la dotation de cette caisse. Les versemens de ce fonds ont été irrégulièrement effectués et il reste à voter pour le compléter une somme de 7,573 f. 51 c.

Le conseil, estimant que la dette contractée par le département pour doter la caisse des retraites des employés de la préfecture, était un sage et utile encouragement pour les hommes laborieux qui se vouent à une carrière pénible et peu rétribuée, a fixé à 7,573 fr. 51 c. le solde de l'engagement pris en 1824 et a décidé que cette somme serait acquittée au moyen d'une allocation de 2,573 fr. 51 c. en 1835 et de celle de 5,000 fr. en 1836.

Pension de la veuve Bertémont. — Le conseil vote en faveur de M.me Bertémont, veuve d'un chef de bureau de la préfecture, une pension annuelle viagère de 333 fr. 33 c. à prendre sur les fonds de retraite des employés de la préfecture.

Mode de paiement des travaux publics. — Le conseil, appréciant les avantages qui résulteraient de faire payer immédiatement les travaux au moyen d'un emprunt qui serait réalisé avec des obligations portant intérêts, invite M. le préfet à rechercher les moyens d'en faire l'application aux entreprises de travaux à exécuter aux frais du département.

Maisons communes dans les villages. — Le conseil ajourne provisoirement la question des maisons communes dans les villages, vu l'absence avouée de ressources financières dans la plnpart d'entre elles.

Délimitation de Gravelines et d'Oye. — Le conseil émet le vœu que le gouvernement détermine par une prompte décision la limite des communes d'Oye (Pas-de-Calais) et Gravelines (Nord), et fasse ainsi cesser toutes contestations entre elles à ce sujet.

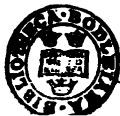
Réunion à Marchiennes-Ville d'un hameau de Marchiennes-Campagne. — Le conseil passe à l'ordre du jour sur la demande faite à ce sujet par le conseil municipal de Marchiennes-Ville.

Demande en réunion des communes de Warlaing et Alnes. — Passe également à l'ordre du jour sur la demande par laquelle la commune de Warlaing sollicite sa réunion à celle d'Alnes.

Etablissement d'un marché à Denain. — Emet le vœu qu'il soit établi un marché pour les comestibles, tous les jeudis, à Denain.

Foire de bestiaux à Trélon. — Demande que cette foire ait lieu le dernier, au lieu du premier lundi de chaque mois.

Etablissement d'un marché de bestiaux à Sceaux. — Le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser le second marché de Sceaux (près Paris) sous la condition de le tenir de manière à ce qu'il soit possible de mener successivement les bestiaux aux deux marchés.



ÉTABLISSEMENS ET MONUMENS DÉPARTEMENTAUX.

Archives départementales. — Après avoir entendu un rapport assez étendu sur l'importance du dépôt des archives du département du Nord, dépôt qui remonte aux premières années du 9.e siècle et qui renferme les traités de paix, d'alliance, de famille et de commerce des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne; une foule d'autographes de souverains et de personnages historiques; les titres, chartes et archives des puissantes maisons auxquelles les Flandres et les provinces limitrophes ont appartenu; les chartriers des corps et établissemens religieux supprimés en 1792; les actes et décisions des intendans et des états, des directoires, des districts, etc., du département, toutes les pièces relatives à l'administration préfectorale; les collections d'édits, lois, ordonnances et arrêtés; des plans, cartes, généalogies, etc., etc.;

Considérant que cet immense arsenal du passé historique de notre pays, à la conservation duquel le conseil général n'a cessé de porter un vif intérêt, appelle de nouveaux secours, mais demande aussi, de la part de l'administration, un concours actif de surveillance et de bonne direction;

Que le département n'a pas de local pour ce dépôt des archives et que depuis plusieurs années elles gisent entassées dans les salles de l'ancien Lombard, propriété des hospices de Lille, qui la réclament avec instance;

Alloue, au budget de 1835 :

1.o Une somme de 3,600 fr. pour l'établissement d'un bureau spécial, composé d'un archiviste en chef et d'un archiviste en second, ainsi que pour le service, le chauffage, l'éclairage et les menues dépenses de ce bureau.

2.o Une autre somme de 1,000 fr. pour subvenir aux frais de reliure et de cartonnage, rayons et layettes indispensables au classement et à la conservation des archives.

Invite M. le préfet à vouloir bien aviser au moyen de procurer un emplacement pour établir le dépôt, soit par une location, soit par l'appropriation d'un local appartenant au département.

Il demande qu'il lui soit rendu compte chaque année du progrès que le classement et l'inventaire des archives auront fait dans l'année précédente.

Palais de justice et maison d'arrêt de Lille. — Le conseil rejette l'allocation demandée de 235,000 fr. pour l'achèvement de ce palais de justice et adopte l'arrêté suivant :

« Le département s'imposera extraordinairement de deux centimes, pendant l'année 1838, pour l'achèvement du palais de justice de Lille, sur les plans actuellement en cours d'exécution.

» Moyennant cette allocation, la ville et l'arrondissement de Lille se chargeront de tout le surplus de la dépense, tant pour les bâtimens des prisons et du tribunal que pour le mobilier de ces deux établissemens.

» Il sera fait cession du mobilier actuel du tribunal et des prisons.

» Sous aucun prétexte il ne pourra être demandé pour ces objets aucun fonds au département.

» Le crédit ici voté est subordonné à l'acceptation par la ville et l'arrondissement de Lille des conditions qui leur sont imposées. »

(Ces conditions ont été acceptées unanimement par le conseil d'arrondissement.)

Eaux thermales de St.-Amand. — Demande que le projet de restauration de l'établissement des eaux thermales de St.-Amand, d'après les plans et devis dressés par M. Mallet et M. Debaralle, quant aux boues, et au moyen d'une concession à long terme, soit immédiatement mis en adjudication.

Vote une prime de 25,000 francs payable en cinq annuités sur les fonds du département, en faveur du concessionnaire qui s'engagerait à exécuter les travaux dans l'espace de quinze mois et qui donnerait les sûretés nécessaires pour la conservation et l'entretien des bâtimens concédés.

Projets de travaux. — Le conseil arrête que les projets de travaux de construction ou d'entretien, soit pour les tribunaux, soit pour les casernes de gendarmerie, ou autres édifices départementaux, qui leur seront adressés, devront avoir été soumis préalablement au conseil d'arrondissement pour avoir son avis sur la convenance et l'appréciation de la dépense.

Entretien des édifices départementaux. — Alloue une somme de 13,000 fr. pour l'entretien des édifices départementaux.

Bâtimens du haras à Lille. — Décide qu'il n'y a lieu d'abandonner le droit que le département peut avoir sur les bâtimens du haras ; nomme, entre temps, une commission composée de MM. Leroy de Béthune, Lorain et Bara, pour examiner les faits et moyens relatifs à cette question, et en rédiger un mémoire qui sera présenté à la prochaine session, ou fourni aux tribunaux, si dans cet intervalle la ville dirigeait une demande judiciaire contre le département.

Mobilier de la préfecture. — Alloue 2,000 fr. pour l'entretien de ce mobilier et 2,210 fr. pour renouveler le mobilier du petit salon au premier étage de l'hôtel.

Éclairage au gaz de l'hôtel de la préfecture. — Alloue 765 fr. 50 c. pour travaux aux appareils de gaz de l'hôtel de la préfecture.

Tour de Dunkerque. — Le conseil prie M. le préfet de vouloir bien appuyer le vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que le gouvernement fasse les fonds nécessaires aux réparations de la tour de Dunkerque.

Tour de St.-Amand. — Demande qu'il soit procédé sans délai à l'adjudication des travaux de restauration de cette tour.

Hôtel de la sous-préfecture de Valenciennes. — Le conseil ajourne la question d'acquérir un hôtel de sous-préfecture à Valenciennes.

Mobilier de la sous-préfecture de Valenciennes. — Refuse l'allocation demandée pour l'achat de ce mobilier.

COMMERCE, INDUSTRIE, AGRICULTURE

ET POLICE RURALE.

Cotons filés. — Appuie le vœu du conseil d'arrondissement et des filateurs de Lille tendant à ce qu'aucun changement au tarif des douanes ne puisse avoir lieu dans les cinq années qui suivront la levée de la prohibition sur les cotons filés étrangers N.° 143 et même au-dessus.

Fils de lin et rubans. — Demande, avec le conseil d'arrondissement de Lille : 1.° qu'aucune augmentation ne soit apportée aux droits d'entrée sur les fils de lin ; 2.° que le taux actuel des droits sur les rubans teints soit maintenu ; 3.° que, si les fils écrus sont frappés du droit de 50 c. par 100 kilogrammes, les rubans, de même, soient taxés à 110 fr. les 100 kilogrammes ; 4.° que, si les fils bis et herbés étaient assimilés au même droit que les fils blancs, les rubans bis et herbés soient, par la même raison, assimilés aux rubans blancs.

Sucres indigènes. — Appelle l'intérêt bienveillant du ministre du commerce sur l'industrie de la fabrication du sucre de betteraves, et l'engage en même temps à soumettre, par une mesure de justice et d'égalité, les fabricans au droit de patente, qui frappe tous les industriels en France.

Jury d'exposition publique. — Approuve la publicité donnée au rapport circonstancié et intéressant des opérations du jury départemental chargé de l'examen des produits que l'industrie du Nord a envoyés à l'exposition publique à Paris, et ouvre un crédit au budget de 1834 pour couvrir les frais de cette publication, d'une utilité incontestable et d'un intérêt tout-à-fait départemental.

Machines à vapeur. — Émet le vœu que les machines à vapeur ne puissent être assujetties à l'impôt foncier, et les recommande à toute la sollicitude du gouvernement.

Porte-feuille des arts et métiers. — Refuse de s'abonner au *Porte-feuille industriel des arts et métiers.*

Établissement de comices agricoles. — Le conseil, après avoir pris connaissance d'une circulaire ministérielle relative aux comices agricoles, a pensé que l'établissement de chambres d'agriculture

dans les villes où le gouvernement les regarderait comme désirables serait utile et amènerait nécessairement les améliorations demandées. Il a émis le vœu, en conséquence, qu'il fût formé des chambres d'agriculture à l'instar des chambres de commerce, lesquelles correspondraient directement avec le ministre et seraient chargées d'accroître la prospérité de l'agriculteur et de veiller à l'amélioration des propriétés.

Société royale et centrale de l'agriculture, etc., de Douai. — Le conseil regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas d'accorder un secours à cette société, pour l'aider à réparer la perte qu'elle a faite de deux béliers d'Yshley.

Dépôts d'étalons. — Émet le vœu que les établissemens de dépôts d'étalons soient supprimés, et que la somme affectée à leur entretien dans le budget de l'Etat soit employée à subventionner les départemens qui s'engageraient à acquérir un nombre d'étalons proportionnel aux besoins de chaque localité, pour être placés chez des particuliers aux conditions jugées les plus propres à assurer la conservation de ces animaux et leur emploi à l'amélioration de l'espèce des chevaux.

Police rurale. — Décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à obtenir l'établissement de commissaires ruraux de police, attendu que la police est suffisamment constituée dans les campagnes; que s'il est vrai que des maires, des adjoints et des gardes-champêtres cèdent quelquefois à la crainte du ressentiment, on ne peut méconnaître que l'ordre bien rétabli n'ait rendu plus facile et plus respecté l'exercice de leurs fonctions; qu'au reste c'est à l'autorité supérieure à faire sentir à ces fonctionnaires la nécessité de s'acquitter d'une manière convenable des devoirs qui leur sont imposés.

Gardes-champêtres. — Emet le vœu que M. le préfet prescrive des mesures plus rigoureuses d'admission et de surveillance des gardes-champêtres et que les Chambres fixent, lors de la discussion de la loi des attributions municipales, un minimum au-dessous duquel les votes des conseils municipaux ne puissent pas abaisser le traitement des agens de la police rurale. Ajourne toute délibération sur la demande du conseil d'arrondissement de Douai concernant la nomination de ces gardes.

COUR ROYALE ET TRIBUNAUX.

Cour royale de Douai. — Ouvre un crédit de 400 francs pour l'ameublement de la bibliothèque de la cour royale.

Cour d'assises. — Le conseil décide qu'il n'y a point lieu à s'occuper du vœu émis par le conseil d'arrondissement de Dunkerque,

qui voudrait qu'il y eût une cour d'assises au chef-lieu de chaque arrondissement.

Palais de justice de Douai. — Diverses constructions sont nécessaires au palais de justice de Douai, 1.o pour l'établissement d'une salle d'attente et d'un corps-de-garde; 2.o pour des changemens à faire à l'escalier qui conduit aux salles d'audience; 3.o pour l'agrandissement de la salle d'assises. Le devis dressé s'élève à 44,923 fr. et le ministre de l'intérieur offre pour cette dépense une somme de 24,000 fr., ce qui réduirait l'allocation à 20,923 fr.

Le conseil arrête qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, d'accorder les fonds demandés, attendu que trop de charges d'une indispensable nécessité pèsent sur le département, pour se livrer à des dépenses qui ne sont que d'une utilité secondaire.

Arrête qu'une somme de 386 fr. 13 cent. sera portée au budget de 1835, pour être employée en travaux d'entretien des bâtimens de ce palais, occupés par le tribunal de première instance.

Vote une somme de 745 fr. 37 cent. pour restauration des bâtimens du même palais, occupés par la cour royale.

Tribunal de première instance de Douai. — Rejette la demande d'un crédit de 512 fr. 60 cent. pour remplacement des rideaux et draperies de la salle d'audience de ce tribunal, et pour achat de tables et pupitres pour le parquet.

Les fonds nécessaires pour la portion de ces remplacemens qui serait jugée indispensable seront pris, s'il y a lieu, sur le crédit alloué au budget des dépenses variables ordinaires, pour réparation et entretien du mobilier des cours et tribunaux.

Demande d'un quatrième juge à Avesnes. — Réitère le vœu déjà émis pour l'institution d'un quatrième juge au tribunal de première instance d'Avesnes.

Palais de justice d'Avesnes. — Rejette le plan proposé pour des changemens à opérer dans la salle d'audience de ce palais de justice, attendu que ce plan entraînerait une dépense hors de toute proportion, et invite M. le préfet à faire une nouvelle revue de l'établissement, afin d'arriver à des moyens plus économiques pour faire cesser l'état de choses dont on se plaint, et alloue une somme de 1,500 fr. pour cet objet.

Tribunaux civil et de commerce de Cambrai. — Refus d'allouer le supplément demandé pour la location de ces tribunanx, attendu que le loyer est aussi élevé que celui des villes dont la population et l'importance sont au moins égales à celles de Cambrai.

Tribunal de commerce de Dunkerque. — Alloue une somme de 612 fr. 08 cent. pour solder les dépenses de restauration faites à ce tribunal.

Mobilier du tribunal de première instance d'Hazebrouck. — Une

somme de 744 fr. est allouée pour réparation et fournitures d'objets mobiliers à faire au tribunal de première instance d'Hazebrouck.

Tribunal de Valenciennes. Loyers. — Maintient les allocations votées en 1832 pour le loyer du tribunal civil de Valenciennes et de la maison d'arrêt de cette ville.

Menues dépenses de justices de paix. — Rejette la demande des juges de paix de l'arrondissement de Lille, tendant à être réintégrés dans la somme affectée aux menues dépenses et frais de bureau qui leur a été retirée par ordonnance royale du 27 janvier 1815.

Salle d'audience pour les juges de paix de Douai. — Le conseil, tout en reconnaissant les avantages que pourrait avoir la construction de cette salle, rejette la demande qui en a été faite par le conseil d'arrondissement de Douai, attendu que les communes étant chargées de fournir les locaux nécessaires à la tenue des justices de paix, le département ne doit pas concourir à cette dépense.

PRISONS.

Service des prisons. — Arrête qu'une somme de 108,783 fr. sera portée au budget de 1835 pour le service des prisons.

Demande que M. le préfet veuille bien s'entendre avec le général commandant le département pour que la maison d'arrêt de Dunkerque ait un poste militaire.

Alloue 263 fr. 32 cent. au sieur Marchand, pour reliquat de compte au sujet de la translation des détenus du Raspuck de Lille dans la maison d'arrêt d'Hazebrouck, en 1832.

Maison d'arrêt de Dunkerque. — 25,000 fr. sont votés pour acquitter le terme à échoir en l'année 1835, au profit de l'entrepreneur des travaux de construction de la maison d'arrêt de Dunkerque; le solde définitif est renvoyé à l'année 1836.

Arrête que la somme de 3,183 fr. 48 cent., formant l'importance du devis supplétif des dépenses à faire à cette maison d'arrêt, sera supportée en entier par le département.

Maison d'arrêt d'Hazebrouck. — Alloue une somme de 762 fr. 70 cent., 1.° pour placer aux toits de cette maison d'arrêt des nochères qui auront le double but de conserver les bâtimens et d'alimenter la citerne souvent dépourvue d'eau; 2.° pour l'établissement d'une pompe dans la cour des femmes, et 3.° pour réparer les couchettes.

Maison d'arrêt de Cambrai. — Le conseil persiste dans la délibération prise dans la session de 1833, pour approuver les plans et devis dressés par M. l'architecte Debaralle pour la restauration de cette maison d'arrêt, et demande que M. le préfet veille à ce qu'elle reçoive son exécution.

Dépôt de sûreté de Bailleul. — Accorde sur le budget de 1835 une somme de 1,095 fr. 64 cent. pour réparations urgentes à faire à ce dépôt, sous la condition que la ville de Bailleul, aussi long-temps qu'elle y conservera la maison de police municipale, portera annuellement à son budget une somme de 50 fr. pour contribuer à l'entretien de ce bâtiment.

Dépôt de sûreté de Bouchain. — Accorde une indemnité de 100 fr. à la ville de Bouchain pour la location de cette prison.

Dépôt de sûreté de Cassel. — Invite M. le préfet à s'assurer si l'on peut obtenir en location un local propre à établir un dépôt de sûreté à Cassel, celui actuel étant dans un état de dépérissement qui compromet la vie des prisonniers.

Dépôt de sûreté d'Orchies. — Un secours de 410 fr. est accordé à la ville d'Orchies, à l'effet de mieux approprier à sa destination le local affecté au dépôt de sûreté et maison d'étapes.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

Gendarmerie départementale. — Alloue une somme de 12,207 fr. pour les dépenses locatives de la gendarmerie.

Établissement d'une brigade de gendarmerie à Bonavis. — M. le préfet est invité à faire de nouvelles instances auprès du ministre, pour la prompte obtention d'une brigade de gendarmerie à Bonavis.

Brigades de gendarmerie de Valenciennes et Bouchain. — Appuie le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Valenciennes pour l'augmentation de ces deux brigades de gendarmerie.

Brigade de gendarmerie de Douai. — Alloue la somme de 332 fr. réclamée pour solde du loyer du logement des deux brigades de gendarmerie de Douai, pendant la reconstruction de leur caserne.

Brigades de gendarmerie de Watten et d'Hondschoote. — Le conseil vote pour l'établissement d'une brigade de gendarmerie à Watten et non à Hondschoote, attendu que cette ville possède une forte brigade de préposés des douanes.

Réparation à la caserne de la gendarmerie de Lille. — Porte au budget des dépenses variables pour 1835 une somme de 1,100 fr. pour réparations et changemens intérieurs à opérer à la caserne de gendarmerie de Lille.

Construction d'une caserne de gendarmerie à Avesnes. — N'adopte point le projet de construction de cette caserne et prie M. le préfet d'engager l'administration de l'arrondissement d'Avesnes à faire fournir, à titre locatif, une maison de la ville pour y loger la brigade de gendarmerie d'Avesnes.

Caserne de gendarmerie de Cambrai. — Le conseil alloue une somme de 1,450 fr. pour travaux et réparations à effectuer à la caserne de gendarmerie de Cambrai.

Les travaux seront préalablement soumis à une adjudication au rabais.

Caserne de gendarmerie de Roubaix. — Vote une somme de 1,100 fr. pour réparations urgentes à exécuter à cette caserne.

Travaux de la caserne de gendarmerie à Orchies. — Arrête qu'une somme de 646 fr. 56 cent. sera portée au budget pour solder la dépense des travaux d'agrandissement de la caserne de gendarmerie d'Orchies.

Casernes de gendarmerie de Bouchain, Bailleul, Hazebrouck et Pont-à-Marcq. — Accorde les sommes demandées pour diverses réparations à exécuter à ces casernes; savoir :

Bouchain................	460	»
Bailleul..................	511	»
Hazebrouck.............	528	56
Pont-à-Marcq...........	450	»

ROUTES ET PONTS.

Répartition des fonds destinés à l'entretien des routes. — Le conseil émet le vœu que dorénavant les membres des conseils généraux chargés de concourir à la répartition des fonds d'entretien des routes et de la navigation dans chaque département soient désignés par les conseils-généraux eux-mêmes dans les sessions annuelles pour l'année suivante, au lieu d'être choisis par M. le ministre de l'intérieur, ainsi que cela se pratique en vertu de l'ordonnance du 10 mai 1829.

Routes. — Demande que la mesure de peindre en blanc les bornes et barrières sur les grandes routes s'étende à toutes les chaussées pavées;

Qu'en cas de réparation des routes les approvisionnemens soient placés sur un des côtés de la route seulement.

Police des routes. — Demande que M. le préfet recommande la mise à exécution des arrêtés de ses prédécesseurs, notamment celui du 5 juin 1816 sur la police des routes à l'égard des charretiers qui disposent à eux seuls du milieu de la chaussée.

Plantation d'arbres. — Passe à l'ordre du jour sur la proposition du conseil d'arrondissement de Douai, de faire substituer la distance de quatre mètres à celle de deux fixée par l'article 671 du code civil, pour les plantations d'arbres à haute tige, attendu que ce serait prohiber ces sortes de plantations si l'on exigeait une telle distance.

Réparations à exécuter sur la voie publique. — Le conseil passe à l'ordre du jour sur une proposition du conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce qu'il soit prélevé sur les centimes addition-

nels affectés aux dépenses départementales un fonds de réserve à l'aide duquel tous travaux d'urgence sur la voie publique seraient immédiatement exécutés par les soins de l'administration. Il n'a pas trouvé de motifs suffisans pour admettre cette proposition.

Interruption du passage sur les routes et ponts, pour réparations. — Le conseil est d'avis que les ingénieurs civils et militaires soient tenus de se concerter avec les autorités administratives locales, toutes les fois que l'exécution de travaux nécessite l'interruption du passage sur les routes ou ponts publics, afin de concilier autant que possible l'interruption obligée par les travaux avec la liberté et la facilité des communications.

Demande d'un ingénieur pour l'arrondissement de Valenciennes. — Le conseil prie M. le préfet de vouloir bien provoquer la nomination d'un ingénieur des ponts et chaussées qui soit spécialement attaché à l'arrondissement de Valenciennes.

Route royale de Paris à Lille. — Emet le vœu que sur les fonds que la loi du 27 juin 1833 a mis à la disposition du gouvernement, il fasse paver la portion de chaussée de Saint-Quentin actuellement en gravier depuis la commune de Bantouzelle jusqu'à la limite du département de l'Aisne.

Route de Paris à Dunkerque. — Emet le vœu que la route royale de Paris à Dunkerque prenne sa direction par Morbecque et Saint-Venant, et que la portion de route nécessaire à cet effet et dont la construction avait été ordonnée en 1804 soit exécutée le plus tôt possible.

Etablissement de gardes-corps sur la route de Douai à Cambrai. — Le conseil exprime le vœu que l'administration des ponts et chaussées donne suite au projet d'établissement d'un garde-corps en bois sur la partie de la route de Lille à Paris qui longe le chemin couvert de Douai, au sortir de cette ville par la porte de Cambrai.

Route royale N.º 42 de Lille à l'Hazwynde. — Le conseil appelle l'attention du gouvernement sur le fâcheux état de cette importante communication, et il émet le vœu qu'il prenne des mesures pour le faire cesser.

Route départementale de Lille à Valenciennes. — Renouvelle avec les plus vives instances le vœu précédemment émis par les délibérations prises dans les sessions de février et d'août 1833 et tendant à ce que la route départementale N.º 1, de Lille à Valenciennes, soit classée au rang des routes royales. Prie M. le préfet de vouloir bien l'appuyer de nouveau de tout son pouvoir.

Route d'Armentières à Merville. — Le conseil général, après avoir entendu un rapport sur la situation des travaux, d'où il résulte que toutes les difficultés qui empêchaient la confection de cette route départementale sont enfin levées ou vont l'être, grace

aux soins du préfet qui est parvenu à concilier toutes les parties et qui croit obtenir de la commission mixte que la route traverse le hameau de la Motte-au-Bois, vote une somme de 51,295 fr. à compte sur la dette contractée par le département pour la construction de la première et de la seconde partie de ladite route et une autre sómme de 30,720 fr. pour solder la troisième annuité due pour l'établissement de la seconde partie.

Route de Cambrai à Guise. — Arrête qu'un crédit de 42,380 fr. sera ouvert au budget de 1835 pour acquitter le second dixième des frais de construction de la route de Cambrai à Guise et pour couvrir le déficit provenant du crédit de 1834. Une somme de 8,000 francs, formant la moitié de l'augmentation qui est résultée de l'adjudication, devra être supportée par l'arrondissement de Cambrai.

Route de Valenciennes au Catteau. — Appelle l'attention de M. le préfet sur la pétition des habitans de Solesmes et Briastre relative à un changement de direction de cette route et demande que les études nécessaires à cet effet lui soient soumises dans sa prochaine session.

Arrête qu'il sera ouvert au budget de 1835 un crédit de 58,920 fr. imputable pour moitié sur les fonds généraux du département, 2/6es sur les trois centimes votés par l'arrondissement de Cambrai et 1/6e sur les centimes votés par l'arrondissement de Valenciennes, pour l'établissement de la route de Valenciennes au Catteau.

Route de Lille à Roubaix et Tourcoing. — Le conseil déclare départementale la route de Lille à Tourcoing, en passant par Croix, l'embranchement et Roubaix; sous la condition que l'entretien ne commencera à être à la charge du département que du jour où la commune de Roubaix aura pris l'engagement de faire à ses frais tous les élargissemens que pourra nécessiter cette classification, élargissemens qui devront être achevés dans le cours de dix années.

Route de St.-Amand à Condé. — Pour faciliter l'adjudication des travaux de la route de St.-Amand à Condé, le conseil accorde trois ans pour l'exécution et la réception définitive des travaux, et, comme les fonds ne sont recouvrables qu'en dix ans, il décide que, dans le nouveau devis, seront compris les intérêts des six annuités qui resteront à payer après la réception des travaux.

Route de Douai à St.-Amand par Marchiennes. — Le conseil ne peut prendre à sa charge l'entretien de cette route vicinale et passe à l'ordre du jour sur la proposition qui lui en a été faite. Il invite M. le préfet à signaler aux communes les inconvéniens que peut avoir le refus qu'elles ont fait de contribuer à cet entretien.

L'allocation réclamée de 20,425 fr. 32 c. pour solde et dépense d'entretien de cette route est rejetée; il ne sera porté au budget

que la somme de 1,787 fr. 95 c. pour solde de la confection de ladite route.

Route de Lille à Douai par Phalempin. — Le conseil, attendu le refus des communes d'intervenir pour l'entretien de cette route, arrête que les maires des communes intéressées seront invités à se réunir à l'effet de conférer entr'eux sur les mesures à prendre pour réparer cette route, et pour faire, autant que possible, un syndicat.

Le département, sans entendre se lier en rien pour l'avenir, alloue une somme de 3,000 fr. pour être employée aux travaux les plus urgens.

Refuse de prendre à sa charge la somme de 8,057 fr. qui reste due pour des travaux d'entretien.

Route vicinale de Douai à Bapaume. — M. le ministre de l'intérieur et M. le préfet du Nord sont priés d'intervenir de tout leur pouvoir près du département du Pas-de-Calais pour que la route vicinale de Douai à Bapaume, qui est achevée sur le département du Nord, soit continuée sur le département du Pas-de-Calais et pour qu'au moins elle soit conduite jusqu'à la route royale d'Arras à Cambrai, si de trop grandes difficultés s'opposent à ce qu'elle le soit jusqu'à Bapaume.

Route de Roubaix à la frontière par Wattrelos. — Le conseil, considérant l'utilité dont serait, pour la ville de Roubaix, et par suite pour le département, une communication pavée de cette ville à la frontière par Wattrelos et Dottignies,

Arrête qu'une somme de 30,000 fr., payable en dix annuités, sera affectée à titre de secours à la confection de cette route, sous la condition que la commune de Roubaix s'engagera à se charger du reste de la dépense, et pour autant que le génie militaire ne mettra pas opposition au projet.

Ces fonds seront pris parmi ceux restés disponibles et qu'une répartition aura assignés au contingent de l'arrondissement de Lille.

Routes d'Avesnes à Berlaimont et de Maubeuge à Maroilles. — Décide que les travaux de construction de ces deux routes, évalués 225,614 fr. 95 c., seront payés en cinq ans, ainsi qu'il suit :

En	1834 (*déjà crédité*)	38,000 fr.	»
	1835	46,900	»
	1836	46,900	»
	1837	46,900	»
	1838	46,900	»

Et que la somme de 46,900 fr. sera portée au budget de 1835, comme deuxième à-compte.

Route d'Avesnes à Berlaimont. — Le conseil, appréciant les

motifs et l'utilité du prolongement de la route d'Avesnes à Berlaimont jusqu'au Locquignol, par le Sarbara, prolongement réclamé par la commune de Berlaimont, reconnaît l'utilité de la route et appelle l'attention de l'autorité supérieure sur cette disposition.

Route de Cambrai au Quesnoy. — Alloue une somme de 3,000 fr., payable en trois ans, pour être employée à la réparation de la partie de la route militaire du Quesnoy à Cambrai comprise entre cette première ville et la commune de Ruesnes.

Routes départementales N.os 5 et 6. — Accorde une somme de 6,000 fr. pour être employée à réparer ces deux routes.

Route de Cambrai à Solesmes. — Demande que les plans et devis nécessaires à la construction de cette route lui soient présentés dans sa prochaine session, avec les délibérations que les conseils municipaux des communes intéressées auront prises pour déterminer les secours qu'ils entendent offrir pour cette construction.

Route de Cassel à Gravelines. — Le conseil, considérant que la route de Gravelines à Cassel, arrêtée en principe par le conseil-général dans ses sessions de 1819, 1829, 1832 et 1833, n'a été entravée dans son exécution que par la résistance du génie militaire ;

Que cet obstacle peut être considéré comme levé;

Invite M. le préfet à lui présenter à la prochaine session les devis et plans qui auront été fournis par les intéressés et à recueillir le vote définitif des communes, se réservant de voter ultérieurement, s'il y a lieu, la quotité de l'allocation sur les fonds départementaux au prorata annuel des arrondissemens de Dunkerque et Hazebrouck, dans la répartition des fonds disponibles.

Routes de Solre-le-Château à Maubeuge et d'Avesnes à Willies. — Le conseil diffère momentanément l'établissement de la route d'Avesnes à Willies, attendu que la somme de 240,765 fr. 8 c. à laquelle les travaux sont évalués surpasse de beaucoup les fonds dont il peut disposer.

Approuve l'exécution des travaux de la route de Solre-le-Château à Maubeuge, en passant par Les Fontaines, Dimechaux, Wattignies, Damousies, Ferrière-la-Grande;

Et affecte à ces travaux l'excédant des trois centimes votés par l'arrondissement d'Avesnes, pour son contingent dans la dépense des routes d'Avesnes à Berlaimont, et de Maroilles à Maubeuge, excédant présumé devoir être de 34,000 francs, et la portion qui pourra rester libre cette année et les suivantes dans les fonds affectés à l'arrondissement d'Avesnes, après qu'il aura été pourvu aux travaux d'urgence.

Route de Bohain au Catteau. — Le conseil, prenant en considération les relations qui existent entre le Catteau et Saint-Quentin

et l'absence en hiver de toute communication entre ces deux villes, demande que les plans et devis de la partie de route de Bohain au Catteau située sur le département du Nord, lui soient soumis dans la prochaine session.

Route de Maretz à Busigny. — Ne peut adopter le changement de direction de cette route demandé par les communes d'Elincourt, Maretz et Busigny, attendu 1.o qu'il en résulterait un supplément de dépense de 49,000 francs; 2.o qu'il n'a point été justifié de l'abandon gratis des terrains nécessaires, et que la proposition aurait dû en être faite à l'époque où furent approuvés les plans et devis dressés pour l'établissement de cette route.

Chemin de La Bassée à Estaires. — Le conseil renvoie l'affaire à M. le préfet, pour qu'il veuille bien s'entendre avec M. le préfet du Pas-de-Calais, pour faire exécuter par chaque commune intéressée sa part afférente dans l'entretien et l'amélioration de ce chemin, et particulièrement par les communes de La Bassée et de Violaisnes (arrondissement de Béthune).

Chemin de Bailleul à Merris. — Le conseil arrête qu'une somme de 5,000 francs, formant le premier tiers de la somme de 15,000 fr. accordée par le département pour l'établissement d'un chemin de Bailleul à Merris, sera portée au budget facultatif de 1835.

Etablissement d'un pavé sur la route de Roost-Warendin au fort de Scarpe. — Le conseil se joint au conseil d'arrondissement de Douai pour exprimer le vœu que le gouvernement fasse promptement cesser les obstacles que met le génie militaire au passage du chemin vicinal de Douai à Roost-Warendin par le fort de Scarpe.

Demande de confection d'un pavé à Templeuve. — Prie M. le préfet de soumettre à l'avis du conseil d'arrondissement la demande de la commune de Templeuve, tendant à obtenir un secours de 15,000 francs pour la construction d'un pavé, et de reproduire cette demande dans la prochaine session du conseil général en y joignant les devis et plans.

Route de Lannoy à Roubaix. — 5,000 francs seront portés au budget de 1835 pour solde du secours promis à la ville de Lannoy relativement au pavé qu'elle a établi allant à Roubaix.

Route de Valenciennes à Hasnon. — Le conseil, attendu les offres faites par les communes de Petite-Forêt, Aubry, Hérin, Oisy et Bellaing, de subvenir, les unes par une contribution spéciale et les autres par des travaux, à l'achèvement de la route vicinale de Valenciennes à Hasnon, et voulant venir à leur secours, arrête qu'un subside de 4,000 francs sera crédité au budget de 1835 pour être appliqué de préférence à la suite de la partie de cette route déjà construite de Valenciennes vers la commune de Petite-Forêt.

Route vicinale de Mortagne à Maulde. — Alloue une somme de

662 francs à compte sur celle qu'il se réserve d'accorder pour aider les communes de Maulde, Flines et Mortagne, à paver ce chemin vicinal.

Projet de route de Denain à Abscon. — Arrête qu'il sera ouvert un crédit de 1,046 fr. 31 cent. pour payer les frais de rédaction du projet de cette route.

Route de Furnes à Dunkerqne. — Ajourne la discussion relative à l'allocation demandée pour l'exécution de cette route jusqu'à ce que le conseil d'arrondissement et les communes intéressées aient été de nouveau consultés.

Chaussée de Saint-Remy à Bavay. — Le conseil, considérant qu'aucun document propre à déterminer sa conviction relativement à la réparation de cette chaussée n'a été mis sous ses yeux, ajourne toute discussion à prendre à ce sujet.

Chemin vicinal d'Avesnes au Nouvion. — Le conseil remet à une session ultérieure, s'il y a lieu, l'examen du vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes, ayant pour but la confection d'une route vicinale du chef-lieu de cet arrondissement au Nouvion (Aisne).

Chemin vicinal de Villers-Pol à la route royale. — Le conseil, attendu les sacrifices déjà faits par la commune de Villers-Pol pour l'entretien de ses chemins, et les besoins qu'elle éprouve d'une somme de 300 francs pour aider à la réparation de celui qui conduit à la route royale, lui accorde à cet effet ladite somme de 300 fr.

Route du Quesnoy à Solesmes. — Regrette que les nombreuses et urgentes dépenses à la charge du budget départemental s'opposent à l'allocation d'aucun fonds pour être appliqué à la réparation du chemin vicinal du Quesnoy à Solesmes. Il remet à la session prochaine à s'occuper de cette demande s'il y a lieu.

Construction d'un pavé à Saint-Saulve. — Déclare qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à accorder à la commune de Saint-Saulve le secours qu'elle demande pour l'aider à construire un pavé sur l'ancien chemin de Valenciennes à Condé, attendu qu'elle possède les moyens d'exécuter la première partie de ce travail, celle qui est la plus urgente, et que la seconde partie peut être ajournée.

Chemin de Bailleul au Mont-Noir. — Accorde, sur la part afférente à l'arrondissement d'Hazebrouck, une somme de 1,000 francs pour tout secours à l'effet de concourir à l'achèvement de ce chemin.

Voies Romaines dites Chaussées Brunehaut. — Invite M. le préfet à prendre les dispositions qu'il croira les plus propres au rétablissement de ces chaussées, quant à leur largeur.

Route de Wormhoudt à Hondschoote. — Décide que les maires ou les délégués des conseils municipaux des communes intéressées à la confection de cette route seront invités à se réunir, soit à la sous-préfecture de Dunkerque, soit à la mairie d'Hondschoote,

pour qu'ils aient à se prononcer à la fois et sur la direction du chemin et sur le contingent à payer par chacune desdites communes.

Route de Bavay à Condé. — Accueille la demande des maires des communes de Bavay, Houdain, Bellignies et Gussignies, et désirant seconder les généreux efforts faits par les communes précitées, accorde un secours annuel de 2,500 fr. pendant trois ans, pour la réparation de la route de Bavay à Condé sur le territoire desdites communes.

Route vicinale de Cassel à Steenvoorde. — Passe à l'ordre du jour sur la demande du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck tendant à faire classer cette route au nombre de celles départementales; mais accorde une somme de 600 fr., une fois payée, pour la réparation de ce pavé.

Secours à la commune de Camphin-en-Pévèle. — Accorde un nouveau secours de 500 fr. à la commune de Camphin-en-Pévèle, pour l'aider dans ses travaux de pavage.

Demande d'un secours pour la commune de Bersée. — La commune de Bersée demande un secours pour l'établissement d'un pavé qui devrait la traverser. Le conseil renvoie la demande de M. le maire à l'avis du conseil d'arrondissement.

Route de Wormhoudt à Hondschoote et de Mouchin à Saint-Amand. — Le conseil ajourne son vote sur l'ouverture d'une route entre Wormhoudt et Hondschoote et sur la continuation, quant à présent, de celle ouverte entre Mouchin et Saint-Amand.

Route du Quesnoy à Condé. — Accorde un secours de 500 fr. à la commune de Rombies pour l'aider à réparer sur son territoire la portion de route vicinale du Quesnoy à Condé.

Drève de Marquette. — Le conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'admettre les réclamations des communes de Saint-André, Marquette et Marcq-en-Barœul, tendant à faire classer parmi les routes départementales le chemin dit de l'Abbaye de Marquette.

Percement d'une rue à Hazebrouck. — Rejette la demande de la somme nécessaire pour le pavage de la nouvelle rue, à Hazebrouck, partant de la rue Verte et traversant le marché aux chevaux en face de la maison d'arrêt et de la caserne de la gendarmerie.

Pont à bascule à Pont-à-Marcq. — Le conseil émet le vœu : 1.° que le pont à bascule établi à Orchies soit placé à Pont-à-Marcq ou en tel autre endroit qu'il plaira à l'autorité, de manière toutefois à offrir un service commun aux deux routes conduisant de Lille à Valenciennes et à Douai ;

2.° Qu'une surveillance sévère soit exercée à l'égard de tous les préposés de ponts à bascule, à l'effet de prévenir les connivences coupables qui s'établissent entr'eux et les rouliers.

Pont sur la Sensée. — Le conseil refuse l'allocation demandée

pour le rétablissement de ce pont, attendu qu'il n'existait pas sur une ligne vicinale de 1.re ou de 2.e classe et qu'il ne peut être considéré que comme étant d'un intérêt purement communal.

Pont établi sur la Scarpe dans Saint-Amand. — Invite M. le préfet à mettre sur-le-champ en adjudication les travaux approuvés par le conseil général pour l'établissement de ce pont.

Pont de Denain. — Invite M. le préfet à se faire rendre compte de l'état dans lequel se trouve le pont sur l'Escaut, à Denain, et à appeler l'attention de l'administration des ponts et chaussées sur la nécessité de sa restauration dans le plus bref délai possible.

NAVIGATION ET CANAUX.

Chômage de la navigation. — Le conseil décide que la délibération du 6 août 1833, relative à l'époque du chômage de la navigation, sera considérée comme non avenue, c'est-à-dire que le chômage aura lieu, comme par le passé, entre le 15 avril et le 15 octobre.

Port de Dunkerque. — Le conseil, pénétré de l'importance du port de Dunkerque sous le double rapport des intérêts commerciaux du pays et de la défense de l'Etat, émet le vœu que le gouvernement complète sa restauration, en y exécutant les travaux qui doivent en rendre l'accès en tout temps facile et sûr aux navires marchands du plus fort tonnage, en y construisant un bassin à flot dans lequel les bâtimens fins pussent stationner sans craindre de rompre leur carène, ce qui encouragerait les armemens à la pêche de la baleine dans les mers du Sud, et permettrait d'établir à Dunkerque avec les États-Unis des relations directes, lesquelles procureraient aux manufactures du pays des denrées de première origine et de nouveaux consommateurs.

Prie M. le préfet de soumettre ces vœux à M. le ministre de l'intérieur en lui faisant connaître combien il importe à la prospérité de ce pays que la restauration du port de Dunkerque, pour laquelle le département a fait de si grands sacrifices, s'accomplisse enfin.

Si le port du Hâvre, pour lequel l'État a si libéralement dépensé des sommes considérables, peut être considéré comme le port de Paris et du bassin de la Seine, le port de Dunkerque, qui est véritablement le port du département le plus riche de France en population, en industrie agricole et manufacturière, n'est pas moins digne de l'intérêt du gouvernement.

Décide enfin que M. le préfet sera invité à prendre les mesures les plus efficaces pour que la ville de Dunkerque acquitte les annuités auxquelles elle s'est engagée.

Port de Gravelines. — Le conseil regrette que l'administration

des ponts et chaussées n'ait point accueilli les vœux exprimés par lui en 1832 pour la restauration de ce port et le rétablissement de l'écluse N.o 56 et de l'écluse dite *des Espagnols*. Il insiste sur ces travaux aussi urgens qu'ils sont utiles.

Il prie M. le préfet de rappeler à M. le ministre de l'intérieur le projet de restauration conçu pour ce port.

Vallée de la Scarpe. — Le conseil entend un rapport sur les travaux à faire pour le desséchement et l'assainissement de la vallée de la Scarpe, duquel il résulte que l'entreprise des travaux pour l'assainissement de la Scarpe a été vainement mise au concours et que personne ne s'est présenté pour les soumissionner.

« M. le préfet pense, dit le rapporteur, qu'il serait plus économique pour l'État de faire exécuter lui-même les travaux au moyen d'un emprunt, que d'aliéner les droits de navigation pour un aussi long espace de temps que celui proposé par le gouvernement.

» Cette réflexion est juste, continue M. le rapporteur, et nous partageons pleinement l'opinion de M. le préfet, non-seulement à l'égard de l'aliénation projetée de la Scarpe, mais de celle de tous nos anciens canaux dont le gouvernement se dessaisit successivement par des concessions de cette nature et qui ne sont jamais faites qu'à des conditions extrêmement onéreuses pour l'État. Nous en avons de nombreux exemples sous les yeux. On y voit la preuve que le gouvernement emprunte en réalité, par ce moyen, à 15 et 20 p. 0/0, tandis que l'État trouverait facilement des prêteurs à 4 et 5 p. 0/0.

» Le gouvernement ferait une économie considérable à substituer le mode que nous proposons à la concession, et nous engageons M. le préfet à appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur ce point. »

A la suite de ce rapport important, dont nous ne donnons qu'un léger extrait, le conseil renouvelle le vœu que les travaux de restauration de la Scarpe soient promptement exécutés, soit par voie de concession, soit au moyen d'un emprunt; et arrête que la somme de 100,000 fr. accordée pour l'assainissement de la vallée de la Scarpe sera payée à raison de 33,333 fr. 33 c. par année, en 1835, 1836 et 1837.

Canal de Roubaix. — Le conseil, après avoir entendu un rapport dont les conclusions portaient qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur les délibérations antérieures et d'émettre le vœu que le canal de Roubaix fût poussé jusqu'à l'Escaut, et les observations présentées par la minorité de la commission pour obtenir que le conseil sollicitât l'exécution, aux conditions les plus avantageuses pour le pays, de la jonction de la Deûle à l'Escaut par le canal de Roubaix, a adopté, à l'unanimité, après une discussion assez longue, la résolution suivante :

« Le conseil arrête que tant que les travaux de restauration de la rivière de la Scarpe n'auront pas été adjugés et exécutés conformément aux devis actuellement dressés, il n'a pas à s'occuper de la prolongation du canal de Roubaix à l'Escaut.

» Il arrête en outre que le concessionnaire du canal de Roubaix sera contraint par les moyens de droit de mettre à exécution les travaux jusqu'à Roubaix, conformément à son devis. »

Navigation de Lille à Dunkerque. — Rivière de l'Aa. — Le conseil appelle l'attention la plus sérieuse de M. le ministre de l'intérieur sur les imperfections de cette partie de la grande ligne de navigation de Dunkerque à Paris comprise entre Bergues et Aire.

Pour que la navigation entre ces deux villes n'éprouve ni dangers ni retards, il est indispensable :

1.° D'élargir et d'abaisser le lit de la Colme depuis Bergues jusqu'à la jonction du canal avec l'Aa dans Watten, de reconstruire les écluses de Lynck et de Wattendam en leur donnant 5 m. 20 c. d'ouverture.

2.° De reconstruire les quais de Watten, de curer l'Aa et de le creuser au besoin depuis Wetz jusqu'à Saint-Omer et, pour maintenir cette rivière à la profondeur voulue, d'y établir des bateaux dragueurs opérant en tout temps; d'enfoncer d'un mètre le busc en aval de l'écluse de Saint-Bertin dans les travaux de Saint-Omer, et de mettre en harmonie avec cette écluse les ouvrages d'art qui y correspondent.

3.° De curer le canal de Neuf-Fossés et d'enlever les bas-fonds qui gênent la navigation dans le canal d'Aire.

Pour faire cesser les entraves qu'éprouve la navigation intérieure, le conseil réclame de la sollicitude du gouvernement :

1.° D'instituer un inspecteur de navigation sous l'autorité et la surveillance duquel seraient placés les éclusiers.

2.° De coordonner l'exécution des travaux dans chaque ligne de navigation de manière à abréger la durée des chômages et, pour cela, soumettre le génie militaire, hors le cas exceptionnel de guerre, aux mêmes règles que le génie civil, par la création d'une autorité supérieure et spéciale, soit qu'elle se compose de chefs pris dans les deux corps, soit de hauts fonctionnaires étrangers à l'un et à l'autre. Dans tous les cas, d'interdire aux officiers du génie d'abaisser les eaux des rivières ainsi qu'il est déterminé pour chaque saison.

3.° De modifier les réglemens de police qui régissent la navigation et de lever l'interdiction de naviguer la nuit.

4.° De réduire la perception des droits de navigation dans les rivières et canaux où ils se perçoivent au compte du trésor.

Le conseil demande enfin que le régime de la rivière de l'Aa,

l'exécution et la surveillance des travaux, la conservation des ouvrages d'art soient retirés, dans la partie inférieure du cours de la rivière, c'est-à-dire, à la sortie de Saint-Omer, aux administrateurs et aux ingénieurs du Pas-de-Calais, et placés sous l'autorité et la direction du département du Nord.

Arrête qu'il contribuera pour moitié dans la dépense qu'exigera la réparation d'urgence des ouvrages et des digues de la rive droite de cette rivière, l'autre moitié de la dépense étant supportée par l'arrondissement. Dans aucun cas, la part affectée au département ne pourra excéder 10,000 francs. Cette allocation ne sera exigible qu'après que l'on aura épuisé tous les moyens pour que les travaux de réparation soient faits au compte de l'Etat.

Les travaux qui s'exécuteront avec les fonds du département et de l'arrondissement devront être surveillés et dirigés par l'ingénieur de l'arrondissement de Dunkerque.

Restauration de la Sambre. — Demande que la canalisation de la Sambre et son canal de jonction avec l'Oise soient poussés avec activité ;

Que l'on propose au ministre de prendre à sa charge la moitié de la dépense à faire pour la restauration des quais de Maubeuge, sous la condition que cette ville continuera ses quais jusqu'à la sortie des eaux et que l'autre moitié de la dépense sera supportée par le concessionnaire ;

Que l'on fasse procéder à une enquête pour constater les anciens niveaux d'eau de la Sambre et qu'il soit pris les mesures nécessaires pour que l'on ne puisse pas les changer.

Jonction de la Sambre à l'Escaut. — Appelle l'attention de M. le ministre des travaux publics sur l'utilité de cette jonction et demande qu'il soit pris les mesures que l'on jugera convenables pour connaître les prétentions des compagnies qui se présenteront à l'effet de se rendre concessionnaires dudit canal et que le résultat lui soit communiqué dans sa prochaine session.

Basse-Colme; écluse à construire près de la frontière. — Le conseil ajourne toute décision relative à la construction d'une écluse à Sas, sur la Basse-Colme.

Rivière de la Lys. — Inondations. — Émet le vœu qu'une enquête soit faite pour constater les causes du débordement de la Lys, lors de la saison pluvieuse et de la fonte des neiges, dans les communes d'Haverskerque, Merville, La Gorgue, Estaires et Steenwerck, et qu'il soit pris les mesures nécessaires pour prévenir, s'il est possible, ce débordement, ainsi que les dommages qui en résultent.

Canaux de l'arrondissement d'Hazebrouck. — Le conseil donne acte à M. le préfet de la communication relative à l'adjudication des travaux à faire pour dévaser les canaux de la Nieppe, d'Haze-

brouck, de Préaven et de la Bourre, et l'invite à continuer ses démarches pour obtenir l'ordonnance royale qui doit autoriser la concession des produits des canaux en échange des travaux de restauration. (L'ordonnance est arrivée.)

Débordement de la Deûle. — Les travaux à faire pour réparer les dommages causés aux propriétés riveraines par les débordemens de la Deûle, sont suspendus, par l'attente où l'on est d'un jugement du conseil d'État, qui doit intervenir entre les propriétaires et le concessionnaire, jugement trop long-temps attendu.

M. le préfet est prié de presser la fin de cette affaire par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Rivière de l'Escaut. — Le conseil donne acte à M. le préfet de la communication qu'il a faite relativement au perfectionnement de l'Escaut.

ENFANS TROUVÉS

ET ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE.

Enfans trouvés. — Le conseil entend un rapport lumineux sur les abus qui se sont introduits dans cette institution, et qui a pour but d'appeler l'attention du gouvernement sur les moyens à employer pour les faire cesser. « Restreindre par des mesures de sévère surveillance, dit M. le rapporteur, par une pénalité rigoureuse contre les expositions provenant de calculs immoraux, le chiffre des enfans déposés dans les tours et les hospices; supprimer quelques-uns des établissemens destinés à les recueillir; créer, combiner des moyens de donner à ces malheureux quelques élémens d'instruction et des principes de moralité et de religion; les rendre utiles à la société par une destination qui assure leur avenir et qu'a certainement le droit de leur imposer le gouvernement, substitué à leurs parens dans les soins de leur éducation et dépositaire obligé de la puissance paternelle à leur égard, voilà le but que doit se proposer une administration sage et économe, mais qu'il est plus facile d'indiquer que d'atteindre. »

Le conseil émet le vœu que les hospices subventionnés par les communes, à raison de l'insuffisance de leurs revenus, soient affranchis des frais de layette et de vêture;

Vote une somme de 300,000 francs pour le service des enfans trouvés en 1835, et invite M. le préfet à prendre les mesures nécessaires pour faire rentrer une somme de 8,223 fr. qui reste due par quelques communes qui n'ont point encore payé leur part contributive dans la dépense.

Donations et legs faits aux hospices. — La loi du 17 avril 1831 a assujetti ces legs et donations au paiement des droits proportion-

nels d'enregistrement et de transcriptions de 6 pour cent et le dixième.

Le conseil, regardant cette disposition comme une atteinte portée aux intérêts d'une classe si intéressante de la société, que le gouvernement ne saurait assez protéger, émet le vœu que la loi précitée du 17 avril soit modifiée et que les donations et legs en faveur des hospices et des bureaux de bienfaisance ne soient soumis qu'au droit fixe d'un franc.

Traitement des insensés.—Le conseil alloue la somme de 6,324 f. 22 c. pour le traitement de vingt-deux aliénés dans la maison d'Armentières, et celle de 3,822 fr. 50 c. pour l'entretien de dix femmes en démence à la maison de santé de Lille.

Émet le vœu que les insensés, au lieu d'être écroués dans les maisons d'arrêt, soient immédiatement, et avant leur interdiction, déposés, autant que possible, dans des établissemens charitables.

Il demande que M. le préfet fasse les diligences nécessaires, à la charge des communes ou bureaux de bienfaisance auxquels les aliénés appartiennent, pour obtenir la restitution du prix de la pension, excepté dans le cas où ils seraient dans l'impossibilité d'acquitter cette pension.

Frais d'entretien d'une femme insensée. —Rejette la réclamation par laquelle la commune de Steenbecque sollicite du département les fonds nécessaires à l'entretien d'une femme placée à l'hospice des femmes en démence à Lille.

Maison de santé à Lille. — Ouvre un crédit de 3,000 francs au budget de 1835, pour le traitement des vénériennes à la maison de santé de Lille.

Demande qu'il lui soit soumis, dans sa prochaine session, un tableau des vénériennes indigentes traitées depuis quelques années à la maison de santé de Lille, afin de juger s'il ne serait pas plus convenable de rendre à cette maison son caractère d'établissement local, et de laisser à chaque commune le soin de la guérison des malades qui lui appartiennent.

Caisses d'épargnes. — Le conseil, tout en approuvant la fondation de ces caisses d'épargnes, dont l'établissement doit exercer une utile influence sur l'amélioration de la classe ouvrière, ne peut accueillir la demande du conseil d'arrondissement de Dunkerque tendant à obtenir un secours pour la caisse de cette ville.

Société de bienfaisance, dite *Société humaine.* — Vote, en faveur de cette société, établie à Dunkerque, une somme de 300 fr. une fois payée.

GARDE NATIONALE, RECRUTEMENT,

ET AFFAIRES MILITAIRES.

Recrutement et garde nationale. — Renouvelle le vœu de faire concourir à la loi du recrutement les étrangers propriétaires, établis ou exerçant une industrie en France depuis cinq ans, ainsi que celui de modifier l'article 10 de la loi sur la garde nationale, dans le sens énoncé ci-dessus.

Armement de la garde nationale. — Inspections. — Emet le vœu que l'attention particulière de l'administration soit appelée sur l'inspection, au moins trimestrielle, de l'armement de la garde nationale des villes et bourgs, et que le gouvernement fasse réunir les armes qui sont entre les mains des gardes nationaux des campagnes pour qu'elles soient réparées, entretenues et mises en dépôt jusqu'à ce que le besoin s'en fasse sentir.

Traitement des adjudans-majors de la garde nationale. — Le conseil croit devoir appeler l'attention de M. le préfet sur l'abus qui résulte de l'allocation d'un traitement que l'on impose d'office aux communes rurales pour le traitement d'un adjudant-major, lors même que le bataillon n'est appelé à faire aucun service.

Logemens militaires. — Le conseil prie M. le préfet de vouloir bien appeler l'attention du ministre de la guerre sur les réparations à faire à la caserne dite du *Hâvre* à Dunkerque.

Frais de passage à Cassel des prisonniers hollandais. — Le conseil passe à l'ordre du jour sur la demande formée par le conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, à l'effet d'obtenir du département le remboursement de ces frais. La ville de Cassel s'est trouvée accidentellement dans ce cas, malheureusement trop commun à beaucoup d'autres localités qui ont à supporter souvent des frais de logement multipliés et très-considérables. Or, on ne peut admettre d'un côté la réparation d'un dommage qu'on laisse ailleurs sans compensation; ce serait violer les principes de la justice distributive qu'on doit à tous.

VOEUX DIVERS.

Agrandissement de la porte du Polygone de Douai. — M. le ministre de la guerre est prié de vouloir bien aviser aux moyens de faire rétablir le plus tôt possible le passage par la porte dite du *Polygone* à Douai.

Insalubrité des eaux dans les fossés de la place de Douai. — Le conseil exprime le vœu que le génie militaire se concerte avec l'administration municipale de la ville de Douai pour assurer l'écoulement des eaux stagnantes dans les fortifications de cette place.

Indigens voyageurs. — Alloue une somme de 4,000 francs pour secours aux indigens voyageurs, en exprimant l'espoir que les sages mesures de l'autorité permettront de n'employer qu'une partie de la somme accordée.

Entrée et sortie à toute heure de la nuit des places de guerre. — Emet le vœu que l'entrée et la sortie des places de guerre soient permises à toute heure de la nuit au moyen d'un droit proportionnel dont le tarif serait réglé par l'autorité municipale et qui servirait à payer les gardiens et surveillans chargés de ce service.

Tables décennales. — Le conseil fixe à la somme de 16,407 fr. 37 c. la dépense des frais d'expédition des tables décennales des registres de l'état civil du département.

Réclamation du juge de paix de Pont-à-Marcq. — Rejette une demande en paiement d'honoraires, formée par ce juge de paix, attendu que l'enquête qui y a donné lieu était purement cantonnale et que les frais ne sauraient en être mis à la charge du département.

Translation du chef-lieu du canton de Marcoing à Masnières. — Le conseil, se fondant sur les motifs précédemment donnés, rejette de nouveau la demande, quatre fois renouvelée, du conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à ce que le chef-lieu du canton de Marcoing soit transféré à Masnières.

BUDGET

Des dépenses variables ordinaires, imputables, conformément aux votes du conseil général et aux approbations du ministre, 1.o sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition de chaque département; 2.o sur la somme accordée dans la répartition du fonds commun destiné à remédier, suivant les besoins, à l'insuffisance des centimes ordinaires ci-dessus; 3.o sur les ressources éventuelles appartenant au département.

Exercice 1835.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE I.er	
DU BUDGET DÉPARTEMENTAL.	
Hôtel de la Préfecture.	
Art. 1.er. Loyer de l'hôtel de la Préfecture, ou des bâtimens occupés par les bureaux, lorsque ces édifices ne sont pas des propriétés départementales.............	2,000 »
Art. 2... Frais de chauffage et d'éclairage du corps-de-garde de la Préfecture....	400 »
Art. 3... Entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture.....	2,000 »
Art. 4... Restauration des meubles du salon rouge...........	2,210 »
Total du chapitre I.er.......	6,610 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.

CHAPITRE II.

Dépenses ordinaires des prisons départementales.
(Maisons d'arrêt, de justice ou de correction.)

ART. 1.er — *Administration.*

Indemnités aux aumôniers ; Traitemens des officiers de santé, concierges ; Salaires des guichetiers et autres.

TRAITEMENS	sujets à la retenue de 5 p. % pour les pensions de retraite.	Maison	de justice de Douai..	2,000 »	11,900 »
			d'arrêt de Lille.....	1,100 »	
		Prison	de Dunkerque......	1,200 »	
			d'Hazebrouck......	900 »	
			de Cambrai.......	900 »	
			d'Avesnes..........	950 »	
			de Valenciennes.....	1,000 »	
			de Lille (Raspuck)..	1,100 »	
		Pour onze dépôts de sûreté..		2,750 »	
	non sujets à la retenue.	Maison	de justice de Douai..	1,090 »	5,690 »
			d'arrêt de Lille.....	1,230 »	
		Prison	de Dunkerque......	600 »	
			d'Hazebrouck.....	1,020 »	
			De Cambrai......	600 »	
			d'Avesnes.........	400 »	
			de Valenciennes.....	550 »	

ART. 2. — *Nourriture, entretien de tous les détenus sans distinction, et autres dépenses y relatives.*

Maison	de justice de Douai,	p.r environ	157 détenus...	22,922 »	78,393 »
	d'arrêt de Lille,	p.r	85 détenus...	12,410 »	
Prison	de Dunkerque,	p.r	36 détenus...	5,256 »	
	d'Hazebrouck,	p.r	79 détenus...	11,534 »	
	de Cambrai,	p.r	32 détenus...	4,672 »	
	d'Avesnes,	p.r	26 détenus...	3,796 »	
	de Valenicennes,	p.r	64 détenus..	9,344 »	
	de Lille (Raspuck),	p.r	24 détenus...	3,504 »	
Dépôts de sûreté et maisons de pol. mun.les, 14 détenus.				2,555 »	
Enfans en état de détention, d'après l'art. 66 du C. pénal.				2,400 »	

TOTAL *à reporter*......	95,983 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Report........		95,983 »
Chauffage et éclairage; entretien et renouvellement du mobilier, du linge ou d'objets de service; médicamens et autres menues dépenses du régime intérieur.		
Maison de justice de Douai	3,000 »	12,800 »
d'arrêt de Lille	1,500 »	
Prison de Dunkerque	1,500 »	
d'Hazebrouck	1,300 »	
de Cambrai	1,000 »	
d'Avesnes	1,500 »	
de Valenciennes	1,000 »	
de Lille (Raspuck)	2,000 »	
Art. 3. — *Loyers des bâtimens; menus travaux d'entretien ou d'appropriation.* (Dépenses annuelles ordinaires.)		
Maison de justice de Douai	» »	9,687 25
d'arrêt de Lille	3,721 25	
Prison de Dunkerque	» »	
d'Hazebrouck	» »	
de Cambrai	1,200 »	
d'Avesnes	» »	
de Douai	» »	
de Valencieunes	1,766 »	
Travaux d'entretien pour toutes les prisons	3,000 »	
Art. 4. — *Objets divers.*		
Dépenses calculées par aperçu pour toutes les prisons du département.		
Frais de translation de prisonniers d'une prison à une autre, ou d'une prison départementale, après condamnation, à la maison centrale de détentiou. (*Circulaire du* 30 *juillet* 1817.) Frais de translation des condamnés au bagne, s'ils n'y sont pas conduits par la chaîne, ou au lieu où ils doivent être remis à la chaîne.	3,000 »	12,650 »
Fers pour les condamnés	200 »	
Frais de nourriture des condamnés du département du Nord dans les départemens étrangers	1,600 »	
Frais de greffe	400 »	
Frais d'inhumation de détenus décédés	100 »	
Frais de vêtemens pour les détenus	7,350 »	
Total du chapitre II.......		131,120 25

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE III.	
Dépôt, secours et ateliers pour remédier à la mendicité.	
Néant.	
CHAPITRE IV.	
Frais ordinaires du casernement de la gendarmerie départementale.	
ART. 1.er. Éclairage des casernes; loyers, frais des baux et contributions de celles qui n'appartiennent pas au département	12,207 »
2... Indemnité de logement aux gendarmes non casernés..	» »
3... Menus travaux annuels d'entretien ou d'appropriation des bâtimens	2,000 »
4... Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé	500 »
TOTAL du chapitre IV	14,707 »
CHAPITRE V.	
Dépenses variables ordinaires des cours et tribunaux.	
ART. 1.er. Loyers des bâtimens qui n'appartiennent pas au département	10,800 »
2... Menus travaux d'entretien et d'appropriation des bâtimens	2,500 »
3... Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux..	2,000 »
4... Améliorations ou complément de mobilier pour la cour royale	400 »
Pour le tribunal d'Hazebrouck	744 »
5... Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux	18,670 »
6... Menus frais de parquet des justices de paix	» »
TOTAL du chapitre V	35,114 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE VI.	
Travaux de bâtimens.	
Réparations ou construction des bâtimens des préfecture, tribunaux, prisons, dépôt de mendicité, maison de secours, casernes de la gendarmerie et autres édifices départementaux, acquisition de terrains ou de bâtimens pour ces objets. (Voir sur ces travaux la circulaire du 10 juin 1822.)	
Traitemens fixes, honoraires ou indemnités aux architectes chargés de ces travaux.	
ART. 1.er.. Traitemens des architectes du département........	5,000 »
2... Entretien des bâtimens de la préfecture...........	3,500 »
3... Entretien des bâtimens des sous-préfectures de Douai et Avesnes..........................	1,000 »
4... Dépense nécessitée par les changemens survenus dans le système d'éclairage au gaz des appartemens de la préfecture..........................	765 50
5... Travaux d'entretien des bâtimens du palais de justice de Douai, occupés par la cour royale..........	745 37
6... Réparation des bâtimens du palais de justice de Douai, occupés par le tribunal de première instance....	386 13
7... Travaux d'amélioration au palais de justice d'Avesnes.	1,500 »
8... Placement de gouttières et établissement d'une pompe à la maison d'arrêt d'Hazebrouck...............	762 70
9... Travaux d'entretien de la caserne de gendarmerie de Bailleul..................................	511 »
10... Travaux d'entretien de la caserne de gendarmerie d'Hazebrouck..................................	528 56
11... Travaux d'amélioration à la caserne de gendarmerie de Lille..................................	1,100 »
12... Appropriation d'un local à usage de sellerie et autres travaux à la caserne de gendarmerie de Pont-à-Marcq.	450 »
13... Placement de gouttières et travaux divers de réparations à la caserne de gendarmerie de Roubaix.....	1,100 »
14... Solde des travaux d'agrandissement de la caserne de gendarmerie d'Orchies.......................	646 54
15... Travaux d'amélioration de la caserne de gendarmerie de Bouchain..............................	460 »
TOTAL *à reporter*........	18,455 80

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	VOTES approuvés par le ministre.
Report.......	18,455 80
ART. 16... Réparation de la caserne de gendarmerie de Cambrai.	1,450 »
17... Loyers des sous-préfectures de Dunkerque, Hazebrouck, Cambrai et Valenciennes..............	4,800 »
18... Réparations urgentes au dépôt de sûreté de Bailleul .	1,095 64
19... Loyer d'une maison de détention à Bouchain.......	100 »
20... Secours à la ville d'Orchies pour l'appropriation du dépôt de sûreté..........................	410 »
TOTAL du chapitre VI......	26,311 44
CHAPITRE VII.	
Travaux des routes départementales et autres d'intérêt départemental, non compris au budget des ponts et chaussées; indemnités de terrains pour dépossessions en 1835.	
ART. 1.er.. Route départementale N.o 1, de Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq et Saint-Amand.............	16,000 »
2.... Route N.o 2, de Lille à Ypres................	11,000 »
3.... Route N.o 3, de Douai à Tournai...............	5,000 »
4.... Route N.o 4, de Bouchain à Tournai............	11,000 »
5.... Route N.o 5, d'Avesnes à Philippeville...........	5,000 »
6.... Route N.o 6, de Landrecies à Chimay...........	21,000 »
7.... Route N.o 7, de Condé à Mons...............	2,000 »
8... Route N.o 8, de Condé à St.-Amand............	500 »
9.... Route N.o 9, de Lille à St-Omer..............	20,000 »
10.... Route N.o 10, de Valenciennes au Catteau.........	1,000 »
11.... Route N.o 11, de Cambrai à Guise..............	500 »
12.... Dépenses imprévues, réparation de ponts, etc......	800 »
13.... Indemnités allouées aux ingénieurs pour les travaux des routes départementales..................	2,100 »
14.... Traitemens des agens attachés à ces routes, y compris celui du préposé du pont à bascule d'Orchies....	4,300 »
15.... Supplément à la route N.o 5, d'Avesnes à Philippeville, pour travaux à exécuter au-delà de Solre-le-Château jusqu'à la frontière....................	3,000 »
16.... Supplément à la route N.o 6, de Landrecies à Chimay, pour travaux à exécuter au-delà de Trélon, vers la frontière..............................	3,000 »
TOTAL du chapitre VII.......	106,200 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE VIII.			
Dépenses ordinaires des Enfans trouvés ou abandonnés.			
ARTICLE UNIQUE. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 3,750 enfans, et à raison de quatre-vingts francs pour les mois de nourrice ou la pension annuelle de chaque enfant, à une somme totale, pour l'année 1835, de......		300,000 »	» »
DÉDUIRE:			
1.° Le produit présumé des amendes ou autres affectés à cette dépense....................	3,000 »		
2.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des villes appelées à concourir au paiement de ces dépenses........	94,500 »	138,173 »	
3.° Ce que le conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs........	40,673 »		
Reste, ou subvention du département....		161,827 »	166,292 20
TOTAL du chapitre VIII......			166,292 20
CHAPITRE IX.			
Encouragemens et secours.			
ART. 1.er.. Indemnité temporaire pour dépouillement extraordinaire d'archives............................			4,600 »
2.... Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Laine...........			600 »
3... Société d'agriculture (*Circulaire du 14 août 1819*) et encouragement à l'agriculture...			8,800 »
4.... Abonnement aux annales scientifiques et administratives de l'agriculture française pour les comités et conseils consultatifs. (*Circulaire du 28 mars 1829*).			105 »
A reporter			14,105 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
Report......	14,105 »
ART. 5... Artistes vétérinaires..........	4,600 »
6.... Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon..........	360 »
7.... Élèves sages-femmes envoyées à l'hospice de la maternité, à Paris, pour y suivre les cours d'accouchement. (*Circulaire du* 28 *juillet* 1802.)..........	3,983 35
8.... Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers......	2,500 »
9.... Entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales..........	4,000 »
10.... Frais de bureau des conseils de salubrité..........	1,200 »
TOTAL du chapitre IX.....	30,748 35
CHAPITRE X.	
Dette départementale, ou complément de dépenses appartenant aux exercices 1833 et antérieurs.	
ART. 1.er.. Indemnité due aux membres du jury médical pour les visites des pharmaciens et épiciers en 1832......	1,500 »
2.... Indemnité due au sieur Marchand, ancien fournisseur des prisons, à raison de la translation des détenus de la prison du Raspuck dans celle d'Hazebrouck, du 1.er janvier au 20 mars 1832..........	263 32
TOTAL du chapitre X......	1,763 32

CHAPITRE XI.

Dépenses diverses et dépenses imprévues.

L'allocation de ce chapitre a pour objet de pourvoir, 1.° aux frais de voyage des préfets nouvellement installés; 2.° aux frais d'illumination de l'hôtel de préfecture, les jours de fête publique; 3.° aux gratifications pour belles actions, jusqu'à concurrence de 100 francs seulement; 4.° aux dépenses relatives aux planches en cuivre destinées à recevoir l'empreinte des poinçons des fabricans orfèvres; 5.° aux tables décennales; 6.° aux frais d'expertise pour la vérification des voitures publiques; 7.° aux primes pour destruction de loups; 8.° aux 15 centimes par lieue accordés aux voyageurs indigens; 9.° aux frais de route et de séjour des forçats libérés; 10.° aux frais

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
de translation de mendians et vagabonds français ou étrangers, conduits au lieu de leur domicile ou à la frontière; 11.° aux frais d'épidémie ou de médicamens dans les cantons ruraux, 12.° aux frais d'épizootie, en se conformant à la circulaire du 18 octobre 1819; 13.° aux frais de transport, de traitement et d'entretien d'insensés appartenant à des familles pauvres; 14.° aux frais d'entretien des sourds et muets et des traitemens des galeux vénériens qui sont sans moyens d'existence; 15.° aux frais d'impression des budgets et comptes du département. On imputera en outre sur ce fonds de réserve, *mais après l'approbation du ministre*, 1.° Les frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que les frais de réglement des mémoires de l'imprimeur. (*Circulaire du* 3 *novembre* 1828.) 2.° Les frais de tenue des collèges électoraux; 3.° Le déficit des frais de session du jury de médecine; 4.° Les indemnités aux membres du jury de médecine, pour frais de visite des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes, épiciers et herboristes; 5.° Les frais de déplacement des gardes nationales (*Circulaire du* 12 *août* 1816); 6.° Les dépenses accidentelles ou imprévues, non comprises au chapitre IX.	39,134 82
TOTAL du chapitre XI......	39,134 82

RÉCAPITULATION.

CHAP. I.er..	Hôtel de la préfecture....................	6,610 »
II...	Prisons départementales....................	131,120 25
III...	Mendicité....................	» »
IV...	Casernement de la gendarmerie....................	14,707 »
V....	Cours et tribunaux....................	35,114 »
VI...	Bâtimens....................	26,311 44
VII..	Routes départementales....................	106,200 »
VIII.	Enfans trouvés ou abandonnés....................	166,292 20
IX...	Encouragemens et secours....................	30,748 35
X...	Complément des dépenses des exercices 1832 et antérieurs....................	1,763 32
XI...	Dépenses diverses et imprévues....................	39,134 82
	TOTAL général des dépenses......	558,001 38

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Fonds à affecter au paiement de ces dépenses.		
Produit des 8 centimes 1/8 additionnels ordinaires..	412,755 28	423,001 38
Ressources éventuelles.		
Produits d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives. (*Circulaire du 16 avril 1816*)...................	200 »	
Excédant du produit des droits d'examen et de réception des candidats qui se présentent devant le jury de médecine..............................	1,260 »	
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et herboristes, pour la visite de leur établissement..................	7,500 »	
Produit de la location des herbes et osiers sur la route départementale, N.° 7.................	260 »	
Vente de matériaux de démolition ou de rebut.....	8 10	
Vente ou cession de terrains, bâtimens ou autres propriétés du département....................	18 »	
Loyers ou fermages de maisons, terrains ou locaux appartenant au département.................	1,000 »	
Excédant des dépenses sur le produit de ces fonds, à couvrir avec la somme accordée par le ministre du commerce et des travaux publics, sur le fonds commun de 5 centimes................		135,000 »

Approuvé, conformément aux résultats ci-contre, les dépenses votées par le conseil général du département au présent budget, sauf à avoir égard aux restrictions mises en regard.

Paris, le 25 novembre 1834.

Le Ministre Secrétaire-d'État de l'intérieur,

Signé, A. THIERS.

BUDGET

Des dépenses facultatives et extraordinaires d'utilité départementale, imputables sur les cinq centimes facultatifs votés par le conseil général, en vertu de la loi de finances, et sur les centimes extraordinaires imposés conformément aux lois des 28 *juin* 1833 *et* 4 *juin* 1834.

Exercice 1835.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE I.er	
Clergé et édifices diocésains.	
Indemnité à monseigneur l'évêque	6,000 »
Indemnité aux deux vicaires généraux	2,400 »
Indemnité à neuf chanoines, à 1,000 francs chacun	9,000 »
Réparation des grisailles de la cathédrale de Cambrai	2,000 »
Total du chapitre I.er	19,400 »
CHAPITRE II.	
Prisons départementales.	
Néant.	
CHAPITRE III.	
Mendicité.	
Néant.	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE IV.	
Caserne de la gendarmerie.	
Néant.	
CHAPITRE V.	
Cours et tribunaux.	
Néant.	
CHAPITRE VI.	
Réparation des édifices départementaux, acquisitions, etc.	
Construction de la maison d'arrêt de Dunkerque.............	25,000 »
Restauration du tribunal de commerce de Dunkerque..........	612 08
TOTAL du chapitre VI......	25,612 08
CHAPITRE VII.	
Travaux de routes départementales et secours aux communes pour les routes vicinales.	
Route N.° 9, de Lille à St.-Omer, 3/10 des frais de construction de la deuxième partie...............................	30,720 »
Routes vicinales de 1.re classe.	
1. Route de Cassel à Gravelines.........................	2,921 25
2. Idem de Bergues à St.-Omer, le long de la Colme.........	3,984 51
3. Idem de Lille à Tourcoing et Roubaix (entretien).........	6,666 67
4. Idem, solde des travaux d'élargissement...	2,474 09
5. Route d'Ascq à Mouchin..........................	2,800 »
6. Idem de Douai à Bapaume.........................	2,000 »
A reporter......	51,566 52

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
Report......	51,566 52
7. Route de Bergues à Hondschoote..........................	4,584 »
8. Idem de Dunkerque à St.-Omer, par Loon..............	3,539 90
9. Idem de Bergues à St.-Omer, par Bierne et St.-Momelin (entretien).......................................	4,000 80
10. Idem, achèvement..	9,500 »
11. Route de Lille à Douai, achèvement de la branche d'Attiches.	9,500 »
12. Idem de Douai à St.-Amand, par Marchiennes...........	1,787 95
13. Idem de Lille à Roubaix, par Croix......................	3,000 »
Routes de 2.e classe.	
SECOURS ACCORDÉS AUX COMMUNES.	
14. Route de Courchelettes......................................	1,000 »
15. Idem de Lille à Lannoy....................................	1,000 »
16. Idem de Lomme à Fournes..................................	1,500 »
17. Idem de Valenciennes à Bavay............................	1,000 »
18. Idem de Trélon à Solre-le-Château......................	1,500 »
19. Secours à la ville de Lannoy pour le pavage de la route de Lannoy à Roubaix..	5,000 »
20. Portion à la charge du département dans le traitement des inspecteurs-voyers..	6,000 »
21. Secours à la commune de Camphin-en-Pévèle, pour construction de la chaussée communale......................	500 »
22. Secours aux communes de Bailleul et Merris pour une route de jonction..	10,238 »
23. Route de Lille à Roubaix, par Croix, et embranchement....	8,300 »
24. Frais de rédaction du projet de construction d'une route de Denain à Abscon..	1,046 31
25. Réparation de la route vicinale du Quesnoy à Cambrai......	1,000 »
26. Amélioration de la chaussée Brunehaut de Bavay à Condé...	2,500 »
27. Réparation de la route vicinale de Cassel à Steenvoorde.....	600 »
28. Réparation du chemin de Villers à la route du Quesnoy à Valenciennes..	300 »
29. Secours pour l'achèvement du chemin de Bailleul à Lacdorne.	1,000 »
30. Secours à la commune de Rombies pour réparer le chemin du Quesnoy à Condé..	500 »
31. Secours pour continuer le pavage de la route de Valenciennes à Haspon, par Wallers....................................	4,000 »
32. Secours pour améliorer le chemin de Mortagne à Maulde....	662 »
33. Travaux de la rivière d'Aa.................................	6,552 »
34. Réparation de la route de Lille à Douai, par Phalempin.....	3,000 »
35. Construction d'une route de Roubaix à la frontière, par Wattrelos..	3,000 »
A reporter......	147,677 48

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
Report......	147,677 48
36. Route de Solre-le-Château à Maubeuge..................	809 »
37. A-compte sur la dette du département pour la route de Lille à St.-Omer..................................	13,796 89
TOTAL du chapitre VII......	162,283 37
CHAPITRE VIII.	
Enfans trouvés et abandonnés.	
Complément de la portion à la charge du département dans les dépenses des enfans trouvés, en 1835....................	36,207 80
TOTAL du chapitre VIII......	36,207 80
CHAPITRE IX.	
Secours et encouragemens de toute nature.	
Pension de quatre élèves à l'école des aveugles................	2,700 »
Pension du jeune Boulanger, architecte....................	1,500 »
Traitement du gardien de la pyramide de Denain.............	200 »
Pension du jeune Hollin, d'Iwuy, élève peintre...............	800 »
Secours à la société humaine de Dunkerque..................	300 »
Frais relatifs à la commission départementale, instituée en vertu de la loi du 31 juillet 1820 pour la répartition de la contribution foncière..	5,000 »
TOTAL du chapitre IX......	10,500 »
RÉCAPITULATION.	
CHAPITRE I.er..	19,400 »
II..	» »
III..	» »
IV..	» »
V..	» »
VI..	25,612 08
VII..	162,283 37
VIII..	36,207 80
IX..	10,500 »
TOTAL........	254,003 25

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	
(2.me Section.)	
Les dépenses comprises à la présente section sont imputables sur les centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par les lois des 28 juin 1833 et 4 juin 1834, et qui doit continuer pendant l'année 1835.	
Art. 1.er.. Route départementale N.° 8, de St.-Amand à Condé, premier dixième des frais de construction........	18,000 »
2.... Route départementale N.° 9, de Lille à St.-Omer, à-compte sur la dette arriérée résultant de la construction des 1.re et 3.e parties.................	31,272 67
3.... Route départementale N.° 10, de Valenciennes au Catteau, 2.e dixième et complément du 1.er.......	58,920 »
4.... Route départementale N.° 11, de Cambrai à Guise, 2.e dixième et complément du 1.er..............	42,380 »
5.... Route d'Avesnes à Berlaimont, 2.e cinquième...... 6.... Route de Maubeuge à Maroilles, 2 cinquièmes......	46,900 »
7.... Frais d'assainissement de la vallée de la Scarpe......	33,333 33
Total.........	230,806 »
Report des dépenses extraordinaires (2.e section)....	230,806 »
Report des dépenses facultatives (1.re section)......	254,003 25
Total général.......	484,809 25

Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur, vu 1.° la loi de finances de 1835, en date du 24 mai 1834; celles des 28 juin 1833 et 4 juin 1834, qui ont autorisé diverses impositions extraordinaires de centimes, tant sur la généralité du département, que sur les arrondissemens en particulier, pour travaux de routes départementales et autres désignées dans la délibération du conseil général,

Alloue les dépenses portées par ce conseil au présent budget, sauf à se conformer aux observations et restrictions mises en regard.

Paris, le 25 novembre 1834.

Signé, A. THIERS.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Chef de division, M. Deblock.

Expéditionnaires, MM. Bailly, — Laine, — Basselet, — Thery.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement, à l'arrivée et au départ, des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture; — distribution dans les bureaux; — états de situation des affaires en retard dans leur instruction ou expédiées aux mairies, sous-préfectures, préfectures et ministères; — renseignemens à donner au public sur cette situation; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du Bulletin des lois, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture; — tenue du registre de ces actes et de celui des arrêtés du conseil de préfecture; — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseil de préfecture, conseil général, conseils d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative et renouvellement triennal; — réunion des élémens de la session du conseil général, et classement des papiers de ce conseil; — congés des fonctionnaires; — délégations. = Cérémonies religieuses; — fêtes publiques; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie; — bouquinistes, étalagistes; — déclarations d'imprimer; — dépôts; — délivrance de brevets; — gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques; — théâtres; — classement des ouvrages envoyés par le gouvernement; — annonces d'ouvrages par souscription; — brevets d'invention. = Belles actions, traits de courage et de dévouement; — récompenses; — médailles et décorations. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France sollicitées par des étrangers. = Exécution des lois sur les élections; — formation et révision des listes électorales et du jury; — convocation des jurés. = Ports d'armes; — passeports à l'étranger.

1.re DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

Bureau des finances.

Chef, N......

Expéditionnaires, MM. Fiévet, — Delemer, — Lauridant, — Despierre.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds

de non-valeurs ; — nominations des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droits sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac, droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissemens dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état civil. = Loterie. = Chambres et tribunaux de commerce ; — chambres consultatives des manufactures ; — conseil des prud'hommes. = Sociétés d'agriculture ; — primes pour l'amélioration des chevaux et des bêtes à laine. = Formation des budgets départementaux.

Bureau de comptabilité.

Chef, M. Duhamel.
Sous-chef, M. Biencourt.

Attributions. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitemens administratifs et des dépenses départementales ; — traitemens des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

2.e division.

Chef, M. Pallette.

Bureau de police.

Chef, M. Carez.
Expéditionnaires, MM. Delhaye, — Lechien, — Straub.

Attributions. Police des cultes. = Instruction publique ; — collèges ; — collations de bourses communales ; — écoles primaires ; — élèves du département aux institutions des sourds-muets, des aveugles nés, à l'école des arts et métiers. = Police générale ; municipale ; rurale ; — paisson. = Passe-ports d'indigens. = Prisons ; — maisons d'arrêt et de justice ; — dépôts de sûreté ; — maison centrale de détention de Loos ; — surveillance des forçats et condamnés libérés. = Police de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie ; — maison de santé ; — maisons de force pour les aliénés. = Vaccine ; — épidémies ; — épizooties. = Eaux thermales de Saint-Amand. = Commissions sanitaires

des ports de Dunkerque et Gravelines. = Commerce et manufactures ; — exposition publique des produits de l'industrie ; — encouragemens ; — sociétés d'assurances ; — foires et marchés ; — police de la boulangerie.

Bureau militaire.

Chef, M. Lehaut.

Expéditionnaires, MM. Dehau, — Butin, — Lehaut fils.

Attributions. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle ; — répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacemens ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité ; — frais de recrutement ; — vétérans et militaires libérés ; — congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Ordres royaux et militaires. = Renseignemens. — Contentieux de l'habillement des troupes ; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre ; — service des vivres et fourrages ; — hôpitaux militaires ; — dépôts d'armes ; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnemens de siège ; — vivres et fourrages ; — abattage et transports de bois pour l'armement des places ; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers. = Dépenses d'occupation militaire ; — comptes à régler. = Inscription maritime. = Pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie ; — emplacement des brigades ; — casernement à loyer ; — indemnités de literies ; — fourrages. = Garde nationale ; — son service dans les places fortes. = Mercuriales ; — subsistances ; — produits des récoltes.

3.e DIVISION.

Chef, M. Thierry.

Bureau des travaux publics.

Chef, M. Demeunynck.

Sous-chef, M. Petit.

Expéditionnaires, MM. Daillier, — Duchatelet.

Attributions. Routes royales et départementales. = Navigation ; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police, poids des voitures ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignemens ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts et

chaussées ; — bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriations pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — Police et entretien. = Etablissemens insalubres ou incommodes ; — formation ; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux ; — travaux qui s'y rattachent ; — contentieux et exécution de la loi du 28 juillet 1824. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Postes et messageries ; — correspondance ; exécution des ordonnances du Roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Correspondance relative à l'établissement des lignes télégraphiques ; — comptabilité.

4.e DIVISION.

Chef, M. Grodée.

Bureau des domaines et hospices.

Chef, N.....
Sous-chef, M. Devaux.
Expéditionnaires, MM. Joly, — Dufresne.

Attributions. Le contentieux des affaires domaniales ; — les ventes de biens nationaux ; — les ventes de coupes de bois de l'Etat et des établissemens publics ; — l'exécution des lois et réglemens sur l'administration forestière ; — la dette publique. = Le contentieux de tous les hospices et bureaux de bienfaisance ; — les enfans trouvés et abandonnés ; — réglement des budgets et apurement des comptes de ces établissemens. = Exécution de la loi du 27 avril 1825, relative à l'indemnité due aux anciens propriétaires dépossédés pour cause d'émigration.

Archives du département.

MM. N..., — N...

Imprimeur de la préfecture.

M. Danel, imprimeur du Roi.

Graveur de la préfecture.

M. Jouvenel.

Audiences de M. le préfet.

Lundi, mercredi et vendredi, depuis midi jusqu'à deux heures. MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture.

Le sieur Masquelier.

Concierge de l'hôtel.

Le sieur Édouard Lemaire.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil général, dans sa session de 1834, a divisé en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il a été procédé à un tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement entre les deux séries. Ce tirage a été fait par le préfet en conseil de préfecture et en séance publique; il a donné les résultats suivans :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. A. Randouin, ✻.
Secrétaire, M. Roturier.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
Bergues, M. Minaert-Minaert, propriétaire, à Bergues.
——— M. Delaroyère, notaire, à Bergues.
Hondschoote, M. Delaroyère, doct.r en méd.ne, à Hondschoote.
Wormhoudt, M. Vandenkerckhove, maire de Bollezeele.

2.me série.
Dunkerque-Est, M. Lemaire, Paul, maire de Dunkerque.
——— M. Hovelt, avoué, à Dunkerque.
Dunkerque-Ouest, M. Regodt, négociant, à Dunkerque.
Bourbourg, M. Vercoustre, Adolphe, prop.re, à Bourbourg.
Gravelines, M. Torris, juge de paix, à Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Dequeux St.-Hilaire, ✻.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

HAZEBROUCK-NORD, M. Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
HAZEBROUCK-SUD, M. Warein, Louis, membre de la chambre des députés, à Hazebrouck.
MERVILLE, M. Salomé, Jean-François, ancien notaire, à Estaires.
MERVILLE, M. Duquesne, César, maire, à La Gorgue.
STEENVOORDE, M. Revel, Germain, prop.re, à Steenvoorde.

2.me série.

BAILLEUL-NORD-EST, M. Lotthé-Vandewalle, adjoint au maire de Bailleul.
BAILLEUL-SUD-OUEST, M. Cortyl, Benoît-Joseph, propriétaire, à Bailleul.
CASSEL, M. Duvet, Alexandre, maire de Cassel.
——— M. Dhont, Angelus, notaire, à Rubrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

LILLE-CENTRE, M. Verley, Charles, négociant, à Lille.
LILLE-OUEST, M. Tilloy-Casteleyn, négociant, à Lille.
LILLE-NORD-EST, M. Cuvelier, Lucien, propriétaire, à Lille.
LILLE-SUD-EST, M. Richebé, Auguste, négociant, à Lille.
LILLE-SUD-OUEST, M. Bocquet-Bernard, négociant, à Lille.
ARMENTIÈRES, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire, à Armentières.
TOURCOING-NORD, M. Dewitte-Delobel, cultivateur, à Neuville-en-Ferrain.
TOURCOING-SUD, M. Motte, Philippe, filateur, à Tourcoing.

2.me série.

LA BASSÉE, M. Alavoine père, propriétaire, à La Bassée.
CYSOING, M. Poutrain, juge de paix du canton de Cysoing.
HAUBOURDIN, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire, à Haubourdin.
LANNOY, M. Lefebvre, Julien, négociant, à Hem.
PONT-A-MARCQ, M. Houdard, maire, à Moncheaux.
QUESNOY-SUR-DEULE, M. Lambin, Louis, notaire et maire, à Comines.
ROUBAIX, M. Delaoutre, Achille, négociant, à Roubaix.
SECLIN, M. le comte du Maisniel, propriétaire et maire, à Wattignies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. F. Petit de Bantel, ✻.
Secrétaire, M. Bruyelle.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
Marcoing, M. Crepin, Augustin, maître de poste, à Bonavis.
Solesmes, M. Lobry-Deloge, maire de Solesmes.
Clary, M. Maroy, Jean-Baptiste, propriétaire et maire, à Ligny.
——— M. Poizot, Pierre-François, propriétaire et adjoint au maire, à Busigny.
Carnières, M. Telliez, juge de paix, à Carnières.

2.me série.
Cambrai-Est, M. Leroy, Auguste, notaire, à Cambrai.
Cambrai-Ouest, M. Defremery, Pierre, notaire, à Cambrai.
Le Catteau, M. Sartiaux-Morcrette, maire et brasseur, au Catteau.
——— M. Bera aîné, Constant, marchand de bois, à Catillon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse (O. ✻).
Secrétaire, M. Victor Houzé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
Avesnes-Nord, M. Pasqual, Jean-Baptiste, notaire, à Avesnes.
Avesnes-Sud, M. Devise, César, propriétaire, à Avesnes.
Bavay, M. Crapez, Martial, propriétaire et maire, à Bavay.
Berlaimont, M. Mary, Adrien, maire d'Aymeries.
Maubeuge, M. Walrand père, propriétaire, à Maubeuge.

2.me série.
Le Quesnoy-Est, M. Carpentier, Désiré, maire de Villers-Pol.
Le Quesnoy-Ouest, M. Boy, Casimir, propriét.re, au Quesnoy.
Trélon, M. Hufty, Louis, maître de forges, à Glageon.
Solre-le-Chateau, M. Evrard, Emile, cultivateur, à Aibes.
Landrecies, M. Dollez père, ✻, médecin et propriétaire, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Germeau, ✻.
Secrétaire, M. Ch. Pourtalès.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

ARLEUX, M. Lanvin, cultivateur et maire, à Fressin.
MARCHIENNES, M. le baron de Bouteville, ✻, ancien sous-préfet et cultivateur, à Hornaing.
MARCHIENNES, M. Martin, Louis, procureur-général près la cour royale de Paris et membre de la chambre des députés.
ORCHIES, M. Guilbert Estevez, juge de paix, à Orchies.
——— M. Josson, Gilbert, brasseur, à Orchies.

2.me série.

DOUAI-NORD, M. Corne, président du tribunal civil, à Douai.
DOUAI-OUEST, M. Bommart-Dequersonnière, propriétaire, à Douai.
DOUAI-SUD, M. Pieron, Charles, conseiller à la cour royale de Douai.
——— M. Monnier, Alexandre, maître de la poste aux chevaux, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. A. Jaussaud.
Secrétaire, M. Martin.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

CONDÉ, M. Housez-Wattelet, négociant, à Condé.
——— M. Degheugnies, Amé, propriétaire, à Condé.
SAINT-AMAND, rive droite, M. Baligand, notaire, à Mortagne.
——— rive gauche, M. Baudrin, maire, à Raismes.

2.me série.

VALENCIENNES-EST, M. Cavrois père, négociant, à Valenciennes.
VALENCIENNES-NORD, M. Miot, greffier du tribunal de commerce, à Valenciennes.
VALENCIENNES-SUD, M. de Mathieu, Léopold, propriétaire, à Valenciennes.
BOUCHAIN, M. Regnier, François, notaire, à Bouchain.
——— M. Delinsel, cultivateur, à Denain.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les membres des conseils municipaux sont classés dans les tableaux qui vont suivre d'après le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus aux élections de 1831 et 1834.

Pour ne point interrompre l'ordre des numéros, nous avons conservé dans lesdits tableaux, à la place qu'ils doivent occuper, les

noms des maires et adjoints, quoique ces noms figurent déjà en tête de chacune des municipalités ci-après indiquées.

Les noms des conseillers municipaux élus en 1834 sont précédés d'un astérisque *, pour distinguer ces membres de ceux dont l'élection a eu lieu en 1831.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

M. Paul Lemaire, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Regodt; — Quillacq.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Général Thévenet.	Castrique, Célestin.	*Pelletreau, André.
Drieux, Jean-Bapt.	*Gallois, Arnould.	Féron, Hector.
Vandewalle, Aug.	Carlier, Robert.	*Philippe aîné.
Bonvarlet aîné.	*Hovelt, Bertrand.	*Buffin, Camille.
*Dupouy, Guillaume.	Chaverond, Raymond.	*Lefebvre, Pierre.
Lemercier, Charles.	Bigorgne, Joseph.	Fontemoing, Joseph.
Regodt, Joseph.	*Lemaire, Paul.	*Herrewyn, Pierre.
Morel, Benjamin.	*Cavrois, Pierre.	*Poulain, Joseph.
*Gourdin, François.	*Aubert, Marc.	Quillacq, Augustin.

Secrétaire de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

M. Demeezemacker, maire.

Adjoints.

MM. Fockedey; — Vermullen.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Delabaere, Jean.	*Minart, Jean.	Verleye, Charles.
Demeezemacker.	*Wenys, Jean.	Vangraefschepe, Fr.
Fockedey, Jean.	*Taverne, Louis.	*Delabaere, Anthyme.
Vermullen, Jacques.	Demeunynck, Franç.	*Zylof-d'Obigny.
*Dehau de Staplande.	Vandewynckel, L.	Beyaert, Winoc.
*Vernaelde, Philippe.	Christiaens, Laurent.	*Desnick, Louis.
Modewyck, Benjam.	*Lauwereyns, Louis.	*Delaroyere, Charles
Pluvier, Jean.	*Caigniez-Philippe.	

Secrétaire de la mairie, M. Deschamps.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

M. Pouvillion, maire,

Adjoints.

MM. Prévost; — Pasquier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Vandewalle, Louis.	Huyghe, Aimable.	Massiet-Dubiest.
*Smagghe, Louis.	Delbecq, Pierre.	*Leroy, Jean.
*Warein, Louis.	*Tiffret, Philippe.	Duvet, Joseph.
*Podevin, Léonard.	Cleenewerck, Henri.	Massart, Dominique.
*Dehaine, Henri.	*Loingeville, Benoît.	Lemetter, François.
*Prévost, Henri.	Debaecker, Augustin.	Pasquier, Jean-Jos.
*Clodorez, Dominiq.	Pouvillion, Louis.	Houcke, Philippe.
*Spetebroot, Balthaz.	*Duriez, Louis.	

Secrétaire de la mairie, M. Lamotte.

BAILLEUL.

M. Béhaghel, maire.

Adjoints.

MM. Lotthé; — Vandaele.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Louf-Bels.	Devos, Chrétien.	*Delangre, Charles.
Vanuxem-Smagghe.	Soots, Charles.	*Behague, Jean.
Flahault-Decool.	Berteloot-Baumal.	Behaghel, Jacques.
*Behaghel, Louis.	Cortyl, Benoît.	*Colpaert-Vanlerberghe.
*Decoussemacker, Ch.	*Plichon, Ildephonse.	*Decoussemacker, Fr.
*Lotthé-Vandewalle.	Fine, Joseph.	*Flahault-Debruyne.
*Bieswal, Charles.	*Declercq, Louis.	Dehaene, Jean.
Vandaele, Philippe.	*Hennion, Louis.	

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

M. Robichez-Thyrant, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Duflos ; — Detournay

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Robichez-Thyrant.	*Hernout, Alexandre.	Boulenguier, Pierre.
Lemaire, Augustin.	Decleene, Auguste.	Dumont, Louis.
*Salomé, Jean-Fr.	*Lesage, Aimable.	Teinturier-Dubois.
*Taffin, Liénart.	*Notteau-Dubaele.	*Guise, Louis.
*Hennion, Edouard.	Turbié-Tahon.	Detournay, François.
*Quennelle, Jean-B.	Lerouge, Xavier.	Bourel-Osten.
*Ridez, Jean-Bapt.	Duflos-Deschodt.	*Hennion-Becue.
*Vieren, François.	Vienne, Jean-Bapt.	

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

M. Verhaghe-Ledien, maire.

Adjoints.

MM. Delassus ; — Boudeville-Wiscart, ✻.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Verhaghe-Ledien.	Dupont, Célestin.	*Boudeville-Wiscart.
Delassus-Vanderberghe.	*Clarisse-Piat.	*Lotte-Soisse.
Roussel, Prosper.	*Senellaert-Pannier.	*Olivier, Alphonse.
Yon-Hadou.	*Courdent, Antoine.	*Hugues, Jean-Bapt.
Degruson, Benjamin.	*Deroo-Caulier.	*Chevalier, François.
Arnould, Célestin.	Leturgie, Mathieu.	*Hue, Maurice.
Tacquet-Delebarre.	Mabriez, Benoit.	*Arnould, Henri.
Malvache-Porcq.	*Duvette, Jean-Bapt.	

Secrétaire de la mairie, M. Maes, Hubert.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE

M. Bigo-Danel, maire.

Adjoints.

MM. Roussel, Bocquet-Bernard, Ch. Verley, Richebé.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Roussel.	Heurté-Mahieu.	*Révoire, Louis, ✱
Bocquet-Bernard.	*Poirel, Antoine, ✱.	*Josson, Louis-J., ✱
Tilloy-Casteleyn.	Lecreux, Henri.	Delesalle-Desmedt.
Ovigneur, Emmanuel.	Brame, Jos. (O. ✱).	*Legrand, Pierre.
Verley, Charles.	Carpentier-Leperre.	*Doyen, Théophile.
Champon-Dubois.	*Blocquel, Simon.	*Brame, Louis.
Lorain, Charles, ✱.	*Cuvelier, Lucien.	Vanackere-Cornillié.
Smet, Jean-Bapt., ✱.	*Dambricourt, Alex.	Dumon, Edouard.
*Masurel, Jean-Bapt.	*Gentil-Descamps.	*Bernard-Rouzé.
*Delerue, Jean-Bapt.	*Merlin-Hovelacque.	*Mille-Mathieu.
Saint-Léger, Philippe.	Richebé, Auguste.	Pascal, Jean-Bapt.
*Grodée-Alavoine.	Bigo-Danel.	
*Bonte-Pollet.	*Duméril, Augustin.	

Secrétaire de la mairie, M. Marteau.

ARMENTIÈRES.

M. Ghesquier, maire.

Adjoints.

MM. Butin; — Parent, Jean-Baptiste.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Leblon, Charles-L.	Roussel, Constant.	Theeten, Louis.
Butin, Louis.	*Walckiers, Pierre.	*Joire, Pélérin.
Ghesquier, Edouard.	*Parent, Alexandre.	*Lescornez, Louis.
*Beghin, Antoine.	*Musin, Melchior.	*Annoite, Jean-P.
Butruy-Regis.	Mahy, Adolphe.	*Brame, Pierre-Alb.
Loridan, Julien.	Dillies, Jean-Bapt.	*Loridant, Pierre.
*Castrique, Jean-B.	Parent, Jean-Bapt.	*Pollet, Charles.
*Mahieu, Auguste.	Nottelle, Pierre.	

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

M. Lambin, maire.

Adjoints.

MM. Herrengt; — Cuvelier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Vaché-Bernard (O. ✱)	Desbonnets, Pierre-F.	*Cappelle-Ghesquière
Hassebroucq-Lecointe.	Dumortier, Louis.	Delbecque, Aimé.
Lambin, Louis.	Desbonnets, Jean-B.	*Lesaffre-Brel.
*Cuvelier, Edouard.	Meurillon, Augustin.	Herrengt, Albert.
*Catteau-Lauwick.	*Cuvelier-Pagès.	*Montaigne, Apoll.
*Goeman, Pierre.	Thery, Liénart.	*Marcotte-Ghesquière.
Roussel, Hubert.	*Reumaux-Villers.	*Berten, Henri.
*Desprez-Damase.	*Delbecque, Louis.	

Secrétaire de la mairie, M. Delvaux.

ROUBAIX.

M. A. Mimerel, ✱, maire.

Adjoints.

MM. Wattinne-Wattel; — N.....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Wattinne-Wattel.	Ducatteau-Destombes.	Werquin, Désiré.
Lepers-Delebecque.	*Roussel-Dazin.	*Pennel, Alexandre.
Mimerel, Auguste.	Defrenne-Bonami.	*Hertogh, Camille.
Salembier-Bulteau.	*Cayrois-Grimonprez.	*Dellebecq-Desfontaines.
Motte-Bredart.	*Delaoutre, Achille.	*Lanvin, Louis.
Cocheteux, Florentin.	*Duthoit-Ferret.	*Motte-Duthoit.
Delannoy, Pierre.	Vouzelle, François.	*Duhamel-Housez.
Notte-Lefort.	*Cuvru-Desurmont.	*Galisset, Alexandre.
Bossut fils.	*Lecomte-Delerue.	N.....

Secrétaire de la mairie, M. Grimonprez.

TOURCOING.

M. Cordonnier, maire.

Adjoints.

MM. Desurmont, Louis; — Masurel fils.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Delahaye, André.	Cordonnier, Auguste.	Desurmont, Louis.
*Desurmont, Antoine.	Defontaine, Franç.	*Lemaire-Requillart.
*Destombes-Rousselle.	*Delannoy, Joseph.	Delobel, Antoine.
Six-Lerouge.	Duriez, Benjamin.	Delannoy, Floris.
Vandebeulque-Rouzé.	Crombez, Aimable.	*Wattinne-Dervaux.
*Dewavrin, Charles.	*Caulliez-Nollez.	*Desurmont, Henri.
Motte fils aîné.	*Leloir, Chrysostôme.	*Cospain, Fidèle.
Masurel fils.	*Duquesnoy-Delepoulle.	*Delepoulle-Houzet.
Tiberghien-Delcourt.	Wattinne, Louis.	*Delobel-Dewitte.

Secrétaire de la mairie, M. Dujardin-Clarisse.

WAZEMMES.

M. Sarazin-Moreau, maire.

Adjoints.

MM. Lecherf, — Mullié.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Sarazin, Antoine.	Leroy, Julien.	Dubus-Bonnel.
*Duchange, Alexand.	Leclercq-Grandel.	*Dutemple, Aimé.
*Collette-Rousselle.	*Nauwelaerts, Pierre.	*Rameau, Charles.
Lecherf, Romain.	*Dejaeghere, Charles.	*Crombet, Hippolyte.
*Coisy, Jean-Franç.	*Lefebvre, Lambert.	*Rocaz, Félix.
Merlin, Louis.	*Petit, Delphin.	*Jonckheere, Pierre.
*Chassin, Christophe.	Mullié, Eugène.	Splette, Louis.
Spineux, Auguste.	Delsaux, André.	

Secrétaire de la mairie, M. Six.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

M. Lallier (O. ✻), maire.

Adjoints.

MM. François-Deloffre, — Déjardin.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Déjardin, Clément.	*Toussaint-Laprairie.	*Lobry, Aristide.
*Faille, Casimir.	Bery, Alexandre.	*Lenglet, François.
*Noché, Alexandre.	Lepot-Deloffre.	Defremery aîné.
Poulet, François.	*Buzin aîné.	Savary, Dieudonné.
Feneulle, Henri.	Boone-Parsy.	Lallier, Amédée.
Callory, Alexandre.	*Douay, Fénélon.	*Bris, Aimé.
*Vallez, Bonnaire.	Casiez-Dehollain.	François-Deloffre.
Bricout, François.	Andral, Grégoire.	N....
*Leroy, Henri.	*Farez, Fénélon.	N....

Secrétaire de la mairie, M. Wilbert père.

LE CATTEAU.

M. Sartiaux, maire.

Adjoints.

MM. Colomb; — Lozé.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Ternant-Remuart.	Jacquemart, Hubert.	Flayelle, Antoine.
*Deudon, Charles.	*Mollet, Adolphe.	*Passet-Crinon.
*Bricout, Maximil.	Cousin-Chantreuil.	*Mouton, Napoléon.
*Boudart-Horrie.	Lefebvre-Leroy.	Hanequand, Célestin.
*Desmaretz, François.	*Goffart, François.	Bonnaire, Hubert.
Lozé, Jean-Baptiste.	Colomb, Antoine.	Deudon, Placide.
*Besville, Augustin.	Crinon-Thuileux.	
Sartiaux, Isidore.	*Rodriguez, Hipp.	

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

M. Guillemin, maire.

Adjoints.

MM. George; — Lavice.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Pasqual, Jean-Bapt.	George, Célestin.	*Rigot, Zéphir.
Devise, César.	Paul, Frédéric.	*Calonne, Damas.
*Lavice, André.	Hennebert, Charles.	*Maurice, Bernard.
Guillemin, Joseph.	*Hannoye, Désiré.	Durœulx, Pierre.
Grossier, François.	Leloup, Antoine.	Davoine, Florent.
*Bernard, F.-O.-Sam.	*Tordeux, Constant.	*Ducarne, Henri.
*Clavon, Augustin.	*Pillot, Edmond.	*Hannoye, Prosper.

Secrétaire de la mairie, M. Maherenne.

MAUBEUGE.

M. de Saint-Léger, ✻ ✻, maire.

Adjoints.

MM. Broisa; — Bottieau.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Decarnières, Ladislas.	*Deladrière, Maxim.	*Autier, Joseph.
*Horrie, Hector.	Walrand, Emilien.	Marchant, Ferdin.
*Broisa, Auguste.	Gobert, Louis.	*Darche, Valentin.
Berteau, Philippe.	De Cuvilers, Benoît.	*Dehon, Louis.
De St.-Leger, Ferdin.	*Marchant, Philibert.	Deharvengt, Jean-B.
Bottieau-Rupert.	Colson, Augustin.	Lenclud, Placide.
*Delgorge, Augustin.	*Colnion, Victor.	*Letessier, Michel.
*Demanest, Xavier.	*Giguet, Pierre.	

Secrétaire de la mairie, M. Levecque père.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

M. A. de Guerne, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Delecroix, ✻; — Bois.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Courtray, Louis.	*Chartier, Prosper.	Dablaing, Théophile.
*Deguerne, Auguste.	*Cocqueau, Philippe.	Corne, Hyacinthe.
Delecroix, Ignace.	*Bommart, Anachars.	Becquet de Mégille ✻.
*Gronnier, ✻, Chrét.	Taffin, Alexis.	Paix, Antoine-Jos.
*De Bailliencourt.	*Butruille, Joseph.	Deforest de Quartdeville.
*Preux, Auguste.	Minart, Pierre-Paul.	Duquesne, Louis.
*Pinquet, Philippe.	*Bois, Constant.	Bris, Arthur.
*Lequien, Xavier.	*Fouquai, Albert.	Emon, Robert, ✻.
*Danel, Paul.	Honoré, Adrien.	Demasur, Hubert.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prévost.

ORCHIES.

M. Leper-Lardinois, maire.

Adjoints.

MM. Dedeuxville; — Delemer.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delemer, Louis.	Carlier-Caby.	*Lemaire-Couteau.
Baucq, Guislain.	Duhem, François.	*Bombled, Emile.
Dedeuxville, Jean-B.	Dellaine, Edouard.	*Caucheteux, Aug.
Gruyelle-Mallet.	*Simon-Tréca.	*Josson, Gilbert.
Herbo, Jean-Bapt.	*Tréca-Tréca.	*Leper, Victor.
Descamps, Philippe.	*Cornaille, Hubert.	*Delille, Pierre.
Lubrez, Louis.	*Bernard-Delporte.	*Jacquart-Depéry.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

M. Flamme, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Dupont; — Bultot.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Flamme, Jean-Bapt.	Legrand, Louis.	*Verdavainne-Hazard
Courouble, François.	Lelièvre, Bernard.	*Boca, Louis.
Hamoir, Edmond.	Cavrois, Jean-Bapt.	*Leclercq, Jean-B.
*Miot, Charles.	*Rhoné, Auguste.	*Hallette-Hyolle.
Debailliencourt, J.m	*Bultot, Jacques-Jos.	*Gellé, Charles.
Dupont-Duquesne.	*Dupire, Adolphe.	*Lebret, Jean.
Girard, Louis-Jos.	Dubois, Jean-Bapt.	*Charpentier, Dom.
Bara, Henri.	Paillard, Hippolyte.	*Serret, Georges.
Pierard, André.	*Vast, Louis-Joseph.	*Brabant, François.

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

M. Dervaux, maire.

Adjoints.

MM. Caudron; — Pureur.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Dervaux, Jean-Ph.	*Charles, Henri.	Duhot, Albert.
Deschamps-Rueff.	Caudron père, Ch.-J.	Tacquet-Flament.
*Caudron-Jorion.	*Blanchart-Houzet.	Garret, Jean-Baptiste.
Miroir, François.	*Petit-Lefebvre.	*Kaille, Désiré.
Langlet-Cardon.	Pureur, Pierre-Jos.	Dubruille, Pierre-A.
*Mention-Bourgogne.	*Darthois, Emman.	*Lefèvre, Jacques.
*Warocquier, Am.	*Douchement, Ant.	*Dugnolle, Eloi
Mention, Alexis.	Adam-Sarot.	

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

SAINT-AMAND.

M. Sterlin-Dubois, maire.

Adjoints.

MM. Pilette; — Debettignies.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Desespringalle, C.	*Desmoutier, César.	*Delcourt-Hornez.
*Sterlin-Dubois.	Laby, Pierre.	Bouchart-Museux.
Havez, Pierre-Franç.	*Druon, Ch.-Isidore.	Vanlooy, Henri.
*Debettignies, Max.	*Lecœuvre, Marcelin.	*Plichon, Eloi.
*Goudemant, Rom.	Davaine-Vanautrève.	André, Xavier.
Delrue, Pierre-Fr.	Delcourt-Legrand.	*Talmant, Louis.
*Saudo-Gorez.	Pilette, Amand.	Nicolle, Louis-Ant.
*Waché, Séraphin.	Bieussart, Pierre.	

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints des communes ayant moins de 3,000 ames sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque, MM. Lefebvre; — Blaevoet. — A Bergues, M. Houzé.

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck, M. Houzé. — A Bailleul, M. Flahaut. — A Estaires, M. Perrey. — A Merville, M. Deresme.

Arrondissement de Lille.

A Lille, M. Nicolle, commissaire central.

MM.	MM.
Noé.	Lalo, ✱.
Faille aîné.	Longhaye.
Lambry, ✱.	

A Armentières, M. Delhomel. — A Comines, M. Gondrexon. — A Roubaix, M. Deladerrière. — A Toureoing, M. Honoré, ✱. — A Wazemmes, M. Cotelle.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai, M. Renoud, ✱.
Au Catteau, M. Egret-Tilmant.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes, M. Colinet.
A Maubeuge, M. Arnoust.

Arrondissement de Douai.

A Douai, M. Potier-Defroom.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes, M. Boduin. — A Condé, M. Flamet. — A Saint-Amand, M. Tissier.

REVENUS COMMUNAUX.

Des 660 communes dont se compose le département, 524, n'ayant pas eu de revenus suffisans pour couvrir leurs dépenses de 1833, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face aux travaux urgens et aux autres objets d'intérêt local.

De ces 524 communes, 52 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque; 52 à celui d'Hazebrouck; 115 à celui de Lille; 104 à celui de Cambrai; 115 à celui d'Avesnes; 40 à celui de Douai, et 45 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1833, se sont élevées, savoir :

1.º Pour le traitement des gardes-champêtres, à	142,715	»
2.º Pour le service des dépenses municipales ordinaires, à................................	283,192	»
3.º Pour le service ordinaire du culte paroissial.	83,518	»
4.º Travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal..........................	227,713	»
TOTAL............	737,138	»

Cette somme, comparée à la masse du principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 3,765,679 francs, présente un taux moyen de 19 centimes additionnels; ce chiffre était de 21 en 1832.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *francs.*

Dunkerque.	Lille.	Cambrai.	Valenciennes.
Bergues.	Armentières.	Maubeuge.	St.Amand.
Hazebrouck.	Roubaix.	Douai.	
Bailleul.	Tourcoing.	Condé.	

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 à 30,000 fr.

Bourbourg.	Steenvoorde.	Wazemmes.	Trélon.
Gravelines.	Haubourdin.	Le Catteau.	Coutiches.
Hondschoote.	La Bassée.	Anor.	Flines-lez-Raches.
Cassel.	Les Moulins.	Avesnes.	Marchiennes.
Estaires.	Quesnoy-sur-Deûle.	Fourmies.	Orchies.
Merville.	Seclin.	Landrecies.	Sin
Morbecque.		Le Quesnoy.	Hasnon.

État nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.

Communes.	Noms des Receveurs.
	MM.
Dunkerque	Versmée.
Bergues	Verleye.
Gravelines	Demarle-Hochart.
Hazebrouck	De Taverne.
Bailleul	Van Merris.
Estaires	Vermersch.
Merville	Barizel.
Lille	Jouffroy.
Armentières	Boussemaer.
Roubaix	Daguin-Bulteau.
Tourcoing	Debuigne.
Cambrai	Delcroix.
Maubeuge	Levecque fils.
Douai	Courtrai.
Condé	Douchemant.
Marchiennes	Foulon.
Saint-Amand	Dumoulin.
Valenciennes	Mallet-Dufresnoy.

OCTROIS.

Voici l'état des communes où des octrois sont établis, et du produit total des octrois de chaque commune, pour les consommations de toute espèce, en 1833.

NOMS des COMMUNES.	NOMS DES Préposés en chef.	NOMS DES Recev. principaux.	PRODUITS.
Bergues	Huyche	Lemaire	37263 09
Bourbourg-Ville	»	Sailly	12333 86
Bourbourg-Campagne	»	Cocquillier	4658 47
Coudekerque-Branche	»	Maeght	4196 »
Dunkerque	Dalinval	Morel	197349 45
Gravelines	»	Demarle-Hubert	18953 29
Watten	»	»	1175 71
Hondschoote	»	Haeghens	9719 20
Bailleul	»	Leroy	43148 68
Cassel	Ruyssen	Bon	22231 80
Estaires	Deman	Charles	22040 44
Hazebrouck	Dupré	Debaecker	34234 07
La Gorgue	»	Beun	7827 78
Merville	»	Deroide	19784 50
Morbecque	»	Delangue	10322 »
Steenvoorde	»	Vanbambèke	8497 59
Allennes-lez-Marais	»	Testelin	866 59
Annœullin	»	Panckoucke	3815 22
Armentières	Camblain	Héron	30476 70
Bassée (La)	»	Pollet	3828 71
Croix	»	Delbecq	1622 41
Esquermes	»	Duchastelle	7931 26
Gondecourt	»	Favre	1940 12
Lannoy	»	Semet	3001 33
Lille	N. Parvillez	Loth fils	885473 04
Quesnoy-sur-Deûle	»	Brisoux	7971 63
Roubaix	A. Grimonprez	Boyaval	98723 62
Seclin	»	Olivier	12076 06
Tourcoing	Osmont	Duprez	99605 50
Wazemmes	»	»	41216 40
Cambrai	Dhailly	Lanthier	185464 12
Catteau (Le)	»	Thiéry	22989 15
Avesnes	»	»	31336 85
Bavay	»	Pouillaude	6208 72
Landrecies	»	Laurent	16088 25
Maubeuge	Alexandre	»	48017 31
Quesnoy (Le)	Degré	Tessier	26514 57
Solre-le-Château	»	Gérard	4722 98
Douai	Deberckem	Vanhacken	228911 29
Orchies	»	Martin	4258 46
Amand (St.)	Waché-Deroo	Derecq	29051 34
Anzin	»	Guertin	5902 36
Condé	Dequevauvillers	Houzé	26012 85
Valenciennes	Lafuite	Deballe	181662 22
Vieux-Condé	»	Deferney	2697 31

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'exercice 1833 ont donné lieu à une dépense de 480,882 francs ; savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	68,688	»
Idem	d'Hazebrouck	26,165	»
Idem	de Lille	132,144	»
Idem	de Cambrai	40,035	»
Idem	d'Avesnes	35,353	»
Idem	de Douai	88,771	»
Idem	de Valenciennes	89,726	»
	Total	480,882	»

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux, dont le détail suit :

Deux fontaines publiques à Gravelines	2,506	»
Un presbytère à Watten	6,960	»
Une maison commune à Carnières	6,300	»
Un corps-de-garde à Dechy	1,760	»
Une maison d'école à Marly	4,800	»

Les travaux communaux autorisés en 1833 présentent sur ceux exécutés en 1832 une diminution de 506,639 francs.

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1833 s'élèvent à 49,949 francs, suivant le détail ci-après :

Arrondissement	de Dunkerque	»	»
Idem	d'Hazebrouck	450	»
Idem	de Lille	4,159	»
Idem	de Cambrai	2,000	»
Idem	d'Avesnes	2,800	»
Idem	de Douai	17,225	»
Idem	de Valenciennes	23,315	»
	Total	49,949	»

Une somme de 7,000 francs a été assignée, en 1833, au département du Nord par M. le ministre de la justice et des cultes, pour aider les communes légalement érigées en cures, succursales ou chapelles vicariales, dans les dépenses relatives aux constructions, réparations et acquisitions d'églises et de presbytères. Cette somme a été répartie de la manière suivante :

Watten	400	»
Wulverdinghe	250	»
Les Moëres	500	»
Buysscheure	400	»
Morbecque	400	»
Tourmignies	300	»
Lezennes	600	»
Aubencheul-au-Bac	500	»
Boursies	300	»
Bertry	300	»
Montigny	300	»
Villers-en-Cauchies	300	»
Salesches	850	»
Rieulay	600	»
Noyelles-sur-Selle	1000	»
TOTAL	7000	»

GARDE NATIONALE.

MOBILISATION.

Conformément à l'article 2, deuxième alinéa, de la loi du 19 avril 1832, relative aux corps détachés de la garde nationale, le tableau des citoyens mobilisables du département du Nord a été complété et rectifié au mois de janvier 1834, d'après les éliminations et accroissemens survenus depuis la première formation du travail.

La révision toutefois n'a été appliquée qu'à la première classe, celle des célibataires ; voici quel en est le résultat :

1.re CLASSE. — *Célibataires.*

Arrondissem.s	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE															
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	30 ans.	31 ans.	32 ans.	33 ans.	34 ans.	Totaux.
Dunkerque. .	298	447	412	318	242	250	263	242	242	234	204	155	159	134	104	3694
Hazebrouck .	380	432	358	353	318	339	292	270	289	242	234	216	186	198	172	4279
Lille........	1222	1346	1317	1062	944	918	795	706	733	686	581	512	461	447	415	12145
Cambrai....	875	828	728	500	412	330	313	249	242	257	176	178	146	130	119	5483
Avesnes....	422	593	543	499	447	380	341	312	300	278	250	219	184	182	162	5112
Douai.......	419	397	438	368	312	270	259	235	241	199	221	173	145	178	112	3967
Valenciennes.	561	573	480	450	424	323	281	241	247	211	200	208	153	139	114	4605
Totaux..	4177	4616	4276	3550	3099	2810	2544	2255	2294	2097	1866	1661	1434	1408	1198	39285

Il résulte du tableau qui précède que le nombre des mobilisables de la première classe est de..................... 39,285

Nous ajouterons à ce chiffre le nombre d'hommes appartenant à chacune des autres classes d'après le travail de 1832; savoir :

2.e classe.	—	Veufs sans enfans...............	120
3.e ——	—	Citoyens remplacés à l'armée......	1,496
4.e ——	—	Mariés sans enfans..............	2,950
5.e ——	—	Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145..................	3,920
6.e ——	—	Veufs ou mariés avec enfans.......	10,814
		TOTAL des mobilisables.......	58,585

Ce nombre, qui équivaut à peu près au dix-septième de la population générale du département, se divise entre les arrondissemens de la manière suivante :

Arrondissement de Dunkerque..................	5,322
———— d'Hazebrouck..................	5,982
———— de Lille.......................	17,738
———— de Cambrai....................	8,968
———— d'Avesnes.	7,734
———— de Douai......................	5,792
———— de Valenciennes................	7,119
	58,585

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de six légions, cent vingt-trois bataillons, seize compagnies isolées, soixante-seize subdivisions de compagnies isolées, comprenant le tout un effectif d'environ quatre-vingt-six mille hommes, dont vingt-huit mille armés, treize mille habillés et dix mille équipés (1).

En conséquence de l'art. 60 de la loi du 22 mars 1831 et d'une ordonnance du Roi du 1.er mars 1834, il a été procédé dans le courant du mois de mai suivant aux élections triennales de la garde nationale.

Une ordonnance du 2 mars de cette même année dispose qu'au fur et à mesure des réélections générales il sera pourvu, par de nouvelles nominations, à tous les grades et emplois conférés dans

(1) Les gardes nationales des villes de Cambrai et Valenciennes, et celles des cantons de La Bassée, Quesnoy-sur-Deûle et Roubaix, ont cessé d'être organisées en légions. La garde nationale de Wazemmes a cessé d'être organisée en bataillon.

les gardes nationales, soit par des ordonnances royales, soit par des arrêtés des préfets, sous-préfets et maires, soit enfin par les chefs de corps. Les titulaires actuels de ces grades et emplois continueront d'en exercer les fonctions jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement pourvu aux nouvelles nominations.

Par arrêté de M. le préfet du 29 octobre 1834, les gardes nationales des communes rurales sont tenues de faire des patrouilles de nuit pendant l'hiver pour veiller à la sûreté des personnes et des propriétés.

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA GARDE NATIONALE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale.

État-major. { MM. Parmentier, colonel.
Laurent Coppens, lieutenant-colonel.
Herwyn, Jean-Philippe, major.
Vernaelde, Pierre-Laurent, chirurgien-major.

Bataillon communal de Bergues. — M. Taverne, commandant.
——— cantonnal de Pitgam. — M. Debruyne, commandant.
——————— de Quaëdypre. — M. Baert, Médard, comm.t

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, commandant.
——— cantonnal de Bourbourg-Camp. — M. Dubois, comm.t
——————— de Watten. — M. N...., commandant.

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-major. { MM. Dupouy aîné, colonel.
Bigorgne père, lieutenant-colonel.
Desticker, major.
Meneboo, Pierre, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Lemaire, André, commandant.
2.e ——————— — M. Feron, commandant.

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N., comm.t

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Salomez, commandant.
——————— de Rexpoëde. — M. Vandaele, P., ✠, comm.t

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — N....., commandant.
———————— de Bollezeele. — N....., commandant.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTONS DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Berteloot-Baumal, comm.t
——— cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.) — M. Charlet, Auguste, commandant.
———————— de Merris (B.-S.-O.) — M. Gombert, Constantin, commandant.

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. le comte Vandamme, comm.t
———————— de Noordpeene. — M. Duvet, Hippolyte, c.t

CANTONS D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Prevost, Joseph, comm.t
——— cantonnal de Staple (H.-N.) — M. Cauwel, Louis, comm.t
——— cantonnal de Morbecque (H.-S.) — M. Coget, ✻, comm.t

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Degruson, B., commandant.
———————— d'Estaires. — M. Vienne, J.-B., commandant.
——— cantonnal de La Gorgue. — M. Cattoir, Jules, command.t

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde. — M. Revel, Germ., comm.t
———————— d'Eecke. — M. Savaete, Jean, commandant.

Arrondissement de Lille.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Légion cantonnale.

État-major. MM. Cordonnier, colonel.
Bayart-Selosse, lieutenant-colonel.
Bayart, Charles, major.
Dansette, chirurgien-major.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Deloince-Boutry, comm.t
——— cantonnal de La Chapelle. — M. Fliniaux, commandant.

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Candelier, H., command.t
———————— de Fournes. — M. Sauvage, Camille, comm.t

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Depienne, P., commandant.
———————— de Templeuve. — M. Castelain, Aimable, c.t

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Cottignies, ✠ ✻, c.t
———————— d'Ennetières. — M. le comte d'Hespel, c.t

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Duthoit, Louis, comm.t
———————— d'Ascq. — M. Leclercq, commandant.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-major.
MM. Montigny-Champon (O. ✻), colonel.
Wacrenier, César, lieutenant-colonel.
Castain, ✻, major.
Degland, chirurgien-major.

Bataill. comm. d'artill. — M. Saint-Leger, Hippolyte, command.t
1.er bat. comm. d'inf. — M. Martin-Muiron, commandant.
2.e ———————— — M. Fréville-Delange, commandant.
3.e ———————— — M. Desquiens, commandant.
4.e ———————— — M. Saint-Leger, commandant.
5.e ———————— — M. Delattre-Dupont, commandant.
Corps de sapeurs-pompiers. — M. Poirel, ✻, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Fives (L.-N.-E.) — M. Corman, J.-B., c.t
———————— de Wambrechies (L.-O.) — M. le vicomte Obert, commandant.

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal de Pont-à-Marcq. — N..., commandant.
———————— de Thumeries. — M. Rose, Henri, command.t

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Castelain, commandant.
———————— de Comines. — M. Coustenoble, command.t

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Bulteau-Mimerel, comm.[t]
——— cantonnal de Croix. — M. Spriet, Jean-Bapt., command.[t]

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Dhenin, Henri, command.[t]
——— de Camphin-en-Carembault.— M. Couvreur, c.[t]

CANTONS DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Appréderis, command.[t]
——— cantonnal de Roncq (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, comm.[t]
——— cant. de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Mulle, Louis, c.[t]

Arrondissement de Cambrai.

CANTONS DE CAMBRAI.

Ville de Cambrai.

1.[er] bataillon communal. — M. Paté (O. ✻), commandant.
2.[e] ——— — M. Lenglet, ✻, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (Cambrai-E.) — M. Raverdy, comm.[t]
——— d'Escaudœuvres (id.) — M. Teillier, Jos., c.[t]
——— d'Abancourt (Cambrai-O.) — M. Dubreuil, c.[t]
——— de Raillencourt (id.) — M. Ledoux-Casier, c.[t]

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Harbinet, commandant.
——— d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Lefebvre, c.[t]
——— de Quiévy. — M. Bricout, Léopold, comm.[t]

CANTON DU CATTEAU.

Légion cantonnale.

État-major. { MM. Seydoux, Charles, colonel.
N......, lieutenant-colonel.
Froment-Sartiaux, major.
Pestel, Pierre, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal du Catteau. — M. Cousin, commandant.
——— de Catillon. — M. Bera, commandant.
——— de St.-Souplet. — M. Mathian, commandant.

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Taisnes, Emile, commandant.
——————— de Walincourt. — M. Millot, Ph., command.t

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Boulanger, command.t
——————— de Masnières. — M. Trocmet (O. ✻), comm.t
——————— de Gouzeaucourt. — M. Leroy, Jacques, c.t

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes. — M. Lempereur, Louis, c.t
——————— de Bermerain. — M. Macarez, commandant.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTONS D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. Poly, commandant.
——— cantonn. de St.-Aubin (Av.-N.) — M. Wable, ✻, c.t
——————— de Felleries (id.). — M. Dhénin, ✻, comm.t
——————— de Cartignies (Av.-S.) — M. Estassin, comm.t
——————— d'Etrœungt (id.) — M. Rocquemont, ✻, c.t

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Mercier, commandant.

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, commandant.
——————— de Taisnières-sur-Hon. — M. Lion, command.t

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, commandant.
——— cantonnal de Maroilles. — M. Vendois, commandant.
——————— de Bousies. — M. Dutemple, commandant.

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — N....., commandant.
——— cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, commandant.
——————— de Colleret. — M. Ouverlaux, commandant.
——————— de Beaufort. — M. Trempont, commandant.

CANTON DU QUESNOY.

Bataillon cantonnal de Jenlain (Quesn.-O.). — M. Cantineau, c.t

Bataillon communal de Gommegnies (id.) — M. Dazin-Quentin, c.t
—————— de Louvignies-Quesn. (Quesnoy-Est). — M. Flament, commandant.
—————— d'Englefontaine (id.) — M. Pavot-Dumat, c.t

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. George, comm.t
—————— de Cousolre. — M. Wallerand, ✻, command.t

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, commandant.
—————— de Trélon. — M. Dubois, commandant.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, commandant.
—————— de Fressin. — M. Petit, ✻, commandant.

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-major. MM. N......, colonel.
N......, lieutenant-colonel.
N......, major.
Gelez, Félix, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✻, commandant.
2.e —————— M. Roty, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, c.t
—————— de Roost-Warendin (Douai-O.) — M. Dumont, Auguste, commandant.
—————— de Lauwin-Planque (id.) — M. Locoge, c.t
—————— de Lewarde (Douai-S.) — M. Choque, c.t

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Derode, ✻, comm.t
—————— de Somain. — M. Duquesnes, commandant.

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., commandant.
—————— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, comm.t

Arrondissement de Valenciennes.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de St.-Amand. — N...., commandant.
———— cantonnal de Raismes (r.-d.) — M. Dumont, command.t
———————— de Lecelles (r.-g.) — M. Dherbomez, c.t

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. Tampan, commandant.
———————— de Denain. — M. Lepoivre, commandant.

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Dubreuil, commandant.
———— cantonnal de Fresnes. — M. Renard fils, commandant.
———————— de Vieux-Condé. — M. Benezech, command.t

CANTONS DE VALENCIENNES.

Ville de Valenciennes.

Bataillon ccmmunal. — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin (Valenc.-N.) — N..., commandant.
———— cantonnal de Beuvrages (id.) — M. Castiau, command.t
———————— d'Onnaing (Valenc.-E.) — M. Freville, comm.t
———————— de Maing (Valenc.) — M. Dupont, command.t

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures du soir.

La deuxième chambre civile tient ses audiences les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, pendant les mêmes heures.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement les vendredis, de dix à deux beures.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les jeudis, vendredis et samedis, de dix à deux heures.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin jusqu'à deux heures, et de trois heures jusqu'à six heures du soir.

Composition de la Cour royale.

Premier président, M. Deforest de Quartdeville (O. ✻), E.-A.-N.
Premier président honoraire, M. Blanquart de Bailleul (O. ✻).
Présidens, MM. Marescailles de Courcelles, ✻, Hipp.-Ad.-Jos.
Delaetre, ✻, Philippe-Joseph.
Gosse de Gorre, ✻, Henri-Joseph-Aimé.
Farez, ✻, Maximilien.
Présidens honoraires, M. Bruneau, marquis de Beaumez (O. ✻).
M. Malotau, baron de Guerne.
M. Dupont, ✻, Matthieu-Joseph.

Conseillers.

MM.
Ducrez, ✻, Jean-Bapt.-Jos.
Devinck, Henri-Franç.-Marie.
Vigneron, Marc-Antoine-Gab.
Asselin, Albert-Marie-Joseph.
Lefebvre de Troismarquet, Th.-François-Joseph.
Courtin, Félix-Louis-Bruno.-J.
Baumal, Philippe.
Enlart de Guémy, Th.-Ed.-A.
Dubrulle, Jacques-Chrétien.
Delepouve, Engelbert-Just.-J.
Duriez, Louis-Joseph.
Gavelle, Antoine-Aug.-J.
Durand-d'Élecourt, Georg.-L.-J.

MM.
Fougeroux de Campigneulles, A.-M.e
Quenson, Fr.-Louis-Joseph.
Le Roux de Bretagne, Auguste.
Petit, ✻, Pierre-Félic.-V.-A.
Debaillion, Benoît.
Dumoulin, ✻, Pierre-Mat.-Ph.-J.
Piéron, Charles-Philippe-Réné.
Maurice, ✻, Noël-Aug.-L.-Jos.
Vanvincq, Franç.-Jos.-Isidore.
Bigant, François-Constant.
Tailliar, Eugène.
Dewarenghien.

Conseiller honoraire.

M. Billacoys de Boismont.

Conseillers-auditeurs.

MM. Cotteau, — Souquet, — Grimbert, — Maniez.

PARQUET.

Procureur-général du Roi, M. Nepveur, ✻, Alex.e-Dom.-Franç.
Avocats-généraux, MM. Lambert, ✻, premier avocat-général, — Hibon, — Preux.
Substituts pour le service du parquet, MM. Pillot, — Vanderwallen.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde, Ambroise-Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Lavoix, — Danel, — Debonte, — Deusy-Danel.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE COMMENCÉE AU 1.er NOVEMBRE 1834.

Première chambre civile.

Premier président, M. Deforest de Quartdeville.

Président, M. Farez.

Conseillers, MM. Ducrez, — Vigneron, — Courtin, — Lefebvre de Troismarquet, — Le Roux de Bretagne, — Petit, — Tailliar.

Conseiller-auditeur, M. Souquet.

Deuxième chambre civile.

Président, M. Delaetre.

Conseillers, MM. Dubrulle, — Delepouve, — Fougeroux de Campigneulles, — Durand-d'Elecourt, — Quenson, — Vanvincq, — Debaillion, — Dewarenghien.

Conseiller-auditeur, M. Cotteau.

Chambre des mises en accusation.

Président, M. Marescaille de Courcelles.

Conseillers, MM. Baumal, — Dumoulin, — Devinck, — Asselin.

Chambre des appels de police correctionnelle.

Président, M. Gosse de Gorre.

Conseillers, MM. Enlart de Guémy, — Duriez, — Gavelle, — Piéron, — Bigant, — Maurice.

Conseiller-auditeur, M. Maniez.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.
Desmoutiers, Philippe-Marie.
Delecroix, ✠, Ign.-J., bâtonnier.
Roty, Val.-M.-J., anc. bâtonnier.
Duquesnes, Ch.-Godef.-Fr.-Jos.
Leroy de Falvy, Louis-Amand, ancien bâtonnier.
Laloux, Léon-Ange-Joseph.
Castille, Pierre-Marie-Louis.
Leroy de Béthune, Emm.-Ch.
Honoré, Adrien-Amé.
Danel, Paul-Liévin-Joseph.
Wagrez, Aimable-Marie.
Fouan, Jean-B.-Aristide-Jos.
Bruneau, César-Ernest-Joseph.
Huré, Louis-Michel.

MM.
Dumon, J.-B.-Augustin-Jos.
Dennetier, Adolphe.
Leroux du Chatelet, E.-M.-L.-Ch.
Leroy, Émile.
Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Salv.
Chevalier, Joseph-Boniface.
Danniaux, Auguste-César.
Maurice, Jules-Nicolas-Jos.
Dronsart, Édouard-François.
Decoussemacker, Ch.-Ed.-H.
Delebecque, Marie-Pierre-A.
Malotau de Guerne, Rom.-Ign.
Remy de Campeau, Alfred.-A.
Foucques, Pierre-Amédée.
Devemy, Louis-Joseph.

Avocats admis au stage.

MM.
Lallier, Edmond-Amédée.
Meurisse de Saint-Hilaire, C.-J.
Éloy de Vicq, Léon-Bonav.
De Bonijol Dubrou, Ben.-Al.-G.
Graux, Fortuné-Benoît.
Parmentier, Hect.-Eugène-Jos.
Becquet de Mégille, Léon-J.-T.
Dupont, Alfred-Matth.-Ch.-J.
Boduin, Charles-Louis-Narc.

MM.
Thery, Alphonse-Auguste.
Stoppelgast, Jean-Louis.
Druon, Édouard-Franç.-Jos.
Lambrecht, Pierre-Gust.-Ad.
Gardin, Hypp.-Jacques-Chrét.
Humille, Fr.-Eug.-Victor-Aug.
Houzel, Guislain-Adolphe.
Bottin, Jean-François-Michel.
Martel, Louis-Joseph.

Avoués près la cour.

MM.
Brachelet, Paul-Désiré-Joseph.
Delegorgue, Louis-Augustin.
Debeaumont, Romain-Joseph.
Guilmot, Ant.-Philippe-Joseph.
Deusy, Adolphe-Hippolyte.
Cuvelle, François.

MM.
Pla-Wacrenier, Joseph-Charles.
Barbedienne, Ferdin.-Léop.
Peltier, Charles-Emile-Joseph.
Soins-Contrejean, Louis-Aug.
Mallet, Alex.-Louis-Joseph.
Duchochois, Louis-Pierre-Guill.

Huissiers audienciers.

MM.
Biencourt, Alexandre-Joseph.
Boniface, Philippe-Augustin.
Boulanger, Camille-Antoine.
Bracq, Pierre-Aimé.

MM.
Cuny, Louis-Joseph.
Bernard, François-Chrisost.
Dubois.
N....

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Darras, — Verleye, — Buffin, juge d'instruction.
Juges suppléans, MM. Vandewynckel, — Lemaire, — Hovelt.
Procureur du Roi, M. Dekytspotter.
Substitut, M. Artaud.
Greffier, M. Duplessis.
Commis-greffier, M. Henri Warin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Lemaire, bâtonnier.	Delattre fils.	Coppens.
Debret.	Leurs.	De Clebsattel.
Kien.	Lardeur.	

Avocat stagiaire.

M. Vandewynckel.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Delattre père.	E. Tetut.	Dufour.
Hovelt jeune, ✻.	Carpentier.	N.....
Boutillier.		

Huissiers.

MM.		MM.	
Vollaeys, à Dunkerque.		Marcant, à Bergues.	
Calbet,	id.	Lemaire, à Bourbourg.	
Breyne,	id.	Delahaye,	id.
Delanghe,	id.	Dewinter,	id.
Portenart,	id.	Stranne, à Gravelines.	
Lelièvre,	id.	Deprez, à Hondschoote.	
N.......		Marchand, à Rexpoëde.	
Béthune, à Bergues.		Casella, à Watten.	
Brousse,	id.	Schellé, à Wormhoudt.	
Dupuy,	id.	Decoopman,	id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Dunkerque-Est.*

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Liebaert. — Suppléans, MM. Beck et N..... — Greffier, M. Vitest. — Huissier audiencier, M. Delanghe.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Dunkerque-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Debaecque. — Suppléans, MM. Vaillant et Willems. — Greffier, M. Chassaing. — Huissier audiencier, M. Breyne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque.

MM. Vaillant. — Beck, certificateur. — Poulain. — Demeyer. — Vandewynckel aîné. — Ed. Hovelt, certificateur.
Commissaires-priseurs, MM. Evrard et Naghel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.
Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — *Bergues.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Caigniez. — Suppléans, MM. Guilbert et Minaert. — Greffier, M. Wyts. — Huissiers audienciers, MM. Béthune et Dupuy.
Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vandewynckel, certificateur. — Delaroière. — Chócqueel, à Bergues.
Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — *Bourbourg.*

Il réunit treize communes. — Juge de paix, M. Mougey, ✱ ✱. — Suppléans, MM. Buret et Vercoutre. — Greffier, M. Dewinter-Baude. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Dewinter.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vigoureux. — Warin, certificateur, à Bourbourg.

5.e CANTON. — *Gravelines.*

Il réunit quatre communes. — Juge de paix, M. Torris. — Suppléans, MM. Daullé et Demarle. — Greffier, M. Agez. — Huissier audiencier, M. Stranne.
Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Evrard, certificateur. — Waguet, à Gravelines.

6.e CANTON. — *Hondschoote.*

Il est composé de huit communes. — Juge de paix, M. Vesnat. — Suppléans, MM. Vercamer, à Hondschoote, et Devys, à Warhem. — Greffier, M. Goudaert. — Huissier audiencier, M. Deprez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Zoete, certificateur, et Cornette, à Hondschoote. — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — *Wormhoudt.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Baelen. — Suppléans, MM. Brisbois, à Wormhoudt, et Leys, à Esquelbecq. — Greffier, M. Leys. — Huissiers audienciers, MM. Schelle et Decoopman.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

M. Cornette, certificateur, à Wormhoudt. — Villette, à Bollezeele. — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les jeudis, vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mardis pour les rapports du juge d'instruction.

Président, M. Tiffret.

Juges, MM. Joëts. — Leclercq, juge d'instruction. — Quenson.

Juges suppléans, MM. Vandewalle, Henri. — Pasquier. — Bollaert.

Procureur du Roi, M. Loingeville.

Substitut, M. Buisson.

Greffier, M. Caboche.

Commis-greffier, M. Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM. Vandewalle. — Bollaert. — Duvet.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Monet.	Pasquier.	Ruyssen.
Leleu.	Berteloot.	Kien.

Huissiers.

MM.	MM.
Réant père, à Hazebrouck.	Testelin, à Bailleul.
Halinck, id.	Decuyper, à Cassel.
Decool, id.	Venière, id.
Chieux, id.	Delannoy, à Merville.
Bruneel, id.	Vanvergelot, id.
Joos, id.	Servant, à Steenvoorde.
Lamotte, id.	Jourdain, id.
Réant fils, id.	N.....
Stove, à Arnêke.	N.....
Stevenoodt, à Bailleul.	N.....
Crendale, id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Hazebrouck-Nord.*

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Podevin. — Suppléans, MM. Huyghe et Charles Pouvillon. — Greffier, M. Boulangier. — Huissier audiencier, M. Réant père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Hazebrouck-Sud.*

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Cleenewerck. — Suppléans, MM. Massiet et Justin Loingeville. — Greffier, M. Tybou. — Huissier audiencier, M. Halynck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck.

MM.	MM.
Waeterloot, à Hazebrouck.	Degroote, à Wallon-Cappel.
Smagghe, cert.r, id.	David, à Caëstre.
Lamotte, id.	Deram, à Steenbecque.
Fachau, à Renescure.	

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Vitse.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Jtsweire.

3.e CANTON. — *Bailleul-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Decoussemacker, Charles. — Suppléans, MM. Cortyl, Benoît et Declercq. — Greffier, M. Depuydt. — Huissier audiencier, M. Stevenoodt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — *Bailleul-Sud-Ouest.*

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Louis Decoussemacker. — Suppléans, MM. Vandaele et Lotthé. — Greffier, M. Flahault. — Huissier audiencier, M. Crendale.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul.

MM.		MM.
Stoppelgast, cert., à Bailleul.		Portebois, à Nieppe.
Decoussemacker,	id.	Plouvier, à Steenwerck.
Declercq,	id.	Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — *Cassel.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Bon. — Suppléans, MM. Jean Duvet et Hippolyte Duvet. — Greffier, M. Aernouts. — Huissier audiencier, M. Decuyper.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel.

MM.
Dehandschoewercker, certificateur, à Cassel.
Binaut, id.

MM.
Venem, à Cassel.
D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — *Merville.*

Il est composé de cinq communes. — Juge de paix, M. Charles, à Estaires. — Suppléans, MM. Lequien et Olivier. — Greffier, M. Arnould, à Merville. — Huissier audiencier, M. Vanvergelot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville.

MM.
Verhaeghe, cert., à Merville.
Leturgie, id.

MM.
Salomé fils, à Estaires.
Duflos, id.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville. — Hennion, à Estaires.

7.e CANTON. — *Steenvoorde.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Gilloots. — Suppléans, MM. Cazein et Victor Morel. — Greffier, M. Popelier. — Huissier audiencier, M. Servant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde.

MM. Vanhoutte, — Haeu, certificateur, à Steenvoorde, — Sockeel, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson, ✻.

Vice-président, M. Lorain fils, ✻.

Juges, MM. Danel, ✻, — Boutry, — Dubois, — Planchat.

Juges d'instruction, MM. Fievet, — Dufresne.

Juges suppléans, MM. Artaud, — Delfosse, — L. Defontaine, ✻, — Roussel.

Juge honoraire, M. Wartel.
Procureur du Roi, M. G. Menche.
Substituts, MM. Delespaul, — Decaudaveine.
Greffier, M. Dejaeghere.
Commis-greffiers, MM. Capron, — Lutun, — Bruneau, — Horrie.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à cinq heures et demie du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MN.	MM.
Artaud, bâtonnier.	Brielman.	Délannoy.
Comère.	Blondeau.	Thery.
Delefosse.	Gennevoise.	Deleruyelle.
Doyen.	Bougenier.	Mourcou.
Roussel.	Legrand.	Maillart.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
L. Desrousseaux.	J.-B. Desrousseaux.	Ad. Cousin.
Louage.	Hurtrel.	Flamen.
Desmazieres.	Duchaufour.	Lemoine.

Huissiers.

MM.		MM.
Ernoud,	à Lille.	Hautot, à Lille.
Brixy,	id.	Boutry, à Lannoy.
Deldal,	id.	Régnault, à Armentières.
D'hennin,	id.	Lestoquoy, à Haubourdin.
Decroix,	id.	Neuviarts, à Pont-à-Marcq.
Defrance,	id.	Couvreur, à Quesnoy.
Desante,	id.	Planque, à La Bassée.
Th. Lefebvre,	id.	Chaperon, à Roubaix.
Mas,	id.	Tiberghien, à Roubaix.
Payelle,	id.	Sailly fils, à Seclin.
Agache,	id.	Dumoulin, à Cysoing.
Mallet,	id.	Delahaye fils, à Tourcoing.
Séb. Defrance,	id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Lille-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Delerue. — Suppléans, MM. Félix Dehau et Bougenier. — Greffier, M. Dusart fils. — Huissier audiencier, M. Brixy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — *Lille-Centre.*

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lefebvre. — Suppléans, MM. Carlier et Cousin. — Greffier, M. Him. — Huissier audiencier, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Lille-Sud-Est.*

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dathis. — Suppléans, MM. Doyen, notaire, et Brielman. — Greffier, M. Charlet. — Huissier audiencier, M. D'hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

4.e CANTON. — *Lille-Sud-Ouest.*

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lejosne. — Suppléans, MM. Hinault et Lefranc. — Greffier, M. Tison. — Huissier audiencier, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

5.e CANTON — *Lille-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dancoisne. — Suppléans, MM. Cogez l'aîné et Doyen, avocat. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Mallez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin, pendant les 2.e et 3.e trimestres, et à dix heures, durant les 1.er et 4.e

Notaires des cinq cantons de Lille.

MM.		MM.	
Delerue,	à Lille.	Coustenoble,	à Lille.
Delahaye,	id.	Mas, cert.,	id.
Carlier,	id.	Mélot, cert.,	id.
Gruloy,	id.	L. Desrousseaux, cert.,	id.
Dehau, Félix,	id.	Th. Morel, cert.,	id.
Doyen,	id.	Deledicque,	id.
Dujardin,	id.	Leclercq, cert.	id.
Serrurier,	id.	Bonnier,	id.
Desmottes, cert.,	id.	Duhayon, à Ronchin.	
Musias, cert.,	id.	Flory, à Wambrechies.	

Commissaires-priseurs.

MM.
Delfosse, à Lille.
Olivier, id.
Bauduin, id.

MM.
Delaby, à Lille.
Binauld, id.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Planchon.

6.e CANTON. — *Armentières.*

Il est composé de sept communes. — Juge de paix, M. Butruy-Lutun. — Suppléans, MM. Ghesquier et Viart-Delacroix. — Greffier, M. Duthoit. — Huissier audiencier, M. Béghin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières.

MM. Castrique, certificateur, — Boussemaer, à Armentières, — Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Baron, à Armentières.

7.e CANTON. — *Cysoing.*

Il réunit quatorze communes. — Juge de paix, M. Poutrain. — Suppléans, MM. Lezaire, à Cysoing, et Delannoy. — Greffier, M. Delinselle. — Huissier audiencier, M. Dumoulin.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing.

MM. Lezaire, cert., à Cysoing, — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — *Haubourdin.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléans, MM. Lepoutre et Butin. — Greffier, M. Fleurquin. — Huissier audiencier, M. Lestoquoy.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin.

MM.	MM.
Coppin, cert., à Haubourdin.	Brice, à Radinghem.
Lesage, à Lomme.	Binauld fils, à Wavrin.

9.e CANTON. — *La Bassée.*

Il réunit onze communes. — Juge de paix, M. Legrand. — Suppléans, MM. Durant et Beghin. — Greffier, M. Leleux. — Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée.

MM. Roussel, certificateur, — Mannier fils, à La Bassée, — Picquet, à Aubers, — Faucompré, à Fournes.

10.e CANTON. — *Lannoy.*

Il est composé de seize communes — Juge de paix, M. Moroy, ✱, à Ascq. — Suppléans, MM. Reuflet et Mulle. — Greffier, M. Truffaut. — Huissier audiencier, M. Boutry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy.

MM. Mulle, à Lannoy, — Reuflet, certificateur, à Ascq.

11.e CANTON. — *Pont-à-Marcq.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Delannoy, à Ennevelin. — Suppléans, MM. Six, à Pont-à-Marcq, et Baudoux. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Neuviarts.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq.

MM. F. Dupont, certificateur, à Pont-à-Marcq, — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — *Quesnoy-sur-Deûle.*

Il est composé de neuf communes. — Juge de paix, M. Senez. — Suppléans, MM. Lelong et Lienart. — Greffier, M. Gervoson. — Huissier audiencier, M. Couvreur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle.

MM. D'Halluin, certificateur, à Quesnoy, — Meurillon, — Lambin, à Comines.

13.e CANTON. — *Roubaix.*

Il est composé de quatre communes.—Juge de paix, M. Mimerel. — Suppléans, MM. Dazin et Cuvru-Desurmont. — Greffier, M. Werquin. — Huissier audiencier, M. Chaperon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Roubaix.

MM. Lanvin, certificateur, — Piat, — Cazier, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Marcotte.

14.e CANTON. — *Seclin.*

Il réunit seize communes. — Juge de paix, M. Tresca-Baudelet. — Suppléans, MM. Claeys et Duburcq. — Greffier, M. Cornillot. — Huissier audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin.

MM. Collette, certificateur, — Héroguer, à Seclin.

15.e CANTON. — *Tourcoing-Nord.*

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Roussel de Livry. — Suppléans, MM. Leloir et Édouard Cuvelier. — Greffier, M. Meurisse. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

16.e CANTON. — *Tourcoing-Sud.*

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Cospain. — Suppléans, MM. Motte fils aîné et Wattine-Dervaux. — Greffier, M. Dujardin. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à huit heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing.

MM.	**MM.**
Defontaine, à Tourcoing.	**Adam, à Linselles.**
Delahaye, certificateur, id.	**Rouzé, à Roncq.**
Bernard, à Tourcoing.	**Moroy, à Marcq-en-Barœul.**

Commissaires-priseurs, MM. Debuchy, —Mourette, à Tourcoing.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont aussi portées aux audiences du samedi.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le mercredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.

Juges, MM. Cacheux, ✻, juge d'instruction, — Quecq, — Asselin.

Juges suppléans, MM. Douai-Mallet, — Leroy, — Fénélon Farez.

Procureur du Roi, M. Pley.

Substitut, M. Mastrick.

Greffier, M. Dourlez.

Commis-greffiers, MM. Beauvais et Belot.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Douay-Mallet.	Fénélon Farez.	Wilbert.
Goussaut.	Lobry.	Cotteau.
Leroy.	Dron.	Leroy, Jean-Louis.
Moniez.	Lancelle.	

Avocats stagiaires.

MM. Demadre et Déjardin, Adolphe.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Mallet-Delabre.	Legrand.	Callory fils.
Durieux.	Buzin.	Massart.
Caudron-Bouly.	Bouchez.	Selliez.

Huissiers.

MM.	MM.
Demarquez, à Cambrai.	Tournay, à Cambrai.
Devrez, id.	Bertin, id.
Daigremont, id.	Picart, à Quiévy.
Brias, id.	Salé, au Catteau.
Bommier, id.	Morcrette, id.
Hourìez, id.	Molinier aîné, à Walincourt.
Harduin aîné, id.	Aug.te Molinier, id.
Boudry, dit Daniau, id.	Bultez, à Marcoing.
Hulot, id.	Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Cambrai-Est.*

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Callory. — Suppléans, MM. Lobry et Goussaut. — Greffier, M. Fliniaux. — Huissiers audienciers, MM. Harduin aîné et Brias.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures, pendant les premier et troisième trimestres, et aux jeudis, à neuf heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

2.e CANTON. — *Cambrai-Ouest.*

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Poulet. — Suppléans, MM. Duchange et François-Deloffre. — Greffier, M. Delaistre. — Huissiers audienciers, MM. Devrez et Houriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai.

MM.	MM.	MM.
Tabary, à Cambrai.	Piettre, à Cambrai.	Déjardin, à Cambrai.
Leroy, cert. id.	Savary, id.	Duchange, id.
Foulon, id.	Defrémery, id.	Douay, cert., id.

Commissaires-priseurs, MM. Bouly, — Renard, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit, auprès de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — *Carnières.*

Il comprend seize communes. — Juge de paix, M. Tellier. — Suppléans, MM. Colmont et Vaillant. — Greffier, M. Lansiaux. — Huissier audiencier, M. Picard, à Quiévy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au lundi de chaque semaine, à neuf heures; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières.

MM. Lefebvre, à Avesnes-lez-Aubert, — Huet, certificateur, à Quiévy.

4.e CANTON. — *Le Catteau.*

Il comprend la ville du Catteau, le bourg de Catillon et quatorze communes. — Juge de paix, M. Lesage. — Suppléans, MM. Boudart et Rousseau-Guilmot. — Greffier, M. Lancelle. — Huissiers audienciers, MM. Salé et Morcrette.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Catteau.

MM.	MM.
Carlier, au Catteau.	Deudon, au Catteau.
Bricout, id.	Selon, à Catillon.
Mollet, cert., id.	

5.e CANTON. — *Clary.*

Il contient dix-sept communes. — Juge de paix, M. Druesnes. — Suppléans, MM. Taisnes et Roussiez. — Greffier, M. Fignier. — Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary.

MM. Piettre, à Caudry, — Decaisne, certificateur, à Clary, — Milot, à Walincourt.

6.e CANTON. — *Marcoing.*

Il comprend vingt communes. — Juge de paix, M. de Villepin. — Suppléans, MM. Trocmez et Bouchez. — Greffier, M. Ringeval. — Huissier audiencier, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing.

MM. Bommier, à Flesquières, — Douay, Eugène, certificateur, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — *Solesmes.*

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — Juge de paix, M. Decaux. — Suppléans, MM. Lobry et N. . . . . — Greffier, M. Millot. — Huissier audiencier, M. Lobry fils.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes.

MM. Lempereur, certificateur, — Lallier, certificateur, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis aux rapports du juge d'instruction ; les mercredis aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.

Juges, MM. Hennebert, — Marit, juge d'instruction.

Juge honoraire, M. Bevière.

Juges suppléans, MM. Maurice Hannoye, — Guillemin, — Désiré Hannoye.

Procureur du roi, M. Cochet-d'Hattecourt.

Substitut, M. Douay.

Greffier, M. Jonquoy.

Commis-greffiers, MM. Dubois, Bévenot.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à cinq heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.		MM.	
Casimir Lebeau,	à Avesnes.	Désiré Hannoye,	à Avesnes.
Fostier fils,	id.	Maurice,	id.
Clavon,	id.	Prosper Hannoye,	id.
Guillemin,	id.	Meunier,	id.

Avocat stagiaire, M. Lebeau, Isidore.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Gobled.	Lavice.	Jules Hannoye.
Paul.	Pillot.	Pecard.

Huissiers.

MM.		MM.	
Cambrelin fils,	à Avesnes.	Bailly,	à Maubeuge.
Derely,	id.	Guilain père,	id.
Lebrun,	id.	Lalou,	id.
Carniaux,	id.	F. Delsart,	au Quesnoy.
Dineux,	id.	Dugimont,	id.
Bernard,	à Bavay.	Duchateau,	id.
Nicolas Guilain,	id.	Guillain,	id.
Laurent fils,	à Berlaimont.	Liénard,	à Solre-le-Château.
Froment,	à Landrecies.	Devroede,	à Trélon.
Madoulé,	id.	Hazard,	id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Avesnes-Nord.*

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Leloup, ✻. — Suppléans, MM. Lavice et Tordeux. — Greffier, M. Farce. — Huissier audiencier, M. Lebrun.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Avesnes-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Fostier père. — Suppléans, MM. Clavon et Davoine. — Greffier, M. Bernadou. — Huissier audiencier, M. Derely.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à onze heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes.

MM.		MM.
Evrard, tab. et cert., à Avesnes.		Ringuet, à Avesnes.
Davoine, certificateur,	id.	Lamendin, à Dourlers.
Pasqual,	id.	Clavon, à Étrœungt.
Puyramaure,	id.	Emond, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures. L'adjoint commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Renau.

3.e CANTON. — *Bavay.*

Il est composé de vingt communes. — Juge de paix, M. Caselli, ✻. — Suppléans, MM. Evrard et Colmant. — Greffier, M. Erouard. — Huissier audiencier, M. Guilain fils aîné.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Delhaye, certificateur, — Marchal, tabellion, — Evrard.

4.e CANTON. — *Berlaimont.*

Il est composé de quatorze communes. — Juge de paix, M. Delcroix père. — Suppléans, MM. Delcroix fils et Lasnes. — Greffier, M. Bruyère. — Huissier audiencier, M. Laurent.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Paul, certificateur, — Emond, à Berlaimont.

5.e CANTON. — *Landrecies.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Dollez. — Suppléans, MM. Lerch et Ancelet. — Greffier, M. Madoulé père. — Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Béthune, cert., à Landrecies.	Ancelet, à Landrecies.
Douay, cert., id.	Evrard, à Maroilles.

6.e CANTON. — *Le Quesnoy-Est.*

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Beauvais-Baillon. — Suppléans, MM. Duchateau et Baillon. — Greffier, M. Lansel. — Huissiers audienciers, MM. Duchateau fils, — Guillain et Delsart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — *Le Quesnoy-Ouest.*

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Honoré. — Suppléans, MM. Brabant et Vallez. — Greffier, M. Vandamme. — Huissiers audienciers, MM. Delsart, — Guillain et Duchateau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy.

MM.	MM.
Canquelain fils, au Quesnoy.	Lustremant, à Wargnies-le-P.
Eraux fils, cert., id.	Legros, à Gommegies.
Vallez, cert., id.	

8.e CANTON. — *Maubeuge.*

Il est composé de trente-une communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléans, MM. Caulier et Sorlin. — Greffier, M. Passage. — Huissier audiencier, M. Guilain père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Bottieau, à Maubeuge.	Sorlin, tabellion, à Maubeuge.
Marchant, cert., id.	Wallerand, cert., id.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — *Solre-le-Château.*

Il est composé de dix-huit communes. — Juge de paix, M. Contamine. — Suppléans, MM. Lempereur et Dever. — Greffier, M. Pamart. — Huissier audiencier, M. Liénard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Bever, — Delebecke, certificateur, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — *Trélon.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Rogier. — Suppléans, MM. Delannoy et Lalou. — Greffier, M. Garbe. — Huissier audiençier, M. Hazard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Dubois, certificateur, à Trélon, — Clavon, Xavier, à Fourmies, — Demorgny, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce, les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. H. Corne.

Juges, MM. Quesnoy, — Rossignol, — Minart, juge d'instruction.

Juges suppléans, MM. Danel, — Dumon, — Bruneau.

Procureur du Roi, M. Lucien Lenglet.

Substitut, M. Constant Lagarde.

Greffier, M. Ch. Denisart.

Commis-greffiers, MM. Wantiez, — Jonas. — Expéditionnaires, MM. Milliot et Marchand.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

(Les mêmes que ceux de la cour royale.)

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Billiet-Blondelu.	Valin.	N.....
Vigneron.	Nutly.	
Sigismond-Leroy.	N.....	

Huissiers.

MM.		MM.	
Dubois,	à Douai.	Delahaye,	à Douai.
Biencourt,	id.	Bernard,	id.
Boniface père,	id.	Campion,	id.
Sailly,	id.	Boniface fils,	id.
Boulanger,	id.	Sénéchal,	à Arleux.
Bracq,	id.	Delannoy,	à Marchiennes.
Cuny,	id.	Lemaire,	à Orchies.
Doredonville,	id.	Dubus,	id.
Wauquier,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Douai-Nord.*

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Déprès. — Suppléans, MM. Leroy, Emmanuel, et Lagache de Bourgies. — Greffier, M. Duhen. — Huissier audiencier, M. Boniface père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — *Douai-Sud.*

Il est composé de onze communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléant, M. de Baillencourt, dit Courcol. — Greffier, M. Deregnaucourt. — Huissier audiencier, M. Boniface père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — *Douai-Ouest.*

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Duthillœul. — Suppléans, MM. Leroy de Falvy et Lemaire-Herbo. — Greffier, M. Delacaze. — Huissier audiencier, M. Wauquier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai.

MM.		MM.	
Custers,	à Douai.	Choque,	à Douai.
Allard,	id.	Valentin, cert.,	id.
Becq,	id.	Tarlier,	id.
Galand,	id.	Duclerfays,	id.
Capon, cert.,	id.	Stiévenart,	id.
De baillencourt, dit Courcol, certificateur, à Douai.			

Commissaires-priseurs, MM. Milot, — Lecamus, — Porret, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Brassart, à Douai.

4.e CANTON. — *Arleux.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Pieron, à Cantin. — Suppléant, M. Lepeuple. — Greffier, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — Huissier audiencier, M. Sénéchal.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux.

MM. Lepeuple, certificateur, — Wiart, à Arleux.

5.e CANTON. — *Marchiennes.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Foucau. — Suppléans, MM. Savelon et Ducouvent. — Greffier, M. Tellier, — Huissier audiencier, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes.

MM. Thery fils, certificateur, à Marchiennes, et Debonte.

6.e CANTON. — *Orchies.*

Il réunit huit communes. — Juge de paix, M. Guilbert-Estevez. — Suppléans, MM. Herbo-Varlet et Warocquier père. — Greffier, M. V.-J. Warocquier. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Dubus.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies.

MM. Estevez, — Dubus, cert., — Caudreliez, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires

civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et, après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre de conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lécuyer.

Président honoraire, M. Thellier de Poncheville, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur et de celui de St.-Wladimir, de Russie, ancien procureur du Roi.

Juges, MM. Desfontaines, — Benoist, — Girard, juge d'instruction.

Juges suppléans, MM. Boca père, — Grar père, — Bara.

Procureur du Roi, M. Courtin.

Substitut, M. de Warenghien.

Greffier, M. Leconte.

Commis-greffier, M. Hottelart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Boca père, bâtonn.	Dubus.	Delannoy.
Grar père.	Danis.	Deruesne.
François.	Grar fils.	Boca fils.
Bara.	Regnard.	Carpentier.
Dubois.	Gobert.	
Dupont.	Royer père.	

Avocats stagiaires.

MM. Girard fils, — Auguste Dubois, — Thellier, — Verdavainne.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Martin.	Royer fils.	Douchy.
Vast.	Lebarbier.	François fils.

Huissiers.

MM.		MM.	
Delacourt, à Valenciennes.		Carliez, à Valenciennes.	
Dessain,	id.	Béthune, à Bouchain.	
Ducret,	id.	Vallez,	id.
Loth, syndic,	id.	Taquet, à Condé.	
Duhuin,	id.	Dubois,	id.
Manach,	id.	Horrie-Duwez, à St.-Amand.	
Tournay,	id.	Godry,	id.
Leflan,	id.	Pierre Hédon,	id.
Pillion,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Valenciennes-Nord.*

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Mortier. — Suppléans, MM. Delerue et Bultot.—Greffier, M. Baboma.—Huissier audiencier, M. Duhuin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — *Valenciennes-Est.*

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Menu. — Suppléans, MM. Dugimont et Royer père. — Greffier, M. Gobert. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Valenciennes-Sud.*

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Boulan. — Suppléans, MM. Barbet et Dubus. — Greffier, M. Lempereur. — Commis-greffier, M. Squalard. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes.

MM.		MM.	
Mabille, cert., à Valenciennes.		Beauvois, à Valenciennes.	
Guislain, cert.,	id.	Dupire fils,	id.
Lefebvre, cert.,	id.	Brabant, cert.,	id.
Paillard,	id.	Combe,	id.
Dugimont,	id.	Lefebvre de Lempire,	id.
Lebret,	id.		

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, — Rhoné, — Dussart, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire.

4.e CANTON. — *Bouchain.*

Il est composé de vingt-une communes. — Juge de paix, M. Dupuis, à Bouchain. — Suppléans, MM. Botte et Dupont. — Greffier, M. Déprès, à Bouchain. — Huissier audiencier, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain.

MM. Cogé, cert., — Regnier, — Bouchez fils, à Bouchain.

5.e CANTON. — *Condé.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Duhot. — Suppléans, MM. Pureur et Mention, à Condé. — Greffier, M. Noël fils. — Huissier audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé.

MM. Mention, — Warocquier, — Pureur, certificateur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — *Saint-Amand, rive droite de la Scarpe.*

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Waché père. — Suppléans, MM. Doutriaux et de Sylva. — Greffier, M. Guislain. — Huissier audiencier, M. Hédon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — *Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe.*

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Monchy. — Suppléans, MM. Desespringalle et Dorchy-Herbo. — Greffier, M. Druon. — Huissier audiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand.

MM.	MM.
Baligand, à Mortagne.	Waché fils, cert., à St.-Amand.
Lemaire, à Saint-Amand.	Bossaut, id.
Massart, id.	Horrie, id.

Commissaires-priseurs, MM. Guislain, — Leclercq, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les 1.er et 3.e trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les 2.e et 4.e trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. H. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce ; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Bonvarlet aîné.
Juges, MM. Pelletreau, — Dourlen, — Alard, — Ch. Carlier.
Juges suppléans, MM. Aubert, — Chamonin.
Greffier, M. Fontemoing.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Révoire, ✻.
Juges, MM. Dambricourt fils, — Herlin, — Degrimonpont, — Th. Rouzé.
Juges suppléans, MM. Th. Barrois, — Masse-Lefebvre, — E. Masquelier, — Ovigneur-Rhoné.
Greffier, M. Blondeau, Alphonse.
Commis-greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Toussaint-Laprairie.
Juges, MM. Delloye, — Durieux-Ponsart, — Deleau, — Pagniez-Leleu.
Juges suppléans, MM. Boniface, Hector, — Lefrançois, — Maréchal fils, Boitelle.
Greffier, M. Leroy-Tribout.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

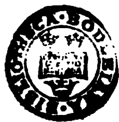
Président, M. Auguste Rhoné.
Juges, MM. Debaillencourt, — Lefebvre-Coppin, — B. Charpentier.
Juges suppléans, MM. Blanquet père, — Denoyelle-Joly, — Delamme-Lelièvre, — Cavrois fils.
Greffier, M. Miot.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord six conseils de prud'hommes, dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. Cuvru-Desurmont.
Membres du conseil, MM. Cuvru-Dazin, — Motte-Duthoit, — Delattre-Libert, — Roussel-Dazin, — Paul Defrenne, — Grimonprez, Eugène.
Suppléans, MM. Duhamel-Housez et Requillart-Desaint.
Secrétaire du conseil, M. Leignel.



LILLE.

Président, M. Derasse, — vice-président, M. Coingny.
Membres du conseil, MM. Debuchy, — Mille, — Machu, — Bacq, — Scrive.
Suppléans, MM. Bottin-Villette, — N....
Secrétaire du conseil, M. Legrand-Mallet.

CAMBRAI.

Président, M. Casiez-Dehollain, — vice-président, M. Vigneron.
Membres du conseil, MM. Lemaire-Toffin, — Drubay, — Van Ruymbecke, — Morelle-Goutière, — Bricout.
Suppléans, MM. Blériot-Legrand, — Wiart.
Secrétaire du conseil, M. Faille.

TOURCOING.

Président, M. Duriez, — vice-président, M. Nollet-Frys.
Membres du conseil, MM. Ch. Wattinne, — Flipo, Jean-Bap.te, — Debuchy, Désiré, — Jonglez, — Leplat.
Suppléans, MM. Tiberghien-Delcourt et Caulliez-Petillon.
Secrétaire du conseil, M. Dujardin, Fidèle.

DOUAI.

Président, M. Dablaing.
Membres du conseil, MM. Bris, — Mellez, — Lecq, — Defontaine-Delacroix.
Suppléans, MM. Massy-Coupez et Desmaret.
Secrétaire du conseil, M. Lavisse.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Leblon-Dansette.
Membres du conseil, MM. Six-Philippo, — Reynaert, — Quartier, — Descamps.
Suppléans, MM. Duhot-Fontaine, — Carpentier-Vanoye.
Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

MM.

Le comte Corbineau (G. O. ✻), lieutenant-général, commandant la division.
Baron de Varaigne (O. ✻), colonel, chef de l'état-major général de la 16.e division.
Cabour-Duhay (O. ✻), chef d'escadron, sous-chef d'état-major.
Copineau, ✻, capitaine aide-de-camp.
Bernard, ✻, capitaine au corps royal d'état-major.
Delattre, ✻, idem.
Richard, ✻, idem.
Poulle, ✻, idem.

Première subdivision.

M. le vicomte de Rigny (C. ✻), maréchal-de-camp, commandant le département.
Liron d'Airoles, ✻, capitaine aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Stoffel (O. ✻), colonel, commandant de place.
Prévost (O. ✻), chef de bataillon, major de place.
Bouillon, ✻, Detrimont, ✻, } capitaines, adjudans de place.
Domengie, ✻, Egrez, } lieutenans, adjudans de place.
Michel, ✻, capitaine, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Deshorties (O. ✻), chef de bataillon, commandant de la citadelle.
Bourdon, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De la Serre (C. ✻), colonel, commandant de place.
Ladent, ✻, capitaine, Schivre, idem, Bourgogne, ✻, lieutenant, } adjudans de place.
Mirande, adjudant-sous-officier, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Cicéron (O. ✻), colonel, commandant de place.
François, ✻, capitaine, Biron, ✻, lieutenant, } adjudans de place.
Chesnel de la Charbonnelais, ✻, lieutenant, commandant le fort Louis.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

De Reyniac (C. ✻), colonel, commandant de place.
Pianelli, ✻, capitaine, Yunck, lieutenant, } adjudans de place.
Figat, secrétaire-archiviste.
Gaillard, ✻ ✻, capitaine, commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Félix (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Pellieux, ✻, capitaine, } adjudans de place.
Stahl, ✻, lieutenant, } adjudans de place.
Truchet, ✻, secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Le prince de Santa-Croce (C. ✻), colonel, commandant de place.
Comignan, ✻, capitaine, adjudant de place.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Lian (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Codant, capitaine, adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY.

M. le vicomte de Beauregard (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.

PLACE D'AVESNES.

M. Chas (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Vincent (O. ✻), chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Labordes (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

MM.
Pourcin, ✻, chef d'escadron, commandant de place.
Decouvelaire de Rougeville, ✻, capitaine, adjudant de place.
Deluchy, ✻, lieutenant, commandant le fort Français.

PLACE DE GRAVELINES.

MM.
Hamon, ✻, chef de bataillon, commandant de place.
Chabert, ✻, capitaine, adjudant de place.

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Le maréchal-de-camp Zevort (C. ✻), commandant l'école d'artillerie.
Guillot (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant en second.
Bertin, ✻, capitaine, aide-de-camp du général commandant.
Avignon, professeur de sciences appliquées.
Wallet, Charles, professeur de dessin.
Tisserand, répétiteur de sciences appliquées.
Ravier, garde d'artillerie de première classe.
Gagnard, ✻, idem de deuxième classe.
Decherf, ✻, maître artificier.

FONDERIE.

MM.

Dussaussoy (O. ✻), lieutenant-colonel, directeur.
Rabaïoye, ✻, capitaine de première classe, sous-directeur.
David, capitaine de première classe.
Demasur,
Mouchel,
De Beaulaincourt,
Sorin, ✻,
De Maingoval,
} capitaines de deuxième classe.
Logerot, garde d'artillerie de deuxième classe.
Gosset, idem.
Loubry, contrôleur.
Peroquin, contrôleur adjoint.
Clause, maître ouvrier.
Romagnies, ✻, capitaine, régisseur.
Binet, contrôleur.
Brassart, trésorier.
Hubert, contrôleur-adjoint.

MANUFACTURE ROYALE D'ARMES DE MAUBEUGE.

MM.

Bousson, ✻, chef d'escadron, directeur de la manufacture.
Gaudin, ✻, capitaine en premier, sous-directeur.
Feraudy,
Montmayeur,
Courtois, ✻,
Huerne,
Dupire,
De Blois,
} capitaines d'artillerie, adjoints.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.

Lespagnol (C. ✲), colonel, directeur,
Dovillée, ✲, chef d'escadron, sous-directeur,
Perrayon, ✲, capitaine en second,
Paumier, ✲, idem,
} à Lille.

Lamboley, ✲, capitaine en 1.er, commandant l'artillerie, à Bergues.
Robert (O. ✲), chef d'escadron, comm.t l'artillerie, à Dunkerque.
N...., capitaine en 1.er, commandant l'artillerie, à Gravelines.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.

Évain (C. ✲), colonel, directeur,
Thierry, ✲, capitaine en premier,
Fontaine, ✲, idem,
Bach, ✲, capitaine en second,
Ravaut, ✲, idem,
Ackermann, ✲, idem,
} à Douai.

Henon (O. ✲), capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Cambrai.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.

Henraux (O. ✲) colonel, directeur.
De Villarsy, ✲, chef d'escad., sous-directeur,
Lorsin, ✲, capitaine en second,
Ternet, ✲, idem,
Cheuvreux, ✲, idem,
} à Valenciennes.

Vuillemot, ✲, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Maubeuge.

Cothereaux (O. ✲), chef d'escadron, commandant l'artillerie,
Perrin, ✲, capitaine,
} à Condé.

Doisy de Villargennes, ✲, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Avesnes.
N...., commandant l'artillerie, au Quesnoy.
Coste, capitaine en premier, command.t l'artillerie, à Bouchain.
Billaudel, ✲, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Landrecies.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

MM.

Daullé (C. ✲), colonel, directeur des fortifications.
Maillard d'Ontot (O. ✲), lieutenant-colonel, ingénieur en chef.

MM.
Frémont, ✱, capitaine en premier.
Goust, ✱, idem.
Delespaul, ✱, capitaine en second.

PLACE DE DOUAI.

MM.
Paris, ✱, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Berthelot, ✱, Lenglet, Lecamus, } capitaines.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Guillemain (O. ✱), lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Charon (O. ✱), capitaine en premier.
Noiset de St.-Paul, idem.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Pastey, ✱, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Picot, capitaine en premier.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Pichot Lamabilais, ✱, capitaine en premier, ingénieur en chef.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Honoré (O. ✱), chef de bataillon, ingénieur en chef.
Rolland, ✱, Lebleu, } capitaines en second.
Vasseur, lieutenant en premier.

PLACE DE BERGUES.

M. Lelièvre, ✱, capitaine, chef du génie.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gageot, ✱, capitaine, chef du génie.

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. de Cossigny (C. ✱), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Leroux-Douville, ✱, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Desfeux (O. ✱), capitaine en premier.
Beauvalet, capitaine en second.
Lafont, idem.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Dupont de l'Etang, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Schœlcher, capitaine en premicr.
Chauwin, capitaine en second.

PLACE D'AVESNES.

MM.

Négrier, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Bodson de Noirfontaine, ✻, capitaine en premier.

PLACE DE LANDRECIES.

MM.

Vanéechout, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Loppé, ✻, capitaine en premier.

PLACE DU QUESNOY.

MM.

Juhel, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Bormans, capitaine en second.

POUDRES ET SALPÊTRES.

LILLE.

RAFFINERIE DE SALPÊTRES.

M. Durand, commissaire pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie.
M. Cohendet, ✻, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie et y résidant.
M. Bonnier, Louis, maître raffineur commissionné.

Salpétriers du département du Nord.

MM.

Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.
Lefebvre fils, à Cambrai, pour les cantons de Cambrai, Marcoing, Carnières et Clary.
Lefebvre père, à Valenciennes, pour les cantons de Valenciennes, de Bouchain et du Quesnoy.
Veuve Thiebaut, à Douai, pour les cantons de Douai et Orchies.
Moulan, à Avelin, pour les cantons de Seclin, Pont-à-Marcq et Cysoing.
Vahé-Debray, à Roubaix.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

M. de La Neuville (C. ✻), intendant de la 16.e division militaire.

MM.

Bénard (O. ✻), sous-intendant, faisant fonctions d'intendant de la division,
Defarge, ✻, sous-intendant,
De La Martellière, idem,
} à Lille.

Armand, ✻, sous-intendant,
Dubois, ✻, idem,
} à Douai.

De Narp, ✻, sous-intendant, à Maubeuge.
Orville, ✻, sous-intendant, à Valenciennes.
Laselve, ✻, sous-intendant, à Dunkerque.
Robert (O. ✻), sous-intendant, à Cambrai.

PLACE DE LILLE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

De Chamberet, ✻, médecin en chef, 1.er professeur,
Dupuis, médecin ordinaire, 2.e professeur,
Vaillant, médecin, adjoint aux professeurs,
Trachez, ✻, chirurgien en chef, 1.er professeur,
Hénot, chirurgien-major, 2.e professeur,
Murville, chirurgien-major, démonstrateur,
Charpentier (O. ✻), pharmacien en chef, 1.er profess.,
Lefebure, ✻, pharmacien-major, 2.e professeur,
Marie, pharmacien aide-major, démonstrateur,
Léonard fils, chirurgien aide-major,
Lustreman, idem,
Dieu, pharmacien aide-major,
} à Lille.

Officiers d'administration.

MM.

Léo, ✻, officier comptable.
Candelé, adjudant d'administration de 1.re classe.
Duponchel, idem.
Rouzé, adjudant d'administration de 2.e classe.
Corroyé, idem.
Candelé fils, sous-adjudant.
Léo fils, idem.
Amy, idem.
Pasquet de Leyde, aumônier.

Dépôt de médicamens des hôpitaux militaires.

M. Bard, pharmacien-major, chargé du service.

Magasin principal des hôpitaux militaires.

MM.

Daucourt, officier d'administration, comptable,
Thibault, adjudant d'administration de 2.e classe,
} à Lille.

Magasin de campement et d'habillement.

MM.

Allais, agent comptable,	à Lille.
Delecourt, commis de 2.e classe,	
Betzeller, commis de 3.e classe,	

Services des subsistances militaires.

MM.

Bourquenot, ✻, directeur,	à Lille.
Pelleport, commis de 1.re classe,	
D'hire, commis de 2.e classe,	
Alquié fils, commis de 3.e classe,	
Alquié, agent comptable des vivres,	

Service des fourrages.

M. Pierre Barbereux, agent principal, à Lille.

Service du chauffage.

M. Richard, agent en chef.

Service des lits militaires.

MM.

Salavie, directeur divisionnaire.
Paquin fils, garde-magasin.

Service des transports de la guerre.

M. Cordonnier, agent principal et préposé.

Service des convois militaires.

M. Dupont, agent en chef.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Vignard, ✻, médecin en chef,	à Dunkerque.
Bobilier, ✻, chirurgien en chef,	
Melot, pharmacien-major,	
Lefebvre, ✻, chirurgien aide-major,	
Cogez, pharmacien aide-major,	

Officiers d'administration.

MM.

Bilco, ✻, officier comptable,
Simon, adjudant d'administration de 1.re classe,
Bassel, sous-adjudant d'administration,
Bonard, idem,
Disetter, aumônier,
} à Dunkerque.

Service des subsistances.

M. Goblet, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Delaforge, garde-magasin.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Delpech, médecin ordinaire,
Gremaud, ✻, chirurgien-major,
Beaucamp, pharmacien-major,
Redouin, pharmacien aide-major,
} à Cambrai.

Officiers d'administration.

MM.

Darcy, ✻, officier comptable,
Bourdin, adjudant d'administ.on de 1.re classe,
Parant, adjudant d'administration de 2.e classe,
Darcy, sous-adjudant d'administration,
Berindoague, idem,
Vallez, aumônier,
} à Cambrai.

Service des vivres-pain.

M. Desgruseillier, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Aubry, garde-magasin.

Serice des fourrages.

M. Fischer, entrepreneur.

Service des convois militaires.

M. Bétrancourt, préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Thiebaut, ✻, chirurgien-major,
Marbotin, médecin adjoint,
Miramond, chirurgien aide-major,
} à Valenciennes.

Officiers d'administration.

MM.	
Chevillart, officier comptable,	à Valenciennes.
Pierron, adjudant de 1.re classe,	
Lecorbeillier, ✻, adjudant de 2.e classe,	
Cardon, idem,	
Delupé, sous-adjudant,	
Toulotte, idem,	
Lefebvre, aumônier,	

Service des vivres.

M. Pierard, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Pierard père, entrepreneur.

Service des lits militaires.

M. Rochez, garde-magasin.

PLACE DE DOUAI.

Service des vivres-pain.

M, Mutel, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Thouin, garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Demarquette, garde-magasin.

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.	
Rossignol, médecin ordinaire,	à Maubeuge.
Sicard, chirurgien-major,	
Heller, pharmacien-major,	
Judas, chirurgien aide-major,	

Officiers d'administration.

MM.	
Fichet, ✻, officier comptable,	à Maubeuge.
Bouvet, adjudant d'administration de 1.re cl.,	
Royer, adjudant d'administration de 2.e classe,	
Durand, sous-adjudant,	
Honneteaux, aumônier,	

Service des vivres-pain.

M. Bisiaux, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Lucq, garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Serre, garde-magasin.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Gougeon, ✻, chef d'escadron commandant,
Le Mire, ✻, lieutenant-trésorier,
Louvart de Pontlevoye, ✻, lieutenant, } à Lille.
Delfosse, lieutenant, à Dunkerque.
Janssens, ✻, lieutenant, à Hazebrouck.
Dupuis, lieutenant, à Cambrai.
Saulnier, ✻, lieutenant, à Avesnes.
De Garros, lieutenant, à Douai.
Blocaille, lieutenant, à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 33 brigades, dont 30 à cheval et 3 à pied. Ces brigades, fortes de 5 à 6 hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

Une à Dunkerque. — Commandant, M. Sas, maréchal-des-logis.
Une à Bergues. — Command., M. Lebouvier, maréchal-des-logis.
Une à Gravelines. — Commandant, M. Delaporte, brigadier.
Une à Hazebrouck. — Comm., M. Richard, maréchal-des-logis.
Une à Bailleul. — Commandant, M. Friquenet, brigadier.
Une à Steenvoorde. — Commandant, M. Lemaire, brigadier.
Une à Cassel. — Commandant, M. Canut, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville. — Commandant, M. Riquet, brigadier.
Trois à Lille. — Commandans, MM. Carré, maréchal-des-logis ; Guibou, brigadier; Delaide, brigadier.
Une à Roubaix. — Command., M. Bernard, maréchal-des-logis.
Une à Pont-à-Marcq. — Commandant, M. Strub, brigadier.
Une à Armentières. — Commandant, M. Navarre, brigadier.
Une à Haubourdin. — Commandant, M. Papillon, brigadier.
Une à Cambrai. — Commandant, M. Dreux, maréchal-des-logis.

Une au Catteau. — Commandant, M. Bocquet, brigadier.
Une à Solesmes. — Commandant, M. Vaille, brigadier.
Une à Avesnes. — Commandant, M. Caron, maréchal-des-logis.
Une à Maubeuge. — Commandant, M. Thomassin, ✻, maréchal-des-logis.
Une à Trélon. — Commandant, M. Lamory, brigadier.
Une à Landrecies. — Commandant, M. Legrand, brigadier.
Une au Quesnoy. — Commandant, M. Machu, brigadier.
Une à Bavay. — Commandant, M. Vilbas, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Château. — Commandant, M. Marescaux, maréchal-des-logis.
Deux à Douai. — Commandans, MM. Ducret, maréchal-des-logis; Duburcq, brigadier.
Une à Orchies. — Commandant, M. Hespel, brigadier.
Une à pied à Marchiennes. — Commandant, M. Picart, brigadier.
Une à Valenciennes. — Comm., M. Leborgne, mar.-des-logis.
Une à Bouchain. — Commandant, M. Chefneux, brigadier.
Une à Condé. — Commandant, M. Bailleux, brigadier.
Une à Saint-Amand. — Commandant, M. Deligny, brigadier.

MARINE.

ETAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agens du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Angebert, ✻, commissaire de la marine de 1.re classe, chef maritime au port et sous-arrondissement de Dunkerque.
De Ravinel, sous-commissaire de 2.e classe, chargé des classes, armemens et revues.
Hermel, commis principal chargé des fonds, approvisionnemens et subsistances.
Descroix, idem, chargé de l'inspection.
Quiquet, commis de 1.re classe, chef du secrétariat du chef maritime et secrétaire du conseil d'administration.
Morette, commis de 3.e classe, employé aux classes.
Duchesne, idem.
Godin, syndic des marins, à Dunkerque.
Gallet, trésorier des invalides de la marine, à Dunkerque.
Meneboo, médecin, chargé du service de santé de la marine.
Cuel, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des travaux maritimes.

MM.

Lefevre, architecte de la marine.
Lemarchand, piqueur affecté aux travaux maritimes.
Petit-Genet, ✻, professeur d'hydrographie.
Munier, officier de la gendarmerie maritime.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Quehen, commis principal, chargé des classes.
Gontier, syndic des marins.
Torris, préposé du trésorier des invalides.

Officiers de port de commerce.

MM.

Marbaisse, capitaine de 1.re classe.
Dupays, capitaine de 2.e classe.
Lavallée, maître de quai, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine, est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissemens de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israëlites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Saint-Omer, de Tournai, d'Ypres et de Liège.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siège est à Cambrai, et qui est suffragant de l'archevêché de Paris.

Evêque. — M. le baron Louis Belmas (C. ✻).

Vicaires généraux. — MM. Delautre, Athanase-Léon, — Filhol, Pierre.

Secrétariat de l'évêché. — MM. Duprez, Jean-Louis, chanoine, secrétaire-général; — Vallez, Thomas, secrétaire.

Officialité. — MM. N...., official; — N...., promoteur; — — Picavez, greffier.

Jours d'audience de Mgr. l'évêque. — Les mardi et jeudi de chaque semaine, de dix heures à midi.

Le secrétariat de l'évêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis quatre heures jusqu'à six.

Chapitre. — MM. Goulard, Albert-Eugène; — Bonce, Benoît-Félicien; — Deswaenes, J.-B.-Casimir; — Dupont, Louis-Joseph; — Rigaut, J.-B.; — Michel, Alexis-Joseph; — Duprez, Jean-Louis; — Picquet, Louis, chanoines titulaires; — MM. Plaisant du Chateau; — Reynaud, chanoines honoraires.

Grand séminaire.

Supérieur. — M. Leleu, Jean-Baptiste.

Professeurs. — MM. Bury, Emmanuel; — Herlemont, Franç. — Lebon, Alphonse-Benoît; — Bafaleur, Arsène-Albert; — Dupont, Alexandre-César.

Econome. — M. Lagatie, Pierre-Jacques.

Nombre d'élèves : 250.

Petit Séminaire.

Supérieur. — M. Joveniaux, J.-B.

Professeurs. — MM. Joveniaux, J.-B.; — Roussel, Julien-Joseph; — Félix, Célestin; — Lefebvre, Charles-Louis.

Maître d'étude. — M. Lecomte, Albert.

Econome. — M. Wallez.

Nombre d'élèves : 98.

Bureau administratif des deux séminaires

Président. — Mgr. l'évêque.

Vice-président. — L'un des vicaires-généraux.

Membres. — MM. Leleu, supérieur du grand séminaire; — Joveniaux, supérieur du petit séminaire; — Dupont, chanoine, trésorier; — Duprez, chanoine, secrétaire; — Lagatie, économe du grand séminaire; — Wallez, économe du petit séminaire.

DÉCANATS.

Le diocèse de Cambrai est divisé en neuf grands décanats qui ont la même circonscription que les arrondissemens de sous-préfecture, sauf les arrondissemens de Lille et d'Avesnes qui, à cause de leur étendue et du grand nombre de communes, forment chacun deux grands décanats.

Les neuf grands décanats sont divisés en soixante-un décanats ou cures dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix et qui ont pour chefs-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivans :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	Morbecque.
———	de Cysoing,	———	Templeuve.
———	de Pont-à-Marcq,	———	Mons-en-Pév.
———	de St.-Amand (r.-g.)	———	Lecelles.
———	d'Avesnes-Sud,	———	Etrœungt.
———	du Quesnoy-Ouest,	———	Gommegnies.

Ces soixante-une cures sont elles-mêmes divisées en cinq cents succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807 et de la démarcation concertée entre Mgr. l'évêque et l'autorité administrative.

GRANDS-DOYENS.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Palmaert, doyen-curé de Saint-Eloi, à Dunkerque.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Jonghes, doyen-curé de St.-Waast, à Bailleul.

Arrondissement de Lille, 1.re section. — M. Wicart, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille.

Arrondissement de Lille, 2.e section. — M. Deleruyelle, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille.

Arrondissement de Cambrai. — N...., archi-prêtre, doyen-curé de Notre-Dame, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes, 1.re section. — M. Desmoutiers, doyen-curé de Landrecies.

Arrondissement d'Avesnes, 2.e section. — M. Bevenot, doyen-curé de Maubeuge.

Arrondissement de Douai. — M. Levesque, doyen-curé de Saint-Jacques, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Meurice, doyen-curé de Saint-Géry, à Valenciennes, grand-doyen; — M. Masure, doyen-curé de Saint-Nicolas, *idem*, vice-grand-doyen.

DOYENS-CURÉS.

Bergues, M. Vandeputte.
Bourbourg, M. Dedecker.
Dunkerque, Saint-Éloi, M. Palmaert.
——— St.-Jean-Baptiste, M. Stoven.
Gravelines, M. Lamotte.
Hondschoote, M. Vandenbussche.
Wormhoudt, M. Dumoulin.
Bailleul, St.-Amand, M. Dehaene.
——— St.-Waast, M. Jongues.
Cassel, M. Deconynck.
Hazebrouck, M. Debreyne.
Merville, M. Deloux.
Morbecque, M. Berten.
Steenvoorde, M. Vandevelde.
Armentières, M. Leclercq.
Bassée (La), M. Gérin.
Haubourdin, M. Bellain.
Lannoy, M. Dumez.
Lille, St.-André, M. Héroguer.
——— S.te-Cather., M. Wicart.
——— St.-Etienne, M. Lefebvre.
——— La Magdeleine, M. Savin.
——— St.-Maur., M. Deleruyelle.
——— St.-Sauv., M. Lecœuvre.
Mons-en-Pévèle, M. Ghemar.
Quesnoy-sur-Deûle, M. Leleu.
Roubaix, M. Haeu.
Seclin, M. Platevoet.
Templeuve, M. Desreumaux.
Tourcoing, Saint-Christophe, M. Deregnaucourt.
Tourcoing, Saint-Jacques, M. Philippe.
Cambrai, N.-D., M. Piquet.
——— St.-Géry, M. Lenglet.
Carnières, M. Lancelle.
Catteau (Le), M. Delabre.
Clary, M. Maréchal.
Marcoing, M. Salez.
Solesmes, M. Delcroix.
Avesnes, M. Denis.
Bavay, M. Tilmant.
Berlaimont, M. Fournier.
Etrœungt, M. Saudemont.
Gommegnies, M. Lescuyer.
Landrecies, M. Desmoutiers.
Maubeuge, M. Bevenot.
Quesnoy (Le), M. Tilmant.
Solre-le-Château, M. Gérard.
Trélon, M. Duhot.
Arleux, M. Quiquempoix.
Douai, Notre-Dame, M. Flory.
——— St.-Pierre, M. Semaille.
——— St.-Jacques, M. Levesque.
Marchiennes, M. Messager.
Orchies, M. Carpentier.
Bouchain, M. Défontaine.
Condé, M. Cateaux.
St.-Amand, M. Joffrain.
Lecelles, M. Lahaye.
Valenciennes, Saint-Nicolas, M. Pique.
——— Notre-Dame, M. Delannoy.
——— St.-Géry, M. Meurice.

Nota. Les noms de MM. les desservans sont indiqués dans le tableau statistique qui se trouve à la fin du volume.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOMS de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Dunkerque...........	Pénitentes récollectines....	Instruction des jeunes filles.
Dunkerque...........	Hospit. de la mis. de Jésus..	»
Bourbourg............	Pénitentes capucines......	Instruction des jeunes filles.
Gravelines............	Clarisses anglaises.......	Idem.
Gravelines............	Sœurs de la Providence....	Idem.
Bailleul..............	Sœurs noires............	Soin des malades à domicile
Cassel...............	Filles de l'Enfant-Jésus....	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires..............	Sœurs bénédictines.......	Idem.
Lille (hôp. St.-Sauveur).	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)..	Idem.................	Soin des vieilles femmes.
Lille.	Ursulines..............	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille.	Sœurs de l'Enfant-Jésus...	Idem.
Lille................	Sœurs carmélites........	Idem.
Lille................	Religieuses franciscaines...	Idem.
Lille................	Dames du Sacré-Cœur...	Pensionnat de demoiselles.
Comines (hospice).....	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes...........	Dames bernardines.......	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix.............	Sœurs carmélites........	»
Seclin (hospice).......	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)....	Sœurs de charité.........	Idem.
Tourcoing...........	Sœurs de N.-D. des Anges..	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai (hosp. Vanderb.)	Sœurs de Sainte-Agnès....	Soin des jeunes filles.
Cambrai.............	Sœurs de Sainte-Claire....	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Catteau...........	Sœurs de la comp. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	»	Soin des malades.
Avesnes..............	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Instr. des jeunes filles pauvr.
Douai...............	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai...............	Dames de Flines.........	Idem.
Douai...............	Sœurs de Sainte-Marie.....	Soin des malades en ville.
Orchies (hospice)......	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des vieillards et des m.
Valenciennes....... ..	Sœurs ursulines..........	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendant d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Dunkerque (Hospice) .	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (Hospice-Général).	Sœurs de la Charité..	Idem.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Idem..............	Idem.
Paris....	Lille (h. de Stappaerts).	Idem..............	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem..............	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (femmes en dém.ce)	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille..................	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
Besançon.	Lille..................	Sœurs de la S.te-Fam.	Inst. des jeunes filles p.
Lille....	La Bassée (hospice)...	Sœurs de l'Enf-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (hospice).....	Idem..............	Idem.
Rouen...	Seclin................	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bourbourg (hospice)...	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des v. et ins. des j. f.
Lille....	Bailleul (idem).......	Idem..............	Soin des vieillards.
Paris....	Cambrai (Hosp.-Gén.).	Sœurs de la Charité..	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Cambrai (secours à dom)	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Anor..................	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay.................	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Landrecies............	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Maubeuge (hospice)...	Idem..............	Soin des vieill. et enf.; instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Wignehies............	Idem..............	Instr. des jeunes filles.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre de personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales; mais il existe trois oratoires à Lille, Quiévy et Walincourt.

Pasteurs, MM. Marzials, à Lille; — Levavasseur, dit Druelle, à Quiévy; — Larchévêque, à Walincourt.

Une ordonnance du 23 mai 1834 dispose que les consistoires des églises protestantes des deux communions devront se pourvoir d'une autorisation du conseil de préfecture pour entreprendre ou défendre un procès en justice. Les consistoires du culte réformé adresseront directement leurs délibérations au conseil de préfecture; celles des consistoires de la confession d'Augsbourg ne pourront lui être transmises que par l'intermédiaire du consistoire général, qui devra y joindre son avis.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les Juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Rabbin, M. Sichel.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de Cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître, parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie. Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des collèges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Fonctionnaires de l'académie.

MM.
Gratet-Duplessis, ✻, recteur.
Landon, inspecteur.

MM.
Vasse de St.-Ouen, inspecteur.
Chatain, secrétaire.

Membres du conseil académique.

MM.

Gratet-Duplessis, ✻, recteur, président.
Landon, } inspecteurs.
Vasse de Saint-Ouen, } inspecteurs.

MM.
Deforest de Quartdeville, premier président de la cour royale.
Nepveur, procureur-général.
Germeau, sous-préfet.
De Guerne, maire de Douai.
De Montozon, membre de la chambre des députés.
Preux, avocat-général et membre du conseil municipal.
Dutillœul, juge de paix.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal de Douai.
L'abbé Vinay, proviseur du collège royal.
Avignon, professeur de physique.
Jannet, professeur de rhétorique.

Commission d'examen pour le baccalauréat-ès-lettres.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur, officier de l'Université.
Nicolet, censeur des études, id.
Courtades, professeur de philosophie, id.
Jannet, professeur de rhétorique, id.
Avignon, professeur de sciences physiques, id.

COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur.
Nicolet, censeur.

MM.
Lazerat, aumônier.
Campion, économe.

Sciences.

MM.
Courtades, prof. de philosophie.
Sarrazin, professeur d'histoire.
David, prof. de sciences phys.
Avignon, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.
Maugin, prof. d'histoire natur.
Bouché, prof. de langue angl.
Wallez, professeur de dessin.
Carrière, professeur d'écriture.

Lettres et langues anciennes.

MM.
Jannet, prof. de rhétorique.
Delage, prof. de seconde.
Rara, prof. de troisième.
Cadart, prof. de quatrième.
Lingrand, ✲, prof. de cinq.^me
Rezillot, chargé prov.^t de la 6.^e
Vallée, maître élém. (2.e année.)
Lobry, chargé provisoirem.^t du cours de la 1.re année.

Maîtres d'étude.

MM. Résiliot, Sueur, Manessier, Desprès, Ortille, Sauty, Delamarre; Nicolet, maître d'études supplémentaire.

Médecin, M. Maugin. — Chirurgien, M. Gelez.

Nombre d'élèves: boursiers royaux, 39; boursiers communaux, 20; pensionnaires libres, 82; externes, 118.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de St.-Cyr, au collège royal de la marine et à l'école royale forestière.

Directeur, M. l'abbé Vinay, proviseur.

MM.
Jannet, prof. de littérature.
Avignon, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.

MM.
Delage, professeur d'allemand, d'histoire et de géographie.
Wallez, professeur de dessin.

COLLÈGE COMMUNAL DE LILLE.

M. Gachet, principal.

Professeurs.

MM.
Barré, régent de philosophie.
Delezenne, régent de math. et physique.
Wacquez, régent de math. adj.
Bal, régent de math. élément.
Descamps, régent de rhétorique.
Ansiaux, régent de seconde.
Faucompré, régent de cinq.me, suppléant de troisième.
Broudehoux, régent de quat.me

MM.
Théry, rég. de sixième, chargé de la cinquième.
Lefebvre, chargé de la sixième.
Demarquette, rég. de septième.
Granofski, géométrie descrip.
Lemaire, dessin linéaire.
Devreux, langue anglaise.
Vandenbossche, langue allem.
Sproit, comptabilité commerc.
Kuhlmann, chimie.

Maîtres d'étude.

MM. Raviez, Deneckre.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 50; externes, 244.

COLLÈGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. Boutoille, principal.

Professeurs.

MM.
Jacquerye, régent de mathém.
Le principal, régent de seconde et troisième.

MM.
Ansiaux, régent de 4.e et 5.e
Blary, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 10; externes, 23.

COLLÈGE COMMUNAL DE TOURCOING.

M. Nimal, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et 3.e
Badier, régent de 4.e et 5.e

MM.
Pruvost, régent de 6.e et 7.e
Chanvan, régent de mathématiques.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 4; externes, 61.

COLLÈGE COMMUNAL DE BERGUES.

M. Joly, principal.

Professeurs.

MM.
Demonchy, régent de seconde, chargé de la 3.e
Boone, régent de 3.e, chargé de la 5.e et de la 6.e

MM.
Bomart, régent de 4.e, chargé de la 7.e et de la 8.e
Le principal, régent de mathématiques.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 8; externes, 14.

COLLÈGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

MM. Duchatelet, principal.
Dufestel, sous-principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de rhétorique et de seconde.
Boutoille, régent de troisième.
Chatain, régent de quatrième.
Warin, régent de cinquième.

MM.
Carlier, régent de sixième.
Decroix, régent de septième.
Alvin, régent de huitième.
Dufestel, régent de mathématiques et de physique.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 36; externes, 64.

COLLÈGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. Coache, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde, de 3.e et de mathématiques.

MM.
Robert, régent de 4.e et 5.e
Serreboo, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : externes, 25.

COLLÈGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. Moguez, principal temporaire.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de cinq.me et sixième.

M.
Lallart, régent de septième et huitième.

Nombre d'élèves : externes, 28.

COLLÈGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Boone, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 3.e et 4.e
Deroo, régent de 5.e et 6.e

M.
Duwez, suppléant du rég. de 7.e et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : externes, 37.

COLLÈGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. Selosse, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e
Duflos, régent de 5.e et 6.e

M.
Bailleul, régent de 7.e et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 2 ; externes, 22.

COLLÈGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. Lefebvre, principal.

Professeurs.

MM.
Dardenne, régent d'histoire et de philosophie.
Cottin, rég. de mathématiques spéciales et de physique.
Gourdin, régent de mathémat. élémentaires.
Maignien, régent de rhétorique.

MM.
Lefrancq, régent de seconde.
Fliniaux, régent de troisième.
Bouchez, régent de quatrième.
Clochez, régent de cinquième.
Cousin, régent de sixième.
Hacot, régent de septième.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 40 ; externes, 110.

COLLÈGE COMMUNAL DU CATTEAU.

M. Durdan, principal.

Professeurs.

MM.
Bourlet, régent de 3.e et 4.e
Le principal, régent de 5.e

M.
Gourmez, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : externes, 26.

COLLÈGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. Brunnin, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et 3.e
Gruson, régent de 4.e et 5.e
Thomassin, régent de 6.e et 7.e

MM.
Bourgeois, rég. de 8.e et maître d'études.
Dugauquier, rég. des classes élémentaires et maître d'études.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 21; externes, 91.

COLLÈGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Lancel, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde.
Bobin, régent de 3.e et 4.e

MM.
Duwez, régent de 5.e et 6.e
Lecamus, régent de mathémat.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 34; externes, 43.

COLLÈGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Cailleau, principal.

Professeurs.

M.
Le principal, régent de seconde et 3.e

MM.
Denissel, régent de 4.e et 5.e
N...., régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 8; externes, 20.

COLLÈGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

M. Dereux, principal.

Professeurs.

MM.
Morelle, régent de philos.
Charles, régent de mathémat.
Le principal, prov.r, régent de 4.e, chargé du cours d'histoire.
Cordival, régent de rhétorique.

MM.
Gourdin, régent de seconde.
Gambart, régent de 3.e
Degourgas, régent de 4.e
Lempereur, régent de 5.e
Petit, régent de 6.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 30; externes, 70.

École spéciale de commerce annexée au collège.

MM.
Charles, mathématiques.
Petit, langue française.
Davemport, langue anglaise.
Dereux, géographie et histoire.
Marouset, commerce.

MM.
Cordival, rhétorique et littérature.
Lachèze, physique et chimie appliquées aux arts.
Martel, droit commercial.

Nombre d'élèves : 30.

COLLÈGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Doutriaux (Augustin), principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 4.e et 5.e
Doutriaux (Louis), régent de 6.e et 7.e
Nombre d'élèves : externes, 32.

CHEFS D'INSTITUTION.

A Lille, M. Paradis, officier de l'Université, 60 élèves.
A Esquermes, M. Derode, 39 élèves.
A Walincourt, M. Delebarre, 5 élèves.
A Valenciennes, M. Lecasse, 19 élèves.

MAÎTRES DE PENSION.

A Gravelines, M. Selingues, 16 élèves.
A Quaëdypre, M. l'abbé Devin, 50 élèves.
A Lille, MM. Hebbelinck, 46 élèves. — Maignien, 0 élèves. — Mullié, 36 élèves. — Dufour, 10 élèves. — Lemaire, 38 élèves. — Durr, 16 élèves.
A La Bassée, M. Bochart, 5 élèves.
A Haubourdin, M. Gressin, 50 élèves.
A Cambrai, MM. Fliniaux, 38 élèves. — Pagniez, 4 élèves. — Farez, 3 élèves. — Dumon, 20 élèves. — Bouzeran, 12 élèves.

A Iwuy, M. Thieullet, 5 élèves.

A Landrecies, M. Courboulis, 30 élèves.

A Douai, MM. Chemet, 50 élèves. — Bilbaut, 20 élèves. — Régullier, 24 élèves. — Desprès, 12 élèves.

A Valenciennes, MM. Moneuse, 50 élèves. — Baury, 15 élèves.

Écoles destinées à l'éducation commerciale et industrielle.

A Lille, MM. Mullié, 17 élèves. — Hebbelynck, 14 élèves.

A Cambrai, M. Farez, 30 élèves.

A Maubeuge, M. Poulet, 60 élèves.

A Douai, M. Boulanger, 40 élèves.

Ces écoles sont établies en vertu des dispositions suivantes de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

Tout chef d'institution ou maître de pension pourra joindre à l'enseignement ordinaire le genre d'instruction qui convient plus particulièrement aux professions industrielles et manufacturières.

Il pourra aussi se borner à cette dernière espèce d'enseignement.

Les élèves qui suivront les cours spécialement destinés aux professions industrielles et manufacturières seront dispensés de suivre les classes des collèges, soit royaux, soit communaux.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, M. le ministre de l'instruction publique a, par décision du 15 novembre même année, déterminé le nombre et la circonscription des comités d'instruction primaire du département du Nord.

Voici la désignation de ces comités :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque. — Un comité pour les deux cantons de cette ville.

A Bergues. — Un comité pour les cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt.

A Bourbourg. — Un comité pour les cantons de Bourbourg et Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck. — Un comité pour les deux cantons de cette ville.

A Bailleul. — Un comité pour les deux cantons de Bailleul.

A Cassel. — Un comité pour les cantons de Cassel et de Steenvoorde.

A Merville. — Un comité pour le canton de Merville.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille. — Un comité pour les cinq cantons de Lille et le canton d'Haubourdin.

A Armentières. — Un comité pour les cantons d'Armentières et de Quesnoy-sur-Deûle.
A Seclin. — Un comité pour les cantons de La Bassée, Seclin, Cysoing et Pont-à-Marcq.
A Roubaix. — Un comité pour les cantons de Lannoy et Roubaix.
A Tourcoing. — Un comité pour les deux cantons de Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai. — Un comité pour les deux cantons de Cambrai et le canton de Clary.
Au Catteau. — Un comité pour les cantons du Catteau, de Carnières et de Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes. — Un comité pour les cantons d'Avesnes, Berlaimont, Solre-le-Château et Trélon.
A Maubeuge. — Un comité pour les cantons de Maubeuge et Bavay.
Au Quesnoy. — Un comité pour le canton de Landrecies et les deux cantons du Quesnoy.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai. — Un comité pour tout l'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes. — Un comité pour les trois cantons de Valenciennes et le canton de Bouchain.
A Condé. — Un comité pour le canton de Condé.
A St.-Amand. — Un comité pour les deux cantons de St.-Amand.

ÉCOLE NORMALE DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Boulanger, directeur.
Nombre d'élèves : 40.
Par délibération du conseil général du département, du 1.er février 1833, vingt-une demi-bourses ont été créées dans cette école. Le concours pour la collation de ces demi-bourses a été ouvert par arrêté de M. le préfet du 6 janvier 1834.

ÉCOLE COMMUNALE DE SOURDS-MUETS A LILLE.

Comité de surveillance.

MM. Verley adjoint.
Delesalle-Desmedt, conseiller municipal.
Grodée, idem.

Professeur.

M. Massieu, élève de l'abbé Sicard.

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE A L'ÉPOQUE DU 15 DÉCEMBRE 1834.

ARROND.ˢ	NOMBRE D'ÉCOLES.		ENSEIGNEMENT MUTUEL.			ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.			ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL.			NOMBRE de COMMUNES	
	de garçons	de filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons	Nombre d'élèves. Filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons.	Nombre d'élèves. Filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons.	Nombre d'élèves. Filles.	privées d'instituteurs.	privées d'institutrices.
Dunkerque...	102	53	10	344	235	104	3411	2350	41	2075	1175	2	37
Hazebrouck..	95	23	2	60	30	100	3000	1950	16	1840	780	»	29
Lille........	255	133	30	1060	650	215	8195	4080	143	4970	2360	5	43
Cambrai.....	170	84	10	500	286	164	5315	3200	80	2725	1805	3	64
Avesnes.....	239	74	22	780	505	167	5405	3290	124	3920	2140	2	90
Douai.......	115	95	11	400	280	128	5125	2765	71	2250	1705	1	20
Valenciennes.	155	65	49	655	395	125	5350	3070	76	2840	1830	2	22
TOTAUX...	1131	527	104	3799	2381	1003	35801	20705	551	20620	11795	15	305

RÉSUMÉ:

Il résulte du tableau qui précède qu'il existe dans le département :

104 écoles d'enseignement mutuel ayant un nombre d'élèves de........................	6180
1003 écoles d'enseignement simultané, id....	56506
551 écoles d'enseignement individuel, id.....	32415
Total pour l'instruction primaire, 1658 écoles et	95101 élèves.

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre d'enfans enseignés dans les établissemens supérieurs d'instruction publique, savoir :

Collège royal............................	259
Collèges communaux......................	1153
Institutions particulières et pensionnats.......	550
On trouve pour résultat total une quotité de...	97063 élèves.

Le nombre d'enfans de 5 à 14 ans existant dans le département peut être évalué à environ.. 170000

Ainsi, la proportion de ceux qui reçoivent l'instruction est dans le rapport de 1 à 1,75.

Voici maintenant la comparaison, par arrondissement, du nombre d'enfans susceptibles de recevoir l'instruction primaire dans les écoles et de ceux qui la reçoivent en effet.

Arrondissemens.	NOMBRE D'ENFANS de 5 à 14 ans.	NOMBRE D'ENFANS enseignés dans les écoles.	RAPPORT de ceux-ci aux premiers.	*Observations.*
Dunkerque....	16414	9590	1 à 1,712	
Hazebrouck....	17875	7660	1 à 2,333	
Lille..........	50620	21315	1 à 2,375	
Cambrai......	26195	13831	1 à 1,894	
Avesnes.......	21881	16040	1 à 1,364	
Douai.........	15873	12525	1 à 1,267	
Valenciennes..	21142	14140	1 à 1,495	
TOTAUX...	170000	95101	1 à 1,777	

Ainsi l'arrondissement de Douai est celui dans lequel l'instruc-

tion primaire est le plus répandue, et l'arrondissement de Lille celui où elle a le moins d'extension.

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

L'autorité supérieure n'a point encore statué sur les propositions qui lui ont été faites à ce sujet pour l'année 1833.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES.

Par arrêté de M. le préfet, du 6 juillet 1830, il a été créé une commission de sept membres pour l'examen des titres et de la capacité des personnes qui postulent le diplôme de maîtresse ou sous-maîtresse d'institution ou de pension.

Cette commission se compose ainsi qu'il suit :

MM.
Le maire de Lille, président.
Vancœnacker, ✻, conseiller de préfecture.
Revoire, ✻, négociant.
Brigandat, docteur en médecine.
Gachet, principal du collège.
Barrois, négociant.

La commission s'assemble le premier jeudi de chaque mois, à midi, à la préfecture.

Voici la nomenclature des établissemens d'instruction de cette catégorie qui existent dans le département du Nord.

A Dunkerque, M.elle Camus, 20 élèves; — M.me Herrewyn, 50 élèves; — M.elle Gallois, 70 élèves.

A Bergues, M.me Journet, 55 élèves.

A Bailleul, M.elle Théry, 12 élèves.

A Hazebrouck, M.elles Anselme et Famechon, 8 élèves.

A Renescure, M.elle Martel, 75 élèves.

A Steenvoorde, M.elles Levasseur, 12 élèves.

A Lille, les Dames du Sacré-Cœur, 180 élèves; — M.elles Crucq et Reynart, 56 élèves; — M.elle Samain, 48 élèves; — M.mes Comère, 59 élèves; — M.elle Legrand, 40 élèves; — M.elles Luiset, 64 élèves; — M.me Possoz, 32 élèves; — M.elle Empis, 28 élèves; M.elle Guyot, 24 élèves; — M.elle Mullié, 130 élèves; — M.mes Renier et Chipre, 30 élèves : — M.elle Servatius, 20 élèves; — M.elle Wattecamps, 25 élèves; — M.elle Empis, 18 élèves; — M.elle Delacroix, 24 élèves; — M.elle Lalleman, 20 élèves; — M.elle Delecourt, 25 élèves; — M.elle Faucompré, 30 élèves; — M.elle Henri, 15 élèves; — M.elle Humbert, 22 élèves; — M.elles Lecointe, 25 élèves; — M.elles Lepers et Duchatel, 18 élèves; — M.elle

Malemprée, 15 élèves; — M.me Mallarmée-Clainpanain, 28 élèves; — M.elle Masurel, 24 élèves; — M.elle Pinel, 20 élèves.

A Allennes lez-Marais, M.elle Garin, 35 élèves.

A La Bassée, M.elle Naninck, 60 élèves; — M.elle Desprès, 48 élèves.

A Esquermes, les Dames Bernardines, 100 élèves; — M.elle Henri, 25 élèves.

A Fournes, M.elle Gombert, 70 élèves.

A Haubourdin, M.elle Legrand, 30 élèves.

A Lannoy, M.elle Capron, 40 élèves.

A Loos, M.elle Duval, 45 élèves.

A Marcq-en-Barœul, M.elle Senelar, 28 élèves.

Aux Moulins, M.elle Bonnier, 22 élèves; — M.elle Lorthiois, 25 élèves.

A Roubaix, M.elle Bottin, 75 élèves; — M.elle Hénin, 72 élèves.

A Tourcoing, M.mes Mutuel, 24 élèves.

A Wazemmes, M.elle Delecourt, 30 élèves; — M.elle Thuys, 18 élèves.

A Cambrai, M.elles Lefebvre, 58 élèves; — M.elles Fourmant, 56 élèves; — M.elle Boulet, 20 élèves; M.me Durot, 50 élèves; — M.elles Morlay, 75 élèves; — M.me Caron, 12 élèves; — M.elles Perriquet, 80 élèves; — M.elle Wallers, 54 élèves; — M.elle Danchin, 18 élèves; — M.elle Thomas, 40 élèves.

A Avesnes, les Sœurs de la Providence, 180 élèves, — M.me Nicolas, 60 élèves.

A Anor, Sœurs de S.te-Thérèse, Legrand et Soyez, 110 élèves.

A Bavay, Sœur Lefebvre, 96 élèves.

A Eppe-Sauvage, Sœur de S.te Thérèse, Catherine Carlin, 65 élèves.

A Fourmies, Sœur idem, Henriette Fauconnier, 90 élèves.

A Glageon, Sœur idem, Elisabeth Duloreis, 30 élèves.

A Landrecies, M.elle Claret, 45 élèves.

A Maubeuge, M.elle Joré, 86 élèves; — M.me Avril de Gastel, 26 élèves.

Au Quesnoy, M.elle Dupont, 26 élèves; — M.elle Barré, 27 élèves.

A Solre-le-Château, M.elle Élisa Marit (établie récemment).

A Trélon, M.elle Claro, 50 élèves; — M.elle Henri, 55 élèves.

A Douai, M.mes Mairesse et Verbrouck, 110 élèves. — M.elle Boudaillièz, 60 élèves. — M.mes Henriette Anicot, 20 élèves. — Thérèse Anicot, 20 élèves. — Pluchart, 30 élèves. — Delecambre, 40 élèves. — Possoz, 30 élèves. — Vaquaire, 40 élèves. — Debarge, 40 élèves. — Mariage, 15 élèves. — Deregnaucourt, 12 élèves. — Pontaillier, 10 élèves. — Vertu, 12 élèves. — Alard, 30 élèves. — Laurent, 12 élèves. — Anselme, 25 élèves. — Les sœurs

de la Providence, 12 pensionnaires et 450 élèves gratuites. — Les dames de Flines, 32 pensionnaires et 115 élèves gratuites.

A Orchies, sœur Emmanuelle Clouez, 50 élèves.

A Beuvrages, M.me Joly, née Musin, 33 élèves.

A Condé (hameau de Bon-Secours), M.elle Thouesny, 16 élèves. — M.elle Bouillon, 42 élèves. — M.elle Bossel, 32 élèves.

A Fresnes, M.me Willaume, 78 élèves. — M.me Gavelle, 17 élèves. — M.elle Pelsez, 24 élèves.

A Saint-Amand, M.elle Gonez, 65 élèves. — M.me Bouillon, 32 élèves.

A Saint-Saulve, M.elle Cathelotte, 32 élèves.

A Valenciennes, les dames Ursulines, 320 élèves, dont 189 gratuites. — M.elle Terf, 34 élèves. — M.elles Lalou et Forfer, 103 élèves. — M.elle Tassin, 60 élèves. — M.elle Carez, 40 élèves. — M.elles Chermiset, 27 élèves. — M.elle Dechy, 25 élèves.

SCIENCES ET ARTS.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

Académie royale de musique, succursale de l'école de chant et de déclamation de Paris.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs.

MM.
Bigo, maire, président.
Decroix, ✻.
Tilloy-Casteleyn, trésorier.
Legrand-Mallet.
Bonnier d'Hennequin.
Bécu.

MM.
Hiolle.
Danel.
Bocquet-Bernard.
Cousin.
Crespel, Félix.

Secrétaire, M. Winter.

Professeurs.

Chant, classe de goût, M.elle Forceville.
Cl. de vocalisat., M.elle Florin.
Cl. de solfège pour les hommes, M. Leplus.
Suppléant, N...
Classe de solfège pour les demoiselles, M. Lavainne.
Suppléant, N...
Classe de piano, suppléant, M. Ferdinand Lavainne.
Cl. de violoncelle, M. Baumann.
Classe de violon, M. Muller.
Suppléant, N...
Cl. d'instrumens à vent (basson et clarinette), M. Baumann.
Suppléant, N...

Commission des écoles académiques.

MM.
Grodée, vice-président.
Reynart, propriétaire.
Goust, capitaine du génie.
Bonnier fils, cons. du musée.
Davainne, ingénieur.
Barrois, François.

MM.
Verly fils, architecte.
Mottez, Victor.
Jouffroy.
Bernard, capitaine d'état-major.
Lenglard.

École de dessin ombré.

MM. Liénard, peintre, directeur. — Cadet de Beaupré, professeur.

École de modelure.

M. Cadet de Beaupré, professeur.

École de dessin linéaire.

M. Granofski, professeur.

Cours de géométrie appliquée aux arts et à la mécanique.

M. Granofski, professeur.

École d'architecture.

M. Benvignat, professeur.

Cours de perspective.

M. Lemaire, professeur.

Cours de physique.

M. Delezenne, professeur.

Cours de chimie appliquée aux arts et aux manufactures.

M. Kuhlmann, professeur.

Cours de botanique.

M. Thém. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

Cours de clinique.

Partie médicale, M. Brigandat.
Partie chirurgicale, M. Jacques Brissez.

DUNKERQUE.

École de mathématiques et d'hydrographie établie dans les bâtimens du collège et entretenue par la marine.

M. Petit-Genet, professeur.

École communale de dessin.

M. Dubuisson, professeur.

École d'architecture.

M. Henri, professeur.

CAMBRAI.

Ecole de musique.

MM.
Delattre, professeur de violon.
Duez, professeur de violoncelle.
Tronville, professeur de solfège et de vocalisation.

M.
Thomas, professeur d'instrumens à vent.

Académie de dessin.

MM. Berger, directeur; — Grohain, professeur.

Cours public de littérature.

M. Maignien, professeur.

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques.

MM.
De Guerne, ✻, maire, président.
Bommart-Paix, propriétaire.
Demasur, membre du conseil municipal.

MM.
Fouquay, memb. du cons. mun.
Luce, propriétaire.
Bommart, Anacharsis, négoc., membre du conseil municipal.

Cours d'anatomie.

M. Tesse, docteur en médecine, professeur.

Cours de botanique.

M. Maugin, docteur en médecine, professeur.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts.

M. Mallet, architecte, professeur.

Ecole d'architecture.

M. Mallet, professeur.

Ecole de dessin.

M. Wallet, professeur.
M. Chevalier-Dubrulle, adjoint au professeur.

Ecole de dessin pour la broderie.

M. Robaut, professeur.

Ecole de peinture.

M. Wallet, professeur.

Ecole de modelure.

M. Moreau, professeur.

Ecole d'écriture.

M. Carrière, professeur.

Ecole de musique.

MM.
Ponce, professeur de l'art du chant.
Mouton, professeur de solfège.
Nourit père, maître d'études, répétiteur.

MM.
Bauduin, professeur de violon, alto et clarinette.
Heisser, prof. de violoncelle.
Nourit fils, professeur de cor.
Hellebecque, prof. de flûte.

VALENCIENNES.

Académie de peinture et de sculpture, affiliée à l'académie royale de Paris.

Membres administrateurs.

MM.	MM.
Flamme, ✻, maire, président.	Dubois.
Hécart, secrétaire perpétuel.	Barré.
Bodard.	Cellier.
De Mathieu.	Leconte.
Léonce de Fieuzal.	Dinaux, Arthur.
Rousseau.	Parent.
Piérard.	Pottier.
Lebarbier père.	Bernard.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillans.

Professeurs.

MM.	MM.
Potier, professeur de peinture.	Parent-Aubert, professeur d'architecture.
Léonce de Fieuzal, professeur de sculpture.	Huelle, professeur d'écriture.

Ecole de droit commercial.

M. Grar, avocat.

Ecole de physique.

M. Evrard.

Ecole de chimie.

M. Evrard.

Cours public de géométrie appliquée aux arts.

M. Bernard.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Il en existe cinq dans le département, savoir : à Lille, Cambrai, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Cette bibliothèque est riche de vingt-deux mille volumes, classés avec ordre d'après les cinq grandes divisions bibliographiques

généralement suivies : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire. Elle est placée dans un vaste et beau local. Un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du 15.e siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque de Lille est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

MM. Lafuite, ✠ ✻, bibliothécaire.
Deperne, sous-bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

Cette bibliothèque, riche en bons ouvrages et tenue bien en ordre, se compose de plus de vingt-sept mille volumes, dont le catalogue est terminé depuis plusieurs années.

Bibliothécaire, M. Leglay.
Sous-bibliothécaire, M. Wiart.
Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, contient près de cinq mille volumes, classés avec ordre et dont le catalogue est formé.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi.

Bibliothécaire, M. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

La bibliothèque de Douai ne le cède pas à celle de Lille pour le nombre des ouvrages et pour l'ordre parfait dans lequel ils sont classés. On y compte trente mille ouvrages dont six cents manuscrits. Plusieurs de ces derniers sont regardés comme très-précieux.

Les jours d'ouverture sont les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Duthillœul.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, quoique moins nombreuse que les précé-

dentes, ne laisse pas d'offrir beaucoup d'intérêt. Les livres qui la composent sont classés dans un ordre exact.

Elle est ouverte les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Conservateur, M. Leroy aîné.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Bonnier de Layens fils.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par la munificence des autorités, le zèle de la société des sciences et les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM.
Macquart, président.
Degland, secrétaire.
Desmazieres, négociant.
Charpentier, pharmacien.

MM.
Th. Lestiboudois, doct. en m.
Bailly, idem.
Verly fils, architecte.

DOUAI.

Le musée de Douai, qui n'était, il y a environ vingt ans, qu'un dépôt peu considérable, est devenu, par les dons des amateurs et la munificence des autorités locales, un des plus riches établissemens de ce genre.

Ce musée se compose en grande partie d'objets d'histoire natu-

relle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes de Paris. Il y existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Potier-Valery.

Membres de la commission du musée.

MM.

Becquet de Mégille, ✻, président honoraire.
A. De Guerne, ✻, maire, président.
Potiez-Defroom, commissaire de police.
Reytier, docteur en médecine.
Cocqueau, pharmacien.
Quenson, conseiller à la cour royale
Potier-Valery, conservateur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ cent tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du Roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de cinq mille plantes indigènes et exotiques.

EXPOSITION DE TABLEAUX ET OBJETS D'ARTS,

A LILLE, EN 1834.

L'exposition de 1834 a commencé le 28 juillet et s'est terminée le 15 septembre.

Une exposition analogue, ouverte à la même époque à Anvers, a privé celle de Lille d'un grand nombre de productions des artistes belges.

La ville de Lille se chargeait des frais de transport pour l'allée et le retour des objets envoyés à l'exposition, tant de la France que de l'étranger.

Le programme primitivement publié n'admettait que les tableaux à l'huile, aquarelles, miniatures, dessins, gravures, lithographies et sculptures de petite dimension. Les produits de l'industrie ne devaient point trouver place au salon; cependant, peu de jours avant l'ouverture de l'exposition, un avis de M. le maire de Lille a fait connaître aux industriels des environs qu'on recevrait, autant que le permettrait l'exiguité du local, un certain nombre de machines en petit, modèles divers, de pièces mécaniques, d'ustensiles et instrumens à l'usage des arts et de l'agriculture.

Le catalogue contenait près de 400 numéros répartis de la manière suivante :

Un petit nombre de tableaux d'histoire et de bataille, parmi lesquels figuraient en première ligne le *Cromwell* de M. Paul Delaroche, ouvrage d'un mérite supérieur, acheté par le gouvernement, et *la prise de la lunette Saint-Laurent*, par M. Bellangé, tableau appartenant au Roi;

Cent et quelques tableaux de chevalet, de genre, intérieurs, etc.;

Même nombre environ de paysages et marines;

Quelques tableaux d'animaux, au premier rang desquels on remarquait le *Troupeau effrayé par l'orage*, œuvre capitale d'Eugène Verboeckoven, artiste né dans les environs de Lille;

Une trentaine de grands portraits;

Une cinquantaine d'aquarelles, dont quelques-unes dues au pinceau de nos premiers maîtres en ce genre;

Diverses gravures et lithographies;

Des eaux fortes de Paul Huet dont les amateurs faisaient grand cas;

Des gravures sur bois par deux artistes lillois qui ont porté ce genre à un haut degré de perfection;

Enfin quelques sculptures en bronze et en plâtre.

Une association s'est formée dans le but d'encourager les artistes en procurant les moyens d'acheter des tableaux; le produit de la

souscription a été employé à l'acquisition de trente-quatre tableaux qui ont été répartis entre les sociétaires par la voie du sort. L'administration municipale a fait aussi l'acquisition de deux tableaux pour le musée de la ville; savoir : *la Mort de l'espion Morris* (sujet tiré de Walter-Scott), par C. Roqueplan, et *les Paysans limousins*, par Janron.

La commission chargée par M. le maire de Lille d'organiser et de diriger l'exposition, se composait de MM. le capitaine d'Airolles, Barbier de la Serre fils, François Barrois, de Basserode, Alexand. Beaussier, capitaine Bernard, Benvignat, Blanquart-Evrard, Bouhébent, Bonnier fils, E. Davaine, L. Fiévet, capitaine Goust, Grodée fils, Brun-Lavainne, Houzé de l'Aulnoit, H. Jouffroy, Lemaire-Dequersonnière, L. Lenglart, Ed. Liénard, de Norguet, J. Poirel, Ed. Reynart, général de Rigny, de Vannevelle, Verly fils.

Cinq médailles d'or et quarante médailles d'argent ont été décernées aux artistes qui ont concouru à l'exposition, savoir :

Histoire.

Médaille d'or. — M. Delaroche.

Médailles d'argent. — MM. Boulanger (Clément), Dubuffe, Roqueplan (Camille), Serrur.

Genre.

Médaille d'or. — M. Jeanron.

Médailles d'argent. — MM. Badin, Beaume, Berthier (Eugène), Charlet, D.elle Cogniet (Amélie), Colin, Delansac, Gigoux, Johannot (Alfred), Monvoisin.

Batailles.

Médaille d'or. — M. Bellangé.

Portraits.

Médaille d'or. — M. Mottez (Victor).

Médailles d'argent. — M.me Brune, M. Goyet (Eugène).

Animaux.

Médaille d'or. — M. Verboeckhoven (Eugène).

Médaille d'argent. — M. Berré.

Têtes d'étude.

Médailles d'argent. — MM. Cibot, Kinson.

Marines.

Médailles d'argent. — MM. Garneray (Louis), Isabey (Eugène), Tuite, Verboeckhoven (Louis).

Paysages.

Médailles d'argent. — MM. Goureau, Huet (Paul), Lapito, D.elle Lecomte (Fanny), Leprince (Gustave), Leprince (Léopold), Renoux.

Miniatures.

Médailles d'argent. — M.me Augustin, MM. Blanquart-Evrard, Lemaire-Dequersonnière.

Aquarelles.

Médailles d'argent. — M.elle Dechantereine; MM. Deveria (Achille), Jaime.

Gravure sur bois.

Médailles d'argent. — MM. Lallou, Porret.

Sculpture.

Médailles d'argent. — MM. Bougron, Caunois.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département.

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue la comédie, l'opéra-comique et le vaudeville.

Directeur. — M. Brixy.

Douai a aussi une troupe sédentaire qui joue, ainsi qu'à Lille, la comédie, l'opéra comique et le vaudeville.

Directeur provisoire. — M. Méland.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai et Valenciennes, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Delorme et Clément.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Voici le détail du nombre de chaque espèce d'ouvrages imprimés dans le département du Nord pendant l'année 1834.

Administration	2	Histoire	3
Agrément (ouvrages d')	19	Horticulture	4
Agriculture	7	Littérature	14
Almanachs	45	Mémoires	24
Art militaire	5	Navigation	1
Catalogues de livres	17	Poésies	3
Chansons (recueils de)	5	Politique	12
Commerce	8	Religion (heures, livres de piété, etc.)	50
Classiques	16	Sciences et arts	12
Économie	5	Statistique	2
Éducation	18		

Le nombre total de ces ouvrages est de 270.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-libraires.

A Lille. — MM. Blocquel ; Cailleaux-Lecocq ; Danel, imprimeur du Roi ; Leleux ; Martin-Muiron ; Reboux-Leroy ; Vanackere fils ; Bronner-Bauwens ; Lefort fils ; Duriez.
A Tourcoing. — M. Mathon.
A Bergues. — M. Focqueur.
A Cassel. — M. Wackernie.
A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils ; Réant.
A Douai. — M. Deregnaucourt.
A Cambrai. — MM. Berthoud, impr. du Roi ; Hurez ; Chanson.
A Avesnes. — M. Viroux.
A Maubeuge. — M. Levêque.
A Saint-Amand. — M. Raviart.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Jacqué ; Libert, Domin. ; Castiaux, Louis.
A Roubaix. — M. Beghin.
A Tourcoing. — M. Pruvost, imprimeur en lithographie.
A Dunkerque. — MM. Drouillard ; Lorenzo ; Vanwormhoudt, imprimeur du Roi ; V.e Weins, née Berycke ; V.e Lorenzo ; Torris, imprimeur en lithographie ; Pieters, idem ; Lorenzo, Jacques-Emmanuël ; Lalou.
A Bergues. — MM. Barbez ; Serleys, imprimeur en lithographie.
A Hazebrouck. — M. Guermonprez.
A Avesnes. — M. Carton.
A Douai. — MM. Carpentier ; Vinois, imprimeur du Roi ; Wagrez aîné ; Crepeaux ; Jacquart ; Robaut, imp. en lithographie.
A Valenciennes. — MM. Henri, imprimeur du Roi ; Prignet ; Bécar, imprimeur en lithographie.

Libraires.

A Lille. — MM. Vanackere père ; Castiaux ; Martin-Delahaye ; Petit-Pillot ; Laurent ; Cabillaux ; Laurent fils ; Petitot ; M.elle Fremeaux ; Leleux ; Duquesne.
A Armentières. — M. Delecambre.
A Haubourdin. — M.me Schoutter.
A Tourcoing. — MM. Pruvost ; Lepers ; Catteau.
A Roubaix. — M. le chevalier Préville ; M.me Beghin.
A Dunkerque. — MM. Lenoir ; Lancel ; Chenevier ; M.elle Laurenz ; Lorenzo, Octave-J.-Emm. ; Olivier ; Lachèvre ; Gillet.
A Bergues. — MM. Serleys ; Boone.

A Bourbourg. — M. Vandenbrouque.
A Gravelines. — M. Leys.
A Hazebrouck. — M.elles Delessue ; MM. Debuscheire ; Réant.
A Cassel. — M. Bachelet ; M.elle Aernouts.
A Estaires. — M. Nicaise.
A Cambrai. — M.mes V.e Hurez ; V.e Giart ; MM. Lesne-Daloin ; Tafflin, Amand ; Hattu, Amand.
Au Catteau. — MM. Bonnaire ; Terrin.
A Solesmes. — MM. Delsart ; Piettre.
A Avesnes. — MM. Brunnin ; Michaux aîné.
A Bavay. — MM. Lequien ; Boucher, Auguste.
A Maubeuge. — M. Wallerant ; M.elle Virlet.
A Landrecies. — M. Bonnaire.
Au Quesnoy. — MM. Delsart ; Dupont.
A Trélon. — M. Garbe.
A Douai. — MM. Dubourg-Delannoy ; Lemâle ; Bois ; Foucart ; Bettremieux ; Bourseul ; Contrejean ; Jacquart ; Vinois fils ; Obez.
A Valenciennes. — M.e V.e Carpentier ; MM. Giart ; Viart ; Giart aîné ; Boucher ; Giard, François ; Lemaître ; Marlier, Alexandre ; Lemaire ; Binois ; Hourdequin ; Caullet.
A Condé. — M. Durigneux.
A Saint-Amand. — MM. Druon ; Lejeune.
A Anzin. — M. Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord, chez Danel, imprimeur du Roi.

L'Écho du Nord, chez Leleux, imprimeur.

Le Nord, chez Bronner-Bauwens, imprimeur.

La Gazette de Flandre et d'Artois, chez Cailleaux-Lecocq, imprimeur.

La Revue du Nord, recueil mensuel et littéraire, chez Vanackere, imprimeur.

A Dunkerque. — La Feuille d'Annonces de Dunkerque, chez Drouillard, imprimeur.

Le Journal de Dunkerque, bulletin commercial et littéraire, chez Vanwormhoudt, imprimeur.

La Vigie, journal de l'arrondissement de Dunkerque, chez Lalou, imprimeur.

A Hazebrouck. — La Feuille hebdomadaire d'Annonces judiciaires, administratives, commerciales, affiches et avis divers, chez Debaecker, imprimeur-libraire.

L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck, chez Guermonprez, imprimeur.

A Cambrai. — La Gazette constitutionnelle de l'arrondissement de Cambrai, chez Chanson, imprimeur.

La Feuille de Cambrai, chez M.me V.e Hurez, imprimeur.

L'Émancipateur, chez Lesne-Daloin.

A Avesnes. —Les Petites Affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur.

L'Observateur de l'arrondissement d'Avesnes, chez Viroux, imprimeur.

A Douai. — La Feuille d'Affiches et Annonces de l'arrondissement de Douai, chez Carpentier fils, imprimeur.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Wagrez, imprimeur.

Le Libéral du Nord, chez Deregnaucourt, imprimeur.

A Valenciennes. — Le Courrier du Nord, chez Henri, imprimeur du Roi.

L'Écho de la Frontière, chez Prignet, imprimeur.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799 ; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois ; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

MM.

Le baron Louis Belmas (C. ✱), évêque de Cambrai.
Deforest de Quartdeville (O. ✱), 1.er président de la cour royale.
Nepveur, ✱, procureur général.
Le comte Corbineau (G. O. ✱), lieutenant-général c.t la division.
Le baron Méchin (C. ✱), préfet du département.
Corne, président du tribunal de première instance de Douai.
Lenglet, procureur du Roi près le même tribunal.
Germeau, ✱, sous-préfet de Douai.
De Guerne, ✱, maire de Douai.
Le général Zevort (✱ C. ✱), commandant de l'école d'artillerie de Douai.
De Reyniac (✱ C. ✱), colonel, commandant la place de Douai.
Duplessis, ✱, recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.

Le maréchal duc de Trévise, pair de France.
Le duc de Raguse.
Le comte Siméon, ministre-d'État.
D'Haubersart, pair de France.
Potiez-Defroom, commissaire de police, à Douai.
Dewarenghien, ✠ ✠, propriétaire.
Reytier, docteur en médecine, à Douai.
Fouquay, propriétaire, à Douai.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Lambert, ✠, avocat général à la cour royale.
Tressignies, artiste vétérinaire.

Fonctionnaires de la société.

MM.

Taranget, ✠, inspecteur général honoraire de l'Université, président honoraire.
Becquet de Mégille, ✠, membre honoraire, président.
Preux, avocat général, membre résidant, 1.er vice-président.
Quenson, conseiller à la cour royale, idem, 2.e vice-président.
Pronnier, homme de lettres, secrétaire général.
Minart, juge d'instruction, secrétaire adjoint.
Foulon, notaire royal, économe.
Daix-Deshayes, banquier, trésorier.

Membres résidans.

MM.

Durand-d'Élecourt, ✠, conseiller à la cour royale.
De Trois-Marquet, conseiller à la cour royale.
Courtin, idem.
Delepouve, idem.
Bagnéris, docteur en médecine.
Debaillencourt, notaire royal.
Maugin, docteur en médecine.
De Campigneulles, conseiller à la cour royale.
Bigant, idem.
Wagrez, avocat à la cour royale.
Decourcelles, ✠, président à la cour royale.
Le baron de Lagrange (O. ✠), colonel d'artillerie.
Plazanet (✠ O. ✠), lieutenant-colonel commandant le génie à Douai, député.
D'Azincourt (O. ✠), propriétaire.

MM.
Dubois, Auguste, ✻, sous-intendant militaire.
Cocqueau, pharmacien.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales au collége royal.
Bruneau, avocat à la cour royale.
Lagarde, substitut du procureur du Roi.
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussoy (✻ O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie, sous-inspecteur de la fonderie royale.
Delecroix, ✻, avocat à la cour royale, bâtonnier de l'ordre.
Comte de Montozon, député.
Derbigny, inspecteur des domaines.
De Guerne, ✻, maire de Douai.
Tailliar, conseiller à la cour royale.
Lamarle, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
Leroy de Béthune, avocat à la cour royale.
Delattre, conservateur des eaux et forêts.

Garde des archives et de la bibliothèque de la société. — M. Brassart.

Primes, encouragemens et prix décernés par la société dans sa séance publique du 9 juillet 1834.

AGRICULTURE.

Mention avec médaille d'encouragement à M. Trannin, cultivateur, à Courchelettes, pour la présentation d'un taureau de race suisse.

Prime de 60 francs à M. Gruyelle, cultivateur, à Coutiches, pour la présentation de la plus belle vache reprise au concours sous le N.o 2.

Mention avec médaille à M. Dumarquet, cultivateur, à Esquerchin, pour la vache reprise sous le N.o 1.

Mention d'encouragement à M.me veuve Dumoulin, cultivatrice, à Coutiches, pour la vache N.o 6.

Idem à M. Denisse, cultivateur, à Raches, pour la vache N.o 9.

Prime de 40 francs à M.me veuve Dumoulin, de Coutiches, pour la présentation d'un superbe bélier de race flamande, avec deux agneaux de ses produits.

HORTICULTURE.

Rappel du concours de 1833. — Présentation des fruits les plus beaux et les plus exquis.

Grande médaille d'argent à M. Lecq, jardinier, à Douai.
Idem à M.me de Wavrechain, propriétaire, idem.

Médaille d'argent à M. Bigant, propriétaire, à Douai.
Médaille de bronze à M. Luce, maire, à Courchelettes.
Idem à M. Mercier, jardinier, à Douai.
Idem à M. Dronsart, propriétaire, idem.
Mention distinguée à M. Degouves de Nuncques, prop.re, à Douai.
Idem à M. Dubois, sous-intendant militaire, idem.
Idem à M. Grattepanche, jardinier, idem.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

Mention avec médaille à M. Anastase Bergier, de Besançon.

POÉSIE.

Prix consistant en un bronze représentant le Tasse composant la Jérusalem délivrée, à M. César Lambert, de Douai, auteur du dithyrambe intitulé : *Du sentiment religieux dans le poète.*

Première mention distinguée à M. César Lambert, de Douai, auteur de l'élégie intitulée : *l'Orphelin.*

Mention particulière à M. H. Carion, de Cambrai, auteur de la légende cambrésienne ayant pour titre : *Les coups de bâton de Saint-Géry.*

Idem à M. Ch. Pauffin, substitut, à Vouziers, auteur de la pièce intitulée : *la Gloire.*

PROGRAMME DES CONCOURS OUVERTS POUR LES ANNÉES 1835 ET 1836.

1835.

Horticulture. Des médailles ou primes sont proposées aux jardiniers, cultivateurs et amateurs d'horticulture de l'arrondissement de Douai, qui, à l'automne de 1835, présenteront au concours les plus belles qualités de fruits d'espèces propres à améliorer les vergers.

Agriculture. Une médaille de 100 francs ou sa valeur à la charrue qui aura le mieux fonctionné dans un terrain déterminé et dans les mêmes conditions de temps et de tirage, sur un champ d'expérience choisi par la société.

1835 — 1836.

Agriculture. Une prime de 250 francs ou une médaille de la même valeur à l'agriculteur du département du Nord qui, en 1835-1836, aura cultivé la plus grande étendue de terrain en chou-arbre de Laponie.

1836.

Amélioration des races de bestiaux. Une prime de 150 francs

pour le plus beau taureau de l'âge de 3 á 5 ans, élevé et nourrí dans l'arrondissement de Douai depuis deux ans au moins.

Une prime de 60 francs pour la plus belle vache de l'âge de 3 à 7 ans, élevée et nourrie dans l'arrondissement depuis 18 mois au moins.

Une prime de 40 francs pour le plus beau bélier de l'âge de 2 à 5 ans, né et élevé dans l'arrondissement; une belle qualité de laine est la première condition de ce concours.

Industrie. On sait que l'on peut aciérer le fer au moyen de la fonte en suivant le procédé ci-après : « Promener sur la surface du » fer que l'on veut aciérer un morceau de fonte chauffé à blanc, et » tremper au rouge cerise. » La société royale et centrale, désirant contribuer de tout son pouvoir à la propagation d'une invention simple et économique, décernera, dans sa séance publique du mois de juillet 1836, une prime de 100 francs à l'ouvrier qui, au 1.er mai de la même année, aura présenté la collection la plus complète d'outils aciérés par cette méthode et à l'épreuve.

Économie publique. Une médaille d'or de 200 francs au meilleur mémoire sur une question quelconque d'économie publique, et particulièrement sur le système de secours le plus avantageux à organiser dans une ville ou commune, pour améliorer l'existence physique et morale de la classe pauvre.

Histoire. Une médaille d'or de 200 francs au meilleur fragment d'histoire locale dont le sujet appartiendra au département du Nord.

Poésie. Un bronze de la valeur de 200 francs, représentant le Tasse composant la Jérusalem délivrée, à l'auteur du meilleur poëme dont le sujet est laissé au choix des concurrens, mais qui ne pourra avoir moins de cent vers.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS, DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

Bureau.

Président, M. Bailly, docteur en médecine.
Vice-président, M. Delezenne, professeur de physique.
Secrétaire-général, M. Dourlen fils, docteur en médecine.
Secrétaire de correspondance, M. Pierre Legrand, avocat.
Trésorier, M. Verly fils, architecte.
Bibliothécaire, M. Hautrive, docteur en médecine.

Membres honoraires.

M. le baron Méchin (C. ✳), préfet du département du Nord, président honoraire.

MM.
Lambert, ancien commissaire des poudres.
Godin, ✻, ancien chirurgien-major.

Membres résidans.

MM.
Peuvion, négociant.
Charpentier (O. ✻), pharmac. en chef à l'hôpital militaire.
Macquart, propriétaire.
Delezenne, prof. de physique.
Degland, docteur en médecine.
Desmazières, propriétaire.
Liénard, peintre, professeur à l'école de dessin.
Lestiboudois, Thémist., prof.r de botanique.
Musias, notaire.
Verly, architecte.
Kuhlmann, prof. de chimie.
Murville, profess. d'anatomie à l'hôpital militaire.
Bailly, docteur en médecine.
Heegmann, négociant.
Barrois, idem.

MM.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Dambricourt, négociant.
Delattre, négociant.
Hautrive, docteur en médecine.
Decourcelles, propriétaire.
Danel, imprimeur.
Dourlen, docteur en médecine.
Moulas, propriétaire.
Vaillant, médecin, professeur à l'hôpital militaire.
Legrand fils, avocat.
Marquet, ✻, dir.r de la maison de Loos.
Borelly, ✻, insp.r des douanes.
Mullié, maître de pension.
Davainne, ingénieur des ponts et chaussées.
Barré, profess. de philosophie.

Membres résidans agriculteurs.

MM.
Hochart, à Hallennes.
Lecomte, à Bousbecque.
Descamps, à Croix.
Delobel, à Sailly-lez-Lannoy.
Heddebault, à Faches.
Loridan, à Flers.
Beghin, à Thumeries.
Adam, à Aubers.
Wattelle, à Radinghem.
Pottier, à Allennes.
Delecourt, Louis, à Lomme.
Delecourt, J.-B., à Lomme.
Lepers, François, à Croix.
Desquiens, J., à Ascq.
Mortreux, à Gondecourt.
Debuchy, à Noyelles.

MM.
Cordonnier, à Anstaing.
Lefebvre, à Ronchin.
Chuffart, à Ascq.
Despature, à Marcq-en-Barœul.
Masquillier, à Willems.
Liénard, à Annappes.
Bonte, à Flers.
Lefebvre, Julien, à Hem.
Duhayon, à Ronchin.
Havez, à Ascq.
Desurmont, à Tourcoing.
Masquelier, à Sainghin.
Collette, à Baisieux.
Charlet, à Houplines.
D'hespel, à Haubourdin.

Les prix suivans ont été décernés dans la séance publique du 28 juillet 1834 :

Houblonnières.

La société mentionne honorablement MM. Descamps, de Croix, et Desurmont, de Tourcoing, qui ont obtenu la grande médaille aux concours précédens.

Premier prix. — Une médaille d'or de 150 fr. à M. Charlet, d'Houplines.

Deuxième prix. — Une médaille de 75 fr. à M. Picavet, brasseur, à Linselles.

Troisième prix. — Une médaille de 60 fr. à M. Waresquelle, brasseur, à Lille, pour l'établissement d'une houblonnière de la contenance de 56 ares plantée en 1834.

Quatrième prix. — Une médaille de 50 fr. à M. Leclercq, brasseur, à Hem, pour la plantation, en 1834, de 37 ares de houblon à tiges blanches.

Instrumens aratoires.

Premier prix. — Une médaille de 50 fr. à M. Prouvost, de Wazemmes, qui a présenté à la société un déplantoir pour les perches de houblon.

Taureaux, génisses.

La prime de 100 fr. a été méritée par M. Auguste Leclercq, brasseur, à Hem, propriétaire du plus beau taureau présenté au concours.

Une médaille de 50 fr. est accordée au même M. Auguste Leclercq, pour la plus belle génisse de race hollandaise pure qui ait été présentée.

Le second prix, de la valeur de 25 fr., est accordé à M. Louis Lepers fils, cultivateur, à Wazemmes, qui a élevé la plus belle génisse après la précédente.

Une médaille de la valeur de 25 fr. est décernée à M. Julien Lefebvre, propriétaire-cultivateur, à Hem, pour avoir présenté au concours une génisse qui rivalisait avec celle de M. Louis Lepers.

Béliers hollandais.

Le plus beau bélier à longue laine de race hollandaise pure ayant été présenté par M. Alexis Lefebvre, de Lezennes, une médaille de 50 fr. lui a été accordée.

La société voulant récompenser le zèle, l'intelligence et la bonne conduite des bergers et des maîtres-valets de l'arrondissement de Lille, a fondé différens prix pour être décernés dans la séance publique de 1834.

Bergers.

Le sieur Antoine Guilbert, berger, conduisant depuis trente-sept ans le troupeau de M. Cogez, propriétaire, à Thumeries, a mérité la récompense due à ses bons et loyaux services : une houlette d'argent lui est décernée.

Maîtres-valets.

1.° Les épis d'argent proposés en prix au maître-valet de l'arrondissement de Lille le plus habile à tracer un sillon et à exécuter les travaux agricoles ont été mérités par le sieur Jean-Baptiste Bouche, maître-valet, demeurant depuis 48 ans chez M. Bulteau, cultivateur et maître de poste, à Pont-à-Marcq.

2.° Une médaille d'encouragement est décernée au sieur Fabien Coutelier, depuis trente-huit ans maître-valet chez M. Constant, cultivateur, à Péronne.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, fondée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Officiers de bureau.

MM.
Leglay, président.
Petit de Bantel, ✻, vice-prés.
Tordeux, secrétaire annuel pour la section des sciences.
Lenglet, secrétaire adjoint.

MM.
Maignien, secrétaire ann. pour la section des lettres.
Lallier, Am., secrétaire adjoint.
Vallez, trésorier.
Callory, archiviste.

Membres résidens.

MM.
Asselin, juge.
Le baron Belmas (C. ✻), év. de Cambrai.
Béthune-Houriez, ✻, membre du conseil municipal.
Boileux aîné, architecte.
Boucher, régent de 4.e
Cacheux, juge d'instruction.
Cambay, doct. en médecine.

MM.
Cambray, doct. en médecine.
Callory, avoué.
Cotteau de Simancourt, ✻, propriétaire.
Debaralle, architecte.
Debeaumont, doct. en médec.
Defrémery, notaire et membre du conseil municipal.
Delcroix, recev. municipal.

MM.
Delloye, négociant.
De Noyan, ✻, propriétaire.
Douay, Fénélon, notaire et membre du cons. municipal.
Delannoy, Ed., négociant.
Déjardin, Clément, notaire, adj. au maire.
Evrard, cons. des hypothèques.
Feneuille, membre du conseil municipal.
François-Deloffre, adjoint au maire.
Gourdin, rég. de mathémat.
Hardy, docteur en médecine.
Lallier, ✻, député et maire.
Lallier, Amédée.
Lefebvre, principal du collège.
Lefranc, régent de seconde.
Leglay, docteur en médecine, bibliothécaire.
Leroy-Bocquet.

MM.
Lenglet, docteur en médecine.
Leroy, H., avocat.
Lequenne, direct. d'une école d'enseignement mutuel.
Maignien, régent de rhétorique.
Petit de Bantel, ✻, sous-préfet.
Pley, procureur du Roi.
Poulet, juge de paix.
Quecq, juge.
Robert (O. ✻), sous-intendant militaire.
Ruelle, docteur en médecine.
Taffin-Sauvage, membre du conseil municipal.
Tordeux, pharmacien.
Vallez, membre du cons. mun.
Wilbert, avocat.
Foulon, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Berger, direct. de l'école communale de dessin.

Membres correspondans agriculteurs.

MM.
Béthune, Aimé, à Estrun.
Bricout, à Audencourt.
Canonne-Bernard, à Saulzoir.
Caudron, à Gonnelieu.
Chopin, à Doignies.
Desmoutier, à Viesly.

MM.
Desvignes, à Iwuy.
Desvignes-Dinoir, à Raillencourt.
Devred, à Flines.
Farez, à Villers-Plouich.
Pascal-Lacroix, à Crévecœur.
Telliez, à Carnières.

Programme des sujets mis au concours pour 1835.

Poésie. — La société laisse le sujet au choix des concurrens.

Agriculture. — Manuel élémentaire d'économie rurale appropriée aux besoins du nord de la France.

Archéologie. — Un point quelconque d'archéologie et d'histoire locale du département du Nord.

Éloquence. — De l'affranchissement des communes dans le nord de la France et des avantages qui en sont résultés.

Le prix de poésie est une lyre d'argent. Celui des autres concours est une médaille d'or de 200 francs.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talens et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM.
De Guerne, ✻, maire, président.
De Warenghien, ✻ ✻, propriétaire, vice-président
Duthillœul, juge de paix, secrétaire.
Mellez, brasseur, trésorier.
Duplessis, recteur de l'Académie.
Demasur, propriétaire.
Lambert, ✻, avocat-général.
De Montozon, membre de la chambre des députés.
Bigant, conseiller à la cour royale.
Germeau, ✻, sous-préfet.
Taffin, propriétaire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des amis de l'industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM.
Germeau, ✻, sous-préfet, président.
De Guerne, ✻, maire, vice-président.
De Warenghien, vice-président.
Potéau, André, fabricant d'huile, secrétaire.
Campion-Fleurquin, secrétaire-adjoint.
Pinquet, brasseur, trésorier.
Campion, économe du collège royal.
Duthillœul, juge de paix.
Honoré, Victor, brasseur.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Beghin, ébéniste.
Houcke, fabricant.
Bertout, économe de l'Hôtel-Dieu.
Potiez-Defroom, commissaire de police.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM.
Taranget, ✻, docteur en méd., président honoraire.
Maugin père, maître en chir., membre honoraire.
Escalier père, pharmacien, id.
Beaulieu, idem, id.
Gronnier, docteur en médecine, président.
Escalier fils, idem, secrétaire.
Maugin, idem, trésorier.
Delannoy, pharm., économe.

MM.
Tesse, docteur en médecine, archiviste.
Reytier, docteur en médecine.
Bagnéris, idem.
Lequien, idem.
Gelez, idem.
Cocqueau, pharmacien.
Duhem, docteur en médecine.
Fontaine, idem.
Cramette, idem.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

Bureau.

Président, M. de Mathieu, propriétaire, à Valenciennes.
Vice-présidens, MM. Courtin, procureur du Roi, et A. Dinaux, homme de lettres, à Valenciennes.
Secrétaire, M. Grar, Édouard, avocat, idem.
Secrétaire-archiviste, M. Royer, avoué, idem.
Trésorier, M. Rousseau, géomètre, idem.

Membres titulaires de droit.

M. le sous-préfet de l'arrondissement.
M. le maire de Valenciennes.

Membre honoraire.

M. Hécart.

Membres résidans.

MM.
Grar, Numa, agriculteur, fabricant de sucre, à Artres.
Bouton, rédacteur du Courrier du Nord, à Valenciennes.
Tancrède, manufacturier, à Marly.
Rousseau, géomètre, à Valenciennes.
Hocque, manufacturier, idem.
Bécar, peintre, idem.
Lebret, notaire, idem.
Thiébaut, docteur en médecine, idem.

MM.
Jennings, agent général des mines, à Anzin.
Marbotin fils, docteur en médecine, à Valenciennes
Hamoir, agriculteur, fabricant de sucre, à Saultain.
D'Haussy, agriculteur, à Artres.
Roch, manufacturier, à Valenciennes.
Dinaux, Arthur, rédacteur de l'Echo de la frontière.
Devred, propriétaire, à Saint-Saulve.
Castiau père, ingénieur aux mines d'Anzin.
Castiau fils, idem.
De Warenghien, substitut du procureur du Roi, à Valenciennes.
Bernard, architecte de la ville, idem.
Meilhan, artiste vétérinaire, idem.
De Gaule, maître de pension, idem.
Lefebvre, géomètre, idem.

Programme des encouragemens à décerner par la société, dans sa séance publique du mois de septembre 1835.

1.° Une médaille en or de la valeur de 100 fr. offerte par le président à l'auteur des renseignemens qui pourront servir le plus utilement à la confection d'une statistique agricole de l'arrondissement de Valenciennes.

2.° Une médaille en argent à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : Le palotage du colza est-il une opération de culture utile et indispensable en certains cas, et, dans l'affirmative, quel en est le but et quels sont les meilleurs procédés pour l'exécuter ?

3.° Une médaille en or de 100 fr. au cultivateur qui présentera dans l'arrondissement, au 1.er juin 1835, la plus grande pièce de terre ensemencée en blé en lignes parallèles.

4.° Une médaille en argent au cultivateur qui présentera dans l'arrondissement, au 1.er juin 1835, la plus grande pièce de terre plantée en blé d'après la méthode indiquée par M. Devred, dans le mémoire qu'il a publié.

5.° Une médaille en or de 150 fr. à l'inventeur de la charrue nouvelle ou modifiée qui fonctionnera avec le plus de succès dans un champ désigné par la société.

6.° Une médaille en argent et 100 fr. au valet de labour de l'arrondissement qui aura le mieux labouré une portion de terre désignée par la société.

7.° Une médaille en or de 200 fr. pour l'établissement, dans les murs de Valenciennes, d'un puits foré suivant la méthode artésienne, fournissant une eau potable, et dont le niveau ne soit pas à plus de 9 mètres au-dessous de la surface du sol.

8.° Une médaille en argent pour l'emploi de briques propres à construire des cheminées intérieures aux murailles. Ces cheminées devront présenter une section de 4 décimètres carrés et pouvoir être placées dans des murs de 35 centimètres d'épaisseur.

9.° Une médaille en argent et une somme de 150 fr. à la personne qui, la première, fera usage, dans l'arrondissement, d'un pétrin mécanique d'une capacité telle qu'il puisse livrer 200 livres de pâte par chaque opération.

10.° Une médaille en or de 200 fr. à celui qui établira dans l'espace d'un an, dans l'arrondissement de Valenciennes, une fabrique d'acier fondu applicable à la confection des outils employés pour le travail des bois de charpente, de menuiserie, de marqueterie et du tour.

11.° Une somme de 150 fr. offerte par le président à celui qui pourra appliquer un mouvement de rotation à l'axe des machines électriques à plateau, à partir du N.° 24.

12.° Une médaille en or de 200 fr. au meilleur mémoire sur les améliorations à apporter à l'instruction primaire considérée particulièrement sous le rapport de l'arrondissement.

13.° Une médaille en or de 100 fr. à la meilleure pièce de vers. La société laisse au choix des concurrens le sujet de la pièce et n'en limite point l'étendue.

14.° Une médaille en or de 100 fr. à la meilleure composition musicale (ouverture). La société philharmonique de Valenciennes a bien voulu se charger d'exécuter les morceaux qui seront envoyés au concours.

15.° Une médaille en or de 100 fr. au meilleur mémoire sur un point quelconque des antiquités ou de l'histoire du département du Nord, et particulièrement de l'arrondissement de Valenciennes.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-six, savoir : cinq hôpitaux généraux ; sept hôpitaux de malades ; un hospice pour les malades, les vieillards et les orphelins ; six hospices pour les vieillards et orphelins ; dix-neuf hospices destinés spécialement aux vieillards, et huit hospices pour les orphelins.

Voici un tableau indicatif de la population et des ressources de chaque hospice :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1834.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	28	34	40	102	21603 23	»	21603 23
Bourbourg (id.).....	»	32	18	50	8683 50	»	8683 50
Dunkerque (h. gén.)..	71	74	140	285	25502 88	45000 »	70502 88
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	»	55	20	75	8895 48	5500 »	14395 48
Cassel (id.).........	»	21	»	21	1687 28	2400 »	4087 28
Idem (pauvre école)..	»	»	26	26	3597 »	»	3597 »
Hazebrouck (h. civil.)	»	74	»	74	6036 73	6000 »	12036 73
Idem (maison des mal.)	8	»	»	8	2548 15	»	2548 15
Rubrouck (idem)....	1	»	»	1	175 »	»	175 »
Steenvoorde (h. civ.).	»	38	»	38	5447 39	»	5447 39
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	»	70	24	94	11907 02	3300 »	15207 02
Bassée (La) (id.)....	»	27	5	32	5849 14	»	5849 14
Comines (id.).......	20	»	»	20	11574 30	»	11574 30
Haubourdin (id.)...	»	13	»	13	3252 57	»	3252 57
Lille (hosp. général.)	»	990	487	1477	166525 55	47000 »	213525 55
Id. (hôp. St.-Sauv.)..	198	»	»	198	131239 97	»	131239 97
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	57	55	112	38693 15	»	38693 15
Id. (hospice Gantois)	»	108	»	108	32124 29	»	32124 29
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	58	58	21552 49	»	21552 49
Id. (Béguinage).....	»	14	»	14	3433 94	»	3433 94
Id. (fond. St.-Nicolas, St.-Nicaise, etc.) ..	»	»	»	»	51273 23	»	51273 23
Roubaix (hosp. civil.)	»	102	21	123	23648 63	»	23648 63
Seclin (hôp. de mal.).	55	»	»	55	25308 87	»	25308 87
Tourcoing (v. femm.)	»	32	»	32	8919 11	»	8919 11
Idem (orphelins).....	»	»	12	12	2465 07	200 »	2665 07
Wattrelos (hosp. civ.)	»	17	»	17	6355 51	»	6355 51
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	146	152	298	58048 08	»	58048 08
Id. (hôp. de malades)..	60	»	»	60	34983 51	»	34983 51
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	54	54	20582 39	»	20582 39
A REPORTER...	441	1904	1112	3457	741913 46	109400 »	851313 46

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1834.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
REPORT....	441	1904	1112	3457	741913 46	109400 »	851313 46
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	50	15	»	65	19678 20	»	19678 20
Landrecies (idem)...	»	»	30	30	9166 81	»	9166 81
Maubeuge (idem)....	10	30	11	51	6064 94	»	6064 94
Id. (fond.on Gippus)..	»	22	»	22	11638 45	»	11638 45
Le Quesnoy (hosp. c.)	21	15	10	46	13351 46	»	13351 46
Solre-le-Château (id.)	»	10	»	10	256 24	75 »	331 24
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	300	147	447	58048 08	30000 »	88048 08
Idem (Hôtel-Dieu)...	160	»	»	160	174351 50	»	174351 50
Orchies (vieillards)..	»	25	»	25	7712 33	»	7712 33
Idem (orphelines)....	»	»	12	12	1969 20	»	1969 20
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (vieill.).	»	29	»	29	7609 40	»	7609 40
Idem (orphelins)....	»	»	9	9	2838 40	»	2838 40
Condé (h. des veuv.)..	»	10	»	10	1245 25	1000 »	2245 25
Valenciennes (h. gén.)	»	215	74	289	46210 28	7000 »	53210 28
Idem (Hôtel-Dieu)...	29	»	»	29	56425 72	»	56425 72
Idem (orphelins)....	»	»	21	21	9364 80	»	9364 80
Idem (chartriers)....	»	31	»	31	5000 41	»	5000 41
Idem (Hôtellerie)....	»	173	»	173	17909 37	»	17909 37
TOTAL....	711	2779	1426	4916	1190754 30	147475 »	1338229 30

Le revenu total de 1,338,229 fr. 30 cent., réparti sur les 4,916 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 272 fr. 22 cent., et par journée, 74 cent. 58 dix-millièmes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigens. La plupart de ces établissemens possèdent des

biens provenant d'anciennes fondations, et dont les revenus sont employés tant en distributions qu'en salaires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres et des instituteurs chargés de l'enseignement des indigens.

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE (1).

Arrondissement de Dunkerque.

DUNKERQUE.

Hospices. — MM. Artaud; — André Lemaire; — Boutillier, Amand; — Lieven, Constant; — Alisse, Adolphe.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Pruvost, ✻, receveur; — Verhaeghe, secrétaire.

BERGUES.

Hospices. — MM. Duhamel, Eugène; — Sapelier, Joseph; — Clays-Vanderhulst; — Vernaelde, Philippe; — Demeunynck-Bouten.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Modewyck, receveur; — N..., secrétaire.

BOURBOURG.

Hospices. — MM. Debernes, Pierre-Louis; — Brasseur, Charles; — Blayoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Demeunynck, Josse.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Vandenbrouque, receveur et secrétaire.

Arrondissement d'Hazebrouck.

HAZEBROUCK.

Hospices. — MM. Cleenewerck, Henri; — Delhomel, Prosper; — Merchié, Laurent; — Sepieter, Jos.; — Dekytspotter, Joseph.
Bureau de bienfaisance. — MM. Leroy, Jean; — Legrain, Jos.; — Papegaey, Louis; — Vandamme, Maurice; — Vitse, Henri.

M. Salomé, receveur.

---

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même-temps des hospices.

BAILLEUL.

Hospices. — MM. Flahaut, Robert ; — Decoussemacker, Jos. ; — Decoussemaecker, Jean ; — Behaghel, Jacques ; — Decoussemaecker, Benoît.

Bureau de bienfaisance. — MM. Deswaerts, Ange ; — Cortyl, Charles ; — Louf-Bels, Jacques ; — Liefooghe ; — Vanmerris, Louis.

MM. Deswarte, receveur ; — Leroy, secrétaire.

CASSEL.

Hospices. — MM. Moreel-Liot, vice-président ; — Vanstraceele, Jean-Baptiste ; — Chevalier, François ; — Lauwerière, Louis ; — Decoster, Denis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Behaghel, Louis ; — Decocq, Ambroise ; — Pastoors, Joseph ; — Malot, Henri ; — Binaut, Louis.

M. Cortyl, receveur.

RUBROUCK.

Hospices. — MM. Dhont, Angélus ; — Baelen, Louis ; — Dumoulin, François ; — Moreel, Louis : — Marcotte, Benoît.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dalle, Jacques ; — Vanneufville, Jean-Baptiste ; — Dalle, Joseph ; — Drieux, Louis ; — Leurs, Dominique.

STEENVOORDE.

Hospices. — MM. Gilloots, Pierre-François ; — Revel, Germain ; — Gilloots, Pierre-Jean ; — Klein, André ; — Cousin, Jean-Fr.

Bureau de bienfaisance. — MM. Parmentier, Louis ; — Dewitte, Benoît ; — Verbecke, Joseph ; — Carton, Louis ; — Vanbambecke, Bernard.

M. Rouzé, receveur.

Arrondissement de Lille.

LILLE.

Hospices. — MM. Danel, Louis ; — Delefosse ; — Duméril ; — Mariage-Bonte ; — Lefebvre ; — Cuvelier, Lucien ; — Bommart-Crépy.

Bureau de bienfaisance. — MM. Jouffroy ; — Dumon, Édouard ; — Doyen ; — Mazurel ; — Thurin.

MM. Montigny-Champon (O. ✻), receveur ; — Lefebvre, contrôleur ; — Petit, secrétaire de la commission des hospices ; — Keguelin de Rozières, secrétaire du bureau de bienfaisance.

ARMENTIÈRES.

Hospices. — MM. Delangre-Delahaye; — Musin-Lespagnol; — Leblon-Dansette; — Loridan, Julien; — Baron-Quennelle.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Marcotte, receveur et secrétaire.

LA BASSÉE.

Hospices. — MM. Lepez, Constant; — Alavoine-Delos; — Beghin, Charles; — Poissonnier, Auguste; — Hanguillart, André.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cappé, Augustin; — Cordier-Lambert; — Beaucamp, Hubert; — Largent, Amand; — Legrand, François.

M. Denabrif, receveur.

COMINES.

Hospices. — MM. Cateau, Pierre; — Herrengt, Albert; — Waché, Bernard; — Leroy, Antoine; — Meurillon, Augustin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cateau, Antoine; — Parent; — Lesaffre-Brel; — Roger, Augustin.

MM. Ghesquière, receveur de l'hospice; — Meurillon, receveur du bureau de bienfaisance; — Delvaux, secrétaire.

HAUBOURDIN.

Hospices. — MM. Clarisse, Célestin; — Rohart père; — Deledeuille; — Poulet-Six; — Pilot, Eugène.

Bureau de bienfaisance. — MM. Labbe, Auguste; — Bigo-Clarisse; — Fichaux, Alexandre; — Petit-Pareydt; — Testelin, Alexandre.

M. Delannoy, receveur.

ROUBAIX.

Hospices. — MM. Hertogh, Camille; — Motte-Duthoit; — Wattine-Wattel; — Defrenne, Paul; — Cavrois-Grimonprez.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dazin-Bredart; — Crombet-Delplanque; — Wattine-Bredart; — Screpel-Lefebvre; — Casse, Jean.

MM. Leconte, receveur; — Lanvin, secrétaire.

SECLIN.

Hospices. — MM. Delefosse, Martial; — Descloquement, Alexandre; — Dujardin, François; — Bocquet, François; — Vandenbogaert, Ernest.

Bureau de bienfaisance. — MM. Duquesne, Louis ; — Desclo-quement, Henri ; — Deloiseau, Louis ; — Mollet, Séraphin ; — Duriez-L'hermitte.

MM. Louart, receveur ; — Sailly, secrétaire de la commission des hospices.

TOURCOING.

Hospices. — MM. Desurmont, François ; — Duquesnoy-Delepoulle ; — Desurmont, Henri ; — Wattine, Louis ; — Motte fils aîné.

Bureau de bienfaisance. — MM. Motte, Philippe ; — Desurmont-Wattine ; — Dervaux, Jean ; — Caulliez-Nollet ; — Delanoy, François.

M. Duchatel, receveur et secrétaire.

WATTRELOS.

Hospices. — MM. Agache-Duthoit ; — Leclercq, Pierre ; — Meurisse, Pierre ; — Dubrulle, Louis ; — Meurisse-Lemaire.

Bureau de bienfaisance. — MM. Castel, Hubert ; — Labis, Jean-Baptiste ; — Crepel, Jean-Baptiste ; — Gadenne, Jean-François ; — Rousseau, Louis ; — Verdierre-Carette ; — Beny, Louis.

MM. Fourlinnie, receveur ; — Bettremieux, secrétaire.

Arrondissement de Cambrai.

CAMBRAI.

Hospices. — MM. Foulon ; — Leroy, Auguste ; — Demadre, Charles ; — Poulet ; — Vallez.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur ; — Caudron, contrôleur ; — Wilbert, secrétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

AVESNES.

Hospices. — MM. Piérart-Ohry ; Fostier, Nicolas ; — Clavon, Augustin ; — Tordeux, Emile ; — Leloup, Antoine.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Houzé, receveur.

LANDRECIES.

Hospices. — MM. Fostier, Élie ; — Briatte, Ignace ; — Hutin, Claude ; — Laurent, Hubinet ; — Motte, Henri.

Bureau de bienfaisance. — MM. Goutier, Alphonse ; — Béthune,

Pierre-Joseph ; — Poupliée, Alexis ; — Botteaux, Alexis; — Lerch, Jean.

M. Descamps, receveur.

MAUBEUGE.

Hospices. — MM. Bayart-Buniau; — Lagorce-Pinon ; — Lenclud, Placide ; — Decarnières-Pouillaude ; — Autier, Joseph.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Lucq, receveur ; — Chef, secrétaire.

LE QUESNOY.

Hospices. — MM. Tessier, Jean ; — Brabant, Hubert ; — Pluchard, Jean-Baptiste ; — Margerit, Jean ; — Crapet, Emmanuel.

Bureau de bienfaisance. — MM. Desquennes, Bernardin ; — Vallez, André; — Chevray, Jean ; — Rigolet, Jean-Baptiste ; — Lehodey, Jean.

MM. Baillon, receveur ; — Petit de Thivanche, secrétaire.

SOLRE-LE-CHATEAU.

Hospices. — MM. Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin ; — Magy, Philippe ; — Devray, Archange ; — Liénard, Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Bernard, Louis ; — Huriau, Zéphirin ; — Barthélémi, Cyprien ; — Delebeck, Louis ; — Devrau, Archange.

M. Gérard, receveur.

Arrondissement de Douai.

DOUAI.

Hospices. — MM. Remy de Rombauld ; — Leboucq de Tornas ; — Nepveur, Alexandre ; — Desfontaines d'Azincourt ; — Bruneau.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Fréchar, receveur ; — Pronnier, secrétaire.

ORCHIES.

Hospices. — MM. Waroquier, Jean-Baptiste ; — Delemer, Louis; — Baucq, Guislain ; — Simon-Tréca ; — Tréca-Tréca.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Martinache, receveur ; — Martin, secrétaire.

Arrondissement de Valenciennes.

VALENCIENNES.

Hospices. — MM. Rhoné, Auguste ; — Charpentier, Benoit ; —

Odelant, Antoine; — Miot, Charles; — Rossy, Alexandre; — N....

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bourdon-Dusart, receveur; — Deldaine, contrôleur; — Canonne, secrétaire.

SAINT-AMAND.

Hospices. — MM. Delecourt-Legrand; — Simon, Auguste; — Vanlooy, Henri; — Meurice; — Davaine.

Bureau de bienfaisance. — MM. Remy-Raviart; — Bouillon; — Courtecuisse, François; — Desilve, Pierre; — Chotteau, Michel, ✱.

M. Mériaux, receveur.

CONDÉ.

Hospices. — MM. Caudron; — Pureur, Pierre; — Blanchart, Dominique; — Mention, Jean-Baptiste; — Wattiau, Augustin.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Noel, receveur.

ENFANS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

La dépense des mois de nourrice et pension des enfans trouvés et abandonnés est une charge départementale.

Les hospices du département auxquels le service de ces enfans est confié sont les hôpitaux généraux de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Suit le tableau du mouvement de la population des enfans trouvés et abandonnés pendant l'année 1833.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1833.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions. pendant 1833.	
Dunkerque........	147	124	30	82	159	13428	69
Lille............	1665	298	128	131	1704	122728	55
Cambrai.........	613	129	64	83	595	46238	49
Douai...........	598	129	64	85	578	50237	36
Valenciennes......	790	129	88	67	764	65559	40
TOTAUX..	3813	809	374	448	3800	298192	49

Ces 298,192 francs 49 centimes, répartis sur le nombre moyen des enfans trouvés et abandonnés, donnent pour chacun et pour

l'année une dépense d'environ 79 fr. 63 cent., ce qui équivaut à 6 fr. 64 cent. par mois et par individu.

Il résulte du tableau qui précède que la proportion des décès parmi ces enfans est approximativement de 10 sur 33 à Dunkerque, de 10 sur 150 à Lille, de 10 sur 89 à Cambrai, de 10 sur 86 à Douai et de 10 sur 138 à Valenciennes.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissemens sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 10 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et à Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Voici le tableau des opérations desdits monts-de-piété pendant l'année 1833.

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens ou les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 déc 1833.	SOMME prêtée représentée par ce nombre de gages.
Bergues....	84019	418480 25	88228	440502 25	26687	212381 75
Lille......	151233	926930 »	161037	977951 50	48127	381575 »
Cambrai....	32764	155698 »	35070	164251 »	10124	60197 50
Douai......	36831	190389 »	38374	198207 »	11979	81128 »
Valenciennes	44695	244902 50	46928	250808 »	15848	92298 »
TOTAUX..	249542	1936399 75	369637	2031619 75	113265	827580 25

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Taverne, directeur ; Beck, contrôleur.
A Lille. — MM. Rapy, directeur ; — Bernard, contrôleur.
A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur ; — Wilbert, contr.
A Douai. — MM. Gantois-Dervaux, dir. ; — Rousselot, contr.
A Valenciennes. — MM. Lenglet-Deblonde, directeur ; — Deldaine, Amand, contrôleur.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire; — Kien; — Lardeur.
A Hazebrouck. — MM. Vandewalle, Pierre; — Bollaert; — Duvet, Joseph.
A Lille. — MM. Comère; — Delannoy; — Théry.
A Cambrai. — MM. Leroy; — Cacheux; — Lobry.
A Avesnes. — MM. Clavon; — Guillemin, Félix; — Hannoye, Désiré. = Membres adjoints : MM. Maurice et Hannoye, Prosper.
A Douai. — MM. Dumon; — Leroy, Emile; — Danel, Paul.
A Valenciennes. — MM. Dupont; — Bara; — Dubois.

NOTAIRES

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissemens publics.

Canton de Bergues. — M.e Vandewinckel.
——— de Bourbourg. — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Hondschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
——— de Gravelines. — M.e Evrard.
——— de Wormhoudt. — M.e Cornette.
Les deux cantons de Bailleul. — M.e Stoppelgast, à Bailleul.
Canton de Bailleul N.-E. — M.e Portebois, à Nieppe.
——— id. S.-O. — M.e Taffin, à Vieux-Berquin.
——— de Cassel, M.e Dehandschœwerker fils.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.es Waterloot; — Smagghe.
Canton de Merville. — M.e Verhaeghe.
——— de Steenvoorde. — M.e Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier.
Haubourdin. { M.e Binauld, à Wavrin. M.e Coppin, à Haubourdin.
Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq.

Cysoing. — M.e Lezaire.
Lille. — M.e Leclercq, pour les hospices de cette ville.
Idem. — M.e Desrousseaux, pour le bureau de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.
Pont-à-Marcq. — M.e Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.e D'halluin.
Roubaix. — M.e Piat.
Seclin. — M.e Collette.
Tourcoing-Nord. — M.e Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.e Defontaine.
Cambrai (les deux cantons). — M.e Duchange.
Carnières. — M.e Huet, à Quiévy.
Catteau (Le). — M.es Carlier; — Deudon.
Clary. — M.es Piettre, à Caudry; — Millot, à Walincourt.
Marcoing. — M.e Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.e Lallier, à Solesmes.
Idem. — M.e Lempereur, idem.
Avesnes (les deux cantons). — M.e Davoine.
Idem (idem). — M.e Pasqual.
Avesnes-Sud. — M.e Clavon, à Etrœungt.
Bavay. — M.e Evrard.
Berlaimont. — M.e Paul.
Idem. — M.e Emond.
Landrecies. — M.e Béthune.
Idem. — M.e Evrard, à Maroilles.
Maubeuge. — M.e Marchant.
Idem. — M.e Walrand.
Quesnoy-Est. — M.e Eraux.
Quesnoy-Ouest. — M.e Legros, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.e Delebecke, à Solre-le-Château.
Trélon. — M.e Demorgny, à Wignehies.
Idem. — M.e Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.e Wiart.
Douai (les trois cantons). — M.e Capon.
Marchiennes. — M.e Théry.
Orchies. — M.e Estevez.
Saint-Amand, rive droite. — M.e Massard.
Idem. — M.e Baligand.
Saint-Amand, rive gauche. — M.e Massard.
Bouchain. — M.es Cogé; — Regnier.
Condé. — M.e Mention.
Valenciennes (les trois cantons). — M.e Brabant.
Idem (idem) — M.e Dupire.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille est placée sous la protection de S. M. la Reine des Français, et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfans vivans; toutes les grandes familles au moins de trois enfans vivans, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la Reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association :

Protectrice. — S. M. la Reine des Français.
Présidente honoraire. — M.me la baronne Méchin.
Présidente. — M.me de Rouvroy.
Vice-présidente. — M.me des Parcqs.
Secrétaire. — M.me Gentil-Muiron.
Trésorier. — M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. — M.mes Flamen-Dumortier; — Dumon cadet; — Muiron; — Barbier de la Serre; — Lefebvre-Smet.

2.e arrondissement. — M.mes Lemonnier; — Vannière; — de Corneillan; — Lethierry-Virnot.

3.e arrondissement. — M.mes Constant-Masquelier; — Delebecque-Barrois; — Théry-Falligan; — Roussel; — Ch. Verley.

4.e arrondissement. — M.mes Cuvelier-Decroix; — Derode aîné.

5.e arrondissement. — M.mes Revoire; — la baronne d'Assignies; — Aronio; — Fruict des Parcqs.

CAISSES D'ÉPARGNES.

Il existe dans le département trois caisses d'épargnes et de prévoyance en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille.

La première, autorisée par ordonnance du 25 septembre 1833, ouverte le 20 octobre suivant.

La seconde, autorisée par ordonnance du 1.er novembre 1833, ouverte le 1.er janvier suivant.

La troisième, autorisée par ordonnance du 11 mars 1834, ouverte le 30 du même mois.

Les villes de Cambrai et Valenciennes sont en instance pour obtenir l'autorisation d'en établir aussi dans ces localités.

Ces établissemens, destinés à faciliter aux personnes de la classe ouvrière la formation d'un capital et à leur assurer des ressources au moment du besoin, reçoivent à l'intérêt de 3 ou 4 pour cent les placemens les plus minimes, jusqu'à la modique somme d'un franc.

Cette belle et philantropique institution ne peut manquer d'exercer sur la partie laborieuse de la population des villes la plus salutaire influence, en lui inspirant des idées d'ordre et d'économie que, généralement, elle n'avait point connues jusques là. On jugera de l'effet déjà produit par l'ouverture des caisses d'épargnes en jetant un coup-d'œil sur le tableau de situation ci-après :

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1834.

VILLES où sont établies les caisses d'épargnes.	Fonds capital de dotation apparten.t à la caisse d'épargnes.	Nombre de livrets ouverts	Nombre de livrets soldés.	Versemens		Intérêts et arrérages.		Remb.s		Solde restant dû aux déposans au 31 décembre.	
Douai.	19204	648	85	269683	38	5711	87	58368	68	217026	57
Dunkerque.	10762	569	46	197403	22	4227	33	23108	01	178522	54
Lille.	17948	771	60	249251	»	3669	45	19191	22	233729	23
	47914	1988	191	716337	60	13608	65	100667	88	629278	34

SALLES D'ASILE.

LILLE.

Une salle d'asile ou école gardienne, sur le modèle de celles instituées par M. Cochin, à Paris, vient d'être établie à Lille par les soins du bureau de bienfaisance. Cet établissement, destiné à soulager les mères de familles indigentes que le soin de leurs jeunes enfans empêche de se livrer au travail, peut contenir 120 élèves. Ceux-ci y trouvent un local sain, une surveillance attentive, l'instruction et les exercices appropriés à leur âge.

La salle d'asile est placée sous la surveillance de treize dames inspectrices dont le tour de service est réglé suivant l'ordre hebdomadaire.

Institutrice. — M.elle Catherine Dhalluin.

Aide-institutrice. — M.elle Virginie Cebot.

VALENCIENNES.

Une salle d'asile va être établie à Valenciennes dans les bâtimens de l'hospice général.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de dix, savoir : une maison de justice, à Douai, près la cour d'assises; sept maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes, près des tribunaux de police correctionnelle; une prison à Lille, pour les condamnés à moins d'un an de détention, et une maison centrale de détention, à Loos (voyez ci-après), pour les individus condamnés à la réclusion et à un an et plus d'emprisonnement.

On construit en ce moment sur l'emplacement de la prison du Raspuck, à Lille, un palais de justice et une maison d'arrêt qui servira en même-temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Tableau présentant la population effective des prisons du département à l'époque du 1.er octobre 1834.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	Prévenus, accusés, détenus pour dettes, etc.	CONDAMNÉS à moins d'un an d'emprisonnem.t	aux travaux forcés.	à la réclusion et à un an et plus d'empris.t	TOTAL.
Douai. — Maison de justice..	64	16	10	19	109
Dunkerque.—Maison d'arrêt.	29	14	»	»	43
Hazebrouck. — Idem.......	77	10	»	5	92
Lille. — Idem.	71	12	»	1	84
Cambrai. — Idem.........	25	16	»	4	45
Avesnes. — Idem..........	25	15	»	1	41
Valenciennes. — Idem.....	60	4	»	8	72
Prison du Raspuck, transférée provisoirem.t à Hazebrouck.	12	25	»	2	39
Dépôts de sûreté...........	22	1	»	»	23
	385	113	10	40	548

NOMS DES MEMBRES DES COMMISSIONS DES PRISONS.

Dunkerque. — MM. Schoutter père, rentier; — Prudhomme, propriétaire; — Destlcker, propriétaire; — Lemaire, Paul; — Veramé, François.

Hazebrouck. — MM. Warein, maire; — Macquart, Louis, propriétaire; — Leclercq, juge d'instruction; — Delhomel, Prosper.

Lille. — MM. Deleruyelle, curé de St.-Maurice; — Carpentier-Leperre, négociant; — De La Fonteyne; — Rouvroy de Beaurepaire; — l'abbé Lefebvre, curé de St.-Étienne; — Bernard, Auguste.

Cambrai. — MM. Lallier, maire; — Cotteau; — Demadre, Charles, propriétaire.

Avesnes. — MM. Guillemin, maire; — Lebeau, avocat; — Évrard, notaire; — Tordeux; — Maurice Bernard, avocat.

Douai. — MM. Fouquay, membre du conseil municipal; — Gantois, directeur du mont-de-piété; — Levêque, grand-doyen, curé de St.-Jacques; — Leroy, Émile, avocat; — De Guerne, Romain, avocat; — N.... ; — N.....

Valenciennes. — MM. Flamme, maire; — Delaunay, curé de Notre-Dame; — Barbotin; — De Mathieu, propriétaire; — Flouest, chef de bataillon en retraite; — Carpentier, ex-notaire; — Kerpaen de Kersalo.

SERVICE DE SANTÉ DES PRISONS.

Maison de justice de Douai.

MM. Escallier, médecin; — Mouton, chirurgien.

Maison d'arrêt de Dunkerque.

MM. Lebleu, médecin; — Lemaire, chirurgien.

Maison d'arrêt d'Hazebrouck.

MM. Vandewalle, médecin; — Beesau, chirurgien.

Maison d'arrêt de Lille.

MM. Dourlen, médecin; — Pucelle, chirurgien.

Maison d'arrêt de Cambrai.

MM. Évrard, médecin; — Cambrai, chirurgien.

Maison d'arrêt d'Avesnes.

M. Saulnier, chirurgien.

Maison d'arrêt de Valenciennes.

MM. Wattecamps, médecin; — Binois, chirurgien.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtimens de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différens genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé à cet effet divers ateliers, tels que filature du lin et des étoupes, seransage, fabrication de calicots, de toiles, de couvertures, ateliers de couture, de sarraux brodés, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires; ils sont vêtus uniformément; ils couchent séparément, et chaque individu a un lit de sangles, un matelas, un traversin, une couverture de laine et des draps.

La prison de Loos peut contenir 1,800 prisonniers. Sa population effective était au 1.er octobre 1834 de 1,203 individus, dont 854 hommes et 349 femmes. Sur ces 1,203 individus, 513 appartenaient au département du Nord; 306 au Pas-de-Calais; 203 à la Somme; 25 à l'Oise; 153 à l'Aisne; 1 aux Ardennes et 2 à la Seine-Inférieure.

Employés de l'administration.

MM.	MM.
Marquet-Vasselot, directeur.	Boulet, médecin.
Boutet, ✻, inspecteur.	Lepoutre, chirurgien.
Hugot, greffier.	Steffany, pharmacien.
Taffin, aumônier.	Kindt, gardien en chef.
Denand, commis aux écritures.	

Entrepreneurs des services et travaux.

MM. Alexandre Delier et compagnie.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Nous ne pouvons donner dans l'Annuaire de 1835 le développement, par nature de produits, des recettes de chaque administration financière pendant l'année 1833, parceque le compte général du ministère des finances, dans lequel nous puisons ces renseignemens, présente des lacunes qu'il ne nous a point été possible de

remplir. Nous réparerons cette omission involontaire dans l'Annuaire de 1836.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction du Nord est une des treize directions de 1.re classe; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. de Malézieu, ✻, à Lille.
Inspecteur, M. Foissy, à Lille.
Contrôleur principal, M. Alfred Pigalle, à Lille.

Contrôleurs de première classe.

MM.
Behaghel, à Cassel.
Canquelain, à Cambrai.
Durazot, à Douai.
Hennet, à Avesnes.

MM.
Lefebvre, à Valenciennes.
Gavet, à Hazebrouck.
Vangraefschêpe, à Bergues.

Contrôleurs de deuxième classe.

MM.
Dufaux, à Cambrai.
Carton, au Quesnoy.
De Monchaux, à St.-Amand.
Wable, à Maubeuge.

MM.
Vandergracht, à Lille.
Delespaul, à Lille.
Guerre fils, à Lille.

Surnuméraires, MM. Bonnet fils, — Lemaire.

CADASTRE.

PERSONNEL.

MM.
Vachier, géomètre en chef.
Dürr, chef de bureau.
Fiévet, dessinateur.
Mauduict, — Marien, calculateurs.
Maunier-Chappelle, géomètre triangulateur, à Lille.
Barbotin, géomètre délimitateur, à Roubaix.

Géomètres de première classe.

MM.
Bruyelle, à Cambrai.
Couderc, à Dunkerque.
Duquesne, Valéry, à Avesnes.
Duquesne, Antoine, à Avesnes.
Dumelz, à Maing.

MM.
Gonse, à Viesly.
Levan, à Maing.
Lombois, Chrys., à Catillon.
Lombois, Franç., à Catillon.
Rousseau, à Valenciennes.

Géomètres de deuxième classe.

MM.
Bassez, au Quesnoy.
Broutin, à Marchiennes.
Denise, à Catillon.
Dherbomet, à Saint-Amand.

MM.
Dufour, à Marquette-B.
Pierens, à Noordpeene.
Verhulst, à Saint-Amand.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances dans le département.

M. Baudon, ✻, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissemens.

MM.
Dibos, ✻, à Dunkerque.
Caumont, à Hazebrouck.
Pilvois, à Cambrai.

MM.
Dutour, à Avesnes.
Desmoutier, à Douai.
Petit, à Valenciennes.

Payeur du Trésor royal.

M. Bouhébent, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

LISTE NOMINATIVE DES EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Service général.

M. de Dessey du Leyris (✻ O. ✻), directeur du département, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Maillart, à Lille.

Bureaux de la direction.

MM.
Huguet, premier commis.
Quivault, deuxième commis.
Bastin, troisième commis.
Caruel, quatrième commis.

MM.
Roger, cinquième commis.
Burat, sixième commis.
Buchet, septième commis.
Mitre, surnuméraire.

Contrôleurs ambulans.

MM.	MM.
Vigouroux.	Buttet.
Morel.	Bevière.

Ces employés supérieurs sont sans résidence fixe; ils font partie des employés attachés au chef-lieu du département.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.
Receveur principal et entreposeur de tabacs, M. Prud'homme, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville.

MM. Buffin, — Bruneel, à Dunkerque.
M. Robert, à Bergues.
Contrôleur de la garantie, M. Seguin, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Petit, à Hazebrouck.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Schmidt, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville.

MM. Lemoine, à Hazebrouck; — Devaux, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.
Receveur principal, M. de la Ferrière, à Lille.
Entreposeur des tabacs, M. Vanblaremberghe, à Lille.

Contrôleurs de ville.

MM.	M.
Lambert, à Lille.	Fréchon, à Lille.
Jaunet, à Lille.	

Contrôleur de la garantie, M. Gengembre, à Lille.
Préposé surveillant de la navigation, M. Bottin, à Lille.

Résidence d'Armentières.

M. Debavay, contrôleur de ville.

Résidence de Roubaix.

M. Boyer de la Gautraye, contrôleur de ville.

Résidence de Tourcoing.

M. Osmond, contrôleur de ville.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Genissieu, à Cambrai.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Duchesne de Marivaux.

Contrôleur de ville, M. Flamand, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Franque, à Avesnes.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Barbereau, à Avesnes.

Contrôleurs de ville.

MM. Caneau, à Avesnes; — Charbonnel, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Mangé, à Douai.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chappuy, à Douai.

Contrôleur de ville, M. Danvin, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Vantrappen, à Valenciennes.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Charpentier-Fouclerc, à Valenciennes.

Contrôleurs de ville.

MM. Scoutetten, à Valenciennes; — Mariage, à Saint-Amand; — Dequevauvilliers, à Condé.

Contrôleur de la garantie, M. Dufey, à Valenciennes.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au 1.er janvier 1837 par la loi du 19 avril 1829.

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1834, 1,742 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 4,000,000 kilogrammes de feuilles.

Cette quantité est répartie ainsi qu'il suit entre les arrondissemens de Lille, Hazebrouck et Dunkerque.

Lille...........	1550	hectares.
Hazebrouck.....	180	
Dunkerque......	12	
Total égal....	1742	

SERVICE DE LA CULTURE.

M. Jullien, inspecteur de la culture et des magasins de feuilles, à Lille.

Contrôleurs de culture.

MM.	MM.
Lenormand.	Delhaye.
Chemin.	Dangé-Dorsay.

Un de ces employés est attaché à chaque magasin; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM.

Dupré, garde du magasin	N.o 1,	à Lille.
Jausserand, id.	N.o 2,	à Lille.
Pauwels, id.		à Dunkerque.
Masurel, id.		à Hazebrouck.
Papier, id.		à Merville.
Duchateau, contrôleur du magasin	N.o 1,	à Lille.
Maillot, id.	N.o 2,	à Lille.
Vernhières, id.		à Dunkerque.
Danvin, id.		à Hazebrouck.
Lebeschu, id.		à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Régisseur, M. Kolb, à Lille.
Inspecteur, M. Bruté, à Lille.
Contrôleur, M. Allexandre, à Lille.
Garde-magasin, M. Degaulle, à Lille.

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes: la direction de Dunkerque comprend huit lieues de côtes maritimes depuis Gravelines jusqu'à Zuydtcoote, et vingt-huit lieues de frontières de terre à partir de la mer jusqu'à Saméon, canton d'Orchies.

La direction de Valenciennes a 30 lieues de frontières; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue

du royaume, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections, sept principalités et onze contrôles de brigades.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections, cinq principalités et neuf contrôles de brigade.

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Ferrier, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.
Leroy, premier commis.
Philippe, second id.
Lauwers, troisième id.
Delaetre, quatrième id.
Ménétret, cinquième commis.
Gérard, sixième id.
Rosot, septième id.

MM. Cornemont fils, — Martin fils, surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

M. Allard du Hautplessis, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM.
Moissenet, receveur principal.
Jacques, sous-inspecteur sédentaire.
Chabanel, contrôleur aux entrepôts.
Mogrion, commis principal à la navigation.
Tortel, commis principal à la balance du commerce.

Vérificateurs.

MM.
Cauchois, liquidateur.
Cornemont.
Caboche.
De Saint-Amour.
Martin.
Collin.
Fabre.
Baillon.
Crepin, aide-vérificateur.
Deborde, idem.

Receveurs aux déclarations.

MM.
Legrain.
Perret.

MM.
Demol.
Lhermitte.

Commis aux expéditions.

MM.
Morel.
Thevenet.
Petiaux.
Birot-Deruelle.
Mauris.

MM.
Cauchois.
Cailliez, 1.er commis de recette.
Vanwormhoudt, 2.e id.
Foigne, garde-magasin.
Hue, id.

Surnuméraires.

MM. Delevacque fils ; — Huin.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. — MM. Flahaut, receveur ; — Dyel des Hameaux, visiteur ; — Réant, commis aux expéditions ; — Carnin, garde-magasin.

Zuydtcoote. — MM. Glenisson, receveur ; — Nollen, visiteur.

Ghyvelde. — M. Foigne, receveur.

Bergues. — MM. Manhes, receveur ; — Guericy, visiteur ; — Grout, commis aux expéditions.

La Broustraete. — Vancassel, receveur.

Hondschoote. — MM. Cousin, receveur ; — Woirhaye, visiteur.

Killemlinde. — M. Fouquet, receveur.

Oost-Cappel. — MM. Hugon, receveur ; — Delapierre-Grosse, visiteur.

Bambecque. — M. Marchand, receveur.

Wormhoudt. — M. Chailly de Bellecroix, receveur.

Zermezeele. — M. Thuillier, receveur.

Grand-Millebrughe. — M. Dubourg, receveur.

Petite-Synthe. — M. Bernard, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Dunkerque.

MM.
Tacquet, contrôleur de brigade, à Dunkerque.
Luere, lieutenant principal, idem.
Guericy, lieutenant principal, à Gravelines.
Anquetil, lieutenant d'ordre, à Fort-Mardick.
Doyelle, lieutenant d'ordre, à Leffrinckoucke.
Cauchois, capitaine de patache, à Dunkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneau, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, St.-Paul, Dunkerque, Rosendael, Leffrinckoucke et Zuydtcoote.

Contrôle d'Hondschoote.

MM.
Delvaque, contrôleur de brigade, à Hondschoote.
Bouchez, lieutenant d'ordre, à Uxem.
Vandaele, lieutenant d'ordre, à Oost-Cappel.

Ce contrôle comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerke, Warhem, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

Contrôle de Bergues.

MM.
Jarry, contrôleur de brigades, à Bergues.
Breda, lieutenant d'ordre, à Grand-Millebrughe.
Duquesne, lieutenant d'ordre, à Zermezeele.

Ce contrôle comprend les brigades de Petite-Synthe, Grand-Millebrughe, Crochte, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem, Zermezeele, Wemaers-Cappel et Looberghe.

INSPECTION DE BAILLEUL.

M. de Marcenay, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CASSEL.

MM.
Thuillier, receveur principal.
Leroy, vérificateur.
Parsy, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CASSEL.

Houtkerque. — M. Delaplace, receveur.
Steenvoorde. — MM. Venet, receveur; — Narrat, visiteur.
Labeele. — M. Poullain-Lacroix, receveur.
Boeschêpe. — M. Villemin, receveur.
Berthen. — M. Morel, receveur.
Caëstre. — M. Defontaine, receveur.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM.
Ducasse, receveur principal.
Bouchez, vérificateur.
Pollet, idem.
Saint-Quentin, commis aux expéditions.
Philippe, commis aux expéditions.
Guericy, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Lacdorne. — MM. Vanderhaeghe, receveur : — Noirmain, visiteur.
Bailleul. — MM. Vantieghem, receveur ; — Turlutte, visiteur ; — Petit, commis aux expéditions.
Seau. — M. Cadet, dit Degravier, receveur.
Nieppe. — M. Delannoy, receveur.
Bizet. — M. Crochart, receveur.
Pont-de-Nieppe. — MM. Cherpa, receveur ; — Thiery, visiteur.
Frelinghien. — M. Coffignez, receveur.
Houplines. — M. Vandeville, receveur.
Pont-Rouge. — MM. Deletombe, receveur ; — Perin, visiteur.
Deûlémont. — MM. Pion, receveur ; — Bouvy, visiteur.
Pont-de-Warnêton. — M. Rochez, visiteur.
Quesnoy. — MM. Lefebure, receveur ; — Glénisson, visiteur.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM.
Harlet, receveur principal.
Louis, vérificateur.
Levavasseur, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

La Boutillerie. — M. Parenthou, receveur.
Sailly. — M. Lebon, receveur.
Estaires. — MM. Blanc, receveur ; — Jacques, visiteur.
Merville. — MM. Parsy, receveur ; — Manhes, visiteur.
Bavinckhove. — M. Leleu, receveur.
Fleurbaix. — M. Delaporte, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Steenvoorde.

MM.
Fouquet, contrôleur de brigades, à Steenvoorde.
Decroos, lieutenant d'ordre, à Caëstre.
Cahagnet, lieutenant d'ordre, à Berthen.
Delval, lieutenant d'ordre, à Houtkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Steenvoorde, Herzeele, Houtkerque, Winnezeele, Cassel, Labeele, Boeschêpe, Berthen, Godewaersvelde, St.-Jans-Cappel, St.-Sylvestre-Cappel, Caëstre et Flêtre.

Contrôle d'Armentières.

MM.
Lefrançois, contrôleur de brigades, à Armentières.
Jumel, lieutenant principal, à Bailleul.
Vernet, lieutenant d'ordre, à Frelinghien.

Ce contrôle comprend les brigades de Lacdorne, Bailleul, Seau, Steenwerck, Nouveau-Monde, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Bizet, Armentières, Quesnoy, Wez-Macquart, Houplines, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnêton.

Contrôle de Merville.

MM.
Debeaune, contrôleur de brigades, à Merville.
Guillain, lieutenant principal, à Hazebrouck.
Olivier, lieutenant d'ordre, à Sailly.

Ce contrôle comprend les brigades de Bavinckhove, Hondeghem, Hazebrouck, Morbecque, La-Motte-aux-Bois, Préavin, Merville, La Gorgue, Estaires, Sailly, La Ventie, La Boutillerie et Fleurbaix.

INSPECTION DE LILLE.

M. Borelly, ✻, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

MM.
Labe, receveur principal.
Temoingt, vérificateur.
Etienne, idem.
Dellelis, commis aux expédit.

MM.
Vinchon, commis aux expéd.
Souville, idem.
Philippe, commis de recette.
Magnin, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

Comines. — MM. Decocq, receveur ; — Archambault, visiteur.
Wervick. — MM. Souplet, receveur ; — Ménètret, visiteur.
Bousbecque. — MM. Dany, receveur ; — Moissenet, visiteur.
Tourcoing. — MM. Dutrembley, receveur ; — Apprèderis, visiteur ; — Lefebure, visiteur ; — Direy, commis aux expédit.
Touquet-les-Moutons. — M. Bauchet, receveur.
Riscontout. — MM. Fleury, receveur ; — Magnien, visiteur.
La Marlière. — M. Blutel, receveur.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM.
Letourneur, receveur principal.
Demeaux, sous-inspecteur sédentaire.
Blouet, vérificateur liquidateur.
Faucheur, commis principal à la balence du commerce.

Vérificateurs.

MM.
Vandenvaero.
Collin.

MM.
Coulon.
Demilsan.

MM.
Sordot.
Exibard, aide-vérif.

Receveurs aux déclarations.

MM.
Lepauvre.
Birot de Ruelle.

M.
Matran.

Commis aux expéditions.

MM.
Chaumier.
Sautay.
Lallement.
Lesire.

MM.
Chomel.
Jacquez.
Cailliez.
Boulay.

MM.
Léo.
Six.
Bellon.

MM.
Haillot, premier commis de recette.
Beuzard, deuxième commis de recette.
Blanc, — Malingre, — Blouet fils, surnuméraires.
Guilleminot, contrôleur aux soudes, à Loos.
Leroy, garde-magasin, à Lille.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. — MM. Salamon, receveur; — Mesnil, visiteur.
Haubourdin. — M. Saguier, receveur.
Beaucamps. — M. Novareze, receveur.
Douai. — M. Germain, agent de l'administration près les tribunaux.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Halluin.

MM.
Blanc, contrôleur de brigades, à Halluin.
Leberton, lieutenant d'ordre, à Comines.
Leturc, lieutenant d'ordre, à Tourcoing.

Ce contrôle comprend les brigades de Bousbecque, Comines, Wervick, Linselles, Halluin, Roncq, Neuville, Riscontout, La Marlière, Tourcoing, Mouveaux et Touquet.

Contrôle de Lille.

MM.

Pessard, contrôleur de brigades, à Lille.
Doublet, lieutenant principal, à Lille.
Vanheddeghem, lieutenant d'ordre, à Wattignies.

Ce contrôle comprend les brigades de Beaucamps, Haubourdin, Fives, Lille, Lambersart, Emmerin, Wattignies, Ennetières et Seclin.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Martin, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM.

Carnaud, receveur principal.
Renique, vérificateur.
Leroy, idem.

MM.

Copin, commis aux expédit.
Hovelt, idem.
Peyssard, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Pont-à-Marcq. — M. Fay, receveur.
Wattrelos. — MM. Roux-Dubourg, receveur; — Leroy, visiteur.
Roubaix. — MM. Parenthou, receveur; — Angois, visiteur; — Jules Mathorez, commis aux expéditions.
Lannoy. — M. Legaigneur, receveur.
Toufflers. — MM. Huet, receveur; — Lefebure, visiteur.
Leers. — MM. Carnaud fils, receveur; — Labille, visiteur.
Willems. — MM. Alexandre, receveur; — Casaux, visiteur.
Cysoing. — M. Martin, receveur.
Bourghelles. — M. Prévost, receveur.
Mouchin. — MM. Rolier, receveur; — Mathorez, Gustave, visit.
Orchies. — M. Lesur, receveur.
Marchiennes. — M. Forcinal, receveur.
Raches. — MM. Hinet, receveur; — Morin de la Pillière, visit.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Ascq.

MM.

Grimonprez, contrôleur de brigades, à Ascq.
Bastien, lieutenant d'ordre, à Roubaix.
Bobier, lieutenant d'ordre, à Baisieux.

Ce contrôle comprend les brigades de Wattrelos, Roubaix, Grimaupont, Leers, Lannoy, Toufflers, Ascq, Lesquin (cavalerie), Sailly, Willems, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Sainghin et Bouvines.

Contrôle d'Orchies.

MM.

Wattin, contrôleur de brigades, à Orchies.
Doublet, lieutenant d'ordre, à Genech.
Pinteaux, lieutenant d'ordre, à Aix.

Ce contrôle comprend les brigades de Cysoing, Bourghelles, Bachy, Genech, Nomain, Orchies, Ennevelin, Cappelle, Auchy, Planard, Aix, Landas, Saméon, Mouchin et Brillon.

Contrôle de Raches.

MM.

Duval, contrôleur de brigades, à Raches.
Macquer, lieutenant d'ordre, à Bersée.
Douai, lieutenant d'ordre, à Marchiennes.

Ce contrôle comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Vred, Flines, Grande-Rue de Flines, Marchiennes, Warlaing et Raimbeaucourt.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Laugier-Pléville, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.

Bertherand, premier commis.
Teinturier, A., second commis.
Pesier, troisième commis.
Mineur, quatrième commis.
Teinturier, Camille, cinquième commis.
Thiebault, sixième commis.
Degagny, surnuméraire.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Moreau de Montcheuil, inspecteur, à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM.

Coupin, receveur principal.
Lajard, sous-inspecteur sédent.
Katègre, receveur aux déclarat.
Herpin, vérificateur.
Masson, id.
Brochon, id.
Danel, vérificateur.
Henriet, commis aux expédit.
Poitevin, id.
Rogier, commis de recettes.
Morin de la Pillière, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Rumegies. — MM. Haudry, receveur ; — Leleu, visiteur.
Maulde. — MM. Hencart, receveur ; — St.-Cirgue, visiteur.
Mortagne. — MM. de Villeblanche, receveur ; — Schillenger, visiteur ; — Louette, commis aux expéditions.
Bon-Secours. — MM. Houdeyer, receveur ; — Lafont, visiteur.
Hergnies. — MM. Tricot, receveur ; — Lambert, visiteur.
Saint-Amand. — MM. Martin, receveur ; — Claude, visiteur ; — Hencart, surnuméraire.
Vieux-Condé. — M. Bourgeois, receveur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM.
Marie Dumesnil, receveur principal, à Valenciennes.
Delas, sous-inspecteur sédentaire.
Dagneau, — Denisot, vérificateurs.
Chambé, — Defitte, — Desgranges, commis aux expéditions.
Vandeville, commis de recette.
Demont, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. — M. Archen, receveur.
Marly. — M. Guerin, receveur.
Denain. — M. Musset, receveur.
Douchy. — MM. Bejot, receveur ; — Hébert, visiteur ; — Haquardio, visiteur ; — Jamar, commis aux expéditions.
Haspres. — M. Belval, receveur.
Haussy. — M. Bouteleux, receveur.
Bermerain. — M. Gardin de Classé, receveur.
Hasnon. — M. Derbecq, receveur.

PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

MM.
Lebrun, receveur principal, au Blanc-Misseron
De Puygreffier, sous-inspecteur sédentaire.
Sayvé, — Girardin, — Clery, vérificateurs.
Petit, receveur aux déclarations.
Honoré, — Sautteau, — Moreau de Moncheuil, commis aux exp.ons
Coupin, commis de recette.
Lefèvre, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

Crespin. — M. Duparcq, receveur.
Marchipont. — M. Gaffiot, receveur.

Sebourg. — MM. Lhote, receveur; — Fecheroulle, visiteur.
Onnaing, — M. Docteur, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Saint-Amand.

MM.
Louette, contrôleur de brigades, à Saint-Amand.
Prevost, lieutenant principal, à Condé.
Defontaine, lieutenant d'ordre, à Mortagne.

Ce contrôle comprend les brigades de Rumegies, Lecelles, Mauldé, Mortagne, Rosult, Saint-Amand, Hasnon, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bon-Seçours, Condé, Macou, Fresnes, Vicogne (brigade ambulante) et Thivencelles.

Contrôle de Saint-Saulve.

MM.
Besnier, contrôleur de brigades, à Saint-Saulve.
Jette, lieutenant principal, à Valenciennes.
Pacmor, lieutenant principal, au Blanc-Misseron.
Choffez, lieutenant d'ordre, à Sebourg.

Ce contrôle comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Sebourgneaux, Marchipont, Sebourg, Saultain (cavalerie), Bry, Etrœux, Jenlain (brigade ambulante), Villers-Pol (cavalerie), Valenciennes et Anzin.

Contrôle de Douchy.

MM.
Costerousse, contrôleur de brigades, à Douchy.
Dusserre, lieutenant d'ordre, à Sommaing.
Royer, lieutenant d'ordre, à Saulzoir.

Ce contrôle comprend les brigades d'Hélesmes (brigade ambulante), Denain, Douchy, Maing, Haspres, Saulzoir, Bermerain, Haussy (cavalerie), Rœulx, Abscon, Sommaing.

INSPECTION DE BAVAY.

M. de l'Eglise, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM.
Van Cassel, receveur principal, à Maubeuge.
Bocquet, — Brochard, vérificateurs.
Boutté, receveur aux déclarations.
Meurisse, — Besançon, commis aux expéditions.
Rouyer, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

La Flamengrie. — M. Erouard, receveur.

Bellignies. — MM. Chouffe, receveur; — Fournier, Apollon, visiteur.

Hon-Hergies. — MM. Fontaine, receveur; — Bouté, visiteur.

Bavay. — MM. Lesage, receveur; — Loliot, visiteur; — Lelievre, commis aux expéditions.

Pont-sur-Sambre. — M. Dorgères, receveur.

Villers-sire-Nicole. — M. Thouvenin, receveur.

Malplaquet. — MM. Bertin, receveur; — Duparcq, visiteur.

Gognie-Chaussée. — MM. Nicolas, receveur; — Defossez, visiteur.

Bettignies. — MM. Jamar, receveur; — Danel, Ernest, visiteur; — Fournier, Théodore, commis aux expéditions.

Vieux-Reng. — MM. Givon, receveur; — Delatour, visiteur.

Landrecies. — MM. Godde, receveur; — Delfosse, visiteur.

Le Quesnoy. — M. Brongniart, receveur.

Englefontaine. — M. Rousseau, receveur.

Maroilles. — M. Mathieu, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Bavay.

MM.
Prévost, contrôleur de brigades, à Bavay.
Tournay, lieutenant d'ordre, à la Flamengrie.
Florimont, lieutenant d'ordre, à Hon-Hergies.

Ce contrôle comprend les brigades de la Bocrette, la Flamengrie, Bermeries, Frasnoy, Bettrechies, Bellignies, Bavay, Hon-Hergies, Malplaquet, la Longueville, Pont-sur-Sambre et Berlaimont.

Contrôle de Maubeuge.

MM.
Coquille, contrôleur de brigades, à Maubeuge.
Sambœuf, lieutenant principal, à Maubeuge.
Petit, lieutenant d'ordre, à Bettignies.
Huart, lieutenant d'ordre, à Ferrière-la-Grande.

Ce contrôle comprend les brigades de Gognies-Chaussée, des Mottes, Bettignies, Villers-sire-Nicole, Vieux-Reng, Boussois, Gliswelles (brigade ambulante), Maubeuge, Rousies, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Haumont et Beaufort.

Contrôle d'Englefontaine.

MM.

Remy, contrôleur de brigades, à Englefontaine.
Danel, lieutenant principal, à Landrecies.
Marion, lieutenant d'ordre, à Vendegies.

Ce contrôle comprend les brigades du Quesnoy, de Baudignies, Romeries, Vertigneul, Vendegies, Louvignies-lez-Quesnoy (cavalerie), Forest (cavalerie), Robersart, Englefontaine, Locquignol, Les Fontaines, Landrecies et Maroilles.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Goussard, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM.

Lhote, receveur principal, à Avesnes.
Rocher, vérificateur.
Farez, — Lefebvre, commis aux expéditions.
Lelièvre, commis de recette.
Honoré, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Marbaix. — M. Jette, receveur.
Etrœungt. — MM. Schillinger, receveur; — Durut, visiteur.
Jeumont. — MM. Harou, receveur; — Patel, visiteur.
Cousolre. — MM. Landru, receveur; — Fecheroulle, visiteur; — Ternisien, commis aux expéditions.
Hestrud. — M. Blanche, receveur.
Beugnies. — M. Fournier, Charles, receveur.
Clairfayts. — M. Adam, receveur.
Eppe-Sauvage. — M. Mathis, receveur.
Baives. — M. Couvreur, receveur.
Solre-le-Château. — MM. Parnet, receveur; — Coulon, visiteur.
Trélon. — MM. Godfroy, receveur; — Danton, visiteur.
Anor. — MM. Gaspart, receveur; — Forestier, visiteur.
Fourmies. — M. Boillot, receveur.
Sains. — M. Coquelet, receveur.
Wignehies. — M. Delamé, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Solre-le-Château.

MM.

Bauduret, contrôleur de brigades, à Solre-le-Château.
Thevenin, lieutenant d'ordre, à Colleret.
Divoire, lieutenant d'ordre, à Beaurieux.

Ce contrôle comprend les brigades de Jeumont, Marpent, Cousolre, Colleret, Wattignies, Solre-le-Château, Felleries, Beugnies (brigade ambulante), Berelles, Hestrud, Beaurieux, Clairfays, Lépine et Aibes.

Contrôle de Trélon.

MM.
Cordier de Crouste, contrôleur de brigades, à Trélon.
Moucheront, lieutenant d'ordre, à Liessies.
Delahaye, lieutenant d'ordre, à Anor.

Ce contrôle comprend les brigades de Ramousies, Liessies, Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Baives, Wallers, Trélon, Glageon (brigade ambulante), Féron (cavalerie), Sains, Ohain, Anor, rue d'Hirson, Fourmies et Wignehies.

Contrôle d'Avesnelles.

MM.
Delomas, contrôleur de brigades, à Avesnelles.
Gillet, lieutenant d'ordre, à Dompierre.
Daubresse, lieutenant d'ordre, à Etrœungt.

Ce contrôle comprend les brigades de Taisnières, Dompierre, Saint-Hilaire, Avesnes, Avesnelles (cavalerie), Marbaix (cavalerie), Flaumont, Semeries, Haut-Lieu, Etrœungt et la Rouillies.

INSPECTION DU CATTEAU.

Ligne spéciale.

M. Failly, inspecteur divisionnaire.

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division, mais bien deux agens de douanes près les tribunaux; l'inspecteur est chargé de surveiller le service ambulant qui se fait sur les derrières du rayon, et le service d'observation établi à Saint-Quentin et à Cambrai.

Service d'observation.

M. Farez, agent des douanes, à Cambrai (employé détaché).
M. Danel, agent des douanes, à Saint-Quentin (idem).

Service actif.

MM.
Dewèvre, capitaine, au Catteau.
Lemor, lieutenant principal, à Aubigny-au-Bac.
Laine, lieutenant d'ordre, au Nouvion.

La ligne spéciale comprend les brigades d'Aubigny-au-Bac, Cambrai, Carnières, Le Catteau et le Nouvion.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✻, à Lille.

Premier commis de la direction, M. Devienne.

Inspecteurs.

MM.
Fouant, à Lille.
Carrey, à Valenciennes.

Vérificateurs.

MM.	MM.
Lejeune.	Leconte.
Richard.	Pasquier.
Arnaud.	Dumont.
Dulocle.	

Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Dulocle.

Receveur du timbre extraordinaire, M. Chassin.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Première division d'inspection.	*Receveurs.* MM.
Armentières	Collardel.
Cysoing	Demoulin.
Haubourdin	Cornet.
La Bassée	Lecamus.
Lille. Enregistrement	Primois.
Lille. Domaines et actes judiciaires	Bailleul.
Lille. Hypothèques	Piéron.
Pont-à-Marcq	Saint-Bauzille.
Quesnoy-sur-Deûle	Artault.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy)	Bertrand.
Seclin	Suchet.
Tourcoing (pour les deux cantons)	Dapremont.
Bailleul	Suchet.
Bergues	Delabaere.
Bourbourg (pour les cantons de Bourbourg et Gravelines)	Malot.
Cassel	Malot.

		MM.
Dunkerque.	Enregistrement	Lefebvre.
	Domaines et actes judiciaires	Thiery.
	Hypothèques	Ferot.
Hazebrouck.	Enregistrement	Debaecker.
	Domaines et hypothèques	Watelet.
Hondschoote		Demool.
Merville		Paillard.
Steenvoorde		Augier de la Terraudière.
Wormhoudt		Trachet.

Deuxième division.

Arleux		Dalvi.
Bavay		Mortier.
Bouchain		Lallou.
Condé		Langlet.
Douai.	Enregistrement	Balthazar.
	Domaines et actes judiciaires	Cavé.
	Hypothèques	Dagincourt.
Le Quesnoy		Dupont.
Marchiennes		Plouvain.
Orchies		Lahaussois.
Saint-Amand (pour les deux cantons)		Meurice.
Valenciennes.	Enregistrement	Dhaisne.
	Domaines	Cordier.
	Hypothèques	Paillard.
Cambrai.	Enregistrement	Morel.
	Actes judiciaires et domaines	Magnier.
	Hypothèques	Evrard.
Carnières		Gaddeblé.
Landrecies		Cherpin.
Le Catteau (pour les cantons du Catteau et de Clary)		Pierart.
Marcoing		Barizelle.
Solesmes		Grégoire.
Avesnes.	Enregistrement	Renau.
	Hypothèques et domaines	Coopman.
Berlaimont		De La Serre.
Maubeuge		Bercq.
Solre-le-Château		Montée.
Trélon		Recullé.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissemens publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le bois l'Evêque, de 900 hectares; la forêt de Vicogne, de même contenance; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

Voici le tableau du produit des coupes de taillis et futaies usées pour l'ordinaire 1834 dans les bois de l'État.

ARRONDISSEMENS.	CONTENANCE des coupes.		PRODUIT.		OBSERVATIONS.
	H.	A.			
Hazebrouck.....	83	47	127457	24	
Lille............	69	32	42781	20	
Cambrai.........	34	91	46887	61	
Avesnes.........	446	64	476898	71	
Douai...........	55	11	33997	15	
Valenciennnes....	264	62	253801	18	
TOTAUX....	954	07	981823	09	

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières, elles-mêmes divisées en quatre classes.

La septième conservation est celle de Douai, de deuxième classe, composée des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Delattre, Henri, à Douai.

M. Petit, garde-général sédentaire, premier secrétaire de la conservation.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissemens de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM.
Potonié, inspecteur, chef de service, à Lille.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Valenciennes.
Joly, garde-général, à Raismes.
Camus, garde-général, à Hazebrouck.
Baudet, garde à cheval, à Pont-à-Marcq.
Simianne, garde à cheval, à Lamotte-au-Bois.
Rousseaux, arpenteur forestier de l'inspection, à Valenciennes.
Delestrée, idem, à Raismes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissemens d'Avesnes et de Cambrai.

MM.
Marcotte, inspecteur, chef de service, au Quesnoy.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Avesnes.
Wignier, garde-général, au Locquignol.
Deval, idem, à Landrecies.
Baudrillart, idem, à Trélon.
Ribault de Laugardière, idem, à Haumont.
Wattaux, Gabriël, au Quesnoy, } Arpenteurs forestiers
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, } de l'inspection.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

Une loi du 31 janvier 1833 porte que les sommes versées aux caisses des agens des postes pour être remises à destination, et dont le remboursement n'aura pas été réclamé par les ayant droit, dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds, seront définitivement acquises à l'État.

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Thierry, à Lille.

Il y a dans le département du Nord trente bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Armentières, M.elle Planckaert.
Avesnes, M.elle Loiff.
Bailleul, M.me veuve de Laugardière.
Bavay, M.elle Gerin.
Bergues, M.me de Prémont.
Bouchain, M. de Wavrin.
Bourbourg, M. Debernes.
Cambrai, M. Robert.
Cassel, M.elle Vanvelsen.
Condé, M.me Boissel.
Douai, M. Dutilleux.
Dunkerque, M. Chavanon.
Sous-insp., M. de Tourneville.
Estaires, veuve Dehaisne.
Gravelines, M.me Morel.
Hazebrouck, M. Decoussemacker.
La Bassée, M. Bavière.
Landrecies, M.elle Pourcelet.
Le Catteau, M. Warocquier.
Le Quesnoy, M.me Crinon.
Lille, M. Waresquiel.
Marchiennes, M. Poitau.
Maubeuge, M. Rojare.
Merville, M.elle Maes.
Orchies, M. Bisez fils.
Roubaix, M.me Trousseau.
Saint-Amand, M.e de Poydras.
Solre-le-Château, M. Grard.
Tourcoing, M. Fleury.
Valenciennes, M. Poriquet.
Sous-inspecteur, M. Boquet.
Wormhoudt, M. Galle.

LOTERIE ROYALE.

PERSONNEL DE LA LOTERIE.

MM.

Obled, inspecteur en chef, à Lille.
Depéronne, sous-inspecteur, à Lille.

Noms des receveurs.

Bureaux 600. — M.me Bailly,		
601. — M.me Duval,		
602. — M.me Fiévet,		
603. — M.me Réville,		à Lille.
604. — M.elle Savary,		
605. — M.me Degalz,		
606. — M.me Lelong,		
607. — M.me Dubois, à Wazemmes.		
610. — M.me Pacqué,		
611. — M.r Honnis,		à Valenciennes.
612. — M.me V.e Bailly,		
613. — M.me V.e Gachet, à Maubeuge.		
614. — M.me Bevenot, au Quesnoy.		
615. — M.elle Perrin,		
616. — M.me Contrejean,		à Douai.
617. — M.me Lavoix,		
619. — M.me Maclagan,		
620. — N....		
621. — M.me Lemercier,		à Dunkerque.
622. — M.elle Boudernelle,		
623. — M.r Beens,		
624. — M.elle Savary, à Armentières.		
626. — M.elle Mazuray, à Avesnes.		
627. — M.r Vancrayelynghe, à Bergues.		
629. — M.me Callory, à Cambrai.		

Le bureau de Saint-Amand, portant le N.o 608, et le bureau de Cambrai, numéroté 628, ont été fermés.

HOTEL DES MONNAIES.

FABRICATION DES MONNAIES.

Les espèces fabriquées en France selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1833, s'élèvent à 3,702,703,438 fr. 75 c.;

SAVOIR :

Pièces de 40 francs....	185,896,040	»	
Pièces de 20 francs....	853,235,620	»	
Pièces de 5 francs....	2,551,878,070	»	
Pièces de 2 francs....	46,674,940	»	3,702,703,438 75c
Pièces de 1 franc....	44,454,365	»	
Pièces de 1/2 franc....	19,087,572	50	
Pièces de 1/4 de franc.	1,476,831	25	

La division des fabrications par types donne les résultats suivans:

	TYPES DE				TOTAUX.
	NAPOLÉON.	LOUIS XVIII.	CHARLES X.	LOUIS-PHILIPPE.	
Pièces de 40 francs.	132,689,880 »	21,579,440 »	19,152,960 »	12,473,760 »	185,896,040 »
Pièces de 20 francs.	395,334,560 »	367,753,620 »	33,765,960 »	56,381,480 »	853,235,620 »
Pièces de 5 francs..	817,952,380 »	601,048,050 »	616,468,675 »	516,408,965 »	2,551,878,070 »
Pièces de 2 francs..	24,554,454 »	7,374,764 »	8,089,604 »	6,656,118 »	46,674,940 »
Pièces de 1 franc...	31,362,123 »	4,393,242 »	5,282,890 »	3,416,110 »	44,454,365 »
Pièces de 1/2 franc.	13,713,364 50	1,852,464 »	2,073,468 50	1,448,275 50	19,087,572 50
Pièces de 1/4 de fr..	247,734 »	161,589 75	596,683 »	470,824 50	1,476,831 25
Totaux pareils.....	1,415,854,495 50	1,004,163,169 75	685,430,240 50	597,255,533 »	3,702,703,438 75

Dans cette somme de 3,702,703,438 fr. 75 c., l'hôtel des Monnaies de Lille se trouve compris pour 560,533,109 francs.

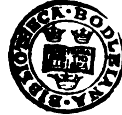
Le cuivre et le billon en circulation présentent une valeur de 56,876,071 francs.

De 1726 à 1794 il avait été frappé,

SAVOIR :

En billon	300,075	29,777,012 fr.
En cuivre	10,244,394	
En métal de cloche	19,232,543	

DE 1795 A 1815 :



Cuivre.		
Loi du 15 août 1795	4,385,411	27,099,059
du 24 octobre 1796	9,927,371	
du 17 février 1799	9,324,918	
Billon.		
Loi du 15 septembre 1807	3,286,226	
En 1815, blocus de Strasbourg	175,133	
Total		56,876,071 fr.

D'après une ordonnance royale du 6 juin 1830, les directeurs de la fabrication dans les hôtels des monnaies compteront sur le pied de neuf cent onze millièmes du fin contenu dans les espèces duodécimales d'argent de six livres, trois livres, vingt-quatre, douze et six sous, qui leur seront versées en exécution de la loi du 14 juin 1829, tant par le Trésor que par les particuliers.

Ils recevront au même titre de neuf cent onze millièmes les espèces duodécimales d'argent rognées, altérées ou sans empreinte, qui seront versées au change par les particuliers pour le poids qu'elles auront conservé, et elles seront payées comme lingots par les directeurs, à raison de cent quatre-vingt-dix-neuf francs quarante-un centimes le kilogramme.

PERSONNEL DE L'HOTEL DES MONNAIES DE LILLE.

MM.

Ph. de Rouvroy, commissaire du Roi.
Beaussier, ✱, directeur de la fabrication.
E. Decroix, contrôleur au change.
Dubois, contrôleur au monnayage.

POIDS ET MESURES.

Voici les noms des vérificateurs des poids et mesures du département du Nord :

A Lille, MM. Brame (✻ O. ✻), vérificateur.
———— Soitière, vérificateur-adjoint.
———— Douchez fils, aide-vérificateur.
A Dunkerque, M. Dawint, vérificateur.
A Hazebrouck, M. Deblock, idem.
A Cambrai, M. Protez, idem.
A Avesnes, M. Bevenot, idem.
A Douai, M. Bigand, idem.
A Valenciennes, M. Bonnaire, idem.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM.
Bosquillon, ✻, ingénieur en chef, directeur du départ.t du Nord.
Cuel, ingénieur en chef, à Dunkerque.
Lamarle, ingénieur ordinaire, à Douai.
Foulon, ingénieur ordinaire, à Cambrai.
Delaserre, ingénieur ordinaire, à Avesnes.
Davaine, ingénieur ordinaire, à Lille.

Conducteurs embrigadés.

MM.
Thory, à Avesnes.
Macaigne, à Cambrai.

MM.
Longuépée, à Douai.
Tortrad, à Landrecies.

Conducteurs non embrigadés.

MM.
Merlin, à Lille, pour le service des routes.
Langagne, à Dunkerque, id.
Courdent, à Hazebrouck, id.
Gosson père, idem, id.
Gosson fils, à Lille, id.
Coupey, idem, id.
Potonié, idem, id.
Hette, J.-Fr., à Cambrai, id.
Lefebvre, idem, id.
Labbé, idem, id.
Dhaisne, à Maubeuge, id.

MM.
Merlin, Louis, à Dunkerque, pour le service du port.
Landremont, idem, id.
Canonne, idem, id.
Duhem, à Lille, pour le service de la navigation.
Boulfroy, à Douai, id.
Chaponnière, id., id.
Hette, à Valenciennes, id.
Wery, à Avesnes, id.
Dorchies, à Lille, id.

Préposés aux ponts à bascule.

MM.
Cliquennois, à Lille.
Paté, ✻, à Cambrai.
Defossez, à Valenciennes.

MM.
Hansénius, ✻, à Avesnes.
Betrancourt, à Orchies.

Inspecteurs de navigation pour les approvisionnemens de Paris.

MM.
Babeau, inspecteur, à Cambrai.
Heurtaux, sous-inspecteur, à Valenciennes.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de vingt-huit, dont quinze routes royales et treize routes départementales. Leur longueur réunie est de 865,591 mèt.s

Une ordonnance royale du 23 avril 1834, rapportant l'article 18 de l'ordonnance du 16 juillet 1828, dispose que le poids des voitures publiques, diligences et messageries, et des fourgons allant en poste ou avec des relais, demeure fixé, savoir :

Avec bandes de 18 centimètres, à 2,560 kil.
——— de 11 ——— à 3,520.
——— de 14 ——— à 4,480,

non compris la tolérance de 100 kil. accordée par l'article 19 de la même ordonnance.

Est également rapporté le 1.er § de l'article 25 de l'ordonnance du 16 juillet 1828, aux termes duquel toute voiture publique attelée de quatre chevaux et plus doit être conduite par deux postillons ou par un cocher et un postillon.

Voici la description des grandes routes qui traversent le département :

ROUTES ROYALES.

De 1.re classe, N.o 2. — *De Paris à Maubeuge et Mons.*

Sa longueur, depuis la limite des départemens de l'Aisne et du Nord jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 35,895 mètres, dont 27,311 mètres en chaussée pavée et 8,584 en chaussée d'empierrement.

Cette route est montueuse et a été mal tracée; elle est moins fréquentée que les autres qui vont en Belgique.

De 2.e classe, N.o 16. — *De Paris à Dunkerque, par Hazebrouck, Cassel, Wormhoudt et Bergues.*

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 53,879 mètres, dont 47,046 mètres en chaussée pavée et 6,833 mètres en empierrement.

Sa largeur en chaussée est de 5 mètres, et de 17 mètres compris les accotemens et les fossés.

N.o 17. — *De Paris à Lille et Menin, par Bonavis, Cambrai, Aubencheul-au-Bac, Douai, Pont-à-Marcq et Lille.*

Sa longueur, dans le département, est de 92,993 mètres, dont 81,512 mètres en chaussée pavée et le reste en chaussée d'empierrement.

Cette route est la plus fréquentée du département.

De 3.e classe, N.o 25. — *Du Hâvre à Lille, par Seclin.*

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 15,540 mètres. Elle est tout entière en chaussée pavée.

N.o 29. — *De Rouen à Valenciennes et Mons, par Boursies, Cambrai et Bouchain.*

La longueur de cette route, depuis son embranchement avec la route N.o 17 dans Cambrai jusqu'à la limite du département, est de 58,112 mètres entièrement en chaussée pavée.

N.o 39. — *De Mézières à Montreuil-sur-Mer, par La Capelle, Le Catteau et Cambrai.*

Sa longueur, dans le département, est de 40,317 mètres, dont 30,017 en pavés et 10,300 en empierrement.

N.o 40. — *De Paris à Dunkerque et Ypres, par Gravelines.*

Sa longueur se compose de deux parties : la première, depuis la limite de la Belgique à Oost-Cappel jusqu'à Bergues, où cette route se réunit à celle numéro 16, sur un développement de.................................. 13,890 } 34,641 mètres.

La deuxième partie s'étend depuis la porte de Dunkerque jusqu'à la limite du département du Pas-de-Calais, au-delà de Gravelines, sur une longueur de.... 20,751 }

Cette route est entièrement pavée.

N.o 41. — *De Saint-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.*

Sa longueur, depuis la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière du royaume des Pays-Bas, est de 39,289 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.o 42. — *De Lille à Boulogne, par Cassel.*

Sa longueur, depuis Lille jusqu'à l'Hazevinde et de Cassel jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 54,990 mètres, dont 2,402 mètres seulement en chaussée de cailloutis et le reste en chaussée pavée.

N.o 43. — *De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.*

Cette route, entièrement pavée, a, dans le département du Nord, une longueur de 27,944 mètres.

N.o 44. — *De Châlons à Cambrai, par Bonavis.*

Cette route s'étend depuis la limite des départemens du Nord et de l'Aisne jusqu'à la route N.o 17, à Bonavis.

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 6,745 mètres, dont 4,352 mètres en chaussée pavée et 2,393 mètres en chaussée d'empierrement.

N.o 45. — *De Marles à Saint-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes.*

Sa longueur dans le département, depuis la limite du département de l'Aisne jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 56,535 mètres, dont 42,595 mètres en chaussée pavée et 13,940 mètres en chaussée d'empierrement.

N.o 48. — *De Valenciennes à Condé et Audenarde.*

Sa longueur dans le département du Nord, depuis Valenciennes jusqu'à la frontière, est de 18,124 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.o 49. — *De Valenciennes à Maubeuge, par Jenlain et Bavay.*

Sa longueur est de 43,324 mètres, dont 25,859 mètres en chaussée pavée et 17,465 mètres en chaussée d'empierrement.

N.o 50. — *De Douai à Arras.*

Sa longueur dans le département du Nord, depuis Douai jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 3,946 mètres entièrement en chaussée pavée.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N.o 1. — *De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et Saint-Amand.*

Sa longueur, de Pont-à-Marcq à Saint-Amand, est de 26,093 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.o 2. — *De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle.*

Sa longueur, de Lille à la frontière, est de 15,445 mètres. Elle est pavée sur toute sa longueur.

N.o 3. — *De Douai à Tournai, par Orchies.*

Sa longueur, à partir de la route royale N.o 17 au-dessous du Mont-Écouvé jusqu'à la limité du département du Nord et de la Belgique, est de 16,007 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.o 4. — *De Cambrai à Tournai, par Bouchain, Marchiennes et Orchies.*

Sa longueur, depuis son embranchement sur la route royale N.o 43 de Bouchain à Calais jusqu'à Orchies, est de 18,533 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.o 5. — *D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château.*

Sa longueur, depuis la route royale N.o 2 jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,328 mètres, dont 555 mètres en chaussée pavée, 9,393 mètres en chaussée d'empierrement et 6,380 mètres en lacune.

N.o 6. — *De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon.*

Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département du Nord, est de 38,726 mètres, dont 12,251 mètres en chaussée pavée, 19,113 mètres en chaussée d'empierrement et 7,362 mètres en terrain naturel.

N.o 7. — *De Condé à Mons, par Quiévrain.*

Cette route a, dans le département du Nord, une longueur de 9,030 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.o 8. — *De Saint-Amand à Condé.*

La longueur de cette route est de 11,496 mètres, dont 4,785 en chaussée pavée et 6,711 en lacune.

N.o 9. — *De Lille à St.-Omer, par Armentières, Sailly, Estaires, La Gorgue, Merville et Hazebrouck.*

Sa longueur, dans le département, est de 49,575 mètres, dont 32,538 en chaussée pavée et 17,037 mètres en lacune.

N.o 10. — *De Valenciennes au Catteau, par Querenaing, Vendegies, Haussy et Solesmes.*

Cette route n'est point encore pavée. Sa longueur est de 29,811 mètres.

N.o 11. — *De Cambrai à Guise, par Forenville, Esnes et Walincourt.*

La longueur de cette route, dans le département, est de 18,706 mètres ; elle est tout en terrain naturel.

Ces trois dernières communications ont été classées au nombre des routes départementales, par ordonnance royale du 31 mai 1833.

N.o 12. — *D'Avesnes à Berlaimont.*

Sa longueur, dans le département, est 13,380 mètres, dont 100 mètres en pavage et 13,280 en cailloutis.

N.o 13. — *De Maubeuge à Maroilles.*

Sa longueur, dans le département, est de 20,187 mètres ; le tout en cailloutis.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux sont toujours régis par les diverses dispositions dont nous avons donné l'analyse dans notre Annuaire de 1829.

Leur entretien s'opère d'une manière convenable au moyen des prestations votées tous les ans par les conseils municipaux.

Inspecteurs de la petite voirie.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Camus.
——————— d'Hazebrouck. — M. Prévost.
——————— de Lille. — MM. Marquette, Desrousseaux, E.
——————— de Cambrai. — M. Robiquet.
——————— d'Avesnes. — MM. Tordeux, Trussy.
——————— de Douai. — M. Dislère.
——————— de Valenciennes. — M. Dinaux, Arthur.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse.

Voici leur nomenclature et leur description.

N.o 1.er — *Rivière de l'Aa.*

La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jnsqu'à la mer.

Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres.

Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.o 2. — *Canal de la Colme.*

Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.o 3. — *Canal de Bourbourg.*

Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.o 4. — *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*

Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jnsqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.o 5. — *Canal de Dunkerque à Furnes.*

Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone, à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.o 6. — *Canal de Bergues à Dunkerque.*

Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque.

Sa longueur est de 8,701 mètres ; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crète en crète.

N.° 7. — *Canal des Moëres.*

Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres.

Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. — *Canal de la Cunette.*

Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque.

Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres.

Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crète en crète, de 44 mètres.

N.° 9. — *Canal de Mardyck.*

Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette.

Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crète en crète, de 64 mètres.

N.° 10. — *Canal de Saint-Omer aux Neufs-Fossés.*

Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. — *Rivière de la Lys.*

La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervick, est de 55,000 mètres.

N.o 12. — *Canal de la Nieppe.*

Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.o 13. — *Canal d'Hazebrouck.*

Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint à celui de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.o 14. — *Canal de Préavin.*

Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.o 15. — *Rivière de la Bourre.*

La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres.

Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant, par ses deux extrémités, avec la Lys.

N.o 16. — *Rivière de la Lawe.*

Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.o 17. — *Canal de la Haute-Deûle.*

Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.o 18. — *Canal de la Basse-Deûle.*

Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.o 19. — *Canal de La Bassée.*

Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.o 20. — *Canal d'Aire à La Bassée.*

Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.o 21. — *Canal de la Marque.*

Le canal de la Marque, actuellement en construction, commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume des Pays-Bas.

Les travaux de ce canal sont toujours en activité.

N.o 22. — *Rivière de la Scarpe.*

Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut, à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

Un projet a été formé pour restaurer cette communication. Les travaux autorisés par le gouvernement ont été mis en adjudication par voie de concession, mais la loi qui doit sanctionner cette adjudication n'a point encore été rendue.

N.o 23. — *Rivière de l'Escaut.*

L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissemens de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.o 24. — *Canal de Saint-Quentin.*

Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan.

Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres.

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.o 25. — *Canal de la Sensée.*

Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brébières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.o 26. — *Canal de Mons à Condé.*

La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.o 27. — *Rivière de la Sambre.*

Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

Les travaux de canalisation de la Sambre depuis Landrecies jusqu'à la frontière de la Belgique, commencés dans le courant de l'année dernière, touchent à leur fin. On a construit neuf écluses à sas, pour remplacer les anciens pertuis. Les ponts qui existaient sur la rivière et qui tombaient presque tous en ruine, tels que ceux de Jeumont, Marpent, Quarte, Berlaimont, ont été reconstruits entièrement à neuf. La rivière, si étroite dans la partie comprise entre Berlaimont et Landrecies, a été amenée à la largeur uniforme des canaux de grande navigation. Il en résultera de grands avantages pour la riche vallée et les fertiles prairies qu'elle arrose, qui autrefois voyaient presque régulièrement leurs productions couvertes par l'inondation après chaque orage.

DESSÈCHEMENT.

Cinq grands systèmes de dessèchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui de Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissemens de Douai et Valenciennes ; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, et celui des marais de l'Epaix et de Bruai, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces cinq systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés. Les surfaces soumises au dessèchement présentent un total de 47,617 hectares.

Moëres.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer,

dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques 1,192 hectares ; les Moëres françaises 1,910 hectares, et la petite Moëre française 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✠, ancien maire de la commune des Moëres.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Une ordonnance royale, du 26 mai 1833, porte que le nombre des électeurs chargés de nommer les administrateurs de chacune des quatre sections des Watteringues, est porté à quarante au lieu de trente, comme le portait le décret du 12 août 1806.

L'élection aura lieu au scrutin secret et à la majorité relative des électeurs présens qui auront répondu à l'appel.

Les comptes annuels seront rendus publics par la voie de l'impression.

Première section.

Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Ferrier, ✠, directeur des douanes, à Dunkerque, président ; — Bray, François ; — Torris, à Gravelines ; — Hamerel, Jacques-Charles ; — Tacquet père.

Conducteur. — M. Deterre.

Percepteur. — M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section.

Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Depape, Ignace, de Bourbourg, président; — Geersen, Jacques; — Vanwormhoudt, Charles, à Bourbourg; — De Saint-Laurent; — Mahieu, propriétaire.

Conducteur. — M. Poncin.

Percepteur. — M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section.

Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Herwyn, Jean-Bernard, à Bergues, président; — Degravier, Florent, à Steene; — Deelebsattel, Joseph, à Dunkerque; — Muchembled, Alexandre, à Loeberghe; — Didier fils.

Conducteur. — M. Planckeel.

Percepteur. — M. Beck, à Bergues.

Quatrième section.

Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Paul Lemaire, à Dunkerque, président; — Vandercolme père; — Daudruy; — Zylof d'Obigny, à Bergues; — Coppens Bernard.

Conducteur. — M. Robert.

Percepteur. — M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres, et une superficie de 12,259 hectares.

L'association de dessèchement de la vallée de la Scarpe est réorganisée par ordonnance royale du 16 novembre 1834.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de 7 membres et nommée par une assemblée composée des 30 propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement.

La commission est renouvelée par tiers de deux en deux ans. Elle ne peut délibérer qu'autant que quatre membres sont présens. Elle choisit son président sous l'approbation du préfet. Elle nomme tous ses agens, en fixe le nombre, la résidence et le traitement.

Elle se réunit au 1.er mai de chaque année, en session ordinaire, à l'effet de régler le budget de l'année et de clore l'exercice précédent, de voter les travaux à effectuer dans le courant de la campagne et les contributions à imposer pour faire face aux dépenses. Le budget et les devis sont soumis à l'approbation du préfet et les rôles par lui rendus exécutoires après avoir été signés par le président de la commission.

Le président est chargé de la surveillance générale des intérêts de l'association, de procéder avec publicité et concurrence à l'adjudication des travaux, d'en surveiller ou faire surveiller l'exécution, d'ordonner les dépenses imprévues dans les limites des sommes votées au budget, de procéder ou faire procéder selon les cas et de concert avec qui de droit à la réception des travaux, d'ordonnancer les mandats de paiement selon les prévisions du budget, de correspondre avec les autorités et les particuliers sur toutes les affaires concernant la vallée.

Commission administrative. — MM. de Montozon, président-directeur; — Leroy de Béthune; — Bernard-Serret; — Dumoulin; — André; — Petibois; — Hornez.

Percepteur. — M. Bonnaire, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au dessèchement.

Commission administrative. — MM. Renard, président; — Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Degheugnies, Amé, à Vieux-Condé; — Gilmant, Albert, à Thivencelles.

Conducteur. — M. Raout.

Percepteur. — M. Houzé.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruay, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Girard, président; — Serret; — Charpentier; — Landrieux; — Mallet-Dufresnoy.

Percepteur. — M. Quecq.

MINES.

Les concessions de mines dans ce département sont au nombre de huit, savoir : six de charbon et deux de fer.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départemens du Nord et des Ardennes : N.....

Ingénieur ordinaire des mines : M. Boudousquié, à Valenciennes.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-St.-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Ellesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilom. 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilom. 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etreux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. — Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain. Cette concession a été accordée à la compagnie d'Anzin par ordonnance royale du 5 juin 1831.

Concession d'Odomez. — Cette concession, accordée à la même compagnie par ordonnance du 6 octobre 1832, comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Ces mines produisent annuellement trois à quatre millions d'hectolitres de charbon, et l'on y occupe 4,500 ouvriers et 400 chevaux. On y compte 35 puits d'extraction, dont 8 en souffrance, 3 avaleresses, 5 puits d'aérage, 12 machines d'épuisement et 34 machines d'extraction.

La compagnie des mines d'Anzin, Fresnes, Vieux-Condé, etc., est administrée par un agent général sous la surveillance d'un comité de sociétaires-régisseurs, composé de MM. le comte Hocquart, le prince d'Aremberg, Taffin et Renard.

Agent général, M. Marck Jennings.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain,

Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Cette mine appartient à une compagnie d'actionnaires.

Il y existe 5 puits d'extraction, deux machines à vapeur pour l'épuisement des eaux, une de rotation et deux à chevaux. L'on y emploie environ 500 ouvriers.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin. Cette concession a été accordée à la compagnie Dumas, par ordonnance du 12 février 1832.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et Compagnie, par ordonnance royale du 6 octobre 1832.

Dix demandes ont été formées, pendant l'année 1834, pour obtenir de nouvelles concessions de mines de houille, dans les arrondissemens de Lille, Douai et Valenciennes.

Les demandeurs ne paraissent point s'être occupés de travaux de recherches depuis le dépôt de leurs pétitions à la Préfecture : il faut en excepter cependant la société dite des mines de Seclin, qui a fait procéder à quelques forages, et la compagnie des mines des Canonniers de Lille, qui apporte dans la recherche de la houille une activité et une persévérance bien dignes d'être couronnées de succès.

La compagnie des mines des Canonniers de Lille possède trois engins de 50 à 55 pieds de hauteur, avec engrenages et accessoires des mieux organisés. Elle a commencé, le 26 mars 1834, un forage à Bargue, hameau de Wattignies, qu'elle a abandonné le 24 juillet suivant. Elle a rouvert ensuite, en la même commune, au Fouatte, un ancien trou de sonde déjà abandonné, en 1794, par le Gouvernement et, en 1822, par la compagnie Dumas. Ce trou, de 11^c de largeur, est surmonté d'un puits de $8^m\ 83^c$ de profondeur, sur $1^m\ 60^c$ de largeur. La première descente des verges a pu s'effectuer jusqu'à une profondeur d'environ 47^m, et bientôt on atteignit $59^m\ 78^c$, attendu que les matières du fond ne consistaient qu'en dièves détachées des parties supérieures. A cette profondeur de $59^m\ 78^c$ on était évidemment dans les calcaires bleus, dont la compacité est assez grande par certaines couches. Les travaux devinrent alors plus difficiles. A la résistance que présentait la roche vint se joindre celle des ferrailles que les premiers entrepreneurs avaient laissées dans le trou de sonde. Les outils s'émous-

saient à chaque instant, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint, en creusant dans la roche, à longer lesdites ferrailles, qui paraissent être des verges à fourches ou à canon, car pendant toute la durée du forage, qui a été poussé à 75m 29c de profondeur, on n'a cessé de retirer des boulons presqu'entiers, des écrous et des calcaires bleus brisés par la sonde.

La même compagnie des Canonniers a ouvert le 5 mai 1834 un nouveau trou de sonde sur le territoire de Loos : ce trou a été porté à 58m 98c de profondeur et abandonné le 4 septembre. Voici l'ordre et l'épaisseur des matières traversées :

Terre végétale	0m	40c
Argile	1	10
Sable mouvant	2	05
Petite marne	»	43
1.er banc de cornu	2	22
2.e idem	5	54
1.re couche de thum	»	25
Craie interposée	»	10
2.e couche de thum	»	27
2.e marne	2	19
1.res dièves bleues	21	48
Dièves grises	8	»
2.es dièves bleues	11	14
Pénétré dans les calcaires bleus jusqu'à	3	78
Total	58m	85c

Les calcaires bleus sont extrêmement durs à Loos. Le premier niveau d'eau s'y trouve à 2 mètres, tandis qu'il n'existe qu'à une profondeur de 12 mètres au Fouatte, sur Wattignies.

Les essais infructueux faits dans l'arrondissement de Lille ont engagé la compagnie des Canonniers à reporter ses travaux de recherches sur d'autres points. Elle a monté ses appareils de forage au pont de Raches, à Dorigny, près du fort de Scarpe, et à Marchiennes.

Le forage entrepris dans cette dernière commune le 23 juillet 1834 se continue encore actuellement, quoiqu'il soit déjà poussé au-delà de 125 mètres. Voici l'ordre et l'épaisseur des matières trouvées jusqu'à une profondeur de 92m 19c.

Terre végétale	1m	»c
Sable sec blanchâtre	»	[illegible]
Terre de potier sablonneuse	»	30
Idem plus pure	»	31
Sable mouvant bleu	2	88
Sable noir	»	32
Terre tourbeuse	3	94
Sable mouvant	»	66
Sable gris dur	8	05
1.er bleu (dièves)	6	21
Forte toise, sable gris extrêmement dur et mêlé de craie argilleuse	3	22
2.e bleu (dièves)	»	71
Marne très-compacte	9	57
Eau jaillissante.		
Marne chargée de pyrites de fer	21	67
Marne plus grise et d'un grain moins fin	4	12
1.er cornu	6	45
Marne grise	4	19
Marne fort grasse	5	77
Marne grise	1	02
3.e bleu (dièves)	11	51
Total	92m	19c

Les considérations géognostiques qui se rattachent au bassin houiller qui s'étend de Dusseldorf à Aniche font concevoir quelque espoir de réussite dans les nouvelles recherches de houille entreprises par la compagnie des Canonniers. Puisse cet espoir se réaliser, car de nouveaux établissemens houillers accroîtraient encore la prospérité de notre département, déjà si remarquable par son commerce et son industrie.

MINES DE FER.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. le comte de Mérode Westerloo, par un arrêté du conseil d'État du 25 janvier 1785, confirmé par un décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont

été concédées à M.me V.e Hufty, par ordonnance royale du 7 décembre 1825.

CARRIÈRES DE MARBRE.

Il existe dans le département un certain nombre de carrières de marbre, toutes situées dans l'arrondissement d'Avesnes. Voici les renseignemens que nous nous sommes procurés en ce qui les concerne.

Glageon. — Cette commune possède cinq carrières produisant diverses variétés de marbre de S.te-Anne, dont la plus estimée est appelée Glageon-Fleuri. Les blocs ont une dimension d'environ 6.m de longueur sur 2 de largeur, et 1.m 20c d'épaisseur. Ces exploitations sont les plus belles et les plus productives du pays.

Féron. — On y trouve des carrières de marbre gris noir veiné, produisant des blocs à peu près comme ci-dessus. L'extraction y paraît suspendue à cause de ses difficultés.

Trélon. — Carrières de marbre semblable à celui de Féron, mais dont les blocs sont moins volumineux.

Wallers. — On y exploite du marbre fond noir vif parsemé de coquillages. Ce marbre est difficile à polir; on ne l'emploie plus qu'à la construction des bâtimens. Les blocs que l'on extrait sont de petite dimension et présentent beaucoup de fissures.

Marbaix. — Deux carrières dans lesquelles on exploite du marbre graineté, fond noir, beau, et un autre marbre beau noir pâle taché de blanc. Les blocs sont de deux à quatre mètres de longueur sur un à deux mètres de largeur.

Flaumont. — Carrières non exploitées de marbre noir gris légèrement taché de blanc trés-vif mais poreux. Blocs de un à deux mètres.

Dourlers. — Il existe dans cette commune une carrière de marbre biche, fond rose, parsemé de brun. Cette carrière est abandonnée pour la difficulté de l'extraction.

Dompierre. — On y trouve une carrière de marbre de même nuance que le précédent, laquelle est abandonnée depuis longtemps, et une autre carrière de marbre analogue au deuxième banc de Marbaix.

Cousolre. — Les carrières existant sur ce territoire sont au nombre de six et en pleine exploitation; elles fournissent du marbre dit de S.te-Anne de France, couleur gris pâle, veiné par des bandes longitudinales d'un gris différent, mais peu tranchant avec le fond. Les bancs sont de 5 à 6 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur.

Hestrud. — Carrières abandonnées de marbre gris pâle, comme à Cousolre, fond rouge, mauvaise qualité.

Rocq. — Exploitation de marbre fond gris noir mêlé de blanc ; blocs de dimensions diverses.

Recquignies. — Il y existe des carrières peu abondantes et abandonnées de marbre analogue au précédent.

Ferrière-la-Grande. — Il y existe plusieurs carrières peu exploitées de marbre semblable aux précédens. Les blocs sont cependant de moindre dimension.

Ferrière-la-Petite. — On y exploite, en petite quantité, du marbre gris noir mêlé de blanc, et du marbre blanc mat ; le tout en bancs de dimensions faibles et irrégulières.

St.-Remi-Mal-Bâti. — Les carrières de cette commune produisent du marbre gris noir veiné taché de blanc, et une autre espèce couleur Isabelle mêlée de blanc gris. Les blocs sont aussi en petites dimensions.

Bachant. — Carrières, au nombre de quatre, produisant des variétés de marbre de S.te-Anne, comme à Cousolre et à Glageon. Les blocs y sont considérables et sont réduits, pour le transport et le sciage, en fragmens d'un mètre cube.

Hon-Hergies. — On extrait dans cette commune du marbre semblable au précédent et en même dimension.

Houdain. — Marbre de mêmes qualité et dimension que ci-dessus. Cette exploitation a cessé.

Bellignies. — Exploitation de même marbre, en blocs de même volume qu'à Bachant et Hon-Hergies.

Les produits de ces diverses carrières sont employés en pierres de tombes, tranches pour dessus de table, revêtemens, tablettes de cheminées, petites moulures et ornemens. L'exploitation de Dompierre a fourni du marbre pour l'église St.-Roch, à Paris.

TRAVAUX PUBLICS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtimens civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou autres établissemens publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt

de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la commission.

MM.
Lafuite, ✠ ✠, bibliothécaire de la ville, président.
Davaine, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.
Leplus, Victor, architecte de la ville de Lille, secrétaire.
Dewarlez, architecte, à Lille.
Debaralle, architecte, à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Henri.
———————— d'Hazebrouck. — M. Gesse-Gervais.
———————— de Lille. — M. Victor Leplus.
———————— de Cambrai. — M. Debaralle.
———————— d'Avesnes. — M. Trussy.
———————— de Douai. — M. Malet.
———————— de Valenciennes. — M. Vallez.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'académie des sciences.

Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

Il y a, outre le personnel de l'administration supérieure à Paris, vingt-un directeurs, trente-quatre inspecteurs et 963 employés stationnaires, à raison de deux stationnaires pour chaque poste télégraphique.

Les directeurs du télégraphe sont chargés de la traduction, de la transmission et de l'expédition des dépêches qui leur sont adressées, soit par le télégraphe, soit par les autorités qui ont le droit de correspondre télégraphiquement.

Les inspecteurs sont chargés, sous leur responsabilité et chacun dans sa division, d'assurer le passage prompt et fidèle des signaux.

Ils peuvent prendre, à l'égard du personnel de leur division, toutes les mesures provisoires qu'ils croient utiles au besoin du service.

Ils soumettent à l'administration les nominations et les destitutions d'employés stationnaires qu'ils jugent nécessaires.

Ils sont chargés de la comptabilité, du personnel et du matériel de leur division.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an 10; en 1816 il a été transféré à Calais.

Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris :

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour S.te-Catherine, deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour S.te-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et un inspecteur des télégraphes.

Directeur. — M. Perrot.
Inspecteur. — M. Sirurguet.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

MM.
Th. Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille.
Brigandat, doct. en médecine, à Lille.

MM.
Delezenne, pharmac., à Lille.
Duriau fils, id., à Dunkerque.
Gosselin, id., à Cambrai.
N......

Quatorze officiers de santé, huit pharmaciens, quatre sages-femmes et un herboriste ont été reçus par le jury dans sa session de 1834.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Conseil central au chef-lieu du département.

MM.

Bailly, docteur en médecine, à Lille.
Barrois, Théodore, négociant, idem.
Bocquet-Bernard, adjoint au maire de Lille.
Brigandat, docteur en médecine, à Lille.
Charpentier, ☼, pharmacien en chef de l'hôpital militaire, idem.
Davainne, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, idem.
De Chamberet, ☼, médecin en chef de l'hôpital militaire, idem.
Delezenne, pharmacien, à Lille.
Delezenne, professeur de physique, idem.
Demesmay, négociant, idem.
Dourlen, médecin des épidémies, idem.
Duhamel, pharmacien, idem.
Kuhlman, professeur de chimie, idem.
Lestiboubois, Thémistocle, docteur en médecine, idem.
Loiset, médecin vétérinaire du département, idem.
Murville, chirurg. profess. adjoint à l'hôpital militaire, idem.
Trachez, ☼, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, idem.
Barré, professeur de philosophie, idem.
Borelly, ☼, inspecteur des douanes, idem.
Durand, commissaire des poudres et salpêtres, idem.
Kolb, régisseur de la manufacture des tabacs, idem.
Legrand fils, avocat, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.

Bouillier, médecin des épidémies.
Delherbe, docteur-médecin.
Gravez, architecte.
Prudhomme, vice-président de la commission des prisons.
Duriau fils, pharmacien.
Delattre, artiste vétérinaire.
Dupouy aîné, négociant.
Lebleu père, médecin.
Lebleu fils, idem.
Meneboo, idem.
Darras, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.

Beesau, chirurgien, à Hazebrouck.
Debuyser, négociant, idem.

MM.

Demeersseman, docteur en médecine, à Bailleul.
Prevost, médecin des épidémies, à Hazebrouck.
Salomé, marchand de draps, à Hazebrouck.
Thibaut, docteur en médecine, idem.
Vandewalle, idem.
Windrif, idem, à Cassel.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.

Béthune-Hourlez, ✠, propriétaire, à Cambrai.
Cambrai, docteur en médecine, médecin des épidémies, idem.
Debeaumont, docteur en médecine, à Cambrai.
Evrard, idem, idem.
Feneuille, pharmacien, idem.
Leglay, docteur en médecine, idem.
Leroy, Henri, conseiller municipal, idem.
Peysson, docteur en médecine, idem.
Tordeux, pharmacien, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.

Deharme, Jacques, propriétaire, à Avesnelles.
Devise, entrepreneur de routes, à Avesnes.
Godefroy, médecin des épidémies, idem.
Leloup, juge de paix, idem.
Renau, négociant, idem.
Tordeux, médecin, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Douai.

MM.

André Potteau, négociant, à Douai.
Avignon, professeur de physique au collège royal, idem.
Beaulieu, pharmacien, idem.
Bris, négociant, idem.
Cocqueau, pharmacien, chimiste, idem.
Cramette, docteur en médecine, idem.
Delannoy, pharmacien, idem.
Duhem, docteur en médecine, idem.
Escalier père, pharmacien, idem.
Escalier fils, médecin des épidémies, idem.
Fontaine, docteur en médecine, idem.
Gelez, idem.
Gronnier, ✠, idem.
Lequien, idem.
Maugin, idem.

MM.
Maugin père, maître en chirurgie, à Douai.
Reytier, docteur en médecine, idem.
Taranget, ✻, idem.
Tesse, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Baudrimont, médecin, à Valenciennes.
Blanquet, ✻, fabricant de sucre de betteraves, à Famars.
Charpentier, docteur en médecine, à Valenciennes.
Charpentier, pharmacien, idem.
Delaunay, ✻, docteur en médecine, idem.
Demathieu, propriétaire, idem, *président.*
Hamoir, Edmond, négociant, idem.
Hazard, J.-B., négociant, idem.
Deffaut, *secrétaire.*
Legrand, médecin, à Valenciennes.
Thiébaut, ✻, idem.
Wattecamps, médecin des épidémies.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigens en cas de maladie épidémique; ce sont :

MM.
Bouillier, à Dunkerque.
Prévost, à Hazebrouck.
Dourlen, à Lille.
Cambray, à Cambrai.

MM.
Godefroy, à Avesnes.
Escalier, à Douai.
Wattecamps, à Valenciennes.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siège des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

Commission sanitaire de Dunkerque.

MM.
Alard, Philibert, négociant.
Laporte, dit Lefebvre, comm.re de police.
Marbaisse, capitaine de port.
Lavenu, capitaine de frégate.
Thelu, Théodore, négociant.

MM.
Debacque, Charles.
Ferrier, ✻, direct.r des douanes.
Angebert, commissaire en chef de la marine.
Cicéron, colonel, c.t de place.
Meneboo, docteur en médecine.

Secrétaire, M. Piéters.

Le ressort de cette commission est depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

Commission sanitaire de Gravelines.

MM.

Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète.
Demarle, Hubert, ancien pharmacien.
Wagnet, notaire.
Noël Catrice.
Secrétaire, M. Jardon.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1833 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.s	Nombre de naissances en 1833.	Nombre de vaccin.ons opérées en 1833.	Rapport du nombre des vaccinations à celui des naissances	Nombre d'individ.s atteints de la petite vérole en 1833.	Défigurés ou infirmes par suite de la petite vérole.	Morts par suite de la petite vérole.
Dunkerque......	3585	2241	10 sur 16	223	13	43
Hazebrouck....	3504	2707	10 sur 13	179	4	12
Lille..........	10507	7342	10 sur 15	970	85	123
Cambrai.......	5040	2799	10 sur 18	29	»	»
Avesnes.......	3541	2231	10 sur 16	16	1	1
Douai.........	3047	2089	10 sur 15	»	»	»
Valenciennes...	4275	2708	10 sur 16	77	2	7
TOTAUX...	33499	22117	10 sur 15	1493	105	186

Ce résultat est très-satisfaisant ; le nombre des vaccinations opérées en 1833 est plus fort que celui des années précédentes ; il équivaut à plus des deux tiers des naissances.

On ne lira probablement pas sans intérêt les noms des quatre vaccinateurs qui ont pratiqué le plus grand nombre d'opérations dans chaque arrondissement pendant l'année 1833.

Arrondissement de Dunkerque.

MM.	Vaccinations.
Hibon, officier de santé, à Dunkerque	472.
Desaunois, idem, à Warhem	245.
D.e Hennebert, sage-femme, à Bourbourg-Campagne	204.
Thélu, officier de santé, à Dunkerque	158.

Arrondissement d'Hazebrouck.

MM.	
Flahaut, officier de santé, à Bailleul	526.
Thobois, idem, à Merville	223.
Penant, idem, à Steenvoorde	205.
Prevost, docteur-médecin, à Hazebrouck	194.

Arrondissement de Lille.

MM.	
Dereusme, officier de santé, à Tourcoing	698.
Delemar, idem, à Lille	575.
Léonard, docteur-médecin, idem	368.
Lespagnol, idem, à Roubaix	238.

Arrondissement de Cambrai.

MM.	
Lemaire, officier de santé, à Quiévy	275.
Robert, idem, à Ligny	228.
Carlier, idem, à Solesmes	197.
Carlier, idem, au Catteau	153.

Arrondissement d'Avesnes.

MM.	
Julien, docteur-médecin, à Maubeuge	189.
Roger, officier de santé, à Trélon	113.
Grépinet, docteur-médecin, à Landrecies	102.
D.e Darchambeau, sage-femme, à Taisnières-sur-Hon	92.

Arrondissement de Douai.

MM.	
Lequien, docteur-médecin, à Douai	204.
Bagnéris, idem, idem	159.
Humbert, officier de santé, idem	152.
Henne, idem, à Monchecourt	131.

Arrondissement de Valenciennes.

MM.

Gravis père, officier de santé, à Fresnes...........	285.
Gravis, Henri, idem, à Anzin....................	242.
Crauck, idem, à Valenciennes....................	202.
D.e Dubois, sage-femme, à Saint-Amand..........	202.

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

Voici la répartition des médailles d'encouragement décernées par l'autorité départementale aux vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en 1833.

Médaille en or.

M. Flahaut, officier de santé, à Bailleul.

Médailles en argent.

MM. Hibon, officier de santé, à Dunkerque; Thobois, idem, à Merville; Dereusme, idem, à Tourcoing; Delemar, idem, à Lille; Léonard fils, docteur en médecine, à Lille; Lemaire, officier de santé, à Quiévy; Julien, docteur en médecine, à Maubeuge; Lequien, idem, à Douai; Gravis père, officier de santé, à Fresnes.

Médailles en bronze.

MM. Desaunois, officier de santé, à Warhem; D.e Humbert, sage-femme, à Armbouts-Cappel; Thélu, officier de santé, à Dunkerque; Leprince, idem, à Hondschoote; Noel, idem, à Gravelines; Delylle, idem, à Rexpoëde; Chocquel, idem, à Bergues; Pénant, idem, à Steenvoorde; Prévost, docteur en médecine, à Hazebrouck; Vanuxem, officier de santé, à Hondeghem; Debast, idem, à Rubrouck; Kock, idem, à Morbecque; Beesau, idem, à Hazebrouck; Faveur, idem, à Nieppe; Villebois, idem, à Boeseghem; Vandewalle, docteur en médecine, à Hazebrouck; Potier, officier de santé, à Vieux-Berquin; Windrif, docteur en médecine, à Cassel; Lespagnol, docteur en médecine, à Roubaix; Demortain, idem, à Lille; Facon de Carion, officier de santé, à Avelin; Durot, idem, à Pont-à-Marcq; Pollet, docteur en médecine, à Tourcoing; Capon, officier de santé, à Lille; D.e Letombe, sage-femme, à Armentières; Leurant, officier de santé, à Roncq; Demay, idem, à Wattrelos; Cuvelier, idem, à Lille; Ledoux, idem, à Wambrechies; Capon, idem, à Gondecourt; Hadoux, idem, à Wazemmes; D.e Carbonnier, sage-femme, à Roubaix; Lescohier, officier de santé, à Cysoing; Laleau, idem, à Willems; Hévin, docteur en

médecine, à Lille; D.e Paturiaux, sage-femme, à Roubaix; Staes, officier de santé, à Camphin-en-Pévèle; Durif, idem, à Linselles; Robert, idem, à Ligny (Cambrai); Carlier, idem, à Solesmes; Carlier, idem, au Catteau; D.e Bera, sage-femme, au Catteau; Robert, officier de santé, à Saint-Souplet; Mairesse, idem, à Marcoing; Berly, idem, à Iwuy; Grépinet, docteur en médecine, à Landrecies; Amas, officier de santé, à Englefontaine; Rogier, docteur en médecine, à Trélon; D.e Darchambeau, sage-femme, à Taisnières-sur-Hon; Massot, officier de santé, à Beaufort; Payen, officier de santé, à Fourmies; Wiart, idem, à Sains; D.e Bousaire, sage-femme, à Anor; D.e Des-Enfants, fermière, à Feignies; Gobled, instituteur, à Berelles; Bagnéris, docteur en médecine, à Douai; Humbert, officier de santé, idem; D.e Henne, sage-femme, à Monchecourt; Brissez, officier de santé, à Cantin; D.e Vantoremberg, sage-femme, à Douai; Gumès, docteur en médecine, à Marchiennes; Gravis, officier de santé, à Anzin; Crauck, idem, à Valenciennes; D.e Dubois, sage-femme, à Saint-Amand; Delrot, officier de santé, à Hasnon; D.e Paquet, sage-femme, à Anzin; D.e Brasseur, idem, à Quaroube; D.e Tissenne, idem, à Mortagne; Soleaux, officier de santé, à Préseau.

COMITÉS DE VACCINE.

Comité central du département.

MM.

Demortain, médec., chargé du dépôt du vaccin, président.
Lefebure, ✻, doct. en médec., secrétaire général.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Macartan, médec. des hospices.
Dourlen, méd. des épidémies.
Latour, docteur en chirurgie.
Bailly, docteur en médecine.
Degland, idem.
Morel, docteur en médecine.
Faille, idem.
Vanderhaeghen, chirurgien en chef des hospices.
Brielman, docteur en médecine.
Delmar, chirurgien.
Cuvelier, docteur en médecine.
Tilman fils, médecin.
Tison fils, doct. en médecine.
Nicolle, commissaire central de police.

Le bureau de correspondance du comité central fait l'office de comité particulier de l'arrondissement de Lille.

Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.

Lefebvre, doct. en médecine.
Delherbe, idem.
Morel-Darras, négociant.
Dupouy aîné, vice-président de la chambre de commerce.
Cavrois, négociant.

Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Serpieter, adm. des hospices.
Prevost, doct. en médecine.
Thibaut, idem.

MM.
Vandewalle, doct. en médecine.
Beesau, chirurgien.
Huyghe, propriétaire.

Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Évrard, docteur en médecine.
Debeaumont, idem.

M.
Faille, médecin et chirurgien.

Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Godefroy, méd. des épidémies.
Saulnier, chirurgien-major en retraite.
Hennet, contrôleur des contributions, à Avesnes.

MM.
Tordeux, Constant, préposé des hospices de Paris, à Avesnes.
Puyramaure, propriétaire, négociant.

Comité de l'arrondissement de Douai.

MM.
Taranget, ✻, doct. en médec.
Reytier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.
Gronnier, ✻, doct. en médec.
Mangin fils, idem.
Lequien, idem, secrétaire.
Bagnéris, chirurgien de l'hospice général.

MM.
Tesse, docteur en chirurgie.
Deforest de Lewarde, propriét.
Bonnal, membre de la commission des prisons, président.
Taffin-Mellez, idem.
Defaux, ✻, conseiller munic.
Demasur, idem.
Fouquay, ancien chef d'instit.

Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Vattecamps, méd. des épidém.
Charpentier, méd. des hospices.
De Mathieu, propriétaire.

MM.
Legrand, Louis, médecin.
Désir, Antoine, idem.
Marbotin, Casimir, chirurgien.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil.
———— au sas octogone.
———— à la citadelle.
———— au Pont-Rouge.
———— au port.
Gravelines, à la mairie.
Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien.
Estaires, chez M. Playout, officier de santé.
Merville, chez M. Courdent, médecin.
Nieppe, chez M. Faveur, chirurgien.
Lille, chez M. Demortain, médecin.
—— chez M. Tilman, idem.
—— chez M. Cuvelier, chirurgien.
Armentières, à l'hospice civil.
Comines, chez M. Delacroix, officier de santé.
Haubourdin, chez M. Deledeuille, idem.
Frelinghien, chez M. Lecornez, idem.
La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien.
Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé.
Cambrai, chez le portier-consigne de la porte Cantimpré ; — au bureau de la mairie.
Avesnes, chez M. Azambre.
Landrecies, chez M. Gabet, pharmacien.
Leval, chez M. Caverne, médecin.
Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien.
Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe et de la porte de Lille.
Marchiennes, chez M. Petit, médecin.
Bouchain, à l'hôtel de la mairie.
Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien.
Condé, chez M. Caudron, médecin.
Valenciennes, au bureau de police de la mairie ; — au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

SAGES-FEMMES POUR LE SERVICE DES INDIGENTES.

Le département du Nord entretient toujours un certain nombre d'élèves sages-femmes à l'école d'accouchement établie à l'hospice de la Maternité, à Paris.

Lorsque ces élèves ont acquis les capacités nécessaires pour l'exercice de la profession à laquelle elles se destinent, elles sont renvoyées dans le département et placées dans un arrondissement de plusieurs communes comme accoucheuses des femmes indigentes.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

L'année 1834 a vu paraître aux eaux plus de monde que d'ordinaire. La continuation du beau temps a rendu la saison avantageuse en permettant aux malades de suivre ponctuellement le régime thermal.

Le tableau ci-après présente le résultat du service de cette année.

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux. Hommes.	Femmes.	MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS.
1	»	Affections céphaliques	Ces malades sont partis dans une meilleure disposition, après avoir fait usage des bains, boues, douches et des eaux en boisson.
2	1	Affections cutanées ..	
4	»	Affections goutteuses.	
3	1	Affections herpétiques.	
4	1	Aff.ons lymphatiques .	
4	2	Affections nerveuses..	De ces six personnes, trois sont parties mieux, les trois autres beaucoup mieux.
9	»	Aff.ons rhumatismales.	Un seul n'a pas éprouvé d'amélioration; les autres sont partis mieux.
1	»	Affections scrophuleuses...........	Situation améliorée par l'usage des boues et des douches.
»	1	Affections viscériques.	Parti mieux.
1	»	Ankilose..........	Amélioration produite par l'effet des boues et des douches.
2	»	Atrophie partielle des membres..	Idem.
2	»	Cicatrices adhérentes.	L'état de ces deux malades s'est amélioré.
2	1	Diastasie..........	Deux sont partis mieux, le troisième beaucoup mieux.
35	7		

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux.		MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS.
Hommes.	Femmes.		
R. 35	7		
2	3	Entorses....	Un guéri; les autres ayant éprouvé du soulagement.
1	»	Exostose........ ..	Parti sans amélioration.
2	1	Faiblesse articulaire..	Étaient mieux à leur départ.
2	1	Hémiplégie.........	De ces trois personnes, une s'est trouvée mieux, la seconde un peu mieux, la troisième beaucoup mieux.
3	2	Hépatite...........	Ont quitté l'établissement dans une meilleure disposition.
1	»	Hydropisie.........	Guéri par l'effet des boues.
1	1	Maladie des organes sexuels.	Situation améliorée par l'usage des eaux en bains et en boisson.
5	2	Maladie des voies digestives..........	Ont tous éprouvé du soulagement.
7	»	Maladies des voies urinaires.........	Idem.
1	1	Paralysie..........	Idem.
1	»	Périostose.........	Parti mieux.
4	4	Phlegmasie.........	L'état de ces huit malades s'est amélioré.
2	1	Suite de fractures....	Etaient mieux à leur départ.
67	23		

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est affermé par bail de neuf années.

Adjudicataire-directrice. — M.elle Honorine Lemaire.

Médecin inspecteur des eaux. — M. Delaunay, ✱, docteur en médecine.

MAISON DE SANTÉ POUR LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS.

Armentières.

La maison de santé d'Armentières est très-vaste et composée de très-beaux bâtimens, de cours et de jardin très-étendus. Elle est située dans un lieu très-sain, près la porte de la ville. Elle est destinée au traitement des hommes atteints de démence.

Cet établissement peut contenir 200 individus.

Directeur-économe. — M. Leroy.
Médecin. — M. le docteur Butin.

Il existait dans cet étab.t au 1.er juillet 1833...	178	individus.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1834............................	33	
	211	
Il en est sorti dans le même intervalle, soit par guérison, soit par décès......................	31	
Reste au 1.er juillet 1834...................	180	

Lille.

Les bâtimens de la maison de santé de Lille ont été complétement restaurés et agrandis. Cet établissement est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Médecin-inspecteur. — M. le docteur Dourlen.
Médecin chargé du service ordinaire. — M. Th. Lestiboudois.

Cette maison avait au 1.er juillet 1833 une population de..................................	149	aliénées.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1834............................	36	
	185	
Il en est sorti dans le même intervalle, savoir ; par guérison, 16 ; par décès, 7 }.....................	23	
Reste au 1.er juillet 1834...................	162	

MAISON DE SANTÉ, DITE DÉPÔT DES VÉNÉRIENNES, A LILLE.

Cette maison est destinée au traitement des filles publiques affectées de la maladie syphilitique. Les filles arrêtées par la police comme atteintes du mal vénérien sont conduites dans cette maison, où elles sont traitées aux frais de leurs communes ou aux frais du département.

Directeur. — M. Wagon.

Chirurgien. — M. le docteur Latour.

Le nombre de femmes et filles traitées en 1833, dans la maison de santé de Lille, a été de 367, savoir :

Existant au 1.er janvier 1833		....	72
Entrées dans le cours de cette année		....	295
			367
Sorties par guérison,	302	....	310
——— par décès,	8		
Reste au 1.er janvier 1834		....	57

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Compagnie d'assurances mutuelles pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes.

Commissaire du Roi près la compagnie. — M. Danel.

Directeur. — M. Ch. Bonnier, à Lille.

Sous-directeurs. — MM. de Bertrand, à Dunkerque ;—Laureele-Samsoen, à Bailleul ; — Maronniez aîné, à Cambrai ; — Guillemin père, à Avesnes ; — Dutrieux, à Landrecies ; — Valin, avoué, à Douai ; — Boca, à Valenciennes.

Compagnie d'assurances générales.

Agens principaux de la compagnie. — MM. Loncke et Macartan fils, à Lille, pour les arrondissemens de Lille, Dunkerque et Hazebrouck; — Déjardin, notaire, à Cambrai ; — Colinet, commissaire de police, à Avesnes ; — Bouvier, à Solre-le-Château ; — Dennetière-Legrain, à Douai ; — François, à Valenciennes.

Compagnie française du Phénix.

M. Bernos, ✱, directeur divisionnaire des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme, à Lille.

Agens. — MM. Pieters, à Dunkerque; — Sénéchal, à Bailleul; — Delcroix, receveur municipal, à Cambrai; — Deharme père, à Avesnelles; — Merlin, à Landrecies; — Eraux, notaire, au Quesnoy; — Deusy, à Douai; — Teinturier, à Valenciennes.

Compagnie royale.

Agens généraux de la compagnie. —MM. Delattre, à Dunkerque; — Salomé, à Hazebrouck; — Decroix, à Lille; — Lallier, négociant, à Cambrai; —Meunier-Valéry, à Avesnes; — Bever, notaire, à Solre-le-Château; — Dinoq, à Douai; — Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

Compagnie de l'Union.

Directeur. — M. Montigny-Champon (O. ✻), à Lille.
Sous-directeurs. — MM. Gallois fils, à Dunkerque; — Deberdt, à Hazebrouck; —Bouly, à Cambrai; —Bevenot, Charles, à Avesnes; — Grard, à Solre-le-Château; — Bourgeois, au Quesnoy; — Daix, à Douai; — Matton, à Valenciennes.

Compagnie du Soleil, assurance en participation contre l'incendie, rue du Helder, N.º 13, à Paris.

Agens particuliers. — MM. Debertrand, à Dunkerque; — Dufresnoy, à Hazebrouck; — Blanquart frères, à Lille; — Lebas, à Cambrai; — Dineux, à Avesnes; — Wantier, à Douai; — Dubois-Vanstienvoord, à Valenciennes.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 581,424 hectares, il fournit à la culture une quantité de 442,052 hectares de terres, savoir :

En terres ensemencées	287,773
En prairies naturelles	116,773
En prairies artificielles	28,247
En jardins, potagers et parcs	9,259
Total égal	442,052 hect.

La quantité de terres en jachère est de 36,192 hectares; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,880.

RÉCOLTES EN GRAINS FAITES EN 1834 DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

NATURE DES GRAINS récoltés.	PRODUIT.						POIDS moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la réc.[te] de 1834.
	Nombre d'hectares ensem.[cés] en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1834.	Produit par hectare en 1834.	Produit total de chaque espèce de grains en 1834.	
		Hectol.			Hectol.	Hectol.	Kilog.
Froment..........	116316	2 »	9, 95	10, 08	20, 16	2344930	75, 22
Méteil...........	13856	2 »	10, 04	10, 37	20, 74	287374	69, 75
Seigle...........	11028	2 »	9, 56	8, 83	17, 66	194754	66, 65
Orge.............	13881	2 »	16, 22	15, 24	30, 48	407859	61, 85
Sarrazin.........	231	1 »	20, 65	26, 60	26, 60	6144	»
Maïs et millet.....	24	» 50	82, »	80, »	40, »	960	»
Avoine...........	42065	2 40	14, 55	14, 66	35, 18	1479846	42, 20
Légumes secs.....	21164	2 50	8, 35	9, 36	23, 40	495237	»
Autres menus grains	12788	2 25	8, 87	9, 96	22, 30	285175	»
TOTAUX.......	231853					5524339	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.....	2177863	10000	232632	83500	2503905
Méteil.......	197987	5000	27712	8500	239199
Seigle..... ...	98993	5000	22056	57000	183049
Orge.........	»	38600	27762	643000	709362
Sarrasin.....	»	5913	231	»	6144
Maïs et millet.	»	948	12	»	960
Avoine......	»	1356800	100956	24000	1481756
Légumes secs.	49496	667385	52910	7000	477091
Autres menus grains......	»	221315	28773	»	250088
TOTAUX...	2524339	2011261	493044	823000	5851644

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1834 ayant donné un nombre d'hectolitres de........................ 5,524,339

Et les consommations étant de.................. 5,851,644

Il en résulte un déficit de....................... 327,305

Équivalant à peu près au dix-septième des produits.

La sécheresse a beaucoup diminué les produits d'une récolte qui s'annonçait sous de très-belles apparences; mais le cultivateur n'a rien perdu par les orages, les inondations; un plus grand nombre d'hectares a été consacré aux céréales; la moisson s'est faite par un temps favorable.

Les départemens voisins versent une partie de leurs excédans dans celui du Nord; les transports se font par terre et par eau.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1834, un nombre d'hectares de.................... 12,789

qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 161 hectolitres 20 litres, ce qui fait pour la totalité.................................. 2,099,953 hect.

La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitans.	989,938 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques..................	795,000	
Pour les semences...........	127,890	
Pour les distilleries, brasseries, etc.......................	100,000	
	2,012,828 h.	2,012,828

Les produits ont conséquemment un excédant de................................... 87,125 hect.

La consommation en grains et farineux pour la nourriture des habitans est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres; méteil, 20 litres; seigle, 10 litres; légumes secs, 5 litres; pommes de terre, 1 hectolitre. Total par individu et par année : 3 hectolitres 55 litres.

HARAS.

Le service des haras a été réorganisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord cinq stations d'étalons royaux, où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

La première est à Lille, dans le ci-devant établissement des haras de Flandre, sous la direction de M. Cousin, agent du dépôt.

La deuxième est à Valenciennes, chez M. Meilhan, vétérinaire, agent de la station.

La troisième est à Douai, chez M. le maître de la poste aux chevaux, agent de la station.

La quatrième est à Cambrai, chez M. Leroy, vétérinaire, agent de la station.

La cinquième est à Bas-lieu, près d'Avesnes, chez M. Delflache, vétérinaire, agent de la station.

Les quatre premières dépendent du dépôt royal d'Abbeville et la cinquième de celui de Braisne.

Le prix de la monte est fixé, savoir : étalon de selle, 12 fr.; de carrosse, d'escadron, 6 fr.; de trait, 4 fr. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter à l'étalon jusqu'à trois fois, de neuf jours en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord 23 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte, dont 6 dans l'arrondissement de Dunkerque, 4 dans celui de Lille, 7 dans celui d'Avesnes, 2 dans celui de Douai, et 4 dans celui de Valenciennes.

Il sera délivré chaque année des primes aux propriétaires de jumens de race pure, arabe, barbe, turque, persane ou anglaise. Les primes seront de 200 à 400 fr., si les jumens réunissent à une taille d'un mètre quarante-neuf centimètres (quatre pieds sept pouces) mesurées à la potence, les qualités d'une bonne poulinière.

Ces primes ne seront accordées que si la jument est suivie de son poulain de l'année provenant d'un étalon de pur sang.

Il pourra être aussi accordé des primes de 200 à 300 francs aux jumens indigènes réunissant aux qualités exigées d'une poulinière, une taille d'un mètre cinquante-deux centimètres, lorsque ces jumens seront suivies de leur poulain de l'année, provenant d'un étalon de race pure appartenant à l'administration ou approuvé.

Les primes ci-dessus seront accordées par le ministre du commerce sur la proposition des inspecteurs-généraux.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable entr'eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissemens de Dunkerque. — M. Delaetre.
——— d'Hazebrouck. — M. Deschodt.
——— de Cambrai. — M. Leroy.
——— d'Avesnes. — M. Delflache.
——— de Douai. — M. Tressignies.
——— de Valenciennes. — M. Meilhan.

Liste des vétérinaires brevetés des écoles royales, exerçant dans le département du Nord.

MM.
Cornette, Jean, à Wylder.
Declercq, à Hazebrouck.
Deschodt, id.
Pommeret, à Lille.
Pommeret, à Roubaix.
Baledent, à Wazemmes.
Farez, à Cambrai.
Jacquemart, au Catteau.
Gaveriaux, id.
Maniez, à Rumilly.
Delfolie, à Quiévy.
Mignot, à Banteux.
Lobry, à Villers-Plouich.
Bertoux, à Solesmes.

MM.
Triboux, à Hem-Lenglet.
Jacquemart, à Mareschès.
Cauderlier, à Maroilles.
Courtin, à Maubeuge (méd. vét.)
Joveniaux, à Poix.
Bois, à Saint-Remi-Mal-Bâti.
Fontaine, à Wargnies-le-Petit.
Delplanque, à Douai.
Delrue, à Marchiennes.
Bissez, à Bouchain.
Mariage, id.
Larsile, à Condé.
Laderrière, à Onnaing.
Hyolle, à Valenciennes.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administration du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis longtemps est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et arts de Lille, et la société d'émulation de Cambrai, tiennent lieu de société d'agriculture, au moyen d'une section spéciale établie auprès de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

Société de Dunkerque.

MM.
Ferrier, ✻, dir. des douanes, pr.
Degravier, Florent, à Steene.
Lancel, membre de la chambre de commerce.

MM.
De Buyser, ✻, aux Moëres.
Baelen, à Wormhoudt.

Société d'Hazebrouck.

MM.
Cappon, François, président, à Vieux-Berquin.
Clenewerck, Henri, juge de paix, vice-pr., à Hazebrouck.
Dekytspotter, Henri, secrétaire, à Steenvoorde.
Clodorez, Dominique, trésorier, à Hazebrouck.
Cortyl, Benoît, à Bailleul.
Deschodt, Louis, à Hazebrouck.
Clodorez, Phil., à Morbecque.
Leroy, René, à Lynde.
Debruyne, Jacques, à Borre.
Inglard, Louis, à Steenbecque.

MM.
Dequidt, François, à Sainte-Marie-Cappel.
Gantois, Louis, à Flêtre.
Gantois, Benoît, à Borre.
Maerten, Liévin, à Strazeele.
Joye, Octave, à La Gorgue.
Senellart, Philippe, à Merville.
Dehaine, Henri, à Hazebrouck.
Deseure, Louis, à Wallon-C.
Inglaere, Louis, à Meteren.
Vangraefschêpe, Emmanuel, à Winnezeele.
Villette, Auguste, à Pradelles.

Société d'Avesnes. — Associés ordinaires.

MM.
Godefroy, médecin, à Avesnes, président.
Dollez, médecin, à Landrecies, vice-président.
Guillemin, maire d'Avesnes, secrétaire.
Tordeux, Emile, propriétaire, à Avesnes, secrétaire-adjoint.
Delflache, artiste vétérinaire, à Avesnes, trésorier.
Leloup, juge de paix, à Avesnes, bibliothécaire.
Barbier de la Serre, propriétaire, à Trélon.
Havée, André, propriétaire, à Boulogne.
Fostier, juge de paix, à Avesnes.
Hazard, mercier, propriétaire, à Solre-le-Château.

MM.
Houzé, secrétaire de la sous-préfecture, à Avesnes.
Lecoq, ancien juge de paix, à Eppe-Sauvage.
Fiévet, pépiniériste, à Louvroil.
Malingié, propriétaire, à Eppe-Sauvage.
Bevierre, marchand brasseur, à Etrœungt.
George, cons.-gén. et 1.er adjoint au maire, à Avesnes.
Devise, propriét., à Avesnes.
Legrand, César, à Fourmies.
Legrand, Théophile, id.
George, Xavier, percepteur, à Solre-le-Château.
Leroux, cultivateur, à Beugnies.
Longlet, Arsène, maire, à Jolimetz.

Associés libres.

MM.
Depreseau, prop., à Dompierre.
Roussel, propriétaire, à l'Epine, près Solre.
Baillion, maire du Quesnoy.
Guyot, médecin, à Sepmeries.
Manesse, propriét., au Favril.
Fournier, propr., à Beaufort.
Mary, Adr., maire, à Aymeries.
Manesse, maire, à Bermeries.
Lottiau, propriétaire, à Gognies-Chaussée.
Evrard, Désiré, prop., à Aibes.
Evrard, Emile, propr., à Aibes.
Delannoy, propriét., à Wallers.

MM.
Fauville, Nicolas, propriétaire, à Saint-Waast.
Piérart, propriétaire, à Louvegnies-Quesnoy.
Dervaux, Pierre, propriétaire, à Wargnies-le-Grand.
Cordier, Zacharie, à Salesches.
Mercier, Basile, propriétaire, à Noyelles.
Valin, à Willies.
Delannoy, maire de Trélon.
Vendois père, maire, à Maroilles.
Rousseau, maire, à St.-Hilaire.
Culhat, propriétaire, à Avesnes.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importans services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Président d'honneur.

M. le baron Méchin (C. ✱), préfet.

Président.

M. le lieutenant-général comte François de Sainte-Aldegonde (C. ✱, officier de l'ordre de Guillaume, etc.)

Vice-président.

M. Borelly, ✱, inspecteur des douanes.

Secrétaire-général.

M. Doyen, docteur en médecine.

Secrétaire-rédacteur.

M. Lecreux fils.

Archiviste.

M. Bréhon, négociant.

Trésorier.

M. Jouffroy.

Conseil d'administration.

MM.
Courrière, chirurgien.
Danel, imprimeur.
Demortain, doct. en médecine.
De Rouvroy (le C.te), (O. ✻).
Desmazieres, propriétaire, à Lambersart.
Desmottes, négociant.
Dhénin, propriétaire.
Dubus fils.
Dumaisniel (le C.te), ✻.
Fays aîné, négociant.
Fays cadet.
Genin (✻ O. ✻), colonel en retr.

MM.
Grodée-Alavoine, négociant.
Leboucq-Raoust, propriétaire.
Lefebvre-Heegmann, idem.
Lefort fils, imprimeur.
Lestiboudois, prof. de botan.
Mille-Mathieu fils.
Miellez, jardinier-pépiniériste.
Nève, négociant.
Paillart fils, propriétaire.
Rouzière-Cavalier, négociant.
Smet, Henri, propriétaire.
Tripier-Jonglez, négociant.
Vanderhelle, propriétaire.

Exposition de plantes en 1834.

Deux expositions de fleurs ont eu lieu en 1834 : l'une au 1.er mai, jour de la fête du Roi, et l'autre pendant les fêtes anniversaires des journées mémorables de juillet. Beaucoup d'horticulteurs et d'amateurs de Lille, des environs et même de la Belgique ont concouru à ces expositions, qui n'ont été ni moins brillantes ni moins remarquables que celles des années précédentes.

Les prix décernés par la Société d'Horticulture ont été distribués dans la séance publique du 28 juillet 1834.

Collections de belles plantes fleuries, distinguées par leur belle culture, leur diversité et leur nombre.

Premier prix (médaille d'or), M.me Leboucq-Raoust.
Deuxième prix (médaille d'argent), M. le baronnet Oakes.
Troisième prix (médaille d'argent), M. Becke.
Médaille d'argent décernée à M.me Leboucq-Raoust, pour la plante la plus rare parmi les plus nouvelles, *Tetrania estiva.*
Médaille d'argent décernée à M. Vanderhelle, pour la belle culture de son *Erithryna crista galli.*
Médaille d'argent décernée à M. Smet (Henri), pour ses fruits.
Médaille d'éloignement décernée à M. Verleuwen, de Gand.

Les médailles destinées aux collections spéciales ont été accordées ainsi qu'il suit :

TULIPES. — *Prix de collections.*

Premier prix. — M.me Lefebvre-Heegmann, de Lille.
Deuxième prix. — M. Desmazieres, de Lambersart.
Troisième prix. — M. le général Jouffroy, de Lille.

OEILLETS. — *Prix de collections.*

Médaille d'argent décernée à M. Desmazieres, de Lambersart, pour sa belle collection d'œillets.

Médaille d'argent décernée à M. Poirel, de Lille, pour gain d'œuillets nouveaux.

Médaille d'argent décernée à M.me Lefebvre-Heegmann, pour sa collection de beaux fruits. (Exposition d'automne 1833.)

Médaille d'argent décernée à M. Rameau, pour deux nouvelles variétés de raisin. (Exposition d'automne 1833.)

Médaille d'argent décernée à M. Fondeur, jardinier-fleuriste, à Wazemmes, pour sa belle culture.

Serpette d'honneur décernée à M. Joseph Houte, jardinier, pour la taille des arbres.

Bèche d'honneur décernée à M. Demooy, jardinier, à Wazemmes. pour la culture des légumes.

Mention honorable a été faite du *Lilium tigrinum* de M. Danel, et de deux *Fuchsia gracilis* de M.me Leboucq-Raoust.

COMMERCE. - INDUSTRIE.

Nomenclature des établissemens dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1833.

6 ÉTABLISSEMENS DE 1.re CLASSE.

Quatre amidonneries ; — 2 citernes aux engrais.

73 ÉTABLISSEMENS DE 2.e CLASSE.

Quatre fours à chaux permanens ; — 4 tanneries ; — 3 corroyeries ; — 9 machines à vapeur à moyenne pression ; — 30 machines à vapeur à haute pression ; — 1 briqueterie permanente ; — 1 atelier de salaison de poissons ; — 1 fabrique de chandelles ; — 1 fonderie de suif au bain-marie ; — 8 distilleries de genièvre ;

— 2 fabriques de céruse; — une fabrique de colle de peaux de lapin; — 1 atelier de réduction des oxides de plomb; — 4 tuileries et poteries; — une épuration d'huile; — une fabrique de chapeaux; — une fabrique de faïence.

88 ÉTABLISSEMENS DE 3.e CLASSE.

Quatre vacheries; — 2 brasseries; — 69 briqueteries temporaires; — 4 teintureries; — 3 raffineries de sel; — 2 fabriques de chicorée; — 2 moulins à vent à tordre huile; — une savonnerie; — 1 lavoir à coton et à fil de lin.

En tout 167 établissemens répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissemens : Dunkerque, 15; — Hazebrouck, 5; — Lille, 59; — Cambrai, 11; — Avesnes, 6; — Douai, 5; — Valenciennes, 66.

Ce nombre diffère de 57 en plus avec celui des établissemens autorisés en 1832.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-après dénommées ont été brevetées définitivement en 1834 :

1.° Les sieurs Scrive et Boyer, demeurant à Lille, auxquels il a été délivré, le 28 novembre, le certificat de leur demande d'un brevet d'importation de dix ans, pour un assortiment de machines propres à la filature des étoupes de lin dans les numéros les plus élevés;

2.o Le sieur Brame-Chevalier, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 23 décembre, le certificat de sa demande d'un 3.e brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention et de perfectionnement de quinze ans qu'il a pris le 4 février précédent, pour un nouvel appareil économique d'évaporation, de cuisson et de distillation par machine à vapeur dont la chaudière produit la quantité de vapeur nécessaire : 1.o pour faire mouvoir des pompes à air aspirantes et foulantes; 2.o pour chauffer l'air amené dans des récipients par ces pompes; 3.o pour concentrer les liquides par évaporation au moyen de la vapeur et de l'émission de l'air chaud dans ces mêmes liquides;

3.o Le sieur Baudon-Porchez, poëlier-fumiste, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 3 février, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un nouveau système de calorifère;

4.o Le sieur Delsarte, demeurant à Solesmes, auquel il a été délivré, le 19 février, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un petit fusil qu'il nomme pistard,

destiné à remplacer la sarbacane aux moineaux et aux jeux d'adresse.

5.o Le sieur Brame-Chevalier, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 3 avril, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention et de perfectionnement de dix ans, pour un appareil propre à accélérer l'écoulement des sirops lors de la mise en forme des sucres.

6.o Le sieur Delsarte, demeurant à Solesmes, auquel il a été délivré, le 27 juin, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de dix ans, pour un procédé qui conserve la levure de bière, sans y ajouter aucun corps étranger, et sans en altérer le ferment utile au développement de la fermentation panaire.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a dans le département du Nord deux chambres de commerce, l'une à Lille et l'autre à Dunkerque; elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM.
Le préfet, président.
Aug.te Lefebvre, ✻, vice-prés.
Delesalle-Desmedt.
Charvet-Defrennes.
Charvet-Barrois.
Tilloy-Casteleyn.
Verley, Charles.
Lethierry, Urbain.

MM.
Rouzé, Théodore.
Fevez-Debully.
Barrois, Théodore.
Bocquet-Bernard.
Kuhlmann.
Dambricourt fils.
Aug.te Richebé.
A. Mimerel, à Roubaix.

Secrétaire de la chambre, M. Desrousseaux.

DUNKERQUE.

MM.
Le maire, président.
Dupouy aîné, vice-président.
Bonvarlet aîné.
Morel-Darras.
F. Degravier.

MM.
L. Debaecque.
Benjamin Morel.
Aubert.
Lancel.
Bigorgne père.

M. Plaideau, commis expéditionnaire.

CHAMBRES CONSULTATIVES

DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives de manufactures sont établies dans ce département, à Valenciennes, à Tourcoing et à Roubaix; voici la nomenclature des membres qui les composent :

VALENCIENNES.

MM.
Flamme, maire, président.
Blanquet, Jean-Baptiste.
Hamoir, Edmond.
Dumont, François.

MM,
Lefebvre-Coppin.
Serret, Georges.
Leclercq-Sezille.

TOURCOING.

MM.
Cordonnier, maire, président.
Duriez, Benjamin.
Delobelle-Desurmont.
Wattine-Dervaux.

MM.
Motte fils aîné.
Wattinne, Louis.
Desurmont, Antoine.

ROUBAIX.

MM.
Wattine-Wattel, président.
Defrenne, Paul.
Florin-Bossut.

MM.
Grimonprez-Bossut.
Roussel-Dazin.
Nadaud.

Conseil général du commerce et des manufactures.

Une ordonnance du Roi du 16 juin 1830 porte que les deux conseils généraux du commerce et des manufactures n'en formeront plus qu'un seul qui prendra le titre de conseil général du commerce et des manufactures, et qui réunira les attributions déterminées par les ordonnances royales du 23 août 1819 et du 9 février 1825.

Ce conseil s'assemblera chaque année sur la convocation du ministre de l'intérieur, qui fixera l'époque et la durée de la réunion.

Il sera composé de soixante-douze membres qui exerceront pendant cinq années et qui seront rééligibles.

Les chambres de commerce de Lille et de Dunkerque doivent concourir, chacune pour un membre, à sa composition.

BOURSES DE COMMERCE.

Nous avons quatre bourses de commerce dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM.	MM.	MM.
Carlier, syndic.	Gauwyn.	Blomme.
Best.	Herrewyn.	Vandercolme fils.
Debaecker.	Hubert.	Vandewalle fils.
Salomez aîné.	Sergent-Debaecque.	Cailliez, Juvénal.

BOURSE DE LILLE.

Une ordonnance du Roi du 4 mars 1830 a fixé à dix le nombre des agens de change, à Lille :

MM.	MM.	MM.
Ducas, syndic.	Bronchain.	N....
Jacquart, adjoint.	Durieux.	N....
Lefebvre, idem.	N....	
Verbiest.	N....	

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM.	MM.	MM.
Sloovere, syndic.	Piquart.	Coquelle.
Guilbert, adjoint.	Herbaut.	Destrez.
Blancho.	Dequen.	
L. Durieux.	Roland.	

BOURSE DE DOUAI.

Trois agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, — Courtray, — Barré-Bris.

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agens de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NÉCROLOGIE.

DE NÉDONCHEL.

Le baron de Nédonchel, lieutenant-général, ancien gouverneur du Quesnoy, né en 1742, est mort au château de Jolimetz, le 13 février 1834, à l'âge de 92 ans.

Fils d'un cornette de la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi Louis XV, le baron de Nédonchel suivit aussi la carrière militaire. Il servit, dès sa tendre jeunesse, dans un corps d'élite, la gendarmerie de Lunéville, fit une partie des guerres du règne de Louis XV, se trouvait maréchal-de-camp lors de la première révolution, et fut à cette époque nommé député aux états-généraux.

Retiré depuis nombre d'années dans son intérieur, entouré de trois générations d'enfans et de quelques amis, il menait une vie patriarchale et toute de bienfaisance. Accablé physiquement par les infirmités d'un grand âge, qu'il supportait avec une admirable et pieuse résignation, son moral n'avait rien perdu; on retrouvait en lui, comme aux jours de sa jeunesse, un esprit juste et droit, et surtout un cœur parfait, d'où s'échappaient incessamment des actes de bienfaisance ou des paroles de bonté; obligeant par nature, jamais il ne répondit par un refus à une demande de service; toutes les conditions, toutes les opinions s'adressaient à lui avec confiance; ses voisins le chérissaient comme un père, et les pauvres l'adoraient comme un bienfaiteur.

Sa mort a répandu un voile de douleur sur le pays; chaque famille crut avoir perdu son chef; le deuil et les larmes de ses enfans sont dans le cœur de tous ceux qui ont connu cet excellent homme.

Le baron de Nédonchel appartenait à l'ancienne famille de ce nom, originaire d'Artois, où elle était connue dès 1199, et qui a eu des alliances avec les maisons de S.te-Aldegonde, d'Humières et de Hennin.

GUILMOT.

Guilmot, Pierre-Joseph, né à Douai, le 27 novembre 1753, est mort presque subitement en cette ville, le 22 juin 1834, dans sa 81.e année.

Guilmot fit ses études au collège d'Anchin et fut successivement

secrétaire particulier de deux premiers présidens du parlement de Flandre, M. de Calonne, père du ministre, et M. de Pollinchove. A la révolution de 1789 il devint garde-magasin principal des lits militaires à Douai, et occupa cette place jusqu'en 1806, que l'un des plus habiles administrateurs qu'ait eus le département du Nord, M. le baron de Pommereuil, connaissant la direction spéciale de ses études et son amour pour les livres, le fit nommer bibliothécaire de la ville de Douai.

A l'époque de son entrée en fonctions, cette bibliothèque était dans la plus grande confusion. Guilmot s'appliqua sans relâche à rétablir l'ordre dans ce vaste et précieux dépôt. Son zèle actif et sa persévérance le firent triompher des obstacles qu'il rencontra pour atteindre son but. Aussitôt qu'il eut terminé le classement des nombreux ouvrages dont cette bibliothèque se composait, il en dressa le catalogue. Ce travail fut soumis au ministre de l'intérieur, qui y donna son entière approbation et voulut même le proposer pour modèle.

Ses connaissances étendues sur les antiquités locales firent de Guilmot comme un homme public. Il arriva souvent que des propriétés particulières étant atteintes par des travaux d'utilité publique, les personnes qui les possédaient ne pouvaient, faute de titres, faire valoir leurs droits à une indemnité; dans ce cas elles recouraient au respectable Guilmot, et un exposé motivé, signé de lui, était considéré par les administrations et les autorités comme l'équivalent d'un titre authentique.

Au nombre des qualités qui distinguaient cet homme de bien, il en est une, sa probité peu commune, qui mérite une mention particulière. Nous pourrions citer à ce sujet plusieurs traits de Guilmot, également remarquables, et qui sont à notre connaissance personnelle; nous nous bornerons à signaler le fait suivant. Une famille noble, forcée par la tourmente révolutionnaire à chercher un asile chez l'étranger, avait, en partant, confié à Guilmot une somme d'argent considérable. Personne, pas même ses enfans, ne le savait détenteur de ce dépôt. Obligé, par la nature de ses fonctions (il était alors garde-magasin des lits militaires), à de fréquentes absences, et craignant que des visites domiciliaires, que l'on n'épargnait point à cette époque désastreuse, ne fissent découvrir le trésor dont il était dépositaire, il l'enfouit dans sa maison et l'y tint caché tout le temps que dura l'émigration des personnes à qui il appartenait. A peine Guilmot apprit-il leur retour en France, qu'il s'empressa de leur remettre intacte la somme qu'il leur avait conservée au péril de ses jours, puisque, malgré ses précautions, ce dépôt pouvait être découvert et que le gouvernement d'alors sévissait avec rigueur contre ceux qu'il soupçonnait d'intelligence avec les émigrés.

Dans le cours de sa longue et laborieuse carrière, Guilmot exhuma et recueillit de nombreux matériaux sur l'histoire et les antiquités du pays. Il se plaisait à les communiquer à toutes les personnes qui, par leur position, se trouvaient à même d'en tirer parti. Nous n'oublierons jamais que c'est par la généreuse intervention de cet homme, aussi savant que modeste, que c'est par ses judicieux conseils, que nous sommes parvenus à donner dans nos Annuaires des notices historiques sur chacune des communes du département du Nord. Non seulement M. Guilmot nous a dirigés dans nos recherches, mais il nous a livré ses manuscrits, en nous autorisant à y puiser, et si notre ouvrage a obtenu quelque succès, nous sommes heureux d'acquitter notre dette de reconnaissance en consignant ici que c'est à M. Guilmot surtout que nous en sommes redevables.

Guilmot a beaucoup écrit, mais il n'a fait imprimer que deux de ses ouvrages; savoir : 1.o *Mémoires sur les anciennes habitations rurales du département du Nord, sur les terres qui étaient affectées à chacune d'elles et sur la diversité de leurs mesures.*

(Ce mémoire, imprimé à Douai en 1804, est devenu excessivement rare. MM. les rédacteurs des archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique, l'ont reproduit dans le second volume de leur intéressant recueil.

Ce même mémoire est cité avec éloge par M. Leglay, dans son savant programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord.)

2.o *Mémoire sur le Vicus Helena*, imprimé dans le magasin encyclopédique. Ce mémoire a pour but de fixer le lieu désigné sous le nom de *Vicus Helena*, près duquel les Francs, venant de Tournai, pénétrèrent plus avant dans les Gaules.

Les autres ouvrages manuscrits de Guilmot sont :

1.o Histoire héraldique, généalogique, chronologique des chevaliers de la Toison-d'Or.

2.o Histoire des villes et villages des environs de Douai, Lille, Cambrai, Valenciennes, etc.

3.o Recherches sur l'état ancien et moderne des édifices religieux du 6.e arrondissement du département du Nord, avec des notes historiques sur leur fondation.

4.o Notice sur les armoiries de la ville de Douai.

5.o Notice sur les hommes célèbres nés à Douai, ou dans les environs.

6.o Recherches historiques sur la ville de Douai.

7.o Mémoire sur les manufactures anciennes de la ville de Douai.

8.o Mémoire sur le wède ou pastel employé autrefois dans les teintureries de la ville de Douai.

9.o Mémoire pour établir que Douai a toujours été une des bonnes villes de Flandre.

10.o Notice sur les Nerviens.

11.o Rapport sur le lieu nommé Hermoniacum.

12.o Notice sur la confrérie des Clercs-Parisiens.

13.o Mémoire sur l'origine des châtelains de Tournai.

14.o Plus de 3,000 feuillets concernant des faits relatifs au pays et puisés dans les chartes, chroniques, cartulaires et autres ouvrages, tant manuscrits qu'imprimés.

15.o Catalogue des archives de la ville de Douai.

16.o Supplément au glossaire de la langue romane.

Nous ferons remarquer ici que M. Guilmot a fourni plus de la moitié des articles du 3.e volume du Glossaire de la langue romane, par M. de Roquefort, et que ce dernier, en utilisant ce travail, ne mentionna pas même le nom du laborieux écrivain qui le lui avait procuré.

Guilmot avait commencé la traduction de l'ouvrage latin intitulé : *Gallo-Flandria sacra et profana, auctore Buzelin*, et de l'ouvrage espagnol intitulé : *Anales de Flandes, compuestos por Emmanuel Sueyro*. Il a traduit entièrement un autre ouvrage espagnol : *Disertation sobre el teatro y circo de la ciudad de Sagunto, despuis villa de Murviedro, compuesta por don Henrique Palos y Navarro*.

Guilmot fut, pendant de longues années, administrateur des hospices de Douai. Son nom était inscrit sur le tableau des sociétés savantes qui suivent :

Société royale et centrale d'agriculture de Douai.
Société royale des antiquaires de France.
Société des antiquaires de la Morinie.
Académie celtique.
Société d'émulation de Cambrai.
Société royale des sciences, des arts et d'agriculture de Lille.

LENGLET.

La magistrature française et la ville de Douai ont fait une bien douloureuse perte dans la personne de M. Lenglet, l'un des présidens de la Cour royale. Cet honorable magistrat a succombé le 18 octobre 1834 à une maladie d'épuisement qui le minait depuis quelques mois.

Étienne-Géry Lenglet, né à Arras en 1757, fut reçu avocat en 1781. Il avait partagé, en 1789, les espérances qu'inspiraient à tous les Français éclairés les mots *Liberté*, *Constitution*, et avait exercé successivement, à cette époque, diverses fonctions administratives et judiciaires.

Après l'insurrection du 31 mai, M. Lenglet refusa de signer

une adresse rédigée au nom de la Société populaire d'Arras pour applaudir au triomphe de la Montagne, et il développa publiquement les motifs de son refus.

En l'an 6, il fut nommé député du département du Pas-de-Calais au Conseil des Anciens.

A la journée de St.-Cloud, au moment où Bonaparte venait de disperser le Conseil des Cinq-Cents et annonçait à l'autre Conseil une partie de ses projets, M. Lenglet réclama la constitution expirante. Deux mois après il signa son vote contre la constitution populaire. Il fut néanmoins nommé président de la cour d'appel, fonctions qu'il n'a pas cessé d'exercer depuis.

L'honorable vie de M. Lenglet l'avait défendu en 1815; depuis, les délateurs n'ont rien pu contre lui, seulement ils avaient empêché qu'il ne reçût une récompense qu'il avait bien méritée. Peu de temps après la révolution de juillet il fut décoré de la croix de la Légion-d'Honneur.

M. Lenglet n'était pas seulement un magistrat intègre, éclairé et recommandable, il était encore écrivain distingué; voici les titres des ouvrages qu'il a publiés depuis 1787 :

Observations sur Montesquieu.
Essai sur la législation du mariage.
Introduction à l'Histoire, ou *Recherches sur les dernières révolutions du globe et sur les plus anciens peuples connus.*

Il travaillait depuis long-temps à mettre la dernière main à un ouvrage fort important ayant pour titre : *Histoire de l'Europe et des Colonies européennes depuis* 1763 *jusqu'en* 1814. Les trois derniers volumes contiennent l'histoire de la révolution française jusqu'à l'abdication de Napoléon.

M. Lenglet a publié, en outre, un grand nombre de brochures de circonstance.

Les obsèques de M. Lenglet ont eu lieu le 19 octobre dernier. Tout ce que la magistrature et la ville de Douai comptent de personnes distinguées s'était réuni pour rendre les derniers devoirs à cet excellent citoyen.

LETHIERRY.

Désiré Lethierry, maire de Lille, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, est mort le 24 septembre 1834, à peine âgé de 43 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Elevé dans la célèbre école qui a fourni à la France tant d'hommes distingués, il en sortit de bonne heure pour aller se ranger sous les drapeaux des braves qui combattaient alors dans la Péninsule; ses talens et sa valeur éprouvée le firent arriver promptement au

grade de capitaine d'artillerie, dont il était déjà revêtu à l'âge de 21 ans. Une constance soutenue, un grand sang-froid dans le danger, une connaissance approfondie des ressources de son arme et un courage à toute épreuve, justifient ce rapide avancement. Ses titres étaient d'ailleurs écrits sur les champs de bataille de Salamanque, de Vittoria et de l'Adour.

Sous les murs de Toulouse et dans ce combat qui, sans changer les destinées de la France, fit trembler les souverains étrangers au spectacle de ce que pouvaient encore les débris épars de nos vieilles phalanges, Désiré Lethierry trouva une dernière et brillante occasion de se signaler : la batterie qu'il commandait fit des prodiges et contribua au gain de la bataille. C'est là qu'un éclat d'obus le blessa à l'épaule et qu'il fut porté sur une liste de proposition pour la décoration de la Légion-d'Honneur qu'il avait si bien méritée; mais la Restauration n'acquitta point cette dette de l'Empire.

Dès 1816, retiré du service militaire avec le profond ressentiment des humiliations dont il avait vu la France abreuvée, il cherchait des consolations dans la pratique des vertus privées et dans les douceurs de la vie domestique. Toujours il refusa les fonctions qui lui furent offertes. Il attendait avec confiance des jours meilleurs. Son patriotisme ne s'était point éteint dans l'inaction à laquelle il s'était volontairement condamné; au contraire, on le vit briller avec une nouvelle force à l'époque de la Révolution de juillet 1830, qui devait réaliser ses vœux les plus ardens, en rendant la France à la liberté, en la replaçant au rang des premières nations du monde, et en réhabilitant la gloire de nos armées. Aussi se leva-t-il l'un des premiers pour résister à l'arbitraire et venger les lois violées. C'est en partie à son insistance, à sa fermeté, que l'on dut la remise à la garde nationale, formée spontanément, des principales portes de la ville, au moment où l'on pouvait craindre que le chef de la dynastie déchue ne vînt chercher un refuge dans nos murs.

Appelé par l'élection de ses concitoyens à siéger au conseil municipal, et par le choix du Roi à remplir les honorables mais pénibles fonctions de maire, il sut, par l'aménité de son caractère, par son esprit conciliant et ferme tout à la fois, obtenir l'assentiment général au milieu des circonstances diverses qui ont marqué son administration. Entièrement dévoué à ses devoirs, il les remplissait avec une assiduité peu commune, qui a peut-être hâté le développement de la cruelle maladie à laquelle il a succombé. Toujours accessible, il accueillait avec une égale bienveillance tous ses concitoyens, sans distinction. Il faisait droit à leurs demandes, et lorsqu'il était obligé d'en écarter quelques-unes,

c'était avec ces formes douces et polies qui tempèrent la dureté d'un refus.

Pendant sa trop courte administration, il a donné de nombreuses preuves de ce courage calme qu'il avait montré dans sa carrière militaire. Il n'est personne qui ne se rappelle la terreur qu'avait inspirée l'apparition du choléra en France et l'idée de contagion qui s'y attachait. Il fallut la combattre et raffermir le moral des populations effrayées. Désiré Lethierry se dévoua sans hésiter. Il se transporta au lit des malheureux qui furent les premiers atteints de ce cruel fléau, leur prodigua des consolations et toucha même leurs membres engourdis. Cet exemple, donné par le maire, a exercé une puissante influence, car il a trouvé de nombreux imitateurs parmi les hommes publics. Pour en bien apprécier tout le mérite, il ne faut que se reporter par la pensée au milieu des conjonctures où l'on se trouvait alors et se représenter l'effroi que causait le seul nom de l'épidémie.

Il n'apportait pas moins de dévouement dans la gestion des intérêts communaux. L'ordre et l'économie affermis dans toutes les branches du service municipal, plus de moitié de la dette remboursée en moins de trois ans, d'utiles projets élaborés et préparés pour la prospérité et l'ornement futur de la Cité, voilà des faits qui perpétueront le souvenir de son administration.

Sans orgueil, sans ambition, animé seulement d'un ardent amour du bien, professant le culte sincère et consciencieux d'une sage liberté, il ne recherchait ni récompenses, ni faveurs. La satisfaction intime qui accompagne toujours l'accomplissement des devoirs et les vertus civiques lui suffisait, et lorsqu'il reçut des mains du Roi la décoration de la Légion-d'Honneur, bien due à ses nombreux et glorieux services, sa modestie n'y voulut voir qu'une distinction accordée à la ville de Lille dans la personne de son premier magistrat.

De ce vertueux citoyen, de cet administrateur vigilant et dévoué, il ne reste plus qu'une froide dépouille, mais son souvenir ne périra pas; les cœurs des habitans de Lille le conserveront à jamais.

PESCATORE.

Joseph-Antoine-Marie Pescatore, secrétaire-général de la préfecture du Nord, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, est décédé le 28 janvier 1834, à l'âge de 59 ans.

Né à Coblentz le 3 février 1775, et naturalisé Français le 11 août 1819, M. Pescatore avait embrassé de bonne heure la carrière administrative. Chef de division à 25 ans à la préfecture de Rhin-et-Moselle, il exerça les mêmes fonctions pendant 14 ans dans la

Roër et le Pô. Il devint ensuite et successivement sous-chef de première classe au ministère de la guerre en 1814; l'un des trois contrôleurs de la ville de Paris près le commissariat général chargé de l'entretien des troupes de l'occupation militaire en 1815; secrétaire-général du département de l'Allier jusqu'en 1817; sous-préfet de Gannat en 1819; secrétaire-général de l'Allier de 1820 à 1823; des Côtes du Nord, de 1823 à 1830; du Nord, de 1830 à 1831, époque de la suppression des secrétaires-généraux; sous-préfet d'Avesnes jusqu'en 1832, et redevint enfin secrétaire-genéral du Nord lorsqu'un fonctionnaire de ce titre fut rétabli pour ce département.

Dans le cours de cette longue période, M. Pescatore n'a cessé de se distinguer par ses talens et la justesse de ses vues administratives; il joignait à un caractère ferme beaucoup d'aménité, une obligeance inépuisable et les vertus d'un bon citoyen. Il saisissait avec empressement et sans exception d'opinion, toutes les occasions qui s'offraient au développement de ses sentimens de bonté et de bienveillance. Sous une apparente brusquerie, il cachait une ame noble et généreuse, inaccessible à l'envie, aux passions haineuses, mais ouverte à toutes les vertus qui constituent l'homme de bien. Jamais les malheureux ne s'adressèrent à lui sans en obtenir des secours. Prodigue de son argent lorsqu'il le croyait utile au soulagement d'une infortune, il répandait ses bienfaits en silence et avec une modestie qui rehaussait encore le mérite de ses bonnes actions.

Véritablement aimé de toutes les personnes qui le connaissaient, M. Pescatore se vit toujours entouré de l'estime, de la considération et de la confiance des hauts fonctionnaires auprès desquels il était employé. Aussi dans les trois départemens dont il devint secrétaire-général fut-il constamment délégué pour remplir les fonctions de préfet par les titulaires en congé ou appelés à la chambre des députés.

Quoique la constitution de M. Pescatore dût faire craindre pour lui le genre de mort auquel il a succombé, son âge peu avancé, sa grande sobriété et l'usage qu'il faisait de quelques précautions hygiéniques, permettaient à ses nombreux amis d'espérer de le conserver encore de longues années; mais ses jours étaient comptés, et le 28 janvier 1834, à dix heures du matin, en entrant dans le cabinet de M. le baron Méchin, dont il remplissait alors l'intérim, cet estimable fonctionnaire, atteint d'une apoplexie foudroyante, est mort au milieu des employés de la préfecture, attérés par ce coup imprévu, et profondément affligés d'une perte dont au même instant ils sentirent toute l'étendue.

C'est qu'en effet ils perdaient dans M. Pescatore non-seulement un chef d'une bonté et d'une aménité de manières qui ne se sont

jamais démenties ; mais un homme qui, sorti de leurs rangs, et ne tirant point vanité du poste élevé où ses talens l'avaient placé, était pour eux un véritable ami, qui connaissait leur position, appréciait, par expérience, ce qu'elle offre souvent de pénible, et s'attachait à la leur rendre plus supportable par les égards qu'il ne cessait de leur témoigner. Pour M. Pescatore, les employés de la préfecture étaient une famille. Il s'inquiétait de leurs besoins avec une tendresse toute paternelle, écoutait leurs réclamations avec intérêt, les appuyait de son crédit et n'était jamais plus heureux que lorsqu'il parvenait à les faire accueillir.

Une année entière s'est écoulée depuis que la terre a reçu la dépouille mortelle de M. Pescatore. Le temps a rendu moins vifs les regrets qu'a fait naître la mort prématurée de cet homme de bien ; mais le souvenir de ses précieuses qualités ne s'effacera jamais du cœur de tous ceux qui ont vécu dans son intimité, qu'il savait rendre si agréable et si douce.

STATISTIQUE MORALE DU DÉPARTEMENT

PENDANT L'ANNÉE 1834.

BELLES ACTIONS. — TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1834, à la délivrance de dix-sept médailles d'argent décernées par M. le ministre du commerce et des travaux publics ; une somme de 920 fr. a en outre été distribuée par M. le préfet à cinquante-un individus qui se sont signalés par de belles actions.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1834, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département se sont élevés à 204,894 fr. ; savoir :

Pour les hospices, à......................	35275f	»
Cinq arrondissemens y ont participé pour les quotités suivantes : Hazebrouck, 475 fr. ; — Dunkerque, 1,500 f. ; — Douai, 100 f. ; — Valenciennes, 23,600 fr. ; — Lille, 9,600 fr		
Pour les bureaux de bienfaisance, à...........	158480	»
Répartis entre 17 communes, dont 4 de l'arrondissement de Lille ; — 3 d'Hazebrouck ; — 3 d'Avesnes ; — 2 de Cambrai ; — 2 de Dunkerque ; — 1 de Douai ; — 2 de Valenciennes.		
Pour les fabriques d'églises, à................	11136	»
TOTAL...............	204891	»

COMPTE GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,

DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD, PENDANT L'ANNÉE 1832.

Cour d'assises.

La cour d'assises du département du Nord a jugé, en 1832, 136 accusations, savoir : 116 contradictoirement et 20 par contumace. Les premières comprenaient 160 individus et les secondes 29, ensemble 189.

Il résulte de ces chiffres qu'il y a eu, en 1832, 5 accusations de plus et 3 accusés de moins qu'en 1831.

Les 136 accusations avaient pour objet, 104 des crimes contre les propriétés et 32 des crimes contre les personnes.

Toutes ces accusations portaient, comme nous l'avons dit plus haut, sur 189 individus : ce qui établit entre ces individus et la population totale du département, le rapport d'un accusé sur 5,238 habitans. Il était de 1 sur 5,625 en 1831.

7,565 individus ont comparu devant les cours d'assises. Ce nombre, comparé avec la population de tout le royaume, donne un accusé sur 4,304 habitans. Il était de 1 sur 4,281 en 1831.

Le terme moyen des accusés a été dépassé dans vingt-huit départemens.

Les départemens de la Seine et de la Corse figurent toujours en tête de ceux qui ont le plus grand nombre d'accusés, relativement à leur population respective. Ils ont eu, en 1832, un accusé, le premier sur 1,138 habitans, et le second sur 1,714.

Le département de la Creuse est le plus remarquable par le petit nombre de ses accusés ; il n'en a eu qu'un sur 15,610 habitans. Les départemens qui, après lui, présentent le rapport le plus favorable, sont ceux des Landes, de la Meuse, de l'Isère et des Deux-Sèvres.

Le premier a eu un accusé sur 10,827 habitans ;
Le second, 1 sur 10,436 ;
Le troisième, 1 sur 10,382 ;
Le quatrième, 1 sur 10,167 ;

Dans le tableau général présentant le rapport du nombre des accusés des diverses cours d'assises avec la population de chaque département, le département du Nord occupe le 40.e rang.

Les accusés présens, en 1832, devant la cour d'assises du Nord, se divisent en 156 hommes et 33 femmes.

5 accusés avaient moins de 16 ans ; 23 étaient âgés de 16 à

21 ans; 27 de 21 à 25 ans; 32 de 25 à 30 ans; 37 de 30 à 35 ans; 20 de 35 à 40 ans; 9 de 40 à 45 ans; 16 de 45 à 50 ans; 9 de 50 à 55 ans; 3 de 55 à 60 ans; 6 de 60 à 65 ans; 1 de 65 à 70 ans; 1 avait plus de 80 ans.

Ainsi sur les 189 accusés, 55 n'avaient pas encore 25 ans; 69 étaient âgés de 25 à 35 ans, et 65 avaient de 35 à 80 ans.

Le nombre des accusés en-dessous de 25 ans était de 60 en 1831.

Parmi les 189 accusés, il y avait 90 célibataires et 97 mariés ou veufs; 88 de ceux-ci avaient des enfans. Il n'y a que 2 accusés dont l'état de famille n'a pu être constaté.

14 accusés n'étaient pas Français; 6 n'avaient pas de domicile fixe ou connu; 141 étaient nés et domiciliés dans le département; 1 était né dans le département et domicilié ailleurs; 16 étaient domiciliés dans le département et nés ailleurs, et 11 étaient nés et domiciliés hors du département.

Sous le rapport de l'instruction, les accusés se divisent de la sorte: 127 ne savaient ni lire ni écrire; 42 possédaient ces connaissances imparfaitement; 12 savaient bien lire et écrire, et 8 avaient reçu une instruction supérieure à ce premier dégré.

Des 127 accusés ne sachant ni lire ni écrire, 20 avaient moins de 21 ans, 77 étaient âgés de 21 à 40 ans, et 30 de 40 ans et plus.

Voici quels ont été les résultats des poursuites dirigées contre les accusés que nous venons de considérer sous les différens rapports du sexe, de l'âge, de l'état de famille, du domicile et de l'instruction.

Sur les 189 accusés de crimes ordinaires, 60 ont été acquittés et 129 condamnés, savoir:

A la peine de mort	4
Aux travaux forcés à perpétuité	6
Aux travaux forcés à temps	36
A la réclusion	32
A des peines correctionnelles	49
A la détention dans une maison de correct.	2
TOTAL	129

Le tableau ci-après indique, pour chaque espèce de crimes, combien d'accusés ont été jugés, acquittés ou condamnés, et quelles peines ont été prononcées.

NATURE DES CRIMES.	Nombre des				Peines prononcées.					
	Accusations.	Accusés.	Acquittés.	Condamnés.	Mort.	Travaux forcés à perpétuité.	Travaux forcés à temps.	Réclusion.	Peines correctionnelles.	Détention dans une maison de correction.
Rébellion	6	18	13	5	»	»	»	»	5	»
Violences jusqu'à effusion de sang envers des fonctionnaires ou agens de la force publique	2	3	1	2	»	»	»	1	1	»
Meurtre	3	3	1	2	»	2	»	»	»	»
Assassinat	7	10	2	8	4	2	1	»	1	»
Infanticide	1	1	»	1	»	»	»	»	1	»
Blessures et coups	3	3	2	1	»	»	»	1	»	»
Viol et attentat à la pudeur	2	2	1	1	»	1	»	»	»	»
Viol et attentat à la pudeur sur des enfans au-dessous de 15 ans	7	8	2	6	»	»	3	1	2	»
Attentat à la liberté individuelle	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Fausse monnaie	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Faux en écriture de commerce	1	1	»	1	»	»	»	»	1	»
Autres faux	10	12	4	8	»	»	»	5	3	»
Vols dans les églises	3	8	4	4	»	»	2	»	1	1
Vols sur un chemin public	1	1	»	1	»	»	1	»	»	»
Vols domestiques	28	36	7	29	»	»	5	14	10	»
Autres vols	55	75	16	59	»	1	23	10	24	1
Banqueroute frauduleuse	1	2	2	»	»	»	»	»	»	»
Incendie d'édifice	4	4	3	1	»	»	1	»	»	»
	136	189	60	129	4	6	36	32	49	2

29 accusés ont été condamnés par contumace, savoir : 1 aux travaux forcés à perpétuité, 14 aux travaux forcés à temps et 14 à la réclusion.

De 9 condamnés par contumace, repris et jugés contradictoirement, 5 ont été acquittés, 2 condamnés aux travaux forcés à temps, 1 à la réclusion et 1 à une peine correctionnelle.

3 délits de la presse, imputés à 5 prévenus, ont été jugés en 1832 dans ce département. 2 des prévenus ont été acquittés; les 3 autres ont été condamnés à l'emprisonnement et à l'amende. 14 délits politiques, dans lesquels figuraient 15 prévenus, ont également été déférés à la cour d'assises. 12 des prévenus ont été

acquittés et 3 condamnés à l'emprisonnement. Parmi les 15 prévenus de délits poltiques, 5 ne savaient ni lire ni écrire, les 10 autres possédaient plus ou moins ces connaissances.

TRIBUNAUX DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Les tribunaux de police correctionnelle, dont nous allons maintenant analyser les travaux, ont jugé, en 1832, 3911 procès et 4854 prévenus, et par conséquent 164 procès et 629 prévenus de moins qu'en 1831.

Cette diminution porte entièrement sur les délits forestiers, dont le nombre avait presque doublé depuis 1829, par suite de la cherté des vivres, et surtout de la crise commerciale qui, en faisant fermer tant d'ateliers et de manufactures, avait porté une population naturellement paisible et laborieuse à chercher dans la dévastation des forêts des ressources qu'elle ne trouvait plus dans ses occupations ordinaires.

Les 3911 procès et les 4854 prévenus étaient divisés de la manière suivante entre les sept tribunaux correctionnels du département :

	Affaires.	Prévenus.	Acquittés.
Tribunal d'Avesnes........	936......	1103......	63.
——— de Cambrai.......	322......	487......	79.
——— de Douai.........	312......	398......	36.
——— de Dunkerque.....	274......	338......	58.
——— d'Hazebrouck.....	750......	940......	25.
——— de Lille..........	857......	977......	203.
——— de Valenciennes....	460......	611......	76.
	3911	4854	540.

Le rapport du nombre des prévenus avec la population du département est de 1 prévenu sur 204 habitans. Ce rapport, avec la population de chaque arrondissement, est de

1 prévenu sur 115 habitans dans l'arrond.t d'Avesnes.
1 ——— sur 313 ——————— de Cambrai.
1 ——— sur 233 ——————— de Douai.
1 ——— sur 283 ——————— de Dunkerque.
1 ——— sur 111 ——————— d'Hazebrouck.
1 ——— sur 302 ——————— de Lille.
1 ——— sur 202 ——————— de Valenciennes.

Parmi les 4854 prévenus, 540 seulement ont été acquittés ; les 4314 autres ont été condamnés, savoir :

A l'emprisonnement d'un an et plus..............	225
A l'emprisonnement de moins d'un an............	2072
A l'amende seulement..........................	1991
A la surveillance seulement......................	9
A être détenus par voie de correction (enfans)....	17
Total.............	4314

Le tableau suivant indique pour les délits les plus graves et les plus nombreux, combien de prévenus ont été jugés, acquittés ou condamnés dans ce département, et quelles peines ont été prononcées.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES				PEINES prononcées.				
					Empris.ens				
	Affaires.	Prévenus.	Acquittés.	Condamnés.	d'un an et plus.	de moins d'un an.	Amendes.	Détention dans une maison de correction.	A la surveillance.
Faux dans des passe-ports ou certificats...............	2	2	»	2	1	1	»	»	»
Infraction au ban de surveillance.	7	7	»	7	»	7	»	»	»
Vagabondage..............	91	94	26	68	»	59	»	»	9
Mendicité.................	34	39	9	30	1	29	»	»	»
Outrages et violences envers des magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire.........	6	6	1	5	»	4	1	»	»
Outrages et violences envers des fonctionnaires ou agens de la force publique...........	48	73	20	53	»	23	30	»	»
Rébellion..................	36	66	17	49	1	45	3	»	»
Coups et blessures volontaires..	230	388	116	272	9	198	64	1	»
Homicides et blessures involontaires causés par la rapidité ou la mauvaise direction d'une voiture..................	7	7	1	6	»	4	2	»	»
Homicides et blessures involontaires par imprudence......	10	12	5	7	»	5	2	»	»
Homicides par imprudence d'enfans nouveaux nés par leurs mères.	1	1	»	1	1	»	»	»	»
A reporter......	472	695	195	500	13	375	102	1	9

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES				PEINES prononcées.			Détention dans une maison de correction.	A la surveillance.
	Affaires.	Prévenus.	Acquittés.	Condamnés.	Empris.nes d'un an et plus.	Empris.nes de moins d'un an.	Amendes.		
Report	472	695	195	500	13	375	102	1	9
Exposition d'enfans dans un lieu solitaire ou non solitaire....	2	4	3	1	»	1	»	»	»
Outrage public à la pudeur....	6	9	1	8	»	4	1	3	»
Attentat aux mœurs...........	5	5	»	5	4	1	»	»	»
Vol.......................	609	902	178	724	176	517	18	13	»
Banqueroute simple..........	1	1	»	1	»	1	»	»	»
Escroquerie.................	29	36	9	27	18	8	1	»	»
Abus de confiance...........	29	38	10	28	7	21	»	»	»
Incendie involontaire par imprudence..........	2	2	1	1	»	»	1	»	»
Chasse et port-d'armes........	87	103	24	79	»	»	79	»	»
Contraventions aux lois sur les douanes................	1142	1059	18	1041	»	1038	3	»	»
Contraventions aux lois sur les contributions indirectes.....	178	168	6	162	»	5	157	»	»
Délits forestiers.............	1153	1539	11	1528	»	»	1528	»	»
»	3615	4561	456	4105	218	1971	1890	17	9

142 jugemens correctionnels concernant 174 prévenus ont été attaqués en 1832 par la voie de l'appel ; 68 ont été confirmés et 74 infirmés en tout ou en partie. 21 jugemens d'acquittement, 67 de condamnations et 2 d'incompétence ont été confirmés par arrêts de la cour ; 19 prévenus condamnés primitivement ont été acquittés ; 13 autres, au contraire, qui avaient été acquittés en police correctionnelle, ont été condamnés en appel ; 38 prévenus ont obtenu une diminution de peine, le sort de 9 autres a été aggravé. 5 arrêts ont déclaré la compétence ou l'incompétence de la juridiction correctionnelle.

50 accusés en état de récidive ont été jugés en 1832 par la cour d'assises ; 11 ont été acquittés ; 35 ont été condamnés à des peines temporaires et 4 à des peines perpétuelles.

407 individus en état de récidive ont été jugés par les tribunaux correctionnels ; 12 avaient précédemment subi la peine des travaux forcés, 14 celle de la réclusion et 381 des peines correctionnelles. 30 ont été acquittés, 363 ont été condamnés de nouveau à l'emprisonnement et 14 à l'amende.

Les tribunaux de simple police du département ont rendu, en 1832, 2549 jugemens : 529 inculpés ont été acquittés; 3020 ont été condamnés à l'amende, et 880 à l'emprisonnement.

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1834.

81 fraudeurs de tabac; — 83 vagabonds, mendians, gens sans aveu; — 96 individus à défaut de papiers réguliers ou voyageant sans passe-ports; — 109 condamnés; — 134 déserteurs; — 7 perturbateurs du repos public; — 25 condamnés libérés ayant enfreint leur ban; — 68 individus en vertu de mandats d'amener; — 103 prévenus de vol; — 17 de rébellion envers la douane et la gendarmerie; — 15 de voies de fait; — 146 de délits forestiers; — 1 d'incendie; — 2 de menaces d'incendie; — 1 de tentative de viol; — 10 d'infanticide; — 5 d'assassinat; — 3 d'escroquerie; — 3 d'attentat aux mœurs; — 2 de faux en écriture privée; — 1 de guet-à-pens; — 2 d'abus de confiance; — 13 de mauvais traitemens; — 2 d'homicide volontaire; — 2 de banqueroute frauduleuse; — 2 de concussion; — 13 de complot contre le gouvernement; — 4 de coalition; — 4 aliénés; — 1 réfugié polonais; — 9 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de....................................	964
Il a été, en 1833, de........................	1,238
Différence en moins, en 1834....................	274

SUICIDES.

Le nombre de suicides a été, en 1834, de 70 : ce chiffre présente sur celui de 1833 une différence en moins de 8.

De ces 70 suicides, 9 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque; 4 dans celui d'Hazebrouck; 21 dans celui de Lille; 11 dans celui de Cambrai; 10 dans celui d'Avesnes; 2 dans celui de Douai, et 13 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 5 en janvier; 5 en février; 6 en mars; 4 en avril; 7 en mai; 10 en juin; 9 en juillet; 9 en août; 5 en septembre; 3 en octobre; 3 en novembre et 4 en décembre.

Les mois de juin, juillet et août sont ceux où les suicides ont été plus fréquens.

Au nombre des suicidés se trouvaient 43 hommes, dont 1 de 19 ans; 8 de 20 à 30 ans; 17 de 30 à 40 ans; 9 de 40 à 50 ans; 3 de 50 à 60 ans; 4 de 60 à 70 ans, et 1 de 70 à 80 ans; 17 femmes, dont 4 de 20 à 30 ans; 4 de 30 à 40 ans; 4 de 40 à 50 ans; 2 de 50 à 60 ans, et 3 de 60 à 80 ans; 4 filles de 11, 26, 30 et 32 ans, et 6 militaires de 26 à 36 ans.

Des 70 suicidés, 33 se sont noyés; 22 se sont pendus; 10 se sont brûlé la cervelle; 4 se sont coupé la gorge; 1 s'est jeté par une fenêtre.

La plus grande partie de ces suicides est attribuée à l'aliénation mentale; les autres sont le résultat de la misère ou de l'inconduite.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1834 dans le département du Nord:

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENS DE							TOTAUX.
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	
Fermes	»	2	7	3	1	»	1	14
Maisons	2	1	30	19	9	1	11	73
Chaumières	»	2	24	5	12	»	2	23
Granges	»	»	10	9	1	»	4	24
Écuries	»	»	12	3	»	»	3	18
Fournils	»	1	1	»	»	2	»	4
Fabriques	»	»	1	»	»	»	»	1
Moulins à vent	»	»	»	1	»	»	»	1
Meules de blé	1	»	»	2	»	»	»	3
Meule d'avoine	»	»	»	»	»	1	»	1
Meules de paille	»	»	»	»	»	2	»	2
Meule de foin	»	1	»	»	»	»	»	1
Étables	»	»	2	1	»	2	1	6
Bergeries	»	»	»	2	»	»	»	2
Hangars	»	»	3	»	»	»	»	3
Incendies attribués à la malv.ce	1	1	3	5	»	1	1	12
——— au feu du ciel	»	»	2	»	2	»	1	5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES.

Le département du Nord est divisé en 7 arrondissemens, 60 cantons et 660 communes, ainsi qu'il suit :

1.er	arrondissem.t,	Dunkerque,	7	cantons,	59	communes.
2.e	idem,	Hazebrouck,	7	id.,	53	id.
3.e	idem,	Lille,	16	id.,	132	id.
4.e	idem,	Cambrai,	7	id.,	117	id.
5.e	idem,	Avesnes,	10	id.,	152	id.
6.e	idem,	Douai,	6	id.,	67	id.
7.e	idem,	Valenciennes,	7	id.,	80	id.
			60		660	

Les contributions du département du Nord, en 1834, ont été de 10,572,476 fr. 82 c., dont

En contribution foncière................	6,899,514f	27c
En contribution personnelle et mobilière..	1,576,255	54
En contribution des portes et fenêtres....	1,196,418	40
En patentes..........................	879,438	01
En avertissemens......................	20,850	60
TOTAL..........	10,572,476	82

Cette somme a été répartie de la manière suivante entre les sept arrondissemens :

Arrondissement de Dunkerque...........	1,309,401	51
——— d'Hazebrouck............	1,337,600	50
——— de Lille................	3,330,701	70
——— de Cambrai............	1,365,498	91
——— d'Avesnes...............	1,242,238	58
——— de Douai...............	878,243	97
——— de Valenciennes.........	1,108,791	65
TOTAL ÉGAL.......	10,572,476	82

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	de canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	657	142	66
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	939	163	94
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	355	82	36
Aix.	D.	Orchies.	4	22	30	962	171	96
Allennes-lez-M.	L.	Seclin.	6	17	17	796	154	80
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	278	60	28
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	269	67	27
Anhiers.	D.	Douai-N.	7	7	27	347	80	35
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	1926	204	150
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1650	345	135
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	482	87	48
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3053	772	205
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2552	501	180
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	470	79	47
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	2	2	49	4255	625	265
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1744	388	140
Armbouts-Cap.	Dk.	Bergues.	7	8	76	613	97	61
Armbouts-C-C.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	279	48	28
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	6338	1235	352
Arnêke.	H.	Cassel.	8	20	57	1493	319	125
Artres.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	552	6	55
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1536	289	130
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	132	35	13
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	935	213	94
Aubench.-au-B.	C.	Cambrai-O.	18	18	51	471	94	47
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1241	261	115
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1457	280	125
Aubigny-au-B.	D.	Arleux.	5	14	47	1214	255	115
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	4	4	47	711	180	71
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	968	173	97
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1409	234	125
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	254	46	25
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	162	28	16
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	2	2	53	1143	169	110
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	1	15	80	165	40	17
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1570	229	130
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	671	139	67
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3166	545	205
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1607	322	135
Avesnes-lez-A.	C.	Carnières.	4	13	66	2535	250	180
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	462	99	46
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	202	57	20
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	674	145	67
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	877	198	88
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	29	9823	1855	496

NOMS DES

aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
al.	Lesne.	Cayez.	Moulins.	Dufour.
e.	Cambrai.	Lespagnol.	Dupont.	Loriaux.
in.	Evrard.	Dufau.	Renon.	Lefebvre.
ne.	Depret.	Roget.	Nepveur.	Erchinger.
ppo.	Cuvelier.	Leclercq.	Bernard.	Faucompré.
abant.	Serisier.	N.....	Cacherat.	Midavaine.
	Bouchez.	Dereyne.	Jenicq.	Couez.
ont.	Dupuis.	N.....	Nutly.	Dupuis.
in.	Caron.	Taffin.	Leroy.	Dubroux.
de Brigode.	Mathieu.	Gahide.	Delecourt.	Duquesne, Hachin.
m.	Savary.	Leduc.	Moland.	Blas.
n.	Parsy fils, Pecqueur.	Laurent.	Panckoucke.	Carré, Prevost.
ret.	Bernaille, Brassart.	Vallez.	Staincq.	Liber-Jacquot.
onnier.	Dangremont.	V. Chereng.	Behague.	Pollet.
ieu.	Jenard, Gravis.	Trehou.	Gillé.	Pantignies, Dubois.
y.	Lepeuple.	Quiquempoix.	Lemaire.	Trémont.
	Debavelaere.	Dewaele.	Dutil.	Vanparys.
eu.	Delrue.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Linis.
quier.	Butin, Parent.	Leclercq.	Cogniart.	
en.	Vandienste.	Meesemacker.	Campagnie.	Godré.
c.	Masson.	Lancelle.	Fromont.	Remy.
et.	Renard.	Boutry.	Delecourt.	Courier.
é.	Daynez.	V. Boussois.	Quivy.	Papin.
ian.	Roger.	Dutriez.	Delannoy.	Denneullin.
bersart.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Moulins.	Dumont.
uelet.	Lambert.	Lefranc.	Leroy.	Boulanger.
rcq.	Cordonnier.	Nanninck.	Delegrange.	Dannelle.
iez.	Carpentier.	Desmarescaux.	Peugniez.	Lacherez.
	Pillion.	Rocquet.	Gillé.	Depret.
ies.	Dumarquez.	Simon.	Locoge.	Haccart.
is.	Martin.	Desmons.	Leleu.	Rompteau.
sse.	Basquin.	V. Inchy.	De Jouy.	Doise.
et.	Détourbe.	V. Bavay.	Daire.	Moine
ux, J.-B.	Miroux, R.	Dutemple.	Froment.	Serret.
seau.	Pierard.	V. Aymeries.	Hennet.	Lecourt.
el.	Dujardin.	Deberckem.	Delannoy.	Lambert.
rme.	Evrard.	Douai.	Houzé.	Dumat.
main.	George, Lavice.	Denis.	Houzé.	Pantenier, Noyon.
ny.	Dufresne.	Desnoyelles.	Richir.	Blavier.
s.	Largillière, Derieux.	Mériaux.	Boileux.	Gernez.
ge.	Courbet.	V. Niergnies.	Ducamp.	Dassonville.
	Bassecourt.	Carlier.	Hennet.	Lecourt.
ide.	Lemaire.	Lecompte.	Hennet.	Courtin.
	Chuffart.	Delacourt.	Fievet.	Bocquet.
ghel.	Lotthé, Vandaele.	Jonghes, Debaene.	Decoussemaecker.	Lahaine, Blondel.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1834.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Baisieux.	L.	Lannoy.	9	14	14	1808	242	145	16932
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	333	67	33	2352
Bambecque.	Dk.	Houdschoote	11	24	67	1139	272	110	19579
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	661	76	66	6798
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	476	106	48	4812
Bantouzel.	C.	Marcoing.	8	13	72	920	75	92	8252
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	369	86	37	6402
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	921	179	92	7168
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	970	176	97	6559
Bavay	A.	Bavay.	»	25	70	1635	351	135	12480
Bavinchove.	H.	Cassel.	4	12	53	1056	226	105	13540
Bazuel.	C.	Le Catteau.	4	28	86	1112	237	110	10834
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	754	168	79	9586
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	861	160	86	11337
Beaumont.	C.	Le Catteau.	7	17	76	686	117	69	4071
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	356	58	36	2222
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	608	119	61	5630
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	276	75	28	3241
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	913	150	91	4928
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	8	8	46	360	75	36	4428
Bellignies.	A.	Bavay.	5	29	70	612	137	61	6202
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	223	59	22	2838
Bergues.	Dk.	Bergues.	»	10	69	5962	905	340	65351
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	»	14	79	2068	474	155	18139
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	82	1220	336	115	7474
Bermeries.	A.	Bavay.	3	28	66	280	66	28	5144
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	6	20	20	1615	310	135	17417
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	207	42	21	2820
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	6	19	35	584	126	58	9712
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	1602	288	135	10639
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	1040	208	104	7517
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	147	29	15	3735
Bettrechies.	A.	Bavay.	4	29	68	304	47	30	3808
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	478	118	48	6401
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4	4	48	865	191	87	7187
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	2027	308	155	14251
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	71	1032	169	104	6565
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	11	70	501	102	50	16464
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	476	91	48	6412
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	12	59	1800	445	140	31278
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	398	82	40	5840
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	1935	338	150	20677
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	59	997	217	100	15505
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	1662	393	135	30660
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	7	7	7	2841	623	195	32789

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
tes.	Prévost.	Pollin:	Behague.	Belair.
caert.	Moreau.	V. Wallers.	Fosset.	Carpentier.
reyne.	Blanckaert.	Vanneufville.	Dehorter.	Deramondt.
pin.	Bernard, O.	Dubois.	Carren.	Leclercq.
hon.	Bernard, F.	Minaux.	Delcroix.	Sourmais.
nt.	Boucher.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
aux.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Quertimont.
urdin.	Deparis.	Tranchant.	Pierart.	Cuisinier.
aire.	Bottelle.	Grauwin.	Panckoucke.	Lecuppre.
pes.	Evrard.	Tilmant.	Daire.	Caille, Delbauve.
daert.	Vandewalle.	Deman.	Merchier.	Devinck.
lemont.	Boulogne.	Guyon.	Lempereur.	Tellier.
salle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
ricourt.	Massot.	Dumet.	Lebeau	Leclercq.
quin.	Bourlet.	V. Inchy.	De Jouy.	Leclercq.
arte.	Caffeau.	Moncomble.	Froment-Sartiaux.	Druesne.
ois.	Duchene.	Anselot.	Estassin.	Scotez.
Robaulx.	Trouillez.	N.....	George.	Barbier.
remez.	François.	V. Font.-au-Pir.	Caron.	Soupart.
se.	Delfosse.	Pol.	Parent.	Marissal.
lot.	Lerat.	Ravaux.	Daire.	Decamps.
se.	Evrard.	Pouille.	George.	Garit.
sezemacker.	Fockedey, Vermullen.	Vandeputte.	Herwyn.	»
y.	Paul.	Fournier.	Hennet.	Taulet, Dangers.
esnes.	Lenglet.	Cousin.	Moreau.	Darcheville, Carlier.
tesse.	Postiau.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
ot.	Ricourt.	Regniez.	Chardot.	Cecchy.
ard.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Fournier.	Landragin.
rez.	Verstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Debuysser.
haye.	Basquin.	Druesnes.	Gaffet.	Taine.
cly.	Pamart.	Basuyau.	De Jouy.	Bourdon.
m.	Lemaire.	V. Gognie-Ch.	Fournier.	Landragin.
arbaix.	Reumont.	Cailliez.	Jenicq.	Delvigne.
ard.	Herlach.	V. Sars-Poteries	Wargnies.	Prissette.
.	Rachet.	Prevost.	Gellé.	Bascly.
ont.	Delgrange.	Hespel.	Nepveur.	Hemal, Gràveline.
tin.	Bricourt.	Bécar.	Delsart-Beauvais.	Proye.
uy.	David.	Osten.	Legrand.	Ryckebusch.
ey.	Marcotte.	V. Socx.	Legrand.	Desaffre.
ler.	Dormion.	Cadet.	Dewitte.	Lefort.
sseau.	Lesne.	Barenne.	Bonnay.	Bisiaux.
koen.	Meelis.	Vinckel.	Lecœuche.	Waeles.
iee.	Delbende.	Minne.	Leblond.	Cornet.
ette.	Vanheeghe.	Vandercolme.	Leurs.	Vermeersch.
osquiel, ✲.	Leroux, Lecat.	Leignel.	Delesalle.	Flament, Lutun.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1834.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	803	161	80	12041 92
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	1183	216	110	20186 47
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	397	102	40	8002 75
Bourbourg-V.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2378	442	170	25906 27
Bourbourg-C.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2040	298	155	31266 25
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1086	234	105	10373 16
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	811	137	81	11096 53
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1937	364	150	15069 57
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1577	331	130	12609 84
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	624	141	62	5434 26
Bousignies.	V.	St.-Amand r. g.	5	17	29	326	81	33	2852 59
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	177	42	18	2631 04
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	758	147	76	5623 97
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	355	49	36	5567 69
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	1836	378	145	13488
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	521	91	52	5394 64
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	782	167	78	8237 65
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	7	19	35	710	162	71	5380 33
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	16	80	893	174	89	11827 38
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	411	82	41	8136 47
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	1907	201	150	11681 35
Bruille-lez-M.	D.	Marchiennes.	6	13	42	665	126	67	6500 65
Bruille-St.-A.	V.	St.-Amand r. d.	6	18	44	1919	360	150	11611 99
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	585	130	59	2878 78
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	368	59	37	2581 39
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	720	149	72	9969 76
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2275	405	165	19899 54
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	903	194	90	13669 03
Caestre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1653	305	135	22824 41
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	66	799	147	80	10262 93
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	17646	4809	811	126249 33
									126615 19
Camphin-en-C.	L.	Seclin.	6	17	17	884	211	88	14525 17
Camphin-en-P.	L.	Cysoing.	5	16	16	1448	270	125	14310 08
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	655	146	66	9851 11
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	806	173	81	15853 88
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	346	72	35	4413 08
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	318	61	32	4251 60
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1367	272	120	14000 89
Cappellebroucq.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	959	229	96	14756 65
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1344	299	120	11121 31
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	427	94	43	4744 72
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1701	398	140	19767 62
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4234	762	265	36508 38
Catillon.	C.	Le Catteau.	8	34	91	3151	703	210	36100 30

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ruynne.	Vanneufville.	Flotten.	Verlynde.	Spillemacker.
chez.	Canonne.	Defontaine.	Minne.	Bourgeois.
tiau.	Lemoine.	Delécluse.	Estassin.	Moutier.
oureux.	De Bernes.	Dedecker.	Spilleux.	
f.	Tettart.	V. Bourbourg v.	Spilleux.	Vandewalle, Govart.
ecourt.	Lecocq.	Bussières.	Fievet.	Leturcq.
au.	Boufflers.	Caudrelier.	Allonis.	Falempin.
lercq.	Dalle.	Lescouf.	Thurin.	Theys.
rot.	Dumont.	Mariage.	Dutemple.	Maréchal, Gosse.
agne.	Mortier.	Boulfroy.	Renon.	Bever.
noch.	Vantrop.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
Roisin fils.	Forest.	Locquet.	Crapez.	Derombies.
ieu.	Vitoux.	N....	Boileux.	Couvez.
ian.	Guillaume.	Delhaye.	Lebrun.	Rabonniaux.
osne.	Broutin.	Leleu.	Cacherat.	Crunelle.
fontaine.	Delemar.	Dupire.	Fievet.	Loyez.
ant.	Dubuisson.	Gouttières.	Delsart-Beauvais.	Duwez.
tin.	Debrabant.	Loiseau.	Guislain.	Hennocq.
sel.	Debavelaere.	Cornette.	Fleurynck.	Dumas.
roo.	Blanckaert.	V. Volckerinckhove	Lorenzo.	Emery.
sonville.	Frappart.	Dauchy.	Quecq.	Hautcœur.
ige.	Gosselin.	Vandeville.	Thurin.	Dubus.
berlin.	Delcourt.	Becquet.	Brasselet.	Cambier, Bouchez.
ieux.	Leconte.	Lanselle.	Lemaire.	Leteneur.
vage.	Delhaye.	Desprez.	Leurs.	Lecoge.
as.	Mailly.	Lecardez.	Peugnies.	Dhollande.
sot.	Morcrette.	Renaux.	Hodin.	Vilette, Druon.
e.	Cooche.	Degrendel.	Merchier.	Serdobbel.
aete.	David.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
botin.	Soyez.	Dhaussy.	Bonnay.	Miriaux.
ier, (O.✻.)	François-Deloffre.	Lenglet.	De St.-Aubin.	Dailez.
	Déjardin.	Piquet.	De Pancy.	Decisy.
acourt.	Cornillot.	Fournier.	Panekoucke.	Desplanque.
Brigode.	Fievet père.	Remi.	Behague.	Delbassée.
abre.	Raux.	Coleau.	Moland.	Capelle
quelet.	Tantart.	Leclercq.	Desuède.	Bauduin.
nard.	Poirette.	V. Escarmain.	Moreau.	Semaille.
oyelle.	Ridez.	V. Lomme.	Lambert.	Hereng.
chy.	Fichelle.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
helier-Bèke.	Wissocq.	Beccue.	Vanwormhout.	Marquilly.
mont.	Mériaux.	Lancelle.	Bonnay.	Molard.
oux.	Thery.	Dorchies.	Panckoucke.	Fusenne.
ourte.	Ravaux.	Dhaussy.	Estassin.	Prissette.
et.	Staelen, Venem.	Deconynck.	Dekytspotter.	Dersedt, Vandercruysse.
resse.	Lombois, Denise.	This.	Leblond.	Wallet, Fortez.

NOMS			DISTANCE en kilom au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1834.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Catteniéres.	C.	Carnières.	5	9	68	822	154	82	6540
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3343	622	220	17463
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	595	120	60	3560
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	663	144	66	8604
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	280	62	28	3791
Chapelle-d'Ar.	L.	Armentières.	1	16	16	1887	430	145	26933
Château-l'Abb.	V.	St.-Amandr. d.	6	18	44	890	196	89	6694
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	419	91	42	7191
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1302	218	120	9978
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	67	19	6	955
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2036	473	155	13591
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	436	90	44	4826
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	378	83	38	3673
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	1014	219	102	11911
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5316	1626	316	51121
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5350	1057	316	40069
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	448	107	45	15408
Coudekerq.-B.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	1402	307	125	17705
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	180	33	18	3625
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	1220	237	115	9726
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	2102	376	160	16974
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83	245	52	25	5871
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	1419	290	125	16364
Crevecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68	2001	410	155	38731
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	70	735	183	74	13014
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	503	107	50	3702
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	1284	249	115	11570
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2	33	792	186	79	10475
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	853	180	85	9701
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	379	92	38	4190
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	2465	405	175	32668
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	227	53	23	3195
Dechy.	D.	Douai-Sud.	4	4	37	1279	306	115	11703
Déhéries.	C.	Clary.	4	20	75	61	10	61	1408
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	1601	289	135	18067
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	2168	307	160	23545
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	252	57	25	2068
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	377	90	38	4371
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	797	162	81	9773
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	5	5	92	1020	216	102	12207
Douai.	D.	Douai.	»	»	33	18793	3866	814	119407
									118475
Douchy.	V.	Bouchain.	6	12	55	1420	296	125	14338
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	7	7	93	738	167	74	8213
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	10	23	74	253	39	25	5697

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
llant.	Dumont.	Engels.	Ducamp.	Hegot.
thier.	Milot, Legrand.	Lamorisse.	De Jouy.	Lecluselle.
ez.	Vitou.	Soyez.	Gaffet.	Vitou.
rdain, L.	Dhordain, F.	Pagniez.	Bonnay.	Dumont.
oy, Alph.	Leroy, François.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
on.	Waymel.	Joire.	Cogniard.	Descamps.
berlin.	Wambecq.	Colet.	Brasselet.	Noyelle.
val.	Caby.	Caudrelier.	Bernard.	Legroux.
int.	Duquesnoy.	Jaclin.	Béhague.	Wanhout.
sdet.	Bultieaux.	V. Obrechies.	Lebeau.	
narest.	Millot.	Maréchal.	Gaffet.	Cardon.
necart.	Lernout.	Dumont.	George.	Begrand.
quier.	Lemerre.	Barbieux.	Fievet.	Laignel.
alle.	Petit.	Fromont.	Renon.	Harcqz.
bin.	Herrengt, Cuvelier.	Reniez.	Coustenoble.	Badar, Béhague.
vaux.	Candron, Pureur.	Cateaux.	Michaux.	Gilmant, Bavay.
-Bennyack.	Vanpoperynghe.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
veau-Beyaert.	Verbrugghe.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Labey.
e.	Coppin.	V. Lambres.	Desuède.	Coppin.
ecq.	Gobled.	Lefranc.	Renon.	Pelsez, Cognaux.
rtelette.	Legland.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt.
saert.	Vercoustre.	Blaevoet.	Demarle.	Mansuy.
haye.	Giraud.	Courtecuisse.	Bruneau.	Drouart, Chevalier.
motte.	Desmoutiers.	Mocq.	Dumotiez.	Gaillard, Dhouailly.
denoot.	Achte.	Venant.	Legrand.	Fossaert.
lon.	Thierry.	V. Forest.	Dutemple.	Fontaine.
annoy.	Houzet.	Devrainne.	Delos-Questroy.	Vandamme.
y.	Godin.	Lefebvre.	Locoge.	Anicot.
rent.	Clocz.	Prévost.	Desilve.	Vion.
me.	Balique.	V. Bantigny.	Delcroix.	Sandras.
mons.	Fievet.	Tribonte.	Fievet.	Duthoit, Herrengt.
nesnil.	Gibon.	Genain.	Lebeau.	Jouniaux.
quart.	Flament.	Potteau.	Dupret.	Dervaux.
ndeaux.	Vely.	V. Malincourt.	Charlet.	Mortier.
linsel.	Baillet.	Bonte.	Broquet.	Jesupret, Lefebvre.
dermersch.	Philippo.	Mallarme.	Denorguet.	Delahaye, Delesalle.
y.	Willot.	V. Dimont.	Lebeau.	Lequeux.
mas.	Maillard.	Dupont.	Lebeau.	Lequeux.
langer.	Devillers.	Lecerf.	Allouis.	Rossignol.
rit.	Carpentier.	Ravaux.	Colas.	Lequime.
Guerne, ✻.	Delecroix, ✻.	V. Page 217.	Cavrois.	Crombet.
	Bois.		De Nuncques.	Guilmant.
tigny.	Béra.	Cambreleng.	Broquet.	Dinaut, Capliez.
run.	Démoulin.	Desoblin.	Wargnies.	Lemaire.
haecke.	Desmidt.	Venant.	Fleurynck.	Deschodt.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilom. au ch.-lieu du canton.	DISTANCE en kilom. au ch.-lieu de la sous-préfect.	DISTANCE en kilom. au ch.-lieu de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE de gardes nationaux.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1834.
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	»	»	78	24937	3718	1000	145785 66
									143639 26
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	10	10	57	710	143	71	13504 05
Ecaillon.	D.	Douai-S.	10	10	43	635	128	64	7354 64
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	4	17	99	161	40	16	1264 78
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	9	10	87	276	58	28	4078 31
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	8	9	87	148	26	15	2348 99
Eecke.	H.	Steenvoorde.	5	9	42	1144	265	110	20286 56
Elincourt.	C.	Clary.	4	22	77	1230	179	115	9232 06
Elesmes.	A.	Maubeuge.	5	23	88	453	82	45	6188 71
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	7	25	46	34	1	3	5137 71
Emmerin.	L.	Haubourdin.	3	5	5	1161	247	110	9105 95
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	7	27	75	1572	283	130	8420 45
Englos.	L.	Haubourdin.	2	9	9	326	79	33	3739 50
Ennet.-en-W.	L.	Haubourdin.	4	11	11	1789	409	140	25222 52
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	3	13	13	1684	380	135	17267 74
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	9	17	119	823	165	82	9597 91
Erchin.	D.	Arleux.	6	10	43	492	116	49	7275 28
Eringhem.	Dk.	Bergues.	13	23	70	655	125	66	13764 09
Erquing.-le-S.	L.	Haubourdin.	3	10	10	253	54	25	3851 17
Erquing.-Lys.	L.	Armentières.	3	19	19	2053	502	155	30849 05
Erre.	D.	Marchiennes.	6	19	39	922	205	92	6050 44
Escarmain.	C.	Solesmes.	6	26	83	1015	207	102	7246 10
Escaudain.	V.	Bouchain.	6	13	48	1130	222	110	13697 75
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	1289	262	115	9157 55
Escaupont.	V.	Condé.	4	8	51	671	226	67	4174 52
Escobecque.	L.	Haubourdin.	4	11	11	285	59	29	4174 91
Esnes.	C.	Clary.	9	11	70	1315	257	120	14630 34
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	5	18	63	1804	273	145	22990 10
Esquerchin.	D.	Douai-O.	5	5	38	548	115	55	7279 40
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	3	3	3	1642	283	130	19575 90
Estaires.	H.	Merville.	6	19	30	6504	1428	364	78685 94
Estourmel.	C.	Carnières.	4	7	66	614	119	61	5815 [illegible]
Estrées.	D.	Arleux.	4	8	41	1018	166	102	7905 91
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	11	31	63	302	65	30	3149 63
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	7	7	109	1987	426	150	27117 50
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	5	5	55	407	92	41	7515 75
Etrun.	C.	Cambrai-E.	12	12	58	554	113	55	4058 94
Ewars.	C.	Cambrai-E.	7	7	66	503	95	50	4079 75
Faches.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1692	336	135	13526 30
Famars.	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	457	108	46	5837 60
Faumont.	D.	Orchies.	4	14	26	1399	249	120	12400 48
Favril.	A.	Landrecies.	3	18	87	798	182	80	9495 63
Féchin.	D.	Arleux.	8	16	49	1110	248	110	7184 36
Feignies.	A.	Bavay.	8	23	78	1620	291	135	18299 46

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
naire, ☼.	Regodt.	Palmaert.	Cosseron.	»
	Quillacq.	Stoven.	Darnaud.	»
Palmaert.	Spanneut.	Bollengier.	Iserby.	Bose.
ıntreau.	Houriez.	Desmaretz.	Thurin.	Marchand.
son.	Trouillet.	V. Solrinnes.	George.	Louette.
sset.	Wirenger.	V. Limont-Font.	François.	Durand.
'ant.	Vincent.	V. St.-Remi-Ch.	François.	Delforge.
audt.	Cailliau.	Maes.	Debrock.	Verhille.
rez.	Claisse.	Holain.	Charlet.	Gibot.
art.	Manfroy.	Michel.	Fournier.	Deguilage.
ontaine.	Remy.	V. Aniche.	Brasselet.	Cramette.
uchy.	Casier.	Chalant.	Follet.	Pottier.
pez.	Taquet.	Bourlet.	Riquet.	Michaux.
quart.	Delangre.	Honoré.	Bailleul.	Carrelier.
oubaix.	Leuridan.	Delesalle.	Bailleul.	Leclercq.
ier.	Lambelin.	Lefils.	Delannoy.	Leperre.
aux.	Moutié.	Coupé.	Fosset.	Hotelart.
lanc.	Jouvenet.	V. Roucourt.	Dupret.	Manille.
e.	Bruilliez.	Venant.	Leurs.	Buyck.
neron.	Delepierre.	V. Hallennes.	Bailleul.	Baillieux.
dis.	Deron.	Devisscker.	Cogniard.	Marescaux.
rlet.	Delin.	Locquet.	Copin.	Gillon.
bvre.	Leroy.	Bailleul.	Moreau.	Fosse.
a.	Cartigny.	Remy.	Dupont.	Godefroy.
ain.	Ségard.	Malaquin.	Bonnay.	Dantin.
uillard.	Morchipont.	Noclercq.	Bruneau.	Senocq.
forterie.	Fortries.	V. Radinghem.	Bailleul.	Ghesquiers.
onne.	Rubin.	Duhot.	Carron.	Drecquc.
abier-Batteur.	Deswarte père.	Coudewylle.	Deswarte.	Drieux.
arquez.	Sebert.	V. Cuincy.	Locoge.	Leroy.
ros.	Sarrazin.	Corbaux.	Bonnet.	Bourbier.
ichez.	Duflos, Detournay.	Dourlers.	Ducatez.	G. Dhaisne, P. Dhaisne.
chard.	Dassonville.	»	Ducamp.	Basquin.
ez.	Drancourt.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.
relle.	Bernier.	Desprez.	Lecerf.	Duquesnoy.
bille.	Ducarne.	Saudemont.	Bevenot.	Bosquette.
val.	Lambour.	Pamart.	Desilve.	Breucq.
u.	Boda.	Cranck.	Moulins.	Poteaux.
awin.	Monscourt.	Devred.	Delcroix.	Potiez.
debault.	Lamblin.	Clinquet.	Follet.	Desoubry.
quet.	Goffart.	Jean Lebœuf.	Froment.	Modeste.
t.	Gruyelle.	Brienne.	Leleu.	Coez.
esse.	Poupelle.	Mathon.	Descamps.	Waroquier.
aire.	Wiart.	Bassecourt.	Peugniez.	Volkerick.
eau.	Riche.	Longuet.	Lion.	Gray, Froment.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOT. d contr dir
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	de canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	pour
Felleries.	A.	Avesnes-N.	7	7	104	1650	379	135	156
Fenain.	D.	Marchiennes.	5	18	38	1914	422	150	100
Ferin.	D.	Douai-S.	5	5	38	642	159	64	74
Féron.	A.	Trélon.	6	10	112	589	152	59	97
Ferrière-la-Gr.	A.	Maubeuge.	3	18	88	1021	131	104	109
Ferrière-la P.	A.	Maubeuge.	5	18	91	700	143	70	5
Fives.	L.	Lille-N.-E.	2	2	2	1520	324	130	21
Flaumont et W.	A.	Avesnes-N.	2	2	101	412	96	41	55
Flers.	L.	Lannoy.	7	6	6	1658	326	135	178
Flers.	D.	Douai-O.	4	4	31	916	219	92	99
Flesquières.	C.	Marcoing.	5	12	70	804	179	80	85
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	6	12	35	1184	247	110	169
Flines-lez-M.	V.	St.-Amand r.d.	8	20	45	1832	361	145	146
Flines-lez-R.	D.	Douai-N.	10	10	26	3241	668	215	208
Floursies.	A.	Avesnes-N.	7	7	90	220	54	22	38
Floyon.	A.	Avesnes-S.	10	10	101	1394	343	120	144
Fontaine-au-B.	A.	Landrecies.	4	21	80	963	223	96	84
Fontaine-au-P.	C.	Carnières.	5	14	71	1116	200	110	84
Fontaine-N.-D.	C.	Cambrai-O.	6	6	65	1476	329	125	138
Forenville.	C.	Cambrai-E.	6	6	64	54	7	54	33
Forest.	L.	Lannoy.	6	10	10	600	135	60	27
Forest.	A.	Landrecies.	9	29	84	1365	273	120	82
Fourmies.	A.	Trélon.	7	14	117	2247	497	165	113
Fournes.	L.	La Bassée.	9	15	15	1385	320	120	201
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	4	38	69	489	104	49	49
Frelinghien.	L.	Armentières.	5	14	14	2369	473	170	274
Fresnes.	V.	Condé.	2	10	49	3868	800	245	19
Fressies.	C.	Cambrai-O.	11	11	50	844	182	84	57
Fressin.	D.	Arleux.	6	13	46	784	156	78	87
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	5	12	12	1963	432	150	199
Fromelles.	L.	La Bassée.	10	25	25	1326	266	120	1[illegible]
Genech.	L.	Cysoing.	5	22	22	1126	248	110	87
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	448	94	45	4
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	11	12	84	1362	241	120	165
Glageon.	A.	Trélon.	2	12	116	1128	294	110	85
Godewaersvelde.	H.	Stenvoorde.	6	12	40	1821	346	145	202
Gœulzin.	D.	Arleux.	4	6	39	963	185	96	83
Gognie-Chauss.	A.	Maubeuge.	6	24	83	610	131	61	68
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	7	38	71	2950	630	200	174
Gondecourt.	L.	Seclin.	4	14	14	1601	258	135	158
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	7	17	75	893	170	89	69
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	9	19	77	2010	356	155	140
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	8	8	84	1000	99	100	121
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	»	20	97	4193	651	260	276
Gruson.	L.	Lannoy.	10	12	12	393	71	39	64

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
rez.	Dubray.	Becart.	Vandermarcq.	Hazard, Dieu.
n.	Beffe.	Dupuis.	Copin.	Leclercq.
e.	Mullet.	Blondel.	Desuède.	Jovenet.
mont.	Guérit.	Cappelliez.	Staincq.	Fontaine.
avay.	Neuillet.	Minguet.	Lebrun.	Liénard.
t.	Huftier.	Fontaine.	Lebrun.	Hannothiaux.
ebé.	Lienart.	Delecourt.	Cuvel er.	Tierce.
ont.	Pasquial.	Mallet.	Houzé.	Savoye.
in.	Briffaux.	Dhalluin.	Cuvelier.	Houzé.
quette.	Dehours.	Destombes.	Locoge.	Boucher.
pez.	Jardez.	Moriancourt.	Cotteau.	Chauwin.
ille.	Gantois.	Vanmerris.	Baelde.	Herreman.
nes.	Piqué.	Raout.	Baligand.	Seruzelle.
and.	Dubruille, Larose.	Legrain.	Courtin.	Delhaye, Mortelette.
on, Alex.	Renon, Auguste.	V. Semousies.	Wargnies.	Druart.
elle.	Bosquette.	Bucquoy.	Bevenot.	Marion.
s.	Pothier.	Desprez.	Descamps.	Baudry.
mbois.	François,	Vitoux.	Carron.	Soupart.
ien.	Lavalard.	Crepin.	Moland.	Machet.
se.	Herbert.	V. Seranvillers.	Ducamp.	Cambay.
u.	Petit.	Néauport.	Delecourt.	Chuffart.
nnoy.	Boulogne.	Musin.	Dutemple.	Lebon.
rand.	Mercier.	Bonnaire.	Staincq.	Prince.
rage.	Mulier.	Maes.	Delegrange.	Copin.
roix.	Deltour.	Collet.	Lecerf.	Barbé.
ture.	Demon.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
ard.	Seguin, Dervillez.	Ledent.	Bruneau.	Legrand, Drumont.
valier.	Lefebvre,	Humez.	Moulins.	Cachera.
vin.	Després.	Durot.	Peugniez.	Taisne.
esre.	Collette.	Larsonneur.	Panckoucke fils.	Potier.
ris.	Leuridan.	Chavatte.	Delegrange.	Loé.
zenne,	Menet.	Merlier.	Delannoy.	Brunfaut.
ay.	Houx.	V, Louvign.-Q.	Dupont.	Loris.
y.	Jordaens.	Aernouts.	Fonteyne.	Decoutter.
y.	Detrait.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
d.	Tellie.	Delessue.	Debrock.	Doutreland.
quet.	Parsy.	Michel.	Desuède.	Deloffre.
gnies,	Paternost.	Gomelieu.	Fournier.	Nouspann.
sseau.	Levecq, Colmant.	Lescuyer.	Lecerf.	Durin, Rousseau.
lonnier,	Delmotte.	Jaclin.	Bernard.	Cliquennois, Delefosse.
bre.	Villetard,	Laumondays.	Carron.	Guilmont.
int.	Leroy,	Chretien.	Carron.	Cattelain.
trein.	Morael.	Itsweire.	Gallois.	Bal.
rpentry.	Waguet, Lesur.	Lamotte.	Demarle.	Daullé, Lemaître.
rt.	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilom. au ch.-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfect.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE de gardes nationaux.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1834.	
Guesnain.	D.	Douai-S.	5	5	38	495	114	50	6915	80
Gussignies.	A.	Bavay.	6	31	64	420	95	42	4002	12
Hallennes-l.-H.	L.	Haubourdin.	2	9	9	474	98	47	9990	25
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	8	18	18	3750	602	240	25674	57
Hamel.	D.	Arleux.	3	11	44	541	115	54	5002	52
Hantay.	L.	La Bassée.	5	21	21	437	90	44	4491	42
Hardifort.	H.	Cassel.	4	17	52	553	117	55	9128	75
Hargnies.	A.	Berlaimont.	8	20	76	489	115	49	4242	36
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	4	10	37	2685	579	185	12489	29
Haspres.	V.	Bouchain	7	15	56	2726	329	190	16698	22
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	»	7	7	2151	408	160	22858	13
Haucourt.	C.	Clary.	5	12	71	404	75	40	4258	20
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	467	100	47	6553	60
Haussy.	C.	Solesmes.	4	20	78	2708	579	190	18611	86
Haut-lieu.	A.	Avesnes-S.	2	2	100	416	87	42	6297	09
Hautmont.	A.	Maubeuge.	5	16	90	777	175	78	9985	36
Haveluy.	V.	Bouchain.	10	9	56	689	148	69	5769	41
Haverskerque.	H.	Merville.	8	13	44	1864	287	145	18402	39
Hayencourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	527	100	53	8626	67
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	»	»	47	7522	1282	404	81443	46
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	8	27	76	520	97	45	2356	99
Hélesmes.	V.	Bouchain.	11	13	53	760	146	76	6645	79
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	4	4	4	665	126	67	8337	96
Hem.	L.	Lannoy.	4	10	10	1986	403	150	21781	48
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	11	11	51	682	149	68	5722	25
Hergnies.	V.	Condé.	6	18	55	2213	431	165	11009	09
Herlies.	L.	La Bassée.	7	17	17	1098	205	105	15433	66
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	6	6	51	811	190	81	7377	05
Herrin.	L.	Seclin.	5	16	16	333	80	33	4012	28
Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	6	26	64	1905	370	150	29617	27
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	7	18	105	265	62	27	3226	87
Holque.	Dk.	Bourbourg.	12	31	77	357	73	36	4412	69
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	5	5	44	1375	319	120	22098	90
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	»	23	82	3833	771	245	49671	84
Honhergies.	A.	Bavay.	4	29	76	1030	230	103	14096	06
Honnechy.	C.	Le Catteau.	7	27	87	941	180	94	6924	17
Honnecourt.	C.	Marcoing.	9	15	74	1417	295	125	14748	50
Hordain.	V.	Bouchain.	2	20	52	1248	169	115	9312	22
Hornaing.	D.	Marchiennes.	6	20	40	912	198	91	9063	19
Houdain.	A.	Bavay.	2	27	69	845	138	85	12456	50
Houplin.	L.	Seclin.	2	13	13	1069	206	105	11250	90
Houplines.	L.	Armentières.	2	17	17	1985	411	150	27642	93
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	9	20	55	1338	271	120	19662	50
Hoymille.	Dk.	Bergues.	1	11	70	500	110	50	10760	93
Illies.	L.	La Bassée.	4	19	19	1285	288	115	15192	16

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ıatillon.	Poulet.	Rigaut.	Dupret.	Paris.
'ourmestraulx.	Wibaille.	Pouillaude.	Jenicq.	Delhaye, Cordier.
mecque.	Potier.	Becuwe.	Delannoy.	Peskens.
néester.	Ollivier, Danse.	Roussel.	Thurin.	Dewailly, Desmaitre.
abrai.	Duconseil.	V. Arleux.	Lemaire.	Remi.
emer.	Mortelecque.	N....	Denabrif.	Polvêche.
ickaert.	Beurey.	Camerlynck.	Ruckebusch.	Vanhove.
vot.	Happlencourt.	Hannequart.	Crapez.	Rousseau.
tbois.	Delrot, Lemaire.	Hédon.	Guislain.	Prevost, Legrand.
ıllet.	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Cacheux, Valengin.
in.	Coppin.	Bellain.	Delannoy.	Dô.
ıthier.	Decaudin.	V. Esnes.	Carron.	Petit.
spin.	Mocq.	V. Thiant.	Broquet.	Faigelet.
llot.	Leclercq, Marchant.	Bracq.	Fénérolles.	Duval, Lefebvre.
rancq.	Cartignies.	V. Avesnes.	Houzé.	Lodrigo.
court.	Leroy.	Vallez.	Crapez.	Lespilette.
reau.	Caron.	Pierchon.	Parent.	Prévost.
vost.	Cappoen.	Vestel.	Leblond.	Meurillon.
illers.	Herbert.	Dollez.	Bonnay.	Delache.
villion.	Prevost, Pasquier.	Debreyne.	Smagghe.	Ducuyper, Paresys.
nes.	Guyot.	Lecompte.	Pavot.	Dreumont.
lez.	Mahelle.	Herbage.	Dupont.	Terard.
atillon.	Wery-Cogez.	Duthoit.	Delecourt.	Debeune.
quaval.	Leclercq.	Deltour.	Semet.	Dupire.
de.	Dupas.	Tartulier.	Moulins.	Foveau.
arnez.	Dupriez.	Gombert.	Michaux.	Bezin, Jurion.
mbart.	Legillon.	Leroy.	Brasme.	Behague.
illier.	Breucq.	Defrance.	Parent.	Jonglet.
etien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.	Bernard.	Druon, Leclercq.
m.	Vanlerberghe.	Decraemer.	Dehorter.	Looten.
rlet.	Gérard.	Carion.	George.	Raux.
's.	Cleuet.	Cailleau.	Dehorter.	Kyndt.
oen.	Declerck.	Deblonde.	Cortyl.	Beugin.
pens.	Vercamer, Cornette.	Vandenbussche.	Salomé.	Boulogne, Vanoosten.
at.	Mabille.	Ficheux.	Haca.	Stievenart.
ain-Blutte.	Cotteau-Lemaitre.	Massart.	Hodin.	Bodechon.
court.	Boitelle.	Trupin.	Carron.	Bernard.
del.	Lefebvre.	Dieulot.	Brasselet.	Fontaine.
Bouteville.	Lubrez.	Millot.	Copin.	Faidherbe.
uyer.	Colin.	Largillière.	Daire.	Gérard, Flinois.
'ot.	Lienart.	Delécluse.	Bernard.	Leprêtre.
ussen.	Delannoy.	Damman.	Fliniaux.	Bataille.
ylle.	Hebben.	Devos.	Ruckebusch.	Vandewalle.
iden.	Dawyndt.	V. Bergues.	Demasur.	Decodts.
sme.	Leblanc.	Guermonprez.	Denabrif.	Riddez.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOT de
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	contri dire pour 1
Inchy.	C.	Le Catteau.	7	17	76	1419	256	125	748
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	9	9	60	3458	750	225	2061
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	7	33	60	881	166	88	805
Jeumont.	A.	Maubeuge.	10	28	94	764	149	76	761
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	964	200	96	701
Killem.	Dk.	Hondschoote.	3	22	81	1383	308	120	2071
La Bassée.	L.	La Bassée.	»	23	23	2480	475	175	2180
La Flamengrie.	A.	Bavay.	6	31	64	348	60	35	259
La Gorgue.	H.	Merville.	5	18	31	3225	627	215	3296
Lallaing.	D.	Douai-N.	6	6	28	1559	359	130	849
La Longueville.	A.	Bavay.	5	28	74	1197	187	110	1798
Lambersart.	L.	Lille-O.	3	3	3	940	192	94	1691
LaMagdelaine.	L.	Lille-C.	2	2	2	788	166	79	946
Lambres.	D.	Douai-O.	2	2	35	800	129	80	1253
Landas.	D.	Orchies.	4	22	30	2368	427	170	1814
Landrecies.	A.	Landrecies.	»	17	84	3726	699	240	3298
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	375	60	38	436
Lannoy.	L.	Lannoy.	»	12	12	1355	264	120	806
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	9	9	111	666	119	67	516
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	3	3	32	444	105	44	543
Le Catteau.	C.	Le Catteau.	»	25	83	5946	993	340	4918
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2	14	39	2132	422	160	2300
Lécluse.	D.	Arleux.	5	11	44	1708	358	140	783
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	19	32	66	1344	350	120	2988
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	4	24	57	739	147	74	1144
Leers.	L.	Lannoy.	3	15	15	1821	431	145	1383
Leffrinckoucke	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	79	285	48	29	440
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	11	19	19	668	133	67	778
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	»	34	68	3191	543	210	2565
Lesdain.	C.	Marcoing.	8	10	69	953	204	95	945
Les Fayts.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	995	123	100	1586
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	6	14	75	670	138	67	1001
Les Moulins.	C.	Lille-S.-O.	2	2	2	2679	482	185	»
Lesquin.	L.	Seclin.	7	8	8	1118	235	99	1708
Leval.	A.	Berlaimont.	3	10	82	469	87	47	649
Lewarde.	D.	Douai-S.	7	7	40	1186	241	110	896
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1051	220	105	641
Lez-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	2	11	98	369	74	37	213
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	6	10	112	1015	213	102	596
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	2	17	51	526	88	53	635
Ligny.	C.	Clary.	3	15	72	1428	155	125	1167
Ligny.	L.	Haubourdin.	5	12	12	128	33	12	161
Lille.	L.	Lille.	»	»	»	69073	7223	2323	34107 36289 37377

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
t.	Basquin.	Comond.	De Jouy.	Gérard.
igne.	Fievet, Panien.	Ramond.	Carion.	Trannoy, Troyon.
ineau.	Petoux.	Legrand.	Pierart.	Demabre.
hier.	Poulet.	Gravez.	Tretan.	Blanchart.
let.	Denis.	Applincourt.	Riquet.	Soufflet.
man.	Couvreur.	Depoorter.	Salomé.	Verley.
nt.	Candelier.	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
ux.	Collet.	Bringoux.	Jenicq.	Dhellême.
enne.	Lequien, Taffin.	Beydts.	Ducatez.	Delacherie, Laurence.
Montozon.	Vion.	Rousseau.	Nutly.	Lefebvre.
udin.	Lotteau.	Lebon.	Lion.	Derombies.
isse.	Nory.	Becuwe.	Paix.	Delespaul.
rs.	Bonnier.	Fontaine.	Cuvelier.	Fussiez.
.	Lecq.	Rocquet.	Desuède.	Lefebvre.
t.	Dubois, ✲.	Douai.	Nepveur.	Descarpentries, Fabre.
z.	Ancelet, Béthune.	Desmoutiers.	Descamps.	Moreau, Dudefoy.
eulin.	Plachez.	Dubusche.	Chardot.	Chrétien.
nt.	Bayart.	Dumez.	Semet.	Decourchelle, Bary.
esse.	Hédon.	Brassart.	Bevenot.	Wery.
vre.	Cauchy.	V. Flers.	Locoge.	Desmaretz.
ux-Morcrette	Colomb, Lozé.	Delabre.	Joveneau.	Despinoy, Hernoux.
hart.	Legrand.	Lahaye.	Derkenne.	Choteau.
rt, ✲.	Viart	Desruelle.	Lemaire.	Demaret.
telandt.	Debroucker.	Gobrecht.	Lorenzo.	Persyn.
lermarcq.	Senaeme.	Dejonghes.	Deswarte.	Dequidt.
nnoy.	Desprets.	Lefrançois.	Semet.	Jonville.
o.	Debaene.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
er.	Bartier.	Deloux.	Delegrange.	Marescaux.
on.	Quinet, Brabant.	Tilmant.	Dupont.	Carlier, Dupont.
vre.	Potin.	Danjou.	Dumotiez.	Wartelle,
e.	Besse.	Desforges.	Cauderlier.	Denis, Saladin.
ers.	Bollengier.	Omeiz.	Fonteyne.	Ryckebusch.
y.	Morelle, Olivier.	V. Wazemmes.	Bonnet.	Plez.
erre.	Damide.	Wgeux.	Panckoucke fils	Stevens.
nt.	Hanont.	Fontaine.	Hennet.	Hallant.
aux.	Herenguez.	Pottier.	Dupret.	Rinchevalle.
vre.	Wardavoir.	Bonnier.	Delecourt.	Dufour.
et.	Lahannier.	Décaudin.	George.	Haudry.
n.	Rigaumont.	Biziau.	Fosset.	Florentin.
ngin.	Barbet.	Faidherbe.	Minne.	Beaumont.
y.	Soyez.	Quinquempoix.	Carron.	Levêque.
court.	Ridon.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.
.	Roussel.	V. page 217.	Dujardin.	»
	Bocquet-Bernard.		Dibos, ✲.	»
	Verley, Richebé.		De la Bouglie.	»

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			To…
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	de canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	con… di… pou…
Limont-Font.	A.	Maubeuge.	9	10	86	501	101	50	5
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	10	15	15	3547	752	230	30
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	7	35	75	680	160	68	8
Loffre.	D.	Douai-S.	6	6	39	185	47	19	3
Lomme.	L.	Haubourdin.	10	6	6	2067	496	155	24
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	5	7	7	568	118	57	7
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	6	19	78	1328	272	120	17
Loon.	Dk.	Gravelines.	8	14	89	1634	314	135	20
Loos.	L.	Haubourdin.	3	5	5	1564	253	130	19
Lourches.	V.	Bouchain.	5	12	51	184	43	18	3
Louvignies-B.	A.	Bavay.	1	24	71	553	128	55	8
Louvignies-Q.	A.	Le Quesnoy-E.	3	31	71	986	175	99	8
Louvil.	L.	Cysoing.	3	14	14	611	137	61	5
Louvroil.	A.	Maubeuge.	2	16	86	670	139	67	6
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	10	10	57	955	224	96	15
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1	13	13	958	194	96	8
Maing.	V.	ValenciENN.-S.	7	7	58	1467	302	125	12
Mairieux.	A.	Maubeuge.	5	24	89	479	113	48	5
Malincourt.	C.	Clary.	7	20	76	907	139	91	9
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	7	7	95	840	134	84	7
Marchiennes-V	D.	Marchiennes.	»	18	33	2505	490	180	18
Marchiennes-C	D.	Marchiennes.	2	17	33	452	78	45	44
Marcoing.	C.	Marcoing.	»	8	67	1508	272	130	16
Marcq.	D.	Arleux.	10	15	48	455	101	46	8
Marcq-en-Bar.	L.	Tourcoing-S.	10	4	4	3132	568	210	37
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	10	10	87	348	42	55	5
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	58	755	163	76	5
Maretz.	C.	Clary.	4	23	80	1983	422	150	12
Marly.	V.	ValenciENN.-E.	2	2	53	1006	163	101	13
Maroilles.	A.	Landrecies.	6	12	90	2219	473	165	31
Marpent.	A.	Maubeuge.	7	26	91	494	111	49	41
Marquette.	L.	Lille-O.	5	5	5	1316	227	120	163
Marquette.	V.	Bouchain.	4	22	49	1616	382	135	105
Marquillies.	L.	La Bassée.	6	18	18	1051	191	105	10
Masnières.	C.	Marcoing.	3	7	66	1397	271	120	12
Masny.	D.	Douai-S.	9	9	42	892	193	89	117
Mastaing.	V.	Bouchain.	3	21	47	648	87	65	84
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	»	18	84	6240	887	352	519
Maulde.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	44	1249	244	115	54
Mauroy.	C.	Le Catteau.	7	27	86	722	120	72	37
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	8	34	90	812	163	81	76
Mecquignies.	A.	Bavay.	3	22	73	1021	206	103	61
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2	16	16	958	207	96	118
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	14	28	68	742	149	74	127
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	6	11	35	1308	248	120	187

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ret.	Vandermarcq.	Bresson.	François.	Lemire.
bel.	Lefebvre, Duquesnoy	Guichard.	Delesalle.	Herbeaux.
aye.	Corduant.	Balligand.	Riquet.	Boutteau.
and.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont.
ne.	Ducrocq.	Houcke.	Lambert.	Wattelle.
ier.	Desbonnets.	Vandeville.	Paix.	Lerouge.
semacker.	Bauraet.	Caillié.	Vanwormhout.	Raeckelboom.
s.	Geerssen.	Dedigneul.	Demarle.	Pruvost.
al-Duburcq.	Duvernay.	Lemahieu.	Delannoy.	Odent.
q.	Fleury.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Dupont.	Renier.
dron.	Gravis.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
ieau.	Watremetz.	Deleau.	Dupont.	Bar.
ide.	Doignies.	Delemer.	Fievet.	Ghillain.
aux.	Desenfans.	V. Hautmont.	Quivy.	Lallemant.
en.	Courtois.	Denecker.	Dewitte.	Wils.
ette.	Lezy.	Decarnin.	Semet.	Decourchelle.
n.	Lefebvre.	Bricourt.	Dumetz.	Jesupret.
in.	Dassonville.	V. Élesmes.	Fournier.	Cagniaux.
entier.	Laude.	Havet.	Charlet.	Mortier.
.	Dieu.	Delattre.	Colas.	Juniet.
bier.	Théry, Lepoivre.	Messager.	Cachcrat.	Pierreuse, Cocquiau.
in.	Lesens.	V. Rieulay.	Cacherat	Dubois.
et.	Boulanger.	Salez.	Cotteau.	Harfaux.
t.	Tondeur.	V. Marquette.	Leroy.	Dubois.
s.	Despatures-Leroy.	Delannoy.	Delos-Questroy	Rousselle.
anc.	Longueval.	Caniva.	Gallois.	Gauduin.
ham.	Sueur.	Bajou.	Pierart.	Monjean.
rdin.	Lefebvre.	Hilst.	Hodin.	Alvin.
que.	Dehove.	Dutemple.	Desilve.	Louchaux.
lois.	Fournier.	Gobert.	Cauderlier.	Jean, Priez.
nequart.	Lanthier.	V. Jeumont.	Lebrun.	Carion.
ffre.	Lecat.	Delannoy.	Darcy.	Desbonnets.
leur.	Ledieu.	Lemaire.	Brasselet.	Desvignes.
mbart.	Brunel.	Descamps.	Brasme.	Leroy.
er.	Obin-Charlet.	Robichez.	Dumotiez.	Moreau.
uette.	Laurent.	Dubrule.	Thurin.	Bizé.
lon.	Lemirre.	Deligne.	Minne.	Consille.
t.-Léger, *	Broisa, Bottieau.	Bevenot.	Quivy.	Bastien, Rigot.
ez.	Lambre.	Gonet.	Baligand.	Deshayes.
ille.	Lagouge.	Copin.	Hodin.	Leriche.
esse.	Canonne.	Merlin.	Leblond.	Marchandier.
in.	Boucher.	Paillez.	Crapez.	Bourlard.
ourmignies.	Roger.	Crépy.	Delannoy.	Gaultier.
itaille.	Laleuw.	Rooses.	Leurs.	Belvas.
itter.	Osten.	Debaudt.	Verlynde.	Roseau.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TO
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	con di pou
Merville.	H.	Merville.	»	14	36	5864	1263	336	7
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	3	15	32	2362	531	170	4
Millam.	Dk.	Bourbourg.	12	26	79	801	170	80	14
Millonfosse.	V.	St.-Amand r.g.	3	15	35	516	118	52	
Mœuvres.	C.	Marcoing.	8	16	67	897	225	90	
Monceau-St-W.	A.	Berlaimont.	5	8	85	551	121	55	6
Mouchaux.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	404	84	40	5
Moncheaux.	L.	Pout-à-Marcq.	12	26	26	918	225	92	8
Monchecourt.	D.	Arleux.	8	13	46	662	131	66	9
Mons-en Bar.	L.	Lille-N.-E.	3	3	3	803	180	80	8
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1647	312	135	2
Montay.	C.	Le Catteau.	3	26	83	314	70	31	5
Montigny.	C.	Clary.	2	18	75	826	179	83	7
Montiguy.	D.	Douai-S.	8	8	41	859	194	86	7
Montrécourt.	C.	Solesmes.	7	19	77	327	68	33	3
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	51	3979	883	250	32
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	110	29	11	1
Mortagne.	V.	St.-Amand r.d.	7	19	45	1318	254	120	6
Mouchin.	L.	Cysoing.	9	24	24	1221	260	115	13
Moustier.	A.	Trélon.	7	18	120	264	53	26	3
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	5	8	8	1919	407	150	13
Naves.	C.	Cambrai-E.	7	7	64	972	210	97	8
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	3	15	34	1376	285	120	14
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	9	16	79	191	21	19	1
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	76	616	128	62	3
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	5	18	18	2039	443	155	12
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2	2	57	710	123	71	4
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	3	15	54	558	115	56	6
Neuvilly.	C.	Le Catteau.	5	23	80	1824	409	145	13
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	8	27	21	3221	796	215	41
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	3	3	62	439	95	44	6
Nivelle.	V.	St.-Amand r.g.	3	15	31	1423	315	125	6
Nomain.	D.	Orchies.	3	21	25	2126	452	160	97
Noordpeene.	H.	Cassel.	7	20	57	1410	276	125	20
Noyelles.	A.	Berlaimont.	8	12	82	496	120	50	9
Noyelles.	C.	Marcoing.	3	6	65	571	121	57	7
Noyelles.	L.	Seclin.	3	9	9	352	78	35	4
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	5	13	54	669	139	67	6
Obies.	A.	Bavay.	4	21	71	1054	174	105	7
Obrechies.	A.	Maubeuge.	7	16	45	298	70	30	3
Ochtezeele.	H.	Cassel.	6	19	55	545	128	55	10
Odomez.	V.	Condé.	4	15	46	166	32	17	1
Obain.	A.	Trélon.	2	16	119	983	194	98	5
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	7	7	49	153	33	15	2
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	6	6	57	2712	496	190	20

NOMS DES

...aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...aeghe.	Delassus, Boudville.	Deloux.	Devirgile.	Wautier, Despierre.
...rt.	Deswarte.	Baelde.	Baelde.	Wexsteen, Desvigne.
...rin.	Fenaert.	Deschoodt.	Dehorter.	Vanneufville.
...abant, A.	Debrabant, L.	V. Hasnon.	Guislain.	Hire.
...froy.	Blary.	Remy.	Allouis.	Ringeval.
...aine.	Mary.	Delvallée.	François.	Bernier.
...s.	Hyolle.	V. Maing.	Dumetz.	Claisse.
...luin.	Durieux.	Colliot.	Chardot.	Bauduin.
...al.	Dupas.	Larsonneur.	Peugniez.	Vilette.
...ns.	Tellier.	V. Hellemmes.	Cuvelier.	Duponchel.
...ovre.	Valois.	Ghemar.	Chardot.	Lagache.
...s.	Danjou.	Denoyelle.	Joveneau.	Thieulleux.
...teau.	Denoyelle.	Basuyau.	Gaffet.	Hutin.
...iet.	Devillers.	Sion.	Thurin.	Jovenet.
...bre.	Devigne.	V. Saulzoir.	Fénérolles.	Dhaussy.
...y.	Lefebvre, Boddaert.	Berten.	Travet.	Depecker, Levecque.
...que.	Morchain.	V. Tilloy.	Delcroix.	Dupont.
...ngue.	Dumont.	Dame.	Baligand.	Delmotte.
...lle.	Choteau.	Direz.	Delannoy.	Graveline.
...art.	Canard.	V. Eppe-Sauvage.	Fosset.	Bry.
	Lecroard.	Deleruyelle.	Delesalle.	Catel.
...z,	Lemaire.	Bury.	Bonnay.	Louis.
...ts.	Dedours.	Arnould.	Vermersch.	Simoen.
...dehoux.	Coquelet.	Derome.	Crapez.	Gray.
...an.	Capelle.	Buquoy.	Pavot.	Cattelain.
...lom.	Glorieux.	Desurmont.	Thurin.	Malfait.
...ntaine.	Pluvinage.	Wattel.	Bonnay.	Boidin.
...ent.	Cauchy.	Raviart.	Broquet.	Payen.
...ies.	Ledieu.	Bricourt.	Delsart-Beauvais.	Cavrot.
...lesange.	Portebois, Vanmertis.	Bollengier.	Rouzé-Duflos.	Lemaire, Goudezeene.
...mont.	Briez.	Broutin.	Ducamp.	Maillot.
...sier.	Dumetz.	Nollet.	Derkenne.	Tilleul.
...ne.	Wacquier.	Pollet.	Bocquet.	Riquier, Leleu.
...t.	Blondé.	Leturgie.	Merchier.	Amoureux.
...lbe.	Gomez.	Delvigne.	Canderlier.	Gomez.
...ier.	Cureur.	Bonduelle.	Cotteau.	But.
...chy.	Lhermitte.	Dubar.	Follet.	Robert.
...iez.	Payen.	Caudron.	Richer.	Leroy.
...dert.	Deghaye.	Bringoux.	Crapez.	Dupont.
...et.	Baudart.	Carton.	Lebrun.	Quénée.
...ns.	Cambie.	Jourdains.	Campagnie.	Chieux.
...uet.	Patoir.	V. Fresnes.	Michaux.	Patoir.
...oteau.	Delcourte.	Delattre.	Desroches.	Jonnequin.
...ux.	Pluchart.	V. Hérin.	Parent.	Marissal.
...on, C.	Plichon, J.-B., Hiart.	Bliecq.	Quecq.	Finet, Sodoyez.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TO
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	con d pou
Oost-Cappel	Dk	Hondschoote.	7	23	82	533	112	53	6
Orchies.	D.	Orchies.	»	18	26	3425	664	225	26
Ors.	C.	Le Catteau.	7	32	89	1289	249	115	13
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	3	37	65	478	113	48	4
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	10	24	24	877	201	88	8
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	6	16	53	1007	189	101	13
Oxelaere.	H.	Cassel.	2	12	49	486	122	49	7
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	11	11	60	1116	258	110	9
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	6	12	33	1334	300	120	11
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	5	10	10	808	170	81	8
Péronne.	L.	Cysoing.	4	13	13	522	113	52	3
Petite-F.-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	8	4	44	636	114	64	6
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	82	1402	258	125	12
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9	15	15	1311	303	120	12
Pitgam.	Dk.	Bergues.	11	20	76	1716	293	140	31
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	8	29	77	1686	151	135	10
Pommereuil.	C.	Le Catteau.	4	31	87	1164	275	110	7
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	»	14	14	714	142	71	6
Pont-sur-S.	A.	Berlaimont.	4	15	80	1159	219	110	11
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	2	36	70	219	38	22	3
Pradelles.	H	Hazebr.-Sud.	6	6	39	341	72	34	6
Premesques.	L.	Armentières.	8	10	10	949	115	95	11
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	1434	323	125	9
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	5	22	80	1540	355	»	6
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	6	39	69	448	74	45	4
Prisches.	A.	Landrecies.	7	12	91	1548	275	130	13
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	8	8	58	689	147	69	5
Proville.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	461	97	46	7
Provin.	L.	Seclin.	10	21	21	1094	159	105	7
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	5	15	67	1964	392	150	34
Quarouble.	V.	Valenc.-Est.	7	7	58	1930	374	150	18
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	9	9	59	415	78	42	4
Quesnoy-s.-D.	L.	Quesnoy-s.-D.	»	11	11	4209	842	265	46
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	8	19	95	282	69	28	2
Quiévrechain.	V.	Valenc.-Est.	10	10	61	672	139	67	7
Quiévy.	C.	Carnières.	6	18	75	2516	568	180	12
Raches.	D.	Douai-Ouest.	7	7	26	1006	191	101	7
Radinghem.	L.	Haubourdin.	6	13	13	1171	245	110	16
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	721	146	72	9
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	10	10	25	1935	434	150	19
Rainsart.	A.	Trélon.	8	7	108	271	65	27	2
Raismes.	V.	St.-Amand r.d.	7	5	46	2375	381	170	20
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	4	4	65	438	105	44	7
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	8	8	98	564	118	56	6
Recquignies.	A.	Maubeuge.	5	24	89	307	59	31	4

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
reyne.	Desmedt.	Florisoone.	Deroubaix.	Becne.
er.	Dedeuxville, Delemer.	Carpentier.	Bocquet.	Dubus, Henno.
jou.	Pierchon.	Mercier.	Lempereur.	Burillon.
lier.	Dupire.	V. Villerspol.	Pierart.	Farbu.
mpon.	Pollart.	Heroguer.	Chardot.	Lefebvre.
Ingelandt.	Gaymay.	Blaevoet.	Ruckebusch.	Boidin.
encquesaing.	Costenoble.	Réant.	Dekytspotter.	Wyon.
ar.	Delmotte.	Dillies.	Moulins.	Laurent.
ode, ✲.	Bernard.	Chevalier.	Thurin.	Lion, Boutry.
quembergue	Bouchery.	Maréchal.	Lambert.	Prevot.
ebvre.	Delevalle.	Desplanques.	Panckoucke fils.	Rochart.
apret.	Maillard.	V. Aubry.	Gellé.	Delhaye.
gherman.	Bayard.	Emery.	Gallois.	Deprey.
doux.	Delval.	Dassonville.	Panckoucke.	Candillier.
lerc.	Dewaele.	Hopsomer.	Fleurynck.	Swyngedauw.
bonnier.	Jouveneau.	Caffiau.	Pavot.	Briatte, Pavot.
mé.	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	Carpentier.
ot.	Derecq.	Desprez.	Delannoy.	Wartelle.
sy.	Delforge.	Drubay.	Hennet.	Lefebvre.
croix.	Delsart.	V. Villereau.	Riquet.	Soufflet.
nis.	Villette.	Janssen.	Verlynde.	Houvenaghel.
in.	Delobel.	Gerin.	Lambert.	Fouquart.
ffart.	Tacquet.	Duchateau.	Fromont.	Cartier.
ret.	Naveau.	Desse.	Descamps.	Chandelier.
chicourt	Lecouvez.	Descamps.	Lecerf.	Caudron.
ssart.	Godfrin.	Jouveniaux.	Estassin.	Brassart, Lebon.
mant.	Michel.	Pennequin.	Dumetz.	Pamart.
ne.	Crépin.	Gosselin.	Moland.	Richard.
bois.	Cambier.	Delaeter.	Panckoucke.	Duriez.
etre.	Deniele.	Serleys.	Debreyne.	Réveillon.
sonville.	Gernez.	Ricourt.	Quecq.	Brasseur, Merlin.
plet.	Tamboise.	V. Artres.	Dumetz.	Goulard.
ercq-Rouzé.	Chaponniere, Berthe	Leleu.	Denorguet.	Dhalluin, Ghesquier
selet.	Gilloteau.	V. Aibes.	Renon.	Lefebvre.
quier.	Lecocq.	Quesnoy.	Bruneau.	Cornette.
folie.	Méresse, Davaine.	Jourdains.	Boileux.	Gressillon, Leroy.
isse.	Montagne.	Lermuseaux.	Courtin.	Geffroy.
t.	Leroy.	Saumade.	Bailleul.	Carrière.
vigne.	Panien.	V. Sailly.	Bonnay.	Groisse.
ouis.	Guisselin.	Herrengt.	Courtin.	Beghin.
let.	Bastiens.	Soufflet.	Vandermarcq.	Fauconnier.
drin.	Douchy.	Tuboise.	Gellé.	Lekieffre, Paquet.
me.	Dupont.	Carette.	Delcroix.	Segard.
odême.	Naveaux.	Monchecourt.	Vandermarcq.	Fontaine.
siau.	Brasselet.	Fromont.	Lebrun.	Doucement.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu.			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1834.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	15	15	60	1670	255	135	27573
Reumont.	C.	Le Catteau.	5	24	79	736	152	74	4213
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	6	19	78	1958	400	150	25231
Ribécourt.	C.	Marcoing.	3	11	70	702	154	70	10154
Rieulay.	D.	Marchiennes.	4	15	33	387	57	39	2216
Rieux.	C.	Carnières.	4	10	69	1710	302	140	9804
Robersart.	A.	Landrecies.	5	23	80	243	67	24	2497
Rœulx.	V.	Bouchain.	3	15	52	861	178	86	6771
Rombies et M.	V.	Valenc.-Est.	9	9	63	414	71	41	6749
Romeries.	C.	Solesmes.	3	23	83	776	179	78	7624
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	6	6	6	1326	274	120	12610
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	6	15	15	2935	622	200	26120
Roost-War.	D.	Douai-Ouest.	8	8	27	858	192	86	7627
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	6	18	33	1443	279	125	12802
Roubaix.	L.	Roubaix.	»	11	11	18187	3514	796	136231
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	4	30	72	235	50	24	1465
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	7	7	40	318	51	32	5120
Rousies.	A.	Maubeuge.	3	21	87	389	45	39	6547
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	7	7	54	194	36	19	3941
Rubrouck.	H.	Cassel.	2	23	61	1429	271	125	24985
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	4	38	68	500	113	50	6014
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	8	20	36	1619	222	135	12322
Rumillies.	C.	Marcoing	4	6	64	1579	302	130	11074
Sailly.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	504	97	50	5268
Sailly.	L.	Lannoy.	3	12	12	853	168	85	9389
Sainghin-en-M.	L.	Cysoing.	5	11	11	1528	276	130	18760
Sainghin-en-W.	L.	La Bassée.	11	18	18	2010	458	155	17763
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	109	1212	299	115	12391
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	»	12	38	8734	1700	452	65121
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	5	5	5	538	106	54	9270
St.-Aubert.	C.	Carnières.	7	16	66	2249	471	165	12103
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	6	6	90	725	168	73	9008
St.-Benin.	C.	Le Catteau.	3	27	85	484	85	48	4255
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	3	18	95	272	53	27	4898
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord	2	2	90	645	138	65	10428
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	5	15	74	1725	382	140	10075
St.-Jans-Cap.	H.	Bailleul-N.-E.	3	19	32	982	179	98	14806
Ste.-Marie-C.	H.	Cassel.	3	11	47	925	185	93	14170
St.-Martin.	C.	Solesmes.	7	27	83	630	150	63	4840
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	20	39	72	227	56	23	4707
St.-Pierre-Br.	Dk.	Bourbourg.	6	25	84	466	114	47	7572
St.-Python.	C.	Solesmes.	1	19	77	1617	361	135	10946
St.-Remy-Ch.	A.	Berlaimont.	6	8	85	702	144	70	4719
St.-Remy m. b.	A.	Maubeuge.	7	14	92	347	83	35	4375
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	2	2	53	1147	242	110	19361

NOMS DES

...aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...eel.	Degay.	Ca'toir.	Iserby.	Montagne.
...ux.	Dron.	»	Hodin.	Tirlot.
...ez.	Verrièle.	Marissaele.	Deroubaix.	Terssen.
...ntaine.	Boitelle.	Coupé	Cotteau.	Carré.
...ns.	Wilbaut.	Leclercq.	Thurin.	Williatte.
...oure.	Demory.	Roget.	Carion.	Doise.
...lerperg	Hallez.	V. Preux-au-B.	Dutemple.	Bléhaut.
...rt.	Doyen.	Moreau.	Minne.	Legrand.
...ove.	Alglave.	V. Sebourg.	Desilve.	Delvallée.
...aux.	Druesne.	Moreau.	Froment-Sartiaux.	Lengrand.
...aissel.	Spriet.	Monchy.	Panckoucke fils.	Desquiens.
...quiere.	Destombes, Dupont.	Delobel.	Thurin.	Cochon, Catteau.
...ard.	Magrès.	Rogie.	Courtin.	Lefebvre.
...and.	Dupret.	Clarisse.	Guislain.	Descspringalle.
...erel	Wattinne-Wattel.	Haen.	Leconte.	Ramser, Decarne.
...ent.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	Bar.
...aint.	Debéve.	Delesalle.	Dupret.	Poutrain.
...nas.	Hosselet.	Leconte.	Lebrun.	Devaux.
...rieux.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Quinet.
...dt.	Marcotte.	Debreyne.	Campagnie.	Pierens.
...-Bruno.	Bruyère.	Hutin.	Piérart.	Dehove.
...ory.	Gardin.	Balligand.	Derkenne.	Fleury.
...he.	Boulanger.	Decaudin.	Dumotiez.	Perriez.
...ignes.	Legrand.	Deguine.	Bonnay.	Locquet.
...é.	Rohart.	Dassonville.	Semet.	Cardon.
...amps.	Delebarre.	Waroquiez.	Panckoucke fils.	Lecomte.
...ville.	Duban.	Brassart.	Brasme.	Dilly.
...isse.	Maufroy.	Tanières.	Vandermarcq.	Watris, Eliet.
...in-Dubois.	Pilette, Debettignies.	Joffrain.	Fleury.	Farfinaux, Broutin.
...nne.	Laignel.	V. Lambersart.	Paix.	Legris.
...mme.	Flament.	Gourdin.	Carion.	Moreau.
...rme.	Bruyère.	Lecuyer.	François.	Legry.
...et.	Millot.	V. St.-Souplet.	Joveneau.	Lemaire.
	Fournier.	Vandaele.	Demarle.	Carré.
...chart.	Juniet.	Demon.	Houzé.	Malarme.
...érin.	Jocaille.	Brachelet.	Boileux.	Gabet.
...u, L.-E.	Billiau, L.-A.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
...idt.	Quaeybeur.	Huyghe.	Dekytspotter.	Luteyn.
...aye.	Lecerf.	V. Bermerain.	Moreau.	Lemoine.
...er.	Degrave.	V. Lederzeele.	Lorenzo.	Cocart.
...sen.	Louf.	Dejonghe.	Vanwormhout.	Bigot.
...on.	Marlier.	Gransart.	Froment-Sartiaux.	Druart.
...ert.	Lapostelle.	Carlier.	Colas.	Lemaire.
..., Casimir.	Juste, Julien.	Coppée.	François.	Lemire.
...eau.	Dutrieux.	Prévot.	Desilve.	Lallemand.

NOMS			DISTANCE en kilom au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1834.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
St.-Souplet.	C.	Le Catteau.	6	29	86	1991	403	150	11009 07
St-Sylvestre-C.	H.	Steenvoorde.	5	6	43	1139	222	110	14932 01
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	6	15	72	1438	327	125	8041 81
St.-Waast.	A.	Bavay.	3	28	67	583	127	58	7424 07
Salesches.	A.	Le Quesnoy E.	7	31	75	532	115	53	4322 17
Salomé.	L.	La Bassée.	3	24	24	716	160	72	8331 06
Saméon.	D.	Orchies.	6	24	32	1701	301	140	12718 16
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	394	84	40	5813 44
Santes.	L.	Haubourdin.	3	10	10	1462	341	125	17770 26
Sars et Rosièr.	V.	St.-Amand r. g.	7	19	31	560	123	56	3740 09
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	4	9	96	866	178	87	7256 97
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	3	14	80	363	62	36	6117 84
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	4	4	55	665	139	67	9828 69
Saulzoir.	C.	Solesmes.	8	20	76	2159	423	160	14085 00
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	9	9	60	1441	318	125	18968 93
Seclin.	L.	Seclin.	»	11	11	2829	552	195	38441 47
Selvigny.	C.	Clary.	3	16	74	652	107	65	5942 03
Semeries.	A.	Avesnes-N.	5	5	96	690	156	69	8420 15
Semousies.	A.	Avesnes-N.	6	6	90	280	81	28	2903 14
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	60	772	166	77	6016 74
Sequedin.	L.	Haubourdin.	2	9	9	567	125	57	9632 61
Séranvillers.	C.	Carnières.	7	9	68	572	125	57	5185 16
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	6	6	54	584	125	58	8677 31
Sin.	D.	Douai-N.	3	3	35	2738	541	190	17433 65
Socx.	Dk.	Bergues.	5	14	67	771	147	77	14172 81
Solesmes.	C.	Solesmes.	»	21	78	4995	1067	300	34779 73
Solre-le-Chât.	A.	Solre-le-Chât.	»	13	100	2477	444	175	17562 72
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	4	14	101	191	42	19	2595 31
Somain.	D.	Marchiennes.	6	17	40	2452	531	175	14827 53
Sommaing.	C.	Solesmes.	10	26	82	466	91	47	3874 04
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	6	12	78	558	124	56	9570 34
Staple.	H.	Hazebrouck-N	8	8	75	1152	230	110	17697 79
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	7	7	55	2144	401	160	23646 08
Steene.	Dk.	Bergues.	5	14	73	739	158	74	15688 48
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	»	11	46	4022	693	255	50519 33
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	5	24	26	4747	636	290	60269 83
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	8	8	37	602	121	60	9248 55
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	9	9	94	972	219	97	10316 31
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	3	29	74	1296	221	115	17297 33
Templemars.	L.	Seclin.	4	8	8	773	157	77	8533 94
Templeuve.	L.	Cysoing.	6	18	18	2752	626	190	29416 03
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	4	10	46	575	129	58	14177 72
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	5	5	76	1933	217	159	24058 54
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	945	364	95	9970 64
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	58	1122	229	110	15084 97

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
:queneux.	Caille.	Lambert.	Joveneau	Teillet.
utenaere.	Maes.	Deschildt.	Boidin.	Collaert.
let.	Bécar.	Blanquart.	Boileux.	Noulin.
ıville.	Decrouez.	Huart.	Jenicq.	Dehaut.
ılangé.	Delcroix.	Dorchies.	Pavot.	Lefebvre.
:nel.	Lemaire.	Devos.	Denabrif.	Lecocq.
ıingue.	Lemaire.	Accart.	Nepveur.	Doby.
:eux.	Boudailler.	V. Blécourt.	Bonnay.	Regnier.
evallé.	Coustenoble.	Leblan.	Pivion.	Delevallé.
:tin.	Sauvage.	V. Brillon.	Guislain.	Couteau.
:k.	Dubois.	Blaise.	Lebeau.	Houssin.
ment.	Lenelud.	Gosse.	Hennet.	Dermarle.
lier.	Dehaynin.	Dubois.	Fromont.	Desfossez.
ılogne.	Mériaux.	Lefebvre.	Fénérolles.	Seillier, Lacroix.
acoste.	Lengrand.	François.	Desilve.	Houzé, Dupont.
:oguer.	Sproit, Labbe.	Plaetevoet.	Bernard.	Lagache, Martin.
aplace.	Noclerc.	Brassart.	Carron.	Defontaine.
ıtaine.	Gérard.	Pierchon.	Vandermarcq.	Bosquette.
raux.	Descamps.	Botteaux.	Wargnies.	Bosseau.
erf.	Bruyère.	Crapet.	Pierart.	Soleil.
ong.	Despatures.	Palliez.	Delannoy.	Dupuis.
in.	Courtin.	Ansart.	Ducamp.	Rose.
eman.	Justice.	Vandewalle.	Dewitte.	Boddaert.
quart, ✻.	Annache, Cogez.	Destombes.	Nutly.	Mortelette, Delattre.
pentier.	Mysoot.	Bazeel.	Legrand.	Gislot.
ıry.	Petit, Bertoux.	Delcroix.	Froment-Sartiaux.	Demain, Dormignies.
rd.	Thieuleux.	Gérard.	George.	Grard, Tellier.
son.	Mangin.	Delsaux.	George.	Thomas.
tin.	Lesens.	Rener.	Copin.	Frisa, Prevost.
ılle.	Semaille.	Lecq.	Moreau.	Bertin.
ıdron.	Wemaere.	Monté.	Dutil.	Lecae.
ez.	Vanbremersch.	Hidden.	Cortyl.	Debadts.
St.-Quentin.	Coubronne.	Porreye.	Leturgie.	Dehandt.
mont.	Dupuy.	Storme.	Dutil.	Fournier.
ein.	Dewitte, Parmentier.	Vandevelde.	Rouzé.	Pourmente, Heneman.
thé.	Barbry, Thery.	Roelans.	Rouzé-Duflos.	Haverlans, Montagne.
ton.	Maerten.	Huyghe.	Verlynde.	Wils.
ılaincourt.	Michaux.	Musin.	Colas.	Baude.
ıtier.	Gravis.	Renuart.	Haca.	Largillière.
e.	Gossart.	Lefebvre.	Follet.	Dhilly.
atte.	Herbo, Leclercq.	Desrumaux.	Delannoy.	Desreux, Despret.
ıgghe.	Boone.	Treutenaere.	Boidin.	Détrez.
oers.	Daullé.	Markant.	Delabaere.	Bourdon.
uipart.	Fontaine.	Descarpentries.	Dumetz.	Dromby.
:oir.	Legrand.	Verhille.	Leblond.	Pihen.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	des contrib.ons directes pour 1834.
Thivencelles.	V.	Condé.	4	16	54	478	100	48	4723
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	7	21	21	746	189	75	7874
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	5	17	33	921	174	92	3526
Thun-Levèque.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	736	163	74	7453
Thun-St.-M	C.	Cambrai-E.	8	8	64	817	178	82	6407
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	3	3	56	231	42	23	4050
Tilloy.	D.	Marchiennes.	4	21	35	502	110	50	5109
Toufflers.	L.	Lannoy.	1	13	13	577	97	58	5561
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	»	13	13	17973	3802	790	148484
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	5	17	17	503	110	50	4539
Trélon.	A.	Trélon.	»	14	117	1674	289	135	21545
Tressin.	L.	Lannoy.	7	11	11	410	76	41	4411
Trith-S.-Léger	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	1661	191	135	13982
Troisvilles.	C.	LeCatteau.	5	22	79	1621	404	135	10874
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	9	9	79	436	90	44	6875
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	»	»	51	18953	3459	820	122092
									127686
Vendegies-au-B	A.	Le Quesnoy-E.	5	31	78	1104	217	110	9687
Vendegies-s.-E.	C.	Solesmes.	9	27	82	1021	192	103	6938
Vendeville.	L.	Seclin.	5	8	8	342	68	34	4295
Verchin et Maugré	V.	Valencienn.-S.	12	12	62	1173	217	110	11597
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	8	8	1738	390	140	21581
Vertain.	C.	Solesmes.	4	23	82	982	234	98	7508
Vicq.	V.	Condé.	5	10	53	852	232	85	5023
Viesly.	C.	Solesmes.	4	18	77	2373	529	170	13089
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	9	9	38	3517	739	230	40351
Vieux-Condé.	V.	Condé.	2	14	52	3976	855	250	14287
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	8	19	78	312	73	31	4624
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	9	27	92	782	138	78	9578
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	2	36	68	882	190	88	7709
Villers-au-Ter.	D.	Arleux.	6	12	45	448	76	45	6594
Villers-Camp.	D.	Marchiennes.	7	14	40	158	29	16	3303
Villers-en-C.	C.	Carnières.	9	15	63	1309	122	120	11571
Villers-Guisl.	C.	Marcoing.	9	18	77	1984	316	150	12363
Villers-Outr.	C.	Clary.	9	18	77	2438	383	175	12370
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	5	15	74	853	186	85	11068
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	5	39	63	1421	267	125	11854
Villers-sire-N.	A.	Maubeuge.	8	26	91	1313	288	120	11304
Vred.	D.	Marchiennes.	4	14	35	1095	207	105	3723
Volckerinckh.	Dk.	Worm houdt.	15	29	66	940	208	94	20388
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	9	21	21	631	153	63	7236
Walincourt.	C.	Clary.	5	17	74	1928	286	150	12678
Wallers.	A.	Trélon.	5	19	129	480	86	48	3643
Wallers.	V.	Valenciënn.-N.	10	10	45	2879	624	195	23985

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
mas.	Lemaire.	V. Crespin.	Bruneau.	Gosset.
et.	Boutry.	Gamelin.	Chardot.	Delattre.
iart.	Hourdeau.	Carette.	Baligand.	Bourdon.
mme.	Bonifaee.	Delattre.	Carion.	Bugnicourt.
tin.	Guides.	Fromentel.	Carion.	Raout.
m.	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Delcroix.	Plateau.
rabant.	Delavigne.	V. Brillon.	Cacherat.	Couvez.
ttre.	Mullier.	Méplaux.	Semet.	Perche.
donnier.	Desurmont, L.	Philippe.	Fesneau.	»
	Masurel fils.	Deregnaucourt.		»
deville.	Havez.	Dumortier.	Delannoy.	Facq.
nnoy.	Ansiau.	Duhot.	Desroches.	Bourgeois.
haye.	Mullier.	V. Ascq.	Béhague.	Wanhout.
taine.	Dupas.	Décaudin.	Froment.	Quiquempoix, Martin.
lereq aîné.	Vitaux.	Lefebvre.	De Jouy.	Forrière.
dechoote.	Davrou.	Gambien.	Fonteyne.	Jubert.
mme, ✻.	Dupont, Bultot.	V. page 217.	Marissal.	Delcourt.
			Pigalle.	Meuneveux.
tier.	Doison.	Velut.	Pavot.	Bauduin.
mple.	Druesnes.	Dehaine.	Moreau.	Boucly.
blin.	Leclercq.	V. Lesquin.	Follet.	Cabi.
nsay.	Bailleux.	Maréchal.	Richir.	Lenne.
blin.	Dutoit.	Dalennes.	Paix.	Lambin.
don.	Deparis.	Griffon.	Fénérolles.	Malaquin.
iage.	Collet.	Delcroix.	Quecq.	Carpentier.
reux.	Canonne.	Midavaine.	Delsart-Beauvais.	Poret, Chatelain.
roote.	Cappon, Lagersie.	Ruyssen.	Vermersch.	Lobbedez, Brisse.
seau.	Potaux, Lesneur.	Drumez.	Michaux.	Rousselot, Arménie.
chant.	Minaire.	V. Boussières.	Crapez.	Derombies.
ré.	Gérard.	Bonce.	Tretan.	Chretienot, Doué.
tay.	Haca.	Druez.	Dupont.	Maricelle.
dart, ✻.	Delille.	V. Monchecourt	Peugniez.	Allard.
de Campeau.	Hurteaux.	V. Somain.	Copin.	Bourgeois.
q.	Rappe.	Leisne.	Charlet.	Lemaire, Dambrine.
t.	Denis.	Canonne.	Carion.	Wilbert.
m.	Wargniez.	Duhot.	Carron.	Desenne.
te, L.	Puche-Taisne.	Gadenne.	Cotteau.	Noblecourt.
entier.	Laucel.	Coquelet.	Pierart.	Nison.
eux.	Delepoulle.	Mandrin.	Tretan.	Mathieu.
rges.	Desor.	Debrabant.	Thurin.	Deneuvillers.
enkerckhove.	Blanckaert.	Vandamme.	Lorenzo.	Dewaele.
ois.	Monnier.	Delehaye.	Chardot.	Davril.
linier.	Taisne-Faucheux.	Portier.	Charlet.	Proye.
elart.	Baudry.	Petit.	Fosset.	Duval.
		Delbarre.	Parent.	Foucaut, Briffaut.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1834.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	de canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Wallon-Capp.	H.	Hazebrouck-N	5	5	53	653	157	65	10361 85
Wambaix.	C.	Carnières.	5	9	68	607	128	61	7155 09
Wambrechies.	L.	Lille-O.	6	6	6	3322	695	220	42000 10
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	3	20	37	713	150	71	3654 16
Wannehain.	L.	Cysoing.	4	19	19	318	81	32	4678 68
Wargnies-le-G.	A.	Le Quesnoy-O.	9	36	64	693	143	69	6344 50
Wargnies-le-P.	A.	Le Quesnoy-O.	7	35	65	772	159	77	6001 06
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	7	15	74	2524	525	180	35245 86
Warlaing.	D	Marchiennes.	8	21	36	237	57	24	1802 37
Warnêton-Bas	L	Quesnoy-s.-D.	3	19	19	326	84	33	5622 81
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	8	19	19	80	16	8	2617 97
Wasnes-au-B.	V.	Bouchain.	5	23	50	740	95	74	6375 51
Wasquehal.	L.	Roubaix.	4	7	7	1590	358	130	17563 78
Watten.	Dk.	Bourbourg.	5	34	75	1106	227	110	15221 27
Wattignies.	A.	Maubeuge.	9	13	94	227	50	23	3529 55
Wattignies.	L.	Seclin.	4	7	7	1857	385	145	13545 1
Wattrelos.	L.	Roubaix.	3	14	14	6791	418	372	40138 3
Wavrech.-s.-D	V.	Bouchain.	10	8	58	173	41	17	2459 60
Wavrech.-s.-F.	V.	Bouchain.	3	21	50	539	77	54	5128 7
Wavrin.	L.	Haubourdin.	7	14	14	2622	513	185	22403 3
Wazemmes	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	5942	691	340	57556
Waziers.	D.	Douai-N.	3	3	30	836	140	84	9366
Wemaers-C.	H.	Cassel.	3	17	52	557	103	56	7406 10
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	9	20	20	1570	361	130	16507 1
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	9	19	66	947	211	95	15619
Wicres.	L.	La Bassée.	6	17	17	252	67	25	5774 7
Wignehies.	A.	Trélon.	7	13	116	2106	511	160	14936
Willems.	L.	Lannoy.	5	15	15	1735	378	140	13895 4
Willies.	A.	Trélon.	7	13	115	498	102	50	2964 8
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	4	15	51	1457	300	125	21722
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	»	20	58	4020	791	255	52710 3
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	8	34	71	405	95	41	4082 85
Wylder.	Dk.	Bergues.	10	19	63	324	61	32	5170 0
Zeggers-Capp.	Dk.	Wormhoudt.	7	20	66	1775	393	140	29143
Zermezeele.	H.	Cassel.	4	17	53	437	87	44	8353 4
Zuydcoote	Dk.	Dunkerque-E.	10	10	83	339	48	34	1870 7
Zuytpeene.	H.	Cassel.	5	16	55	918	203	92	18452 8

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
sonneville.	Degroote	Mantel.	Cortyl.	N....
rtecuisse.	Lasselin.	Crépin.	Ducamp.	Leduc.
ry.	Delos, Pollet.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroifaux, Cousin.
:ouvent.	Lesur.	N. ..	Cacherat.	Houdart.
ldebault.	Pollet,	V. Bachy.	Fievet.	Dumoulin.
vaux.	Dremaux.	Motte.	Lecerf.	Lelièvre.
vot.	Deltour.	Ravaux.	Lecerf.	Blondeau.
ihoucke.	Vandenbussche et Desaunoy.	Decaestecker.	Demasur.	Cnockaert.
ur.	Joly.	Druesnes.	Cacherat.	Bocquet.
rent.	Lehoucq.	V. Deûlémont.	Coustenoble.	Descamps.
abecque.	Ghestem.	V. Deûlémont.	Coustenoble.	Descamps.
ideur.	Soyez.	Vendeville.	Brasselet.	Martin, Gobert.
Grimbry.	Dumortier.	Ducastillon.	Delos-Questroy.	Blanc.
usart-Leys.	Hellebois.	Aernout.	Dehorter.	Delaplace, Fossaert.
tiaux.	Carnoye.	V. Damousies.	Lebeau.	Jouniaux.
du Maisniel.	Hocedez.	Legrand.	Follet.	Carlier.
tremieux - lloquez.	Demey, Pollet.	Seingier.	Leconte.	Meurice, Lepers.
linsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Parent, André.
nre.	Tondeur.	V. Wasnes-au-B	Brasselet.	Boubert.
uuld.	Cambier.	Charles.	Pivion.	Delesalle.
uzin-Moreau.	Lecherf, Mullié.	Honoré.	Bonnet.	Plet, Dupire.
ague.	Poulct.	Chavatte.	Nutly.	Lemaire.
os.	Masset.	Vanderbauwede.	Merchier.	Decrock.
ielslande, J.	Vanelslande, J.	Parent.	Coustenoble.	Ferrant.
vel.	Debreyne.	Vanbever.	Deroubaix.	Vandewalle.
mbart.	Debarge.	N....	Brasme.	Leroy.
aorgny.	Pieton.	Gillon.	Staincq.	Jouniaux.
rue.	Boutemy.	Cousin.	Behague.	Watteau.
tée.	Apetsal.	V. Liessies.	Lebrun.	Collet.
keel.	Wyckaert.	Herreman.	Ruckebusch.	Wexsteen.
ickaert.	Seize, Berten.	Dumoulin.	Evrard.	Duflot, Brenne.
rynter.	Vergriete.	Bollaert.	Dehorter.	Pauwels.
myttère.	Verrièle.	Devoele.	Debreyne.	Renon.
haecke.	Dubois.	Dellessue.	Deswarte.	Denys.
speck.	Dehaene.	Decaestecker.	Campagnie.	Toussaint.
teyne.	Bardoulant.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Decoutter.
nimmen.	Baudens.	Parein.	Merchier.	Berteloot.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES.


BIBLIOTHECA BODLEIANA

